SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Proceedings of the Standing Senate Committee on

ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Monday, April 1, 2019
Tuesday, April 2, 2019
Thursday, April 4, 2019

Issue No. 58

Tenth, eleventh and twelfth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le lundi 1er avril 2019
Le mardi 2 avril 2019
Le jeudi 4 avril 2019

Fascicule nº 58

Dixième, onzième et douzième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54634-54639-54654

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Cordy
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
LaBoucane-Benson
Maltais
Massicotte
McCallum
McCoy
Mitchell
Mockler
Neufeld
Patterson
Richards
Saint-Germain
Seidman
* Smith
(or Martin)
Woo
* Woo
(or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*April 4, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*April 3, 2019*).

The Honourable Senator McCoy replaced the Honourable Senator Pratte (*April 3, 2019*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Patterson (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Patterson (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Simons (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator Simons replaced the Honourable Senator McCoy (*April 2, 2019*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Eaton (*April 1, 2019*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Oh (*April 1, 2019*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*April 1, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Cordy
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
LaBoucane-Benson
Maltais
Massicotte
McCallum
McCoy
Mockler
Neufeld
Patterson
Richards
Seidman
* Smith
(ou Martin)
Woo
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 4 avril 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 3 avril 2019*).

L'honorable sénatrice McCoy a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 3 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénatrice Simons (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Simons a remplacé l'honorable sénatrice McCoy (*le 2 avril 2019*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 1er avril 2019*).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 1er avril 2019*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 1er avril 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator MacDonald (*April 1, 2019*).

The Honourable Senator McCoy replaced the Honourable Senator Simons (*April 1, 2019*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator McInnis (*March 21, 2019*).

The Honourable Senator Carignan, C.P., replaced the Honourable Senator Ngo (*March 21, 2019*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 1er avril 2019*).

L'honorable sénatrice McCoy a remplacé l'honorable sénatrice Simons (*le 1er avril 2019*).

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 21 mars 2019*).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 21 mars 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 1, 2019
(114)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 6:30 p.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Eaton, Galvez, LaBoucane-Benson, Massicotte, McCallum, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld, Oh, Patterson, Seidman and Woo (14).

Other senator present: The Honourable Senator Pratte (1).

In attendance: Jesse Good and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee began its examination of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

International Union of Operating Engineers:

Lionel Railton, Canadian Director;

Steven Schumann, Director, Canadian Government Affairs.

As an individual:

Robert Gibson, Professor, University of Waterloo.

MiningWatch Canada:

Jamie Kneen, Communications and Outreach Coordinator.

Federation of Canadian Municipalities:

Brock Carlton, Chief Executive Officer;

Matt Gemmel, Manager, Policy and Research.

The chair made a statement.

Mr. Railton made a statement and, together with Mr. Schumann, answered questions.

At 7:30 p.m., the committee suspended.

At 7:33 p.m., the committee resumed.

Mr. Kneen made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 1er avril 2019
(114)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Eaton, Galvez, LaBoucane-Benson, Massicotte, McCallum, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld, Oh, Patterson, Seidman et Woo (14).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Pratte (1).

Également présents : Jesse Good et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Union internationale des opérateurs-ingénieurs :

Lionel Railton, directeur canadien;

Steven Schumann, directeur, Relations gouvernementales du Canada.

À titre personnel :

Robert Gibson, professeur, Université de Waterloo.

Mines Alerte Canada :

Jamie Kneen, coordonnateur des communications et de la sensibilisation.

Fédération canadienne des municipalités :

Brock Carlton, chef de la direction;

Matt Gemmel, gestionnaire, Politiques et recherche.

La présidente fait une déclaration.

M. Railton fait une déclaration et, avec M. Schumann, répond aux questions.

À 19 h 30, la séance est suspendue.

À 19 h 33, la séance reprend.

M. Kneen fait une déclaration et répond aux questions.

Mr. Carlton made a statement and, together with Mr. Gemmel, answered questions.

At 8:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Carlton fait une déclaration et, avec M. Gemmel, répond aux questions

À 20 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Barbara Reynolds

Interim Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, April 2, 2019
(115)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:01 p.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Stewart Olsen and Woo (16).

Other senators present: The Honourable Senators Duffy, McCoy and Wetston (3).

In attendance: Jesse Good and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee began its examination of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Smart Prosperity Institute:

Stewart Elgie, Executive Chair.

Canadian Environmental Law Association:

Richard D. Lindgren, Counsel.

West Coast Environmental Law:

Anna Johnston, Staff Lawyer.

Ecojustice:

Joshua Ginsberg, Lawyer and Director of Legislative Affairs.

OTTAWA, le mardi 2 avril 2019
(115)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Pratte, Richards, Seidman, Stewart Olsen et Woo (16).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Duffy, McCoy et Wetston (3).

Également présents : Jesse Good et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Institut pour l'IntelliProspérité :

Stewart Elgie, président exécutif.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Richard D. Lindgren, avocat.

West Coast Environmental Law :

Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne.

Ecojustice :

Joshua Ginsberg, avocat et directeur des Affaires législatives.

As individuals:

Andrew Roman, Retired Lawyer.

Martin Papillon, Associate Professor, Université de Montréal (by video conference).

Mr. Lindgren and Mr. Elgie each made a statement and answered questions.

At 5:37 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 5:57 p.m., the committee resumed.

Mr. Lindgren and Mr. Elgie continued to answer questions.

At 6:16 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 6:18 p.m., the committee resumed.

Ms. Johnston and Mr. Ginsberg each made a statement and answered questions.

At 7:06 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 7:11 p.m., the committee resumed.

Mr. Papillon and Mr. Roman each made a statement and answered questions.

At 7:59 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 4, 2019
(116)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 7:57 a.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Maltais, Massicotte, McCallum, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman and Woo (16).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Pratte and Tannas (3).

In attendance: Jesse Good and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee began its examination of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

À titre personnel :

Andrew Roman, avocat retraité.

Martin Papillon, professeur agrégé, Université de Montréal (par vidéoconférence).

MM. Lindgren et Elgie font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 37, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 17 h 57, la séance reprend.

MM. Lindgren et Elgie continuent de répondre aux questions.

À 18 h 16, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 18 h 18, la séance reprend.

Mme Johnston et M. Ginsberg font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 6, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 19 h 11, la séance reprend.

MM. Papillon et Roman font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 59, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 4 avril 2019
(116)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 7 h 57, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Maltais, Massicotte, McCallum, McCoy, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman et Woo (16).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Pratte et Tannas (3).

Également présents : Jesse Good et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

WITNESSES:

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Adam Bond, Legal Counsel, Environment, Corporate, Citizenship.

Assembly of First Nations:

Kluane Adamek, Regional Chief, Yukon (by video conference);

Graeme Reed, Senior Advisor, Environment;

Sara Mainville, Partner, Olthuis Kleer Townshend LLP.

Canadian Energy Pipeline Association:

Chris Bloomer, President and Chief Executive Officer;

Ben Coleman, Manager, Government and Stakeholder Relations.

Wim M. Veldman Consulting Inc.:

Wim M. Veldman, President.

Canadian Chamber of Commerce:

Aaron Henry, Director, Natural Resources and Environmental Policy.

As individuals:

Ron Wallace, Retired regulatory and industry expert (by video conference);

Dennis McConaghy, Retired regulatory and industry expert (by video conference).

Ms. Adamek and Ms. Joe each made a statement and, together with Mr. Bond, Mr. Reed and Ms. Mainville, answered questions.

At 8:57 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 9:01 a.m., the committee resumed.

Mr. Veldman and Mr. Bloomer each made a statement and answered questions.

At 10:02 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:08 a.m., the committee resumed.

Mr. Wallace, Mr. McConaghy and Mr. Henry each made a statement and answered questions.

At 10:49 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:51 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

TÉMOINS :

Association des femmes autochtones du Canada :

Francyne Joe, présidente;

Adam Bond, conseiller juridique, Environnement, entreprise, citoyenneté.

Assemblée des Premières Nations :

Kluane Adamek, chef régionale, Yukon (par vidéoconférence);

Graeme Reed, conseiller principal, Environnement;

Sara Mainville, associée, Olthuis Kleer Townshend LLP.

Association canadienne de pipelines d'énergie :

Chris Bloomer, président et chef de la direction;

Ben Coleman, gestionnaire, Relations gouvernementales et des parties intéressées.

Wim M. Veldman Consulting Inc. :

Wim M. Veldman, président.

Chambre de commerce du Canada :

Aaron Henry, directeur, Ressources naturelles et politique environnementale.

À titre personnel :

Ron Wallace, expert retraité de la réglementation et de l'industrie (par vidéoconférence);

Dennis McConaghy, expert retraité de la réglementation et de l'industrie (par vidéoconférence).

Mmes Adamek et Joe font chacune une déclaration et, avec MM. Bond et Reed et Mme Mainville, répondent aux questions.

À 8 h 57, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 9 h 1, la séance reprend.

MM. Veldman et Bloomer font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 2, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 8, la séance reprend.

MM. Wallace, McConaghy et Henry font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 49, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 51, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

It was agreed:

That the committee allow the recording of the in-camera portions of the meeting, that the recording be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members or by the committee analysts; and

That the recording be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed:

That the committee allow electronic and photographic media coverage of its public meetings in Vancouver, Calgary, Fort McMurray, Saskatoon, Winnipeg, St. John's, Halifax, Saint John and Quebec City, with as little disruption of its meetings as possible.

At 11:16 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu :

Que le comité permette l'enregistrement audio des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, que l'enregistrement soit conservé par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité; et

Qu'il soit détruit par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu :

Que le comité permette la couverture par les médias électroniques et photographiques de ses audiences publiques à Vancouver, Calgary, Fort McMurray, Saskatoon, Winnipeg, St. John's, Halifax, Saint John et Québec, avec le moins de perturbation possible de ses audiences.

À 11 h 16, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 1, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 6:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez, a senator from Quebec, and I am the chair of this committee.

I will now ask senators around the table to introduce themselves, please.

Senator Woo: Yuen Pau Woo from British Columbia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Toronto, Ontario.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Mockler: Senator Percy Mockler from New Brunswick.

[*English*]

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Pratte: André Pratte, Quebec.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Thank you. To my right are the two library analysts and to my left is the clerk of the committee.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 1er avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour examiner la mesure législative.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice du Québec et présidente du comité.

Je demanderais maintenant aux sénateurs autour de la table de se présenter, s'il vous plaît.

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire du traité nº 10, au Manitoba.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de Toronto, en Ontario.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire du traité nº 6, en Alberta.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, du territoire du traité nº 6, en l'Alberta.

La présidente : Merci. À ma droite se trouvent deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, et, à ma gauche, la greffière du comité.

Tonight we are continuing our study on Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

We welcome, from the International Union of Operating Engineers, Mr. Lionel Railton, Canadian Director; and Mr. Steven Schumann, Director, Canadian Government Affairs. From the University of Waterloo, we welcome Professor Robert Gibson.

Thank you all for joining us. I invite each of you to proceed with your opening statements, after which we will proceed with a question and answer period. I think you are first, Mr. Railton.

Lionel Railton, Canadian Director, International Union of Operating Engineers: Thank you very much. Good evening, senators. I am honoured to be with you today to extend greetings on behalf of the 55,000 men and women who make up the membership of the International Union of Operating Engineers in Canada.

Our members are hard-working, highly skilled tradespeople who go to work every day to build and maintain Canada's infrastructure. We help to construct our nation's hospitals, hydro dams, mines, nuclear plants, pipelines, roads, schools, solar farms, wind turbines and electrical grids, to name a few. In short, we build it all. We take particular pride that, with our industry partners, we have constructed over 90 per cent of Canada's NEB-regulated pipelines.

Our members' livelihoods are reliant on a vibrant economy with a steady stream of infrastructure projects. Government regulation directly impacts the ability of our men and women to provide for their families. The uncertainty of the current regulatory system and the proposed Bill C-69 are prime examples of government regulation impacting the approval of new projects and the employment opportunities that are available to Canada's workforce.

Labour is a crucial component of major infrastructure development, and the lack of labour provisions in Bill C-69 not only does a disservice to Canadian workers, but it impacts the growth of Canada's middle class and undermines the effectiveness of the legislation.

One of the greatest risks to major projects is the requirement of a highly skilled, well-trained workforce. Projects are subject to cost overruns, delays, safety inefficiencies and poor workmanship where the supply of labour is not well managed. We believe a labour component within Bill C-69 will help to strengthen the legislation and will assist in mitigating future

Ce soir, nous continuons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Nous recevons, de l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, M. Lionel Railton, directeur canadien, et M. Steven Schumann, directeur, Relations gouvernementales du Canada. De l'Université de Waterloo, nous souhaitons la bienvenue au professeur Robert Gibson.

Merci à vous tous de vous joindre à nous. J'invite chacun de vous à faire sa déclaration liminaire, et nous passerons ensuite aux questions et aux réponses. Je crois que vous êtes le premier, monsieur Railton.

Lionel Railton, directeur canadien, Union internationale des opérateurs-ingénieurs : Merci beaucoup. Bonsoir, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis honoré d'être parmi vous aujourd'hui pour vous saluer au nom des 55 000 hommes et femmes qui sont membres de l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs au Canada.

Nos membres sont des gens de métier travaillants et hautement compétents qui vont travailler tous les jours pour construire et maintenir l'infrastructure du Canada. Nous contribuons à la construction des hôpitaux, des barrages hydroélectriques, des mines, des centrales nucléaires, des pipelines, des routes, des écoles, des centrales solaires, des éoliennes et des réseaux électriques du pays, pour ne nommer que ceux-là. Bref, nous construisons tout. Nous sommes particulièrement fiers, avec nos partenaires de l'industrie, d'avoir construit plus de 80 p. 100 des pipelines réglementés par l'Office national de l'énergie.

Le gagne-pain de nos membres dépend d'une économie dynamique assortie d'un flot constant de projets d'infrastructure. La réglementation gouvernementale a une incidence directe sur la capacité de nos hommes et de nos femmes à subvenir aux besoins de leur famille. L'incertitude qui règne dans le système de réglementation actuel et le projet de loi C-69 sont d'excellents exemples d'une réglementation gouvernementale ayant des répercussions sur l'approbation de nouveaux projets et sur les possibilités d'emploi offertes à la main-d'œuvre du Canada.

La main-d'œuvre est un élément crucial des grands projets de développement de l'infrastructure, et le manque de dispositions sur la main-d'œuvre dans le projet de loi C-69 nuit non seulement aux travailleurs canadiens, mais aussi à la croissance de la classe moyenne du Canada et à l'efficacité de la législation.

L'un des grands risques des grands projets se rapporte à la nécessité d'avoir une main-d'œuvre hautement qualifiée et bien formée. Les projets sont sujets à des dépassements de coûts, à des retards, à des lacunes en matière de sécurité et à une mauvaise réalisation de travaux lorsque l'offre de main-d'œuvre est mal gérée. Nous croyons qu'un volet main-d'œuvre dans le

protests. Additionally, it will stabilize the regulatory system by ensuring communities will be consulted and considered as part of the workforce development.

projet de loi C-69 aidera à renforcer la législation et à réduire le nombre de futures manifestations. De plus, il stabiliserait le système de réglementation en garantissant la consultation et la prise en considération des collectivités dans le cadre du développement de la main-d'œuvre.

This can be achieved with the inclusion, in our opinion, of a community benefits agreement, CBA, or project labour agreements, PLAs, as an explicit requirement of proponents seeking to have their projects approved. We suggest amending the legislation's sections on "project description" and "factors to be considered" to include a labour requirement by way of these types of agreements. We have provided you with some wording for your consideration that was sent earlier today.

Nous croyons que c'est possible en intégrant une entente sur les retombées locales ou des conventions collectives, en tant qu'exigence explicite à satisfaire par les promoteurs qui cherchent à faire approuver leurs projets. Nous proposons de modifier dans la législation la « description des projets » et les « facteurs à examiner » de manière à ajouter une exigence en matière de main-d'œuvre axée sur ce genre d'ententes. Nous vous avons fait parvenir plus tôt aujourd'hui un libellé pour que vous l'examiniez.

These types of agreements are legally binding and enforceable contracts that include provisions for the hiring and training of local workers and under-represented groups, including women and Indigenous peoples. The agreements establish wage levels, enable apprenticeships, and provide funding and economic support for impacted communities. We believe these types of agreements will enhance certainty by ensuring a work-ready labour pool for the project and that the project will be built safely and on time, with little risk of delay due to labour-related issues. These objectives align with the overall goals of Bill C-69.

Les ententes du genre sont des contrats juridiquement contraignants et exécutoires qui comprennent des dispositions pour l'embauche et la formation de travailleurs locaux et issus de groupes sous-représentés, notamment les femmes et les peuples autochtones. Les ententes établissent des niveaux de rémunération, rendent possible la formation d'apprentis et offrent un soutien financier et économique aux collectivités touchées. Nous croyons que ce genre d'ententes accroîtra la certitude en garantissant un bassin de main-d'œuvre apte au travail pour les projets, ce qui permettra de les mener à terme de manière sécuritaire et à temps, en limitant les risques de retard attribuable à des problèmes liés au travail. Ces objectifs correspondent aux objectifs généraux du projet de loi C-69.

Examples of major infrastructure projects built under PLAs include British Columbia's and Manitoba's hydroelectric generation and transmission networks; Ontario's nuclear energy generation; Newfoundland's offshore oil and iron ore production; Saskatchewan's potash mines; Alberta's oil sands and refinery capacity; and the newest one, Coastal GasLink pipeline — and we would hope at some point the proposed Energy East pipeline.

Parmi les exemples de grands projets d'infrastructure réalisés au moyen de conventions collectives figurent la construction de réseaux de production et de transport d'hydroélectricité en Colombie-Britannique et au Manitoba; de centrales nucléaires en Ontario; de plateformes extracôtières de forage pétrolier et de mines de minerai de fer à Terre-Neuve; de mines de potasse en Saskatchewan; de mines de sable bitumineux et d'installations de raffinage en Alberta; et, en dernier lieu, du gazoduc Coastal GasLink — et, nous l'espérons, de l'oléoduc Énergie Est à un moment donné.

It should be noted that this is not a new concept, as a joint review panel recommended PLAs to the NEB for the Mackenzie gas pipeline back in the 1970s.

Il convient de souligner que ce n'est pas un nouveau concept. Une commission d'examen conjointe a d'ailleurs recommandé à l'Office national de l'énergie des conventions collectives de projet pour la construction du gazoduc du Mackenzie durant les années 1970.

When the Government of Canada approved the Line 3 pipeline replacement project, Enbridge wisely decided to consult with local communities and labour groups in implementing a PLA. As a result, that project has come in ahead of schedule, under budget and has faced little resistance from local communities along the pipeline right of way.

Lorsque le gouvernement du Canada a approuvé le projet de remplacement de la canalisation 3 du pipeline d'Enbridge, l'entreprise a sagement décidé de consulter les collectivités locales et les syndicats pour adopter une convention collective. Par conséquent, on a terminé ce projet plus tôt que prévu et à un coût inférieur au budget alloué, et les collectivités locales le long de l'emprise ont opposé peu de résistance.

CBAs and PLAs are valuable for building Canada's infrastructure. Challenges with projects can be avoided if labour is included in the approval process and considered a forethought and not an afterthought.

Les ententes sur les retombées locales et les conventions collectives de projet sont précieuses pour construire l'infrastructure du Canada. Dans le cadre d'un projet, il est effectivement possible d'éviter des problèmes si la main-d'œuvre participe au processus d'approbation, lorsqu'on y pense avant et pas après coup.

Let me dispel one misconception quickly. Those opposed argue that these agreements favour unionized contractors. This couldn't be further from the truth. All these agreements require is that contractors pay their employees an industry standard wage and benefits, and ensure employees have the necessary training and skills to actually perform the work safely. They are open to union and non-union alike.

Je me permets de dissiper rapidement une fausse idée. Les personnes qui s'opposent à ces ententes avancent qu'elles avantagent les entrepreneurs syndiqués. Rien n'est plus faux. La seule chose que ces ententes exigent, c'est que les entrepreneurs offrent à leurs employés une rémunération et des avantages sociaux qui correspondent à la norme de l'industrie, et qu'ils veillent à ce que les employés possèdent la formation et les compétences nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité. Elles fonctionnent autant pour les travailleurs syndiqués que ceux qui ne le sont pas.

Finally, let me turn the focus of the government review approval falling within the new legislation. As currently drafted, Bill C-69, in our opinion, does not clarify the process to ensure projects are assessed in a timely manner. Reforming the way projects are reviewed and approved will only be subject to further uncertainty if the current system's most glaring problems are not fixed.

Enfin, je vais attirer l'attention sur l'approbation gouvernementale dans le cadre de la nouvelle législation. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69, à notre avis, ne précise pas la marche à suivre pour garantir une évaluation rapide des projets. La refonte de la manière dont les projets sont examinés et approuvés ne fera qu'accroître l'incertitude si les problèmes les plus flagrants du système actuel ne sont pas réglés.

If Bill C-69 fails to clearly set out the timelines and ensure that the approval process meets its goals prudently and judiciously, it will be guaranteed that some of the issues that plague today's approval process will continue. This is not acceptable to Canadians and the workers who rely on these projects for their livelihoods.

Si le projet de loi C-69 n'établit pas clairement les délais et ne garantit l'atteinte des objectifs du processus d'approbation de manière prudente et judicieuse, il est certain que certains des problèmes qui affligent actuellement le processus d'approbation persisteront. C'est inacceptable pour les Canadiens et les travailleurs qui comptent sur ces projets pour gagner leur vie.

To ensure our country and our industry remain vibrant and prosperous, we need to have an approval process that is timely and inclusive of local, skilled workers and local communities. The current legislation does not guarantee that. We look to the Senate to provide guidance and recommendations to address the issues raised. Thank you. I look forward to your questions.

Pour veiller à ce que notre pays et notre industrie demeurent dynamiques et prospères, nous avons besoin d'un processus d'approbation rapide qui tient compte des travailleurs qualifiés locaux et des collectivités locales, ce que la législation actuelle ne fait pas. Nous souhaitons que le Sénat donne des conseils et des recommandations pour régler les problèmes soulevés. Merci. Je suis impatient de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you. Professor Gibson, please go ahead.

La présidente : Merci. Monsieur Gibson, allez-y, s'il vous plaît.

Robert Gibson, Professor, University of Waterloo, as an individual: Thank you, Madam Chair and committee, for the opportunity to speak. My name is Robert Gibson, and I am from the University of Waterloo. I had an ever-so-attractive slide deck with puffins on it. I hope you have that because I am going to go through that as quickly as I can.

Robert Gibson, professeur, Université de Waterloo, à titre personnel : Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de vous adresser la parole. Je suis Robert Gibson, et je suis de l'Université de Waterloo. J'ai préparé un diaporama tout ce qu'il y a de plus joli, avec des photos de macareux. J'espère que vous l'avez, car je vais le parcourir aussi rapidement que possible.

I work on sustainability and complexity matters. One of them is clearly this legislation and its predecessors for the last five decades, I guess.

Mon travail porte sur des questions de durabilité et de complexité. Manifestement, ce projet de loi fait partie de cela, de même que ses prédécesseurs des cinq dernières décennies, je pense bien.

I am not representing the university. I deal with sustainability matters and that means I get to look out for the interests of future generations — my grandchildren, yours and theirs — which is a bit of a luxury that I think the Senate also enjoys.

Je ne représente pas l'université. Je traite de questions de durabilité, et cela signifie que je veille aux intérêts des générations futures — mes petits-enfants et les vôtres, ainsi que leurs petits-enfants —, et c'est une sorte de luxe que le Sénat a également, je crois.

If we turn to the main substance of this on the second slide, I'm looking at three major criticisms that have been made of Bill C-69, particularly the impact assessment aspects. We'll go through them one at a time.

L'essentiel de mon propos se trouve sur la deuxième diapositive. Il s'agit des trois principales critiques qui ont été exprimées au sujet du projet de loi C-69, en particulier sur les aspects de l'évaluation d'impact.

The next slide is about giving too little attention to the economic benefits of projects. I think what I have to say is fairly obvious to you, that the current legislation, the Canadian Environmental Assessment Act of 2012, does not have an entry for direct economic benefits except insofar as they come indirectly and invisibly through the decisions made on "justification in the circumstances," justification of significant adverse effects in the circumstances made, by cabinet in controversial cases.

La diapositive suivante souligne qu'on accorde trop peu d'attention aux avantages économiques des projets. Je crois que ce que je veux dire est assez évident pour vous, et c'est que la loi actuelle, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, ne comporte rien concernant les avantages économiques directs, sauf si de tels avantages découlent indirectement et de façon invisible des décisions prises au sujet des effets « justifiables dans les circonstances » — fondées sur la justification des effets négatifs importants —, que le Cabinet prend dans les cas controversés.

If we look at the next slide, number 2, we get this question of political discretion that many people have raised, and which is clearly an important consideration. There is a difference between what we have currently and what is proposed. The current act has controversial cases being decided by cabinet as does the one that's proposed. The difference is that in the case of the current act, the decision about "justified in the circumstances" is made secretly with cabinet confidence. It is made without criteria. It is made without reasons for decision.

Sur la diapositive suivante, la deuxième chose, c'est la question du pouvoir discrétionnaire des décideurs politiques que de nombreuses personnes ont soulevée et qui est manifestement importante. Il y a une différence entre ce que nous avons en ce moment et ce qui est proposé. Selon la loi actuelle, les cas controversés sont soumis à la décision du Cabinet, et cela demeure le cas dans le projet de loi proposé. La différence, c'est que dans la loi actuelle, la décision relative aux effets qui sont « justifiables dans les circonstances » est prise dans le secret du Cabinet. La décision n'est pas fondée sur des critères ou sur des motifs.

Consequently, it is better at least that the new legislation is proposing that there be criteria for these decisions and that these decisions are accountable in the sense that there are published reasons for those decisions tied to the criteria.

Par conséquent, la nouvelle loi est préférable, car elle propose que ces décisions se fondent sur des critères et soient nécessairement justifiées, dans le sens que les motifs de cette décision liés aux critères sont publiés.

I don't think that's sufficient. Lots of other people don't think that's sufficient. I've proposed a variety of amendments that would address that. I don't have time to go through them now, but we can come back to that if you're curious.

Je ne crois pas que cela suffise. De nombreuses autres personnes ne croient pas que cela suffise. J'ai proposé divers amendements qui régleraient cela. Je n'ai pas le temps de les parcourir tous maintenant, mais nous pouvons y revenir si cela suscite votre curiosité.

The third area is this question of delay, the risk of delay.

Le troisième aspect est la question des retards ou des risques de retards.

As you know, the current law was passed as a streamlining measure. It had some success in that. The problems in the most controversial cases, Northern Gateway and Trans Mountain, were that the decision was timely, or at least it came through in the way that the act anticipated, but it didn't withstand the court challenge. So the delay in that case was the failure of the process to be sufficiently comprehensive and credible.

Comme vous le savez, la loi actuelle a été adoptée en guise de mesures de simplification. Elle a eu un succès relatif à cet égard. Le problème, dans les cas les plus controversés, soit Northern Gateway et Trans Mountain, est que la décision a été prise rapidement ou du moins de la façon dont la loi le prévoyait, mais qu'elle n'a pas résisté à la contestation judiciaire. Le retard dans ce cas a été causé par un processus défaillant sur le plan de la diligence et de la crédibilité.

The impact assessment act, as proposed, at least provides some increases in comprehensiveness and potential credibility. I don't think it guarantees that everything is going to be sliding through the possible problems with court challenge, but it certainly increases the odds of success.

Again, I think there are other things that can be done to reduce the problem of undue delay. I've listed a bunch of them that are too numerous to go through right now, but I'd be happy to talk about them.

The second part of this delay question is a concern about new requirements. It is certainly the case that the new legislation would bring additional explicit requirements, one of which is explicit attention to the benefits economically, socially, for health, and for ecological matters. The proposed new law has the advantage of being comprehensive, covering positive and adverse effects, long-term and short-term effects, et cetera.

That scope is beyond what the current federal law has done. But it is not far beyond what law in Canada has done. The three territories all have assessment processes that cover socio-economic, cultural and biophysical matters, and they do so in a more or less integrated way. They could do better in various ways, but nonetheless there's quite a bit of experience. The federal government itself has been involved in sustainability-based assessments in at least five joint review panel hearings and knows how to do it; at least there are people who know how to do it. There is lots of international experience as well. This is not something that is coming from the sky and mysterious.

I think there is serious work that needs to be done on policy guidance in these areas, but that's not something that can be solved through what we do in this legislation itself, except for requiring regulatory process review, transparency and so forth. There are some things we can do about that.

I'll leave it at that. We can go back to the other questions. I've left you with a final bonus point about trade-offs. One of the things I would be very keen to see is explicit trade-off rules in sustainability-based assessment. I've written a couple of books about sustainability assessment. I know something about it, and I think that that would be key. I'll stop now. Thank you.

The Chair: Thank you very much. None of the deputy chairs are here. We will proceed with Senator Oh.

Senator Oh: Thank you, witnesses, for being here. My question is this. We often hear from the industry that the greatest concern is the combined effect of Bill C-48, Bill C-68 and Bill C-69. Industry leaders have said that this package of legislation will damage Canada's economic and global reputation. Will members of the union work on any proposed

La Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée représente au moins une amélioration concernant la diligence et la crédibilité. Je ne crois pas que tous les problèmes possibles de contestation judiciaire seront réglés, mais les chances de succès seront meilleures.

Encore là, je pense qu'il est possible de faire d'autres choses pour réduire le problème des retards indus. J'en ai dressé une liste, mais il y en a trop pour que je les parcoure maintenant. Je serais cependant ravi de vous en parler.

Le deuxième élément de la question des retards est lié aux nouvelles exigences. La nouvelle loi comporterait des exigences explicites additionnelles, notamment la nécessité de porter une attention explicite aux effets positifs sur l'économie, la société, la santé et les facteurs écologiques. La nouvelle loi qui est proposée a l'avantage d'être exhaustive; elle couvre les aspects positifs et négatifs, les aspects à long terme et à court terme, et cetera.

Cela dépasse la portée de la loi fédérale actuelle. Cependant, cela ne dépasse pas beaucoup la portée du droit actuel au Canada. Les trois territoires ont tous des processus d'évaluation qui couvrent les aspects socioéconomiques, culturels et biophysiques, et ce, d'une façon plus ou moins intégrée. Ils auraient diverses façons de faire mieux, mais quoi qu'il en soit, il y a beaucoup d'expérience. Le gouvernement fédéral lui-même a participé à des évaluations basées sur la durabilité dans le cadre d'au moins cinq audiences de la commission d'examen conjoint et sait comment procéder; au moins, il y a des gens qui savent comment le faire. Il y a beaucoup d'expérience à l'échelle internationale également. Cela ne tombe pas du ciel et n'a rien de mystérieux.

Je crois qu'il faudrait sérieusement travailler à l'orientation stratégique dans ces domaines, mais nous ne pouvons pas résoudre cela par l'inclusion de dispositions dans la loi, sauf s'il s'agit d'exiger l'examen des processus réglementaires, la transparence et ainsi de suite. Il y a des choses à faire à ce sujet.

Je vais en rester là. Nous pourrons revenir sur les autres questions. J'ai inclus un dernier point supplémentaire à propos des compromis. Je serais très enthousiaste de voir notamment des règles de compromis dans les évaluations axées sur la durabilité. J'ai écrit quelques livres sur l'évaluation de la durabilité. Je connais cela, et je pense que ce serait la clé. Je vais m'arrêter maintenant. Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Les vice-présidents sont absents. Nous allons donc commencer par le sénateur Oh.

Le sénateur Oh : Je remercie les témoins de leur présence. Ma question est la suivante. Nous entendons souvent de la part des représentants de l'industrie que ce qui les préoccupe le plus, c'est l'effet conjugué des projets de loi C-48, C-68 et C-69. Les dirigeants de l'industrie ont dit que cet ensemble de projets de loi aura des effets dommageables sur l'économie du Canada et sur

major project, for example, the Eagle Spirit pipeline, if all the three bills passed without these major amendments? Could that prevent major projects like Eagle Spirit from getting built in Canada?

Mr. Gibson: That is a difficult question requiring knowledge of the interaction of three bits of legislation, not all of which I've studied. So, first of all, a caveat that I'm not smart enough to answer it.

Second, insofar as I can answer the question from the perspective of the impact assessment act, I think that the kinds of changes that are intended in the proposed law to make the assessment more comprehensive, more open and more credible will make things easier in the end for justification of projects, for planning of projects, and for broad acceptance from the various parties that are concerned currently about such projects. In general, I think that is something that will be improved.

The particular problems that arise include some matters that are essentially constitutional. We have resistance to projects because of inadequate recognition of Aboriginal rights that are constitutionally entrenched. We have opposition to projects because of perceived inequity in the distribution of benefits and burdens, particularly spill risks in the case of the diluted bitumen pipelines. Provincial powers are constitutionally entrenched.

No matter what you do with any of these laws, there is not a magic solution in assessment law. I think the current approach is at least correct, which is to have the most comprehensive — and therefore addressing all the major issues — open and credible process that can you design. I think you can improve that, but I think that the essential approach is correct.

Senator Oh: Professor, is this bill good for our Canadian economy? Is it good for job creation? Is it good for investors coming in for investment?

Mr. Railton: I'm happy to respond. We have executed a MOU with Eagle Spirit to build the energy corridor when and if it gets approval. The answer is these legislations are going to challenge the ability for these types of projects to move forward in an efficient and effective way.

We're going to speak to Bill C-48 here on Wednesday, and we clearly think that the bill was ill-conceived, to be honest, and I think it's important that the ability for our product to get to market is critical. I think you can do it in a safe and efficient way. Bill C-48 contemplates shipping traffic of bitumen-type of products or any other products, and I think First Nations have

sa réputation à l'échelle mondiale. Est-ce que les membres de l'union vont travailler à l'un ou l'autre des grands projets proposés, par exemple l'oléoduc Eagle Spirit, si les trois projets de loi sont adoptés sans les importants amendements proposés? Est-ce que cela pourrait empêcher la construction de grands projets comme Eagle Spirit au Canada?

M. Gibson : Il est difficile de répondre à cette question sans connaître l'interaction des trois projets de loi, et je ne les ai pas tous étudiés. Donc, je dois premièrement vous avertir : je ne suis pas assez intelligent pour répondre.

Deuxièmement, dans la mesure où je peux répondre à la question du point de vue de la Loi sur l'évaluation d'impact, je pense que les types de changements que le projet de loi apporterait afin de rendre l'évaluation plus exhaustive, plus ouverte et plus crédible faciliteront au bout du compte la justification des projets, la planification des projets et leur acceptation générale de la part des diverses parties intéressées par ces projets. En général, je pense qu'il y aura une amélioration sur ce plan.

Les problèmes particuliers qui surgissent sont de nature essentiellement constitutionnelle. La résistance à des projets vient de la prise en compte inadéquate des droits des Autochtones qui sont reconnus par la Constitution. L'opposition aux projets est attribuable au sentiment d'iniquité dans la répartition des bienfaits et des fardeaux, en particulier pour ce qui est des risques de déversement liés aux oléoducs qui servent au transport du bitume dilué. Les pouvoirs des provinces sont définis dans la Constitution.

Peu importe ce que vous faites avec ces lois, il n'y a pas de solution miracle en droit de l'évaluation environnementale. Je crois que l'approche actuelle est au moins correcte, car elle cherche à avoir le processus le plus exhaustif — qui couvre donc tous les grands enjeux —, et le plus ouvert et crédible possible. Je crois que vous pouvez améliorer cela, mais que l'approche est essentiellement correcte.

Le sénateur Oh : Monsieur, est-ce que ce projet de loi est bon pour l'économie du Canada? Est-ce qu'il est bon pour la création d'emplois? Est-ce qu'il est bon pour stimuler les investissements?

M. Railton : Je serais ravi de répondre. Nous avons conclu un protocole d'entente avec Eagle Spirit en vue de la construction du couloir de transport de l'énergie s'il est approuvé. La réponse, c'est que ces projets de loi vont compromettre la capacité d'aller de l'avant efficacement avec ces types de projets.

Nous allons venir parler du projet de loi C-48, mercredi, et nous croyons fermement que ce projet de loi a été mal conçu, honnêtement. Je pense que la capacité d'amener notre produit au marché est cruciale. Je crois qu'il est possible de le faire en toute sécurité et efficacement. Le projet de loi C-48 traite du transport maritime des produits du bitume et de tous les autres produits, et

been very clear that they don't feel it's appropriate that the Government of Canada not consult with them prior to bringing such legislation in. I'll let them speak for themselves.

At the end of the day, product is going up and down the West Coast of British Columbia every day from Alaska to Cherry Point. It's done in a safe and efficient manner. The case of the *Exxon Valdez*, which everybody likes to throw out there because you had a drunk captain who ran an oil tanker aground that leaked out a bunch of product and damaged the environment, probably forever, is unacceptable in anybody's mind. However, since that time, a lot of product has moved up and down the West Coast without issue.

We have the technology. We have the ability to do it. The Eagle Spirit Energy Corridor is a very good project. We clearly support it. I think we'll be talking to the attributes of that particular project and why that tanker ban under Bill C-48 is, frankly, not required at this point in time.

The Chair: As we are studying Bill C-69, I would appreciate if we concentrate on Bill C-69.

Mr. Railton, I have a question. You talked about labour agreements. I would like to you compare the situations with CEAA, 2012 and Bill C-69. Were they there in CEAA?

Mr. Railton: No. We had a labour agreement with Northern Gateway. We have one right now with Eagle Spirit. We have a labour agreement with Coastal GasLink.

Most of the owners will come and approach us early in the process. As you can appreciate, these are very large projects. They are very expensive. The regulatory hurdle is just one major hurdle to get through, but if you don't have a trained workforce available to do the work when you decide to go and break ground — all of that work is done ahead of time with our industry partners, our contractors and the labour unions that work within the industry.

These projects are such an order of magnitude when it comes to the building of these projects, years of planning is done in advance. We're part of those discussions all the way through. I don't know if that answers the question.

The Chair: Yes. Thank you very much.

je pense que les Premières Nations ont très clairement indiqué qu'elles ne trouvent pas approprié que le gouvernement du Canada ne les consulte pas avant d'adopter de telles mesures législatives. Je vais les laisser parler en leur propre nom.

Au bout du compte, tous les jours, des produits sont transportés le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique, entre l'Alaska et Cherry Point. Cela se fait de manière sûre et efficace. Tout le monde reconnaît comme étant inacceptable le cas de l'*Exxon Valdez*, l'histoire qu'on relate à qui mieux mieux parce qu'un jour, un capitaine en état d'ébriété a causé l'échouage d'un pétrolier d'où se sont écoulés des produits qui ont causé des dommages probablement irréparables à l'environnement. Cependant, depuis, de grandes quantités de produits ont été transportées le long de la côte ouest sans aucun problème.

Nous avons la technologie. Nous avons la capacité de le faire. Le couloir de transport de l'énergie Eagle Spirit est un excellent projet. Nous l'appuyons fermement. Nous allons parler des attributs de ce projet particulier et des raisons pour lesquelles l'interdiction des pétroliers en vertu du projet de loi C-48 n'est franchement pas nécessaire en ce moment.

La présidente : Étant donné que nous étudions le projet de loi C-69, je vous saurais gré de vous concentrer sur le projet de loi C-69.

Monsieur Railton, j'ai une question. Vous avez parlé de conventions collectives. J'aimerais que vous fassiez une comparaison entre la situation avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 et la situation avec le projet de loi C-69. Est-ce que c'était inclus dans la LCEE?

M. Railton : Non. Nous avions une convention collective avec Northern Gateway. Nous en avons une maintenant avec Eagle Spirit. Nous avons une convention collective avec Coastal GasLink.

La plupart des propriétaires nous approchent généralement au début du processus. Comme vous pouvez le comprendre, ce sont de très grands projets. Ils sont très coûteux. C'est un obstacle de nature réglementaire qui est important à surmonter, mais si vous n'avez pas une main-d'œuvre qualifiée pour faire le travail quand vous décidez d'aller de l'avant et d'entamer les travaux… Tout ce travail se fait à l'avance avec nos partenaires de l'industrie, nos entrepreneurs et les organisations syndicales qui œuvrent au sein de l'industrie.

Ces projets sont d'une telle ampleur quand il s'agit de les construire qu'il faut des années de planification. Nous faisons partie des discussions du début à la fin. J'espère que cela répond à votre question.

La présidente : Oui. Merci beaucoup.

Senator Woo: Thank you for your appearance today. I would like to ask questions of both of you. I'll try to go as quickly as I can.

First, Mr. Railton, if CBAs and PLAs are so demonstrably good for the project, for the proponents and the communities, why do we need to legislate it? Why is it not self-evidence?

Mr. Railton: It's a very good question, and I'm glad you brought it up. The challenge you have is that the enlightened owners who are building these energy projects and bringing these new projects to bear, in most cases, will come to us and talk to us ahead of time. We're finding challenges now around available workforces, so owners are trying to keep all of their options open.

We think that for most of these projects, the labour component is anywhere from 30 to 40 per cent of the cost of a project. We play an integral part. The challenge you have is when these projects get disrupted in the regulatory review process, a lot of that labour pool gets disbursed off to other industries and is not available to build the projects.

Our thinking is that if it's legislated and this has to be part of the contemplation of the approval process, then at the end of the day, all of the money invested in the development of that workforce doesn't get lost.

Senator Woo: Thank you for your answer.

Professor Gibson, there are two items in your 3a slide "Amendments to avoid undue delay" that I'd like some clarification on. The first one is the point to limit screening to ruling on jurisdiction. It's a bit cryptic. Could you explain that, please? You didn't have a lot of time to explain, so I'm giving you the chance now.

The penultimate bullet states, "Apply s.63 requirements to regulation and policy making." Clause 63 is the public interest test. Are you saying that the public interest test should also be the criteria for the regional and strategic assessments?

Mr. Gibson: Yes.

Before I forget the first question, let's start there. Among the most important innovations in the new legislation is early planning. Early planning means starting the process by which we consider what the effects are and providing guidance much earlier. As we've heard quite correctly, responsible proponents are starting way before any of this happens, and much of the decision making is done way before they have guidelines for the

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre présence. J'aimerais vous poser des questions à tous les deux. Je vais essayer de le faire aussi rapidement que possible.

Premièrement, monsieur Railton, s'il est démontré que les ententes sur les avantages communautaires et les conventions collectives relatives à un projet particulier sont bonnes pour les projets, pour les promoteurs et pour les collectivités, pourquoi faut-il des mesures législatives? Pourquoi n'est-ce pas évident?

M. Railton : C'est une excellente question, et je suis ravi que vous l'ayez soulevée. La difficulté, c'est que dans la plupart des cas, les propriétaires qui sont renseignés et qui réalisent de tels projets d'énergie vont venir nous voir et discuter avec nous à l'avance. Nous avons des difficultés concernant la main-d'œuvre disponible, et les propriétaires essaient de maximiser leurs options.

Nous croyons que pour la plupart de ces projets, la main-d'œuvre représente de 30 à 40 p. 100 du coût d'un projet. Nous jouons un rôle important. La difficulté, c'est que quand de tels projets sont perturbés à l'étape du processus d'examen réglementaire, une grande partie de cette main-d'œuvre s'en va vers d'autres industries et n'est plus disponible pour la construction des projets.

Ce que nous pensons, c'est que si c'est inclus dans la loi et qu'il faut que ce soit envisagé dans le processus d'approbation, au bout du compte, on n'aura pas perdu tout l'argent investi dans la création de cette main-d'œuvre.

Le sénateur Woo : Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Gibson, sur votre diapositive 3a, qui concerne les amendements permettant d'éviter les retards indus, il y a deux éléments pour lesquels j'aimerais avoir des précisions. Le premier est le principe voulant qu'on limite la vérification à la décision sur la compétence. C'est un peu cryptique. Pourriez-vous expliquer cela, je vous prie? Vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour l'expliquer alors je vous en donne l'occasion maintenant.

L'avant-dernier point requiert d'appliquer les exigences de l'article 63 à la réglementation et à l'élaboration de politiques. L'article 63 est le critère de l'intérêt public. Est-ce que vous dites que le critère de l'intérêt public devrait aussi être le critère applicable aux évaluations régionales et stratégiques?

M. Gibson : Oui.

Je vais commencer par répondre à votre première question avant de l'oublier. La planification précoce est l'une des plus importantes innovations du projet de loi. La planification précoce signifie qu'on entame le processus d'examen des effets et qu'on fournit une orientation à ce sujet beaucoup plus tôt. Comme nous l'avons entendu, les promoteurs responsables commencent bien avant que tout ceci se produise et les décisions

impact assessment, which has always been an irrational approach.

We would like to have all of that discussion and guidance begin a lot earlier so that people know what the expectations are; so the conversations about arranging for the host of other factors that have to be considered before project planning — what programs of government are needed, for example — all get on the table earlier.

Insofar as we can do that, we would like to have the focus of early planning on that. But what they have done in the proposed law is to retain the old screening process by which you also determine whether you really need to have an assessment. I think that is inappropriate for the kinds of projects that are automatically on the project list. Consequently, I would say let's take that screening element out, have concentration on the earlier conversations, and have screening only in the sense that if you find the federal jurisdiction is not involved because the project is evolving in a way that doesn't —

Senator Woo: So you predetermine that a project will have to go through an impact assessment; is that what you're saying?

Mr. Gibson: Yes.

Senator Woo: So all projects have to go through —

Mr. Gibson: Unless there's no federal jurisdiction. That's only one concern. That's the first thing.

Regarding the question about clause 63 — the other big thing that is really quite hopeful, although far from assured from the current legislation, is the introduction of law-based strategic and regional assessment. The idea is to address big expectations for dealing with new development in an area — I've spent much of the last decade in the Ring of Fire, for example, where the provincial government has refused to have a regional approach to what are multiple projects and all the effects are going to be multiple project effects. They're doing it one by one.

It would be far wiser and way more efficient for all parties to have a regional approach as to how best to develop this area. Have that regional conversation and have guidance from it. If the guidance from strategic and regional assessments is to be authoritative and credible, it has to have the same scope as what happens at the project level.

sont en grande partie prises bien avant que leur parviennent les lignes directrices pour l'évaluation d'impact, ce qui a toujours été irrationnel comme approche.

Nous aimerions que la discussion et l'orientation s'amorcent beaucoup plus tôt, de sorte que les gens connaissent les attentes et qu'on discute beaucoup plus tôt des dispositions relatives à tout l'éventail des autres facteurs qui doivent être envisagés avant la planification du projet — les programmes gouvernementaux requis, par exemple.

Dans la mesure où nous pouvons faire cela, nous aimerions que la planification précoce porte là-dessus. Cependant, dans la loi qui est proposée, ce qu'on fait, c'est maintenir le vieux processus d'examen préalable qui sert également à déterminer si vous avez vraiment besoin d'une évaluation. Je crois que c'est inapproprié pour les types de projets qui sont automatiquement sur la liste de projets. Par conséquent, je trouve qu'il faudrait supprimer l'élément de l'examen préalable, porter l'attention sur les premières conversations et n'opter pour l'examen préalable que si vous constatez que le fédéral n'intervient pas parce que le projet évolue d'une façon qui ne…

Le sénateur Woo : Donc, vous déterminez préalablement qu'un projet devra être soumis à une évaluation d'impact. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Gibson : Oui.

Le sénateur Woo : Alors que tous les projets doivent être soumis…

M. Gibson : Sauf si cela ne relève pas du gouvernement fédéral. C'est la seule préoccupation. C'est la première chose.

Pour ce qui est de la question relative à l'article 63, l'autre élément important qui suscite vraiment de l'espoir, bien que ce soit loin d'être assuré dans la loi actuelle, c'est l'introduction d'évaluations régionales et stratégiques fondées sur la loi. L'objectif est de répondre aux grandes attentes relatives au traitement des nouveaux aménagements dans un secteur — j'ai passé une grande partie des 10 dernières années dans le Cercle de feu, par exemple — où le gouvernement provincial refuse d'adopter une approche régionale pour plusieurs projets, ce qui fait que les effets seront ceux de plusieurs projets. Ils se penchent sur un projet à la fois.

Il serait beaucoup plus judicieux et beaucoup plus efficace pour toutes les parties d'avoir une approche régionale visant la meilleure façon de faire les aménagements dans le secteur. Il faudrait avoir cette discussion régionale et en tirer une orientation. Pour que les évaluations stratégiques et régionales se traduisent par une orientation crédible et faisant autorité, il faut que leur portée corresponde à ce qui se passe à l'échelle du projet.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for Professor Gibson. Certainly political discretion and delays have been identified by many Albertans as something that increases uncertainty in their minds about the bill. In two of your slides, you say that you would limit grounds for cabinet decision extensions, as well as cabinet decision time extensions.

How would you do this? How would you recommend that this is done in this bill?

Mr. Gibson: I think there are specific amendments in the submission. Basically, what would be ideal is that most of the analysis and most of the decision specifics, at least recommendation specifics, come from arm's-length, independent, non-political, as unbiased as possible experts who have heard the evidence.

I like the expert panel's suggestion that it be an arm's-length commission, as opposed to a body of governments reporting through the minister, more subject to political direction. That's the first thing.

Second, once it gets to cabinet, what you have then, from that early process, is a report that clearly requires the evidence and the recommendations, including whatever conditions of approval are recommended, with the proposed decision based on the clause 63 requirements.

The full proposal — this is what we think you should say as your decision — goes to cabinet. Cabinet is accountable, so they are the ones that properly would make that decision, but I don't think it should be then another opportunity for lobbying by various interests going to cabinet to say, "This is what we think." Then we don't get to see what happens. I don't think that's appropriate. I don't think that's accountable.

To limit that, at least, you can deal with that infinite extension of the period for decision making by cabinet. I can imagine cases where extension of cabinet time is sensible. You may have to negotiate with provinces about conditions of approval and so forth. Probably, that will happen on occasion. Certainly, it's happened in the past.

That's a condition that you can put in. There have to be grounds for the cabinet to seek and give itself an extension. Those can be limited grounds. At the moment, you have no constraint whatsoever on what the cabinet can use as a ground for declaring that it needs more time. Not only does it give cabinet the incentive — or at least the temptation — to go on and debate things they didn't hear the evidence for, it also provides for more lobbying and less accountability.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'ai une question pour M. Gibson. De nombreux Albertains ont effectivement indiqué que le pouvoir discrétionnaire des décideurs politiques et les retards sont des éléments qui suscitent encore plus d'incertitude pour eux en ce qui concerne le projet de loi. Sur deux de vos diapositives, vous dites que vous limiteriez les motifs de prorogation de délai des décisions du Cabinet.

Comment feriez-vous cela? Comment recommandez-vous de faire cela dans le projet de loi?

M. Gibson : Je pense qu'il y a des modifications précises proposées dans le mémoire. Essentiellement, l'idéal serait que la majorité de l'analyse et des détails de la décision, ou du moins des détails des recommandations proviennent d'experts indépendants, apolitiques et impartiaux qui ont entendu les données probantes.

J'aime la suggestion du groupe d'experts d'être une commission indépendante plutôt qu'une entité de gouvernements qui rend des comptes par l'intermédiaire du ministre, qui sera plus susceptible de faire l'objet d'ingérence politique. C'est la première chose.

Deuxièmement, au début du processus, vous recevez au Cabinet un rapport qui exige clairement les données probantes et les recommandations, y compris les conditions d'approbation recommandées et la décision proposée fondée sur les exigences prévues à l'article 63.

La proposition complète — qui, selon nous, devrait être votre décision — est présentée au Cabinet. Le Cabinet doit rendre des comptes, si bien qu'il doit prendre adéquatement cette décision, mais je ne pense pas que ce devrait être une autre occasion de défendre divers intérêts en disant au Cabinet : « Voici ce que nous pensons. » Nous ne pouvons pas voir ce qui se passe ensuite. Je ne pense que pas c'est approprié. Je ne pense pas que c'est transparent.

Pour limiter cela, à tout le moins, on peut régler la question de l'extension infinie de la période pour la prise de décisions au Cabinet. Je peux imaginer des cas où l'extension de cette période est raisonnable. On peut devoir négocier avec les provinces au sujet des conditions d'approbation, notamment. Cela se produira probablement à l'occasion. C'est certainement déjà arrivé par le passé.

C'est une condition que vous pouvez ajouter. Il doit y avoir des motifs pour que le Cabinet demande et accorde une extension. Ce peut être des motifs limités. Pour l'instant, vous n'avez aucune restriction sur ce que le Cabinet peut utiliser comme motif pour déclarer qu'il a besoin de plus de temps. Cela donne non seulement au Cabinet un incitatif — ou à tout le moins la tentation — de débattre de questions pour lesquelles il n'a pas entendu de données probantes, mais cela contribue à du lobbying accru et à une reddition de comptes moindre.

I don't see the justification.

Senator Mitchell: Thank you to all of you for being here.

My first question is to Mr. Railton. You have laid out that the project labour agreement process is very good for assessing labour requirements and labour availability. You explicitly mentioned Indigenous labour availability. It seems that process would also be entirely consistent with gender-based analysis, equality for women and involvement of women in the process.

Many critics of the bill see that as an unfortunate addition to the list of elements to be considered; I don't. It seems to me that your proposal also would not anticipate a criticism of that. Are you saying that GBA should be part of this process?

Mr. Railton: I believe so and we firmly support it. You can't ignore 52 per cent of the population. It's plain and simple. If you do, you do it at your peril.

Currently, women make up 4 per cent of our membership and that number is growing quickly. Boomers are about to exit the workforce. Old, fat people like me are going to step out and young people are needed to step in. The demands for the workforce of the future will be great because their numbers are limited.

I don't believe at all that any of these measures would impact the ability and the cost of these particular projects going forward in the process because you need these people, plain and simple. You must take the time to understand what's available to you and, more importantly, what you need for training in the two- or three-year run-up to any major project. We are one of the leading trainers for the industry in Canada. When we meet with the ownership group and they say, "Look, we're three years out," we'll ramp up our training capacity to ensure there is a sufficient skilled workforce available for when the project goes forward.

To answer your question, yes, we think this is a good component. I don't think it's broad enough, frankly, on the diversification piece.

Senator Mitchell: You may find me quoting you in my speech at third reading.

Mr. Railton: That's fine. Please feel free.

Senator Mitchell: My second question is similar, in the same category. In addition to the addition of CBA, climate change consideration and those elements, there is also sustainability. Professor Gibson, it's clear that you're an expert on that. I don't

Je ne vois pas la justification.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous tous d'être ici.

Ma première question s'adresse à M. Railton. Vous avez signalé que le processus de convention collective est excellent pour évaluer les besoins en main-d'œuvre et la disponibilité de la main-d'œuvre. Vous avez explicitement mentionné la disponibilité de la main-d'œuvre autochtone. Le processus semble concorder parfaitement avec l'analyse comparative entre les sexes, l'égalité pour les femmes et la participation des femmes dans le processus.

De nombreux détracteurs du projet de loi estiment que c'est un ajout déplorable à la liste des facteurs à prendre en considération. Je ne suis pas de cet avis. J'estime que votre proposition ne semble pas anticiper des critiques en ce sens. Dites-vous que l'analyse comparative entre les sexes devrait faire partie de ce processus?

M. Railton : Je crois que oui et nous l'appuyons fermement. On ne peut pas ignorer 52 p. 100 de la population. C'est aussi simple que cela. Si vous le faites, c'est à vos propres risques.

À l'heure actuelle, les femmes représentent 4 p. 100 de nos membres, et ce chiffre augmente rapidement. Les baby-boomers sont sur le point de quitter le marché du travail. Les gens comme moi, vieux et gros, vont se retirer, et les jeunes doivent intervenir. Les demandes de main-d'œuvre à l'avenir seront élevées, car le nombre de personnes disponibles est limité.

Je ne crois pas du tout que l'une ou l'autre de ces mesures auraient une incidence sur la capacité de ces projets particuliers d'aller de l'avant et sur leurs coûts, car vous avez besoin de ces gens. C'est aussi simple que cela. Vous devez prendre le temps de comprendre ce qui est à votre disposition et, surtout, ce dont vous avez besoin en matière de formation au cours des deux ou trois années précédant tout projet d'envergure. Nous sommes l'un des principaux formateurs pour l'industrie au Canada. Lorsque nous rencontrons le groupe de propriétaires et qu'ils nous disent : « Nous entamerons le projet dans trois ans », nous allons accroître nos capacités de formation pour nous assurer qu'il y aura une main-d'œuvre qualifiée suffisante lorsque le projet débutera.

Pour répondre à votre question, oui, nous pensons que c'est un volet positif. Je ne pense pas qu'il est assez vaste, pour être honnête, pour ce qui est de la diversification.

Le sénateur Mitchell : Je risque de vous citer durant mon discours à l'étape de la troisième lecture.

M. Railton : C'est très bien. Sentez-vous libre de le faire.

Le sénateur Mitchell : Ma deuxième question est similaire et s'inscrit dans la même lignée. Outre l'analyse comparative entre les sexes, les changements climatiques et ces facteurs, il y a aussi la durabilité. Monsieur Gibson, vous êtes manifestement un

know if you have actually written a book on that, but it seems you've been awfully close to it.

Mr. Gibson: A couple.

Senator Mitchell: I know you've written a couple of books but, on this specifically, could you elaborate on why sustainability would not be something to evaluate in the assessment of projects like these? There are those who criticize the inclusion of sustainability in this process. It just seems like an obvious thing to include. Could you give us some idea of what it adds and what it offers by doing that?

Mr. Gibson: There are a variety of grounds for resistance. Some of them are, essentially: It's new and we don't do it that way. We've all heard people resisting things on the grounds of history. So there's that.

Sustainability is essentially about recognizing the interconnections among things. We say we will look at environment and social and health and economic things, but the genius of sustainability is not the breadth; it's the interactions among those things. The old Brundtland Commission from back in the 1980s said that you can't protect the environment without dealing with poverty, and you can't deal with poverty without protecting the environment; so let's think of them together. It's not an either/or; it's not a trade-off; it's both together. That's something that is not commonly done.

I work in an institution where we have specialized disciplines. Crossing the disciplinary boundaries is still difficult after all these years. We run up against government, academic and other kinds of training boundaries that we don't look across, so it's just difficult for people to think across those things.

I would argue that we've been doing this kind of sustainability-like discussion for three decades. Again, the farther away you get from Toronto, Ottawa and Vancouver, the more likely you have people who aren't really disturbed by that. In my experience, if you want to have a good discussion about sustainability without having to use the word, go north. All of the territorial processes are way better on that than any of the ones in Toronto; I guarantee it.

Senator Patterson: Hear, hear.

Senator Neufeld: Mr. Railton, I have a question for you. Unless I misunderstood you, you said your agency participated in 90 per cent of the NEB pipelines in Canada?

Mr. Railton: Yes.

expert en la matière. Je ne sais pas si vous avez écrit un livre sur le sujet, mais vous semblez avoir été très près de le faire.

M. Gibson : J'en ai écrit deux.

Le sénateur Mitchell : Je sais que vous avez écrit quelques livres mais, sur cette question plus précisément, pourriez-vous expliquer pourquoi la durabilité ne serait pas un facteur à évaluer dans le cadre de l'évaluation de projets comme ceux-ci? Certains critiquent l'inclusion de la durabilité dans ce processus. Cela semble être un facteur évident à inclure. Pourriez-vous nous expliquer ce que ce facteur ajoute?

M. Gibson : Il y a diverses raisons à cette résistance. Il y a notamment le fait que c'est nouveau et que nous ne procédons pas habituellement de cette manière. Nous avons tous entendu des gens s'opposer à des idées sur le principe que ce n'est pas ainsi que nous procédions par le passé. Il y a donc cette raison.

La durabilité vise essentiellement à reconnaître les liens entre différentes choses. Nous disons que nous examinerons l'environnement, les services sociaux, la santé et l'économie, mais la beauté de la durabilité, ce n'est pas la portée; c'est les interactions. La Commission Brundtland, qui remonte aux années 1980, a fait état que l'on ne peut pas protéger l'environnement sans lutter contre la pauvreté, et on ne peut pas lutter contre la pauvreté sans protéger l'environnement. Il faut examiner ces deux enjeux ensemble. On ne peut pas choisir entre les deux, ce n'est pas un compromis; il faut les examiner ensemble. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons couramment.

Je travaille dans une institution où nous avons des disciplines spécialisées. Il est encore difficile de traverser ces frontières disciplinaires après toutes ces années. Nous sommes confrontés au gouvernement, aux universitaires et à d'autres obstacles en matière de formation, si bien qu'il est difficile de pousser la réflexion plus loin.

Je dirais que nous tenons ce type de discussions sur la durabilité depuis trois décennies. Là encore, plus vous vous éloignez de Toronto, d'Ottawa et de Vancouver, plus les gens risquent de ne pas s'en formaliser. D'après mon expérience, si vous voulez tenir une bonne discussion sur la durabilité sans devoir utiliser le terme, allez dans le Nord. Tous les processus territoriaux sont bien meilleurs à ce sujet que ceux à Toronto; je vous le garantis.

Le sénateur Patterson : Bravo!

Le sénateur Neufeld : Monsieur Railton, j'ai une question pour vous. À moins de vous avoir mal compris, je crois savoir que vous avez dit que votre agence a participé à 90 p. 100 aux projets de pipelines de l'ONE au Canada.

M. Railton : Oui.

Senator Neufeld: That is impressive and it doesn't surprise me. During that time, we all know there needed to be updates and changes to the legislation. This is a complete rewrite of everything. I think you said it slows everything down and we need the economy and the jobs.

The present government said they had to do this because all Canadians had lost faith in the NEB process. Was that a big issue with your organization? Did you hear it from all your workers? I mean, if you participated in 90 per cent of NEB-regulated pipelines, you obviously did a whole bunch. Was that common? Did those people say, hey, we don't trust the system anymore?

Mr. Railton: The challenge is the current system has enough flaws and challenges within it that it stalled a number of major projects and has killed a couple. We worked with TransCanada on the Energy East project. When they hit roughly $1 billion-plus on the regulatory review system, another opportunity became available through Keystone XL and, frankly, they decided to shelve that particular project, frankly.

Senator Neufeld: [*Inaudible*]

Mr. Railton: I don't know, but I would suggest to you that the current system in which we find ourselves is flawed and it obviously has some issues.

Senator Neufeld: I don't dispute that. I'm asking did you —

Mr. Railton: You want my view of Bill C-69 and whether or not it would speed it up? Clearly we're on record saying there needs to be more definitive timelines so that when proponents move forward with a project, they will understand that the project will be reviewed and either green-lighted or stopped at an early stage.

Senator Neufeld: Okay. I guess I can take from that answer that you probably didn't hear much about not trusting the NEB anymore? I appreciate that. You didn't really answer, so I'm putting words in your mouth.

Mr. Railton: Let me clarify, because I think it's a good point. We're hearing a lot more of the NEB today than we probably have in the last decade. Why?

Senator Neufeld: I could tell you, but my time is running out.

Mr. Railton: I appreciate that, but I want to finish on this note. Pipelines were underground and off the radar screen until roughly a decade ago when everybody became experts in

Le sénateur Neufeld : C'est impressionnant et cela ne me surprend pas. Durant cette période, nous savions tous que des mises à jour et des modifications à la loi s'imposaient. C'est une refonte complète. Je pense que vous avez dit que cela ralentit le processus et que nous avons besoin de l'économie et des emplois.

Le gouvernement actuel a dit qu'il devait le faire, car tous les Canadiens avaient perdu confiance dans le processus de l'ONE. Est-ce que c'était un problème de taille pour votre organisme? Avez-vous entendu les opinions de tous vos travailleurs? Si vous avez participé aux projets de pipelines réglementés par l'ONE à 90 p. 100, vous avez manifestement fait beaucoup. Était-ce une pratique courante? Ces gens ont-ils dit qu'ils ne faisaient plus confiance au système?

M. Railton : Le problème est que le système actuel comporte tellement de lacunes et de défis qu'il a paralysé un certain nombre de projets d'envergure et en a fait avorter quelques-uns. Nous avons travaillé avec TransCanada au projet Énergie Est. Lorsqu'on a atteint environ 1 milliard de dollars ou plus pour le système d'examen réglementaire, une autre occasion s'est présentée avec le pipeline Keystone XL et, bien franchement, on a décidé de mettre en veilleuse ce projet.

Le sénateur Neufeld : [*Inaudible*]

M. Railton : Je ne sais pas, mais je vous dirais que le système actuel comporte, de toute évidence, des lacunes et certains problèmes.

Le sénateur Neufeld : Je ne le conteste pas. Je vous demande si...

M. Railton : Vous voulez connaître mon point de vue sur le projet de loi C-69 et savoir s'il accélérerait ou non le processus? Nous faisons savoir publiquement qu'il faut des délais plus précis de manière à ce que lorsque les promoteurs vont de l'avant avec un projet, ils comprennent qu'il sera révisé et qu'il sera approuvé ou rejeté très tôt dans le processus.

Le sénateur Neufeld : D'accord. Je crois comprendre, d'après votre réponse, que vous n'avez pas entendu beaucoup de gens dire qu'ils ne font plus confiance à l'ONE? C'est ce que j'en déduis. Vous n'avez pas vraiment répondu à cette question, alors je vous prête des propos.

M. Railton : Permettez-moi d'apporter des précisions, car je pense que c'est un bon point. Nous entendons beaucoup plus parler de l'ONE aujourd'hui qu'au cours de la dernière décennie probablement. Pourquoi?

Le sénateur Neufeld : Je pourrais vous dire pourquoi, mais mon temps de parole achève.

M. Railton : Je comprends, mais je veux terminer sur cette note. Les pipelines étaient sous terre et étaient tombés dans l'oubli jusqu'à il y a environ une décennie, lorsque tout le monde

pipelines, including our membership. My answer to you — is it a challenge? Yes, it is.

Senator Neufeld: You mention community benefits and project labour agreements. I'm not having a lot of trouble with that, but tell me: The province I come from is B.C. and I have been involved in a lot of pipelines. Communities and regional governments receive benefits through taxation. That's been true for as long as I can remember and for as long as I've been in politics, and sometimes it's too long.

Maybe I misunderstood you about community benefits. Could you maybe enlighten me a little bit on that?

Mr. Railton: Our view of community benefits is focused on the development of the workforce and the ability for local communities to find employment on these projects when they go through. That's not always the case. I live in British Columbia, born and raised. It's a great province. I love it.

Senator Neufeld: Thank you. I keep telling everybody here, especially people from Toronto. Mr. Gibson cleared that up for us.

Mr. Railton: Especially when it was 20 degrees on Sunday and we had the barbecue started up.

Senator Eaton: Professor Gibson, in your deck where you talk about the benefits, "direct economic benefits enter only through the back door in cabinet discussion." What weight should we put? I think there should be a huge weight on economic benefits. I would like to think of what we could do if we built those pipelines anyway. Could you talk a little bit more about that?

Mr. Gibson: I'm not aware of any serious sustainability discussions that don't accept that. I have a set of sustainability criteria that I cobbled from the literature a decade or more ago, and one of the key elements is livelihoods, which is essentially jobs but more broadly defined. The key thing in that from a sustainability perspective, insofar as there is any difference, is what are the lasting jobs?

My colleague here is talking about people who are in it for a generation. The boomers are leaving and they're going to be replaced. We're talking about people looking for a livelihood and not just for a period of time but for a longer period.

a commencé à devenir des experts en pipelines, y compris nos membres. Vous m'avez demandé si cela pose problème, et la réponse est oui.

Le sénateur Neufeld : Vous parlez des avantages pour les communautés et des ententes relatives à la main-d'œuvre. Je n'y vois pas tellement d'inconvénient, mais dites-moi ceci : je viens de la Colombie-Britannique et j'ai participé à de nombreux projets de pipelines. Les communautés et les administrations régionales en bénéficient par l'entremise de taxes. C'est vrai d'aussi loin que je puisse me souvenir et que je suis en politique, et, parfois, c'est trop long.

J'ai peut-être mal compris ce que vous avez dit à propos des avantages pour les communautés. Pourriez-vous m'éclairer un peu à ce sujet?

M. Railton : Nous sommes d'avis que les avantages pour les communautés sont axés sur le développement de la main-d'œuvre et sur la capacité des communautés locales de trouver des travailleurs pour ces projets. Ce n'est pas toujours le cas. Je suis né, j'ai grandi et je vis en Colombie-Britannique. C'est une merveilleuse province. Je l'adore.

Le sénateur Neufeld : Merci. Je le dis sans cesse à tout le monde ici, surtout aux gens qui viennent de Toronto. M. Gibson a tiré les choses au clair.

M. Railton : Surtout lorsqu'il faisait 20 degrés dimanche et que nous avons fait un barbecue.

La sénatrice Eaton : Monsieur Gibson, dans votre documentation, vous dites que les avantages économiques directs se concrétisent seulement par des moyens détournés dans le cadre de discussions au Cabinet. Quelle importance devrions-nous accorder à ces avantages? Je pense que nous devrions y accorder une grande importance. J'aimerais réfléchir à ce que nous pourrions faire si nous construisions ces pipelines. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Gibson : À ma connaissance, il n'y a eu aucune discussion sérieuse au sujet de la durabilité dans le cadre de laquelle on n'a pas accepté cela. J'ai un ensemble de critères de durabilité que j'ai tirés d'articles au cours de la dernière décennie ou plus, et l'un des éléments clés est la subsistance, ce qui est essentiellement les emplois, mais au sens large. L'important en ce qui concerne la durabilité, dans la mesure où il y a une différence, c'est de déterminer si le projet crée des emplois durables.

Mon collègue parle des gens qui font partie de ces projets pour une génération. Les baby-boomers sont en train de quitter le marché du travail et seront remplacés. Nous parlons de gens qui veulent gagner leur vie pas seulement pour une période donnée, mais pour longtemps.

So, insofar as there is something new in this, it's not that we're emphasizing or de-emphasizing economic benefits. The new part is looking more into the longer term about how long this will last and what will happen.

When we've had sustainability based assessments in Canada, the first one from a joint review panel was Voisey's Bay and the key thing in that case was to extend the life of the mine by reducing the size of the concentrator so that, instead of seven years of production guaranteed, perhaps we get 20. That was a condition of approval, which was accepted eventually and the mine is still in operation.

So you have that concern — lasting livelihoods — which you would not have had in the absence of the sustainability consideration. I think that is an important innovation. I think it will make some changes to business as usual, but, as we've heard from industry people, that's nothing new, thinking about long-term employment.

Senator Eaton: No, and Senator Patterson and I heard a lot about that in the Arctic Committee this morning. I couldn't agree with you more.

What we don't hear about so much though in bills like this is when I see "direct economic benefits," yes, it creates jobs but the wealth it would bring into Canada which would benefit our health system, our education system, so much so that I sometimes feel we're cutting our nose off to spite our face.

Mr. Gibson: There are case-by-case differences in all that and I don't have a broad answer, but by and large, if we have a sustainability-based approach that is comprehensive of positive and adverse effects across the range, then we should be looking at not just the immediate job effects but the secondary effects, the effects on the broader provincial and national economy, but also the negative effects.

When we get all enthusiastic about the job implications and the anticipated revenue possibilities, we get the Lower Churchill Project. You have to look at the positives, the negatives and the long term. The panel recommended long-term examination of the net revenue effects of this project and the province refused to do it.

Senator Eaton: Don't you think we've learned a lot in the last 10 years, ever since that terrible oil spill in northern B.C. and Alaska?

Mr. Gibson: Yes, we have, but Lower Churchill is a project in Newfoundland and Labrador. If there is any place that ought to have learned from the enthusiasm about development projects

Donc, dans la mesure où l'on offre quelque chose de nouveau, ce n'est pas qu'on fait ressortir ou qu'on minimise les avantages économiques. On se penche davantage sur les projets à long terme et sur ce qui va se passer.

Lorsque nous avons réalisé des évaluations basées sur la durabilité au Canada, la première a été menée conjointement avec une commission d'examen conjoint sur la baie Voisey, et nous cherchions à prolonger la durée de vie de la mine en réduisant la taille du concentrateur de manière à garantir une production pendant 20 ans plutôt que sept. C'était une condition d'approbation, qui a fini par être acceptée, et la mine est encore exploitée.

Vous avez donc cette préoccupation — des moyens de subsistance durables — que vous n'auriez pas si vous ne teniez pas compte de la durabilité. Je pense que c'est une innovation importante. Je pense que cela apportera des modifications aux activités habituelles mais, comme les intervenants de l'industrie nous l'ont dit, le fait de penser aux emplois à long terme ne date pas d'hier.

La sénatrice Eaton : Non, et le sénateur Patterson et moi en avons beaucoup entendu parler au Comité sur l'Arctique ce matin. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Ce dont nous n'entendons pas beaucoup parler dans des projets de loi comme celui-ci, et quand je vois l'expression « avantages économiques directs », oui, cela crée des emplois, mais la richesse que cela apporterait au Canada serait avantageux pour notre système de santé, notre système d'éducation, tellement que je pense que nous nuisons parfois à nos propres intérêts.

M. Gibson : Il y a des différences au cas par cas, et je n'ai pas une réponse générale, mais dans l'ensemble, si nous avons une approche axée sur la durabilité qui a un éventail d'effets positifs et néfastes, alors nous devrions examiner pas seulement l'incidence immédiate sur les emplois mais aussi les effets secondaires, les effets sur l'économie provinciale et nationale, ainsi que les effets négatifs.

Lorsque nous nous enthousiasmons à l'idée des possibilités d'emplois et de revenus, nous obtenons le projet du Bas-Churchill. Il faut examiner les aspects positifs, les aspects négatifs et la situation à long terme. La commission a recommandé l'examen à long terme des effets sur les revenus nets de ce projet, et la province a refusé de le faire.

La sénatrice Eaton : Pensez-vous que nous avons beaucoup appris au cours des 10 dernières années, depuis le terrible déversement de pétrole dans le Nord de la Colombie-Britannique et en Alaska?

M. Gibson : Oui, mais le projet du Bas-Churchill est un projet mené à Terre-Neuve-et-Labrador. S'il y a un endroit qui doit avoir appris de l'enthousiasme entourant les projets de

crashing and burning it's the Province of Newfoundland and Labrador, and yet we still have this.

So, yes, we've learned a lot, and yes, we're getting better at these things, but I don't have a problem with the legislation.

Senator Eaton: Are you talking about Muskrat Falls?

Mr. Gibson: Yes.

Senator Patterson: Professor Gibson, thank you for your compliments about the superior processes in northern Canada under the land claims agreement. And by the way we do have impact benefit agreements that look after employment as required for every project.

Under our land claims made-in-Nunavut process, the same agency does impact assessment licensing and life-cycle monitoring. Now, Bill C-69 potentially sets up three different processes with different players and it takes over 400 pages to do that.

Would you comment on the differences in those approaches?

Mr. Gibson: To add to your compliments to Nunavut, you also do strategic level assessment and that guides project level work, or it will increasingly do so.

It's useful to look at this on three levels. We've had regulators for a long time. The NEB is from the mid-1950s, roughly. A regulatory body typically does a job requiring considerable technical expertise to deal with specific regulatory considerations.

Environmental assessment came out of that tradition insofar as it evolved out of environmental pollution law, but it pushed it also up to the planning level. Through the whole history of assessment legislation, it has been planning legislation as opposed to regulatory legislation. It gets in earlier and deals with bigger stuff. It needs to be integrated with the regulatory licensing thing, but it's a different process.

Should it be done by somebody other than the life-cycle regulators, as they're called? Well, in Nunavut it probably makes a lot of sense to do it exactly as you're doing it. For all of Canada, when you have different regulatory specialties that are required for different kinds of projects, having one omnibus assessor/regulator for everything, I think that's probably too demanding. I don't think it's in the cards. I haven't been able to think through a way you could integrate all that together.

développement qui ont sombré, c'est la province de Terre-Neuve-et-Labrador, et nous avons quand même ce projet.

Donc, oui, nous avons beaucoup appris, et oui, nous nous améliorons, mais je n'ai aucun problème avec la mesure législative.

La sénatrice Eaton : Parlez-vous de Muskrat Falls?

M. Gibson : Oui.

Le sénateur Patterson : Monsieur Gibson, merci de vos compliments à propos des processus supérieurs dans le Nord du Canada en vertu de l'entente sur les revendications territoriales. Et soit dit en passant, nous avons des ententes sur les répercussions et les avantages qui se penchent sur l'emploi, au besoin, pour chaque projet.

Dans le cadre de notre processus de revendications territoriales au Nunavut, le même organisme effectue une évaluation des répercussions et une surveillance du cycle de vie. Maintenant, le projet de loi C-69 établirait trois différents processus avec différents intervenants, et il faut plus de 400 pages pour cela.

Pourriez-vous vous prononcer sur les différences entre ces approches?

M. Gibson : Pour ajouter à vos compliments à l'égard du Nunavut, vous avez également mené une évaluation stratégique qui guide les travaux dans le cadre des projets, ou qui le fera de plus en plus.

Il est utile d'examiner cela à trois niveaux. Nous avons des organismes de réglementation depuis longtemps. L'ONE remonte au milieu des années 1950, à peu près. Le travail d'un organisme de réglementation requiert des compétences techniques considérables pour gérer des considérations réglementaires précises.

L'évaluation environnementale découle de la loi sur la pollution de l'environnement, mais elle s'applique aussi au niveau de la planification. Depuis l'existence de la loi sur l'évaluation, on utilise une loi sur la planification par opposition à une loi réglementaire. Elle est appliquée plus tôt dans le processus et porte sur des enjeux plus importants. Ce doit être intégré à la délivrance de permis, mais c'est un processus différent.

Est-ce que ce devrait être fait par une entité autre que les organismes de réglementation du cycle de vie, comme on les appelle? Eh bien, au Nunavut, il serait probablement très logique de faire exactement ce que vous faites. Pour l'ensemble du Canada, lorsque vous avez différents secteurs réglementaires nécessaires pour différents types de projets, je pense qu'il serait trop exigeant d'avoir un organisme d'évaluation ou de réglementation pour tout. Je ne pense pas que c'est envisageable. Je n'ai pas été capable de réfléchir à une façon d'intégrer tout cela ensemble.

Even with the strategic and project level stuff, there tends to be some kind of separation there. I've been advocating a process that is clear at the strategic and regional level, so you get more confidence in the kind of process and the kind of product. The current law doesn't say anything much about what kind of report comes out of strategic and regional assessments. What happens out of that report? Can you take that report and turn that into authoritative guidance? That's a weakness. There are lots of other jurisdictions, especially in Europe, that have a much clearer way as to how that works, so I can see much improvement there.

Même au niveau stratégique et des projets, on semble faire la part des choses. Je prône un processus qui est clair au niveau stratégique et régional pour que les gens aient plus confiance dans ce type de processus et de produit. La loi actuelle ne fait pas état du type de rapport qui découle des évaluations stratégiques et régionales. Que fait ce rapport? Peut-on le transformer en ligne directrice faisant autorité? C'est une lacune. De nombreux autres pays, surtout en Europe, ont des façons de faire beaucoup plus claires, alors nous pouvons grandement nous améliorer.

I don't think an omnibus approach would work here, but I can't say that I've tried to find out how it could work. It sounds too demanding to me.

Je ne pense pas qu'une approche globale fonctionnerait dans ce cas-ci, mais je ne peux pas dire que je me suis penché là-dessus. Cela me semble être une tâche trop exigeante.

Senator Patterson: Is the International Union of Operating Engineers affiliated with Canada's Building Trades Unions? You say many of your workers work on pipelines. Do you agree with what the Canadian pipeline industry has said: It is difficult to imagine a new major pipeline being built in Canada if Bill C-69 passes?

Le sénateur Patterson : L'Union internationale des opérateurs-ingénieurs est-il affilié au Syndicat des métiers de la construction du Canada? Vous dites que bon nombre de vos membres travaillent à des projets de pipelines. Adhérez-vous à ce que l'industrie canadienne des pipelines a dit, à savoir qu'il est difficile d'imaginer la construction d'un pipeline d'envergure au Canada si le projet de loi C-69 est adopté?

Mr. Railton: Yes, we're part of the building trades. We're one of the affiliates.

M. Railton : Oui, nous faisons partie du syndicat des métiers de la construction. Nous sommes l'un des organismes affiliés.

I can't see a pipeline moving forward under the current regime. Obviously there are lots of questions that need to be sorted under Bill C-69.

Je ne vois pas comment un projet de pipeline pourrait aller de l'avant dans le cadre du régime actuel. De toute évidence, de nombreuses questions doivent être réglées dans le cadre du projet de loi C-69.

In addition to building the pipelines, we manage very large workers' pension plans that flow through these community benefits and PLAs, and we actually look to invest in these things. I can tell you right now, we would not be looking. We believe fossil fuels have lots of legs and lots of opportunities as far as an investment tool. We would not be looking at investing in a pipeline right now. We couldn't do it.

En plus de construire les pipelines, nous gérons des régimes de pensions très importants qui découlent de ces avantages communautaires et des ententes syndicales, et nous envisageons d'investir dans ces projets. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, nous n'envisagerions pas d'investir. Nous croyons que les combustibles fossiles offrent de nombreuses possibilités en tant qu'outil d'investissement. Nous n'envisagerions pas d'investir dans un pipeline en ce moment. Nous ne pourrions pas le faire.

Senator McCoy: As labour minister, I saw some of the PLAs at home and they worked very well. They brought projects in on time and on budget, so I am pleased you brought them forward to the table.

La sénatrice McCoy : Lorsque j'étais ministre du Travail, j'ai pu voir certaines conventions collectives de projets réalisés dans notre région, et elles ont très bien fonctionné. Elles ont permis de mener à bien des projets dans les délais prescrits, et ce, sans dépasser le budget prévu. Je suis donc ravie de constater qu'elles figurent parmi vos propositions.

I think we should acknowledge, since we're talking about Nunavut, that today is the twentieth anniversary of it becoming a territory, and this gentleman here was probably pivotal in making that happen.

Puisque nous parlons du Nunavut, je crois qu'il convient de souligner que c'est aujourd'hui le 20e anniversaire de sa création en tant que territoire, et le monsieur ici a probablement joué un rôle de premier plan à cet égard.

Hon. Senators: Hear, hear!

Des voix : Bravo!

Senator Patterson: Thank you very much.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Senator McCoy: It's one of the significant dates in Canadian history.

Senator Patterson: Thank you.

Senator McCoy: Let me turn to Professor Gibson, if I may. The more I listen, the more I think we should have just left our environmental legislation the way it was before anyone got their hands on it in 2010 and 2012. If we go back to the original acts, they were far better. Much of what we're talking about now is really just trying to codify what we did well in the past. Much of it also depends on decisions and management decisions. Unfortunately, you just cannot legislate wisdom. What 2012 and 2019 are doing, I think, is trying to legislate wisdom or management expertise, which isn't easy to do.

Let's take the timeline question. I think I have time to ask this and maybe a supplemental.

You think cabinet should only be able to extend a final decision once, or at least in very limited circumstances. There is a five-year timeline set out in Bill C-69. If you add everything up, from planning through to final decision, it could even be five and a quarter years. If you say it goes to the minister and then the minister refers it to the cabinet, that's five and a quarter years that's allowed for this process. Yet you say the only thing we should do is not let cabinet extend it. Why would you not just eliminate the cabinet decision?

Mr. Gibson: My quick answer is that I would recommend that Ontario's old approach would work, which was that the independent body recommending to the provincial cabinet had that recommendation stand unless it was reversed by a cabinet within a limited period of time. That's the old Ontario environmental assessment legislation.

I quite like that. I think it was very sensible. I just didn't think it was going to fly, so I didn't try to get shot down.

Senator McCallum: Thank you for your presentations and for being here today. My question is for Mr. Gibson.

You said that ecological and social factors don't get the attention of immediate economic concerns. They are, nonetheless, the foundation for economic viability and lasting well-being. I agree with that.

La sénatrice McCoy : C'est l'une des grandes dates de l'histoire du Canada.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice McCoy : Permettez-moi de m'adresser à M. Gibson. Plus je vous écoute, plus je me dis que nous aurions dû laisser notre législation environnementale telle qu'elle était avant les modifications apportées en 2010 et 2012. Les lois initiales étaient bien meilleures. Une grande partie de ce dont nous discutons maintenant n'est, en fait, qu'une tentative de codifier nos bonnes pratiques du passé. Cela dépend aussi, dans une large mesure, des décisions qui sont prises, notamment en matière de gestion. Malheureusement, nul ne peut imposer la sagesse au moyen d'une loi. C'est pourtant ce qu'essaient de faire, selon moi, les modifications de 2012 et de 2019, c'est-à-dire légiférer la sagesse ou l'expertise en gestion, ce qui n'est pas chose facile.

Examinons les délais. Je crois avoir le temps de poser cette question, suivie peut-être d'une question complémentaire.

D'après vous, le Cabinet ne devrait pouvoir prolonger le délai relatif à une décision finale qu'une seule fois ou, à tout le moins, dans des circonstances bien précises. Le projet de loi prévoit un échéancier de cinq ans. Lorsqu'on additionne tout, de la planification jusqu'à la décision finale, on pourrait même obtenir un total de cinq ans et un quart. En effet, si une demande est renvoyée au Cabinet par le ministre, le processus peut s'échelonner sur cinq ans et un quart. Pourtant, vous dites que nous devrions nous contenter de faire en sorte que le Cabinet ne puisse pas accorder une prolongation. Pourquoi ne pas carrément éliminer la décision du Cabinet?

M. Gibson : Pour vous répondre en quelques mots, j'estime qu'une solution efficace serait l'ancienne approche de l'Ontario, laquelle permettait à l'organisme indépendant de maintenir une recommandation formulée au Cabinet provincial, à moins que celui-ci ne l'annule dans un délai précis. C'est ce qui était prévu dans l'ancienne loi ontarienne sur l'évaluation environnementale.

J'aime bien cette approche. Je crois que c'était très raisonnable. Je ne pensais tout simplement pas qu'elle ferait l'affaire, et c'est pourquoi je n'ai pas essayé de m'acharner.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés et de votre présence aujourd'hui. Ma question s'adresse à M. Gibson.

Vous avez dit que les facteurs écologiques et sociaux n'attirent pas autant d'attention que les préoccupations économiques immédiates. Il n'empêche que ces facteurs sont au cœur de la viabilité économique et du bien-être durable. Je suis d'accord là-dessus.

I don't think I can say enough that there has been devastation caused to Indigenous lives and on Indigenous lands. I understand the relationship is changing between industry and Indigenous representatives, but it hasn't reached its full potential yet.

My question is: Despite all the existing scientific knowledge of industry in their narrow field of specializations, for example, hydro dams, Indigenous communities and some municipalities still continue to have ongoing devastation by ongoing projects. The one I was looking at was Muskrat Falls. It has had many problems; being built on a clay bed, the collapse of the cement, the lowest bidder and the forensic audit. Would problems like Muskrat Falls continue to occur with this new law?

Mr. Gibson: I'm not in a position to offer any guarantees on that. I just think the odds of that happening are lower. The comprehensive approach would mean that the panel's recommendations on the economic elements would be more likely to be taken seriously and applied.

I think the act makes a small step towards better recognition of Aboriginal and Indigenous rights, so not just the constitutional ones. But my Indigenous colleagues say that they would like to go a good deal further and, by all means, listen to them.

Senator Mockler: Thank you for being here. I want to talk about Energy East. The Council of Atlantic Premiers wrote a letter to the Prime Minister, and they brought to his attention major concerns. I'll just give you a few quotes, and then I'll give you the question.

The four premiers say they have concerns. This letter is dated February 27, 2019. It says that we are concerned that:

> Nevertheless, we are concerned collectively . . . ensure that key items in an assessment are well defined at early stages . . . ensure that the assessment process is calibrated to exclude short-term projects and activities with proven mitigation strategies such as offshore exploration wells; ensure that the nature and scope of public participation can be clearly established in the assessment process and not left ambiguous and open to challenge.

I believe as a parliamentarian, First Nations have to be part of that process. I've heard you on this.

Je ne saurais trop insister sur le fait que certains projets ont eu des effets dévastateurs sur la vie des Autochtones et sur leurs terres. Je sais que la relation entre l'industrie et les représentants autochtones est en train de changer, mais elle n'a pas encore atteint son plein potentiel.

Ma question est la suivante : malgré toutes les connaissances scientifiques actuelles dont dispose l'industrie dans divers domaines restreints de spécialisation — par exemple, les barrages hydroélectriques —, les communautés autochtones et certaines municipalités continuent de subir les effets dévastateurs des projets en cours. Je songe notamment au projet de Muskrat Falls. Il y a eu beaucoup de problèmes : construction sur un lit d'argile, effondrement du ciment, choix du plus bas soumissionnaire et tenue d'une vérification judiciaire. Ce genre de problèmes continueraient-ils de se produire dans le cadre de la nouvelle loi?

M. Gibson : Je ne suis pas bien placé pour garantir quoi que ce soit à cet égard. J'estime tout simplement que les chances que cela se produise sont minimes. Grâce à l'approche exhaustive, les recommandations formulées par la commission d'examen sur les éléments économiques auraient plus de chances d'être prises au sérieux et d'être appliquées.

Selon moi, la loi représente un petit pas dans la bonne direction, car elle reconnaît les droits des peuples autochtones, au lieu de se limiter aux droits constitutionnels. Toutefois, mes collègues autochtones disent qu'ils aimeraient aller beaucoup plus loin et, bien sûr, se faire entendre.

Le sénateur Mockler : Merci d'être ici. J'aimerais parler d'Énergie Est. Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, le CPMA, a écrit une lettre au premier ministre pour attirer son attention sur de grands sujets de préoccupation. Je vais vous en citer quelques passages avant de vous poser ma question.

Les quatre premiers ministres disent avoir des inquiétudes. Cette lettre est datée du 27 février 2019. Voici un extrait :

> Néanmoins, nous sommes collectivement préoccupés [...]. [Il faut] veiller à ce que les principaux éléments d'une évaluation soient bien définis dès les premières étapes [...]; faire en sorte que le processus d'évaluation soit calibré au moyen de stratégies d'atténuation éprouvées pour exclure les projets et les activités à court terme, comme les puits d'exploration extracôtiers; s'assurer que la nature et la portée de la participation du public peuvent être clairement établies dans le cadre du processus d'évaluation, au lieu de laisser planer l'ambiguïté et le risque de contestation.

À titre de parlementaire, j'estime que les Premières Nations doivent faire partie de ce processus. Je vous ai entendu parler de cela.

We are concerned. This morning in the little border town where I live, Saint-Leonard, with the increase of carbon tax, for every car filling up in Saint-Léonard, there are 10 cars filling up in Van Buren, Maine. There is a 33-cents-per-litre difference. I know how pipelines should be important for us and how economic activity should be important for us.

With that said, what failed TransCanada Energy East was not the NEB. What failed Energy East is when you look at the $1 billion plus that was spent by TransCanada. What failed Energy East as a nation-building project was when we had the Government of Quebec under Premier Couillard who said, “No pipelines in my backyard.”

Can you expand on that? How can we help Canadians understand the economic impacts, Professor Gibson and also to Mr. Railton?

Mr. Gibson: I’m the opening act for this then. Well, the process being more comprehensive should give more direct attention to the full range of things that people are concerned about. But the constitutional allocation of power to the provinces is something that is beyond the legislation. We can debate whether the provinces should have the ability to resist Energy East or to resist carbon pricing. You take one side or the other. However, there’s a solid question that doesn’t get answered by this legislation and won’t. It’s not going to address Indigenous rights either. It’s going to recognize them, but it’s because it’s based on the constitution. So you can have whatever legislation you want, it’s not going to happen. The assessment law is not where the problems lie and not where the solutions lie.

One of the other things you mentioned was clarifying the expectations. If the early phase of assessment works properly — which is not guaranteed, but it’s hopeful — then it should be identifying case-specific timelines. It should be identifying case-specific requirements, expectations, scoping and a variety of other early recognition of what kinds of things are expected of proponents and other players, who is involved in the process, including the participation arrangements. All that should be clear.

I think that’s going to require a good deal of work and a good deal of scrutiny by all considered to make that work well, but it’s a crucial part of making this a better process. I think virtually everybody agrees that that’s going to be central.

There are some other areas where I think we can do a better job through policy, but I have to stop.

Nous sommes préoccupés. Ce matin, dans la petite ville frontalière où j’habite, Saint-Léonard, l’entrée en vigueur de la taxe sur le carbone a provoqué une hausse des prix; ainsi, pour chaque conducteur qui fait le plein d’essence à Saint-Leonard, on en compte 10 à Van Buren, dans le Maine. Il y a une différence de 33 cents le litre. Je suis donc bien conscient de l’importance que revêtent pour nous les pipelines et l’activité économique.

Cela dit, ce qui a fait échouer le projet d’oléoduc Énergie Est de TransCanada, ce n’est pas l’Office national de l’énergie. Son échec est plutôt attribuable aux dépenses de plus de 1 milliard de dollars engagées par TransCanada. Si Énergie Est n’a pas réussi à devenir un projet d’édification nationale, c’est aussi en raison du gouvernement du Québec, sous la direction du premier ministre Couillard, qui a affirmé : « Pas de pipelines dans ma cour. »

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Comment pouvons-nous aider les Canadiens à comprendre les répercussions économiques, monsieur Gibson? Ma question s’adresse aussi à vous, monsieur Railton.

M. Gibson : C’est donc moi qui commence. Eh bien, le processus étant plus exhaustif, une attention plus ciblée devrait être portée à la gamme complète de sujets qui inquiètent les gens. Toutefois, l’attribution des pouvoirs aux provinces en vertu de la Constitution dépasse la portée du projet de loi. Nous pouvons débattre de la question de savoir si les provinces devraient avoir le droit de s’opposer au projet d’oléoduc Énergie Est ou à la tarification du carbone. On prend parti pour un côté ou pour l’autre. Cependant, une question cruciale demeure sans réponse dans le projet de loi. Les droits des Autochtones n’y seront pas abordés. Ils y seront reconnus, mais c’est parce qu’ils sont fondés sur la Constitution. Par conséquent, peu importe la mesure législative, rien ne sera fait à cet égard. Ce n’est pas dans la Loi sur l’évaluation d’impact que résident les problèmes et les solutions.

Par ailleurs, vous avez parlé de la nécessité de préciser les attentes. Si la phase initiale de l’évaluation se déroule comme il se doit — ce qui n’est pas garanti, mais il y a de l’espoir —, les délais devront alors être fixés au cas par cas. C’est à cette étape qu’il faudrait établir, en fonction du projet, les exigences, les attentes, la portée et une foule d’autres éléments reconnus dès le début pour expliquer aux promoteurs et aux autres intervenants ce qu’on attend d’eux, en plus de préciser qui peut participer au processus, y compris les modalités de participation. Tout cela devrait être clair.

Je crois que cela exigera beaucoup de travail et d’examen minutieux de la part de tous les intéressés pour en assurer le bon fonctionnement, mais cet aspect fait partie intégrante des efforts visant à améliorer le processus. Je crois que presque tout le monde convient que ce sera un facteur déterminant.

Il y a d’autres domaines où, à mon avis, nous pouvons faire mieux par l’entremise de politiques, mais je vais en rester là.

Mr. Railton: Energy East is a crucial nation-building project that we support totally. Frankly, it's one of the only projects in Canada that should be prioritized to come forward and be in the nation's interest or the national interest.

The simple fact is it's not only the pipeline. The pipeline is just a delivery mechanism. It's all the upstream capacity that will flow and all the jobs that flow across Canada, starting in Alberta and moving across, and the ability to expand our refining capacity on the East Coast and diminish our reliance on oil from elsewhere.

If we are one of the richest and wealthiest countries in the world when it comes to energy and we're not self-sufficient, that makes no sense to me. I don't have the degree that my friend next to me has, but common sense would prevail. The simple fact is if there's any country in the world that should be self-sufficient when it comes to energy, Canada should be it.

The Chair: Thank you very much for your testimony and the answers you have provided. It is very much appreciated.

For the second portion of this meeting we welcome, from MiningWatch Canada, Mr. Jamie Kneen, Communications and Outreach Coordinator; and from the Federation of Canadian Municipalities, Mr. Brock Carlton, Chief Executive Officer, and Mr. Matt Gemmel, Manager, Policy and Research.

Thank you for joining us. I invite you to proceed with your opening statements.

Jamie Kneen, Communications and Outreach Coordinator, MiningWatch Canada: Thank you for the opportunity to be with you today. I would like to begin by acknowledging that we are on the unceded territory of the Algonquin nation. This fact needs to shape our discussions here.

In the interests of time, I'll jump right in. My focus today is on Part 1 of Bill C-69, the impact assessment act. Frankly, we find it to be a disappointment. It replicates the failed CEAA 2012 too closely, with a designated project list, a proponent-driven process and artificial time limitations.

At the same time, it is important that this bill becomes law. It brings important innovations and takes at least first steps toward an impact assessment process to meet the 21st century. Among other things, it recognizes Indigenous authorities, it makes sustainability a core element in decision making, and it recognizes gender-based analysis and related social factors as critical components of assessment.

M. Railton : Énergie Est est un projet crucial d'édification nationale que nous appuyons sans réserve. En toute franchise, c'est l'un des seuls projets au Canada dont la mise en œuvre devrait être prioritaire, parce qu'il est dans l'intérêt du pays.

La vérité toute simple, c'est qu'il ne s'agit pas seulement du pipeline. Le pipeline n'est qu'un mécanisme de livraison. C'est toute la capacité en amont qui sera renforcée, créant ainsi des emplois partout au Canada, à commencer par l'Alberta. S'ajoute à cela la possibilité de renforcer notre capacité de raffinage sur la côte Est et de diminuer notre dépendance à l'égard du pétrole étranger.

Si nous sommes l'un des pays les plus riches du monde sur le plan de l'énergie, mais que nous ne sommes pas autosuffisants, cela m'apparaît totalement insensé. Je ne possède pas les diplômes que détient mon collègue à côté de moi, mais je me fie au gros bon sens. C'est pourtant simple : s'il y a un pays dans le monde qui devrait être autosuffisant en matière d'énergie, c'est bien le Canada.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage et de vos réponses. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Pour la deuxième partie de cette réunion, nous accueillons M. Jamie Kneen, coordonnateur des communications et de la sensibilisation auprès de Mines Alerte Canada, ainsi que deux représentants de la Fédération canadienne des municipalités, soit M. Brock Carlton, chef de la direction, et M. Matt Gemmel, gestionnaire, Politiques et recherche.

Merci d'être des nôtres. J'invite chacun de vous à faire une déclaration préliminaire.

Jamie Kneen, coordonnateur des communications et de la sensibilisation, Mines Alerte Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. J'aimerais commencer par souligner que nous sommes réunis sur le territoire non cédé du peuple algonquin. Cette réalité doit orienter nos discussions.

Comme mon temps est limité, je vais entrer dans le vif du sujet. Je m'attarderai aujourd'hui sur la partie 1 du projet de loi C-69, soit la Loi sur l'évaluation d'impact. Bien franchement, nous en sommes déçus. Le projet de loi reprend beaucoup de dispositions défaillantes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, notamment une liste des projets désignés, un processus axé sur les promoteurs et des délais artificiels.

En même temps, il est important que le projet de loi soit adopté. En plus de prévoir d'importantes innovations, le projet de loi marque, à tout le moins, les premiers pas vers un processus d'évaluation d'impact digne du XXIe siècle. Mentionnons, entre autres, qu'il reconnaît les autorités autochtones, fait de la durabilité un élément central de la prise de décisions et tient compte de l'analyse comparative entre les sexes et d'autres

facteurs sociaux connexes parmi les éléments essentiels d'une évaluation.

Regarding public participation, there is concern that open public participation will lead to thousands of interventions, derailing and delaying the process. But if an environmental assessment, an inherently boring process, is attracting that much public attention, it is a clear indication of failure. Often projects fall into a policy void, where questions that go well beyond the scope of a project assessment become central issues because they're not being addressed anywhere else.

Parlons maintenant de la participation du public. Il est à craindre que la participation ouverte du public entraîne des milliers d'interventions, faisant ainsi dérailler et retarder le processus. Or, si une évaluation environnementale — un processus qui, en soi, n'a rien de palpitant — attire autant l'attention du public, c'est un signe évident d'échec. Souvent, les projets tombent dans un vide politique, si bien que certaines questions allant bien au-delà de la portée d'une évaluation de projet deviennent de grands enjeux parce qu'elles ne sont pas abordées ailleurs.

The way out of this is to ensure that there is active public engagement and solid evidence-based policy development on those issues, as well as effective long-range planning and evaluation of different development scenarios and pathways through regional strategic assessment.

La solution consiste à assurer une participation active du public et une élaboration de politiques solides fondées sur des données probantes au sujet de ces questions, ainsi qu'une planification efficace à long terme et une évaluation stratégique régionale des différentes possibilités de développement.

Bill C-69 has at least basic provisions for such processes. It also includes an early planning phase, an important innovation, and improved public access to information, as well as stronger use of science and traditional knowledge.

Le projet de loi C-69 contient au moins des dispositions de base sur ce genre de processus. Il prévoit également une phase de planification précoce, qui est une innovation importante, et un meilleur accès du public à l'information, ainsi qu'une utilisation accrue des connaissances scientifiques et traditionnelles.

The very purpose of modern impact assessment is to integrate public and community concern, knowledge and priorities with technical and scientific considerations in order to make better decisions. Failing to make public involvement meaningful, or worse, curtailing it, puts at risk the integrity and the legitimacy of the whole process. There should be no standing test and the bill should be amended to recast arbitrary, legislated timelines as performance objectives established by regulation, along with specific criteria to govern their application.

L'objectif même d'une évaluation d'impact moderne est d'intégrer les préoccupations, les connaissances et les priorités des citoyens et des collectivités au regard des facteurs techniques et scientifiques afin de prendre de meilleures décisions. L'intégrité et la légitimité de tout le processus sont mises en péril lorsque le public n'a pas la possibilité de participer de façon significative ou, pire, lorsque cette étape est escamotée. Il ne devrait pas y avoir de critères de sélection, et le projet de loi devrait être modifié pour rectifier le tir en ce qui concerne les échéanciers arbitraires prévus par la loi afin d'en faire des objectifs de rendement établis par règlement et assortis de critères précis qui en régissent l'application.

Regarding what gets assessed, Canadians and Indigenous peoples were shocked when Bill C-38, CEAA 2012, did away with assessments of thousands of smaller projects, narrowing the process to a few dozen major projects a year. Bill C-69 continues this retrograde approach.

Pour ce qui est de savoir quels projets doivent faire l'objet d'une évaluation, rappelons que les Canadiens et les peuples autochtones ont été choqués lorsque le projet de loi C-38, à l'origine de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, est venu mettre fin aux évaluations de milliers de petits projets, en vue de limiter le processus à quelques dizaines de grands projets par année. Le projet de loi C-69 maintient cette approche rétrograde.

The government has not revealed its designated project list regulation, but indications are that it will not include triggers that would ensure the projects that would, for example, infringe on critical habitat for endangered species or contemplate destroying significant natural waterbodies are subject to assessment and required to undergo panel reviews. At minimum, clause 9 should be amended to specify that anyone may request the minister to designate an activity for review.

Le gouvernement n'a pas révélé son règlement sur la liste des projets désignés, mais tout laisse croire que celui-ci n'inclura pas de critères qui déclencheront la tenue d'une évaluation par une commission d'examen dans les cas où, par exemple, un projet porte atteinte à l'habitat essentiel d'une espèce en voie de disparition ou risque de détruire d'importants plans d'eau naturels. À tout le moins, l'article 9 devrait être modifié pour préciser que n'importe qui peut demander au ministre de désigner une activité devant faire l'objet d'un examen.

Regarding a single assessment authority, one of the most glaring failings of CEAA 2012 has been having regulatory agencies, the NEB and CNSC, run environmental assessments. The public clearly is not comfortable with either the way the processes are run, or the close relationship between the agencies and their client industries.

Parlons maintenant de la création d'un organisme d'évaluation unique. L'un des défauts les plus flagrants de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, c'est qu'elle confie aux organismes de réglementation, à savoir l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la tâche d'effectuer des évaluations environnementales. Manifestement, la population a des réserves au sujet de la façon dont les processus sont menés ou de la relation étroite qui existe entre les organismes et leurs industries clientes.

Regulatory agencies have important expertise to bring to impact assessment processes. They are not equipped, or competent, to actually run them. Unfortunately, this bill gives not only the NEB and CNSC exaggerated roles, but also the offshore petroleum boards. It should be amended to correct this error.

Les organismes de réglementation possèdent une expertise importante qu'ils peuvent mettre à profit dans le cadre des processus d'évaluation d'impact. Toutefois, ils n'ont ni les outils ni les compétences nécessaires pour diriger ces processus. Malheureusement, le projet de loi attribue des rôles exagérés non seulement à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, mais aussi aux offices des hydrocarbures extracôtiers. Il faut donc y apporter des amendements pour corriger cette erreur.

Regarding discretion, the bill's undefined public interest test leaves the door open for decisions to be made on the basis of political convenience. Government discretion must have clear legal constraints and it must be made as transparent and accountable as possible.

En ce qui a trait au pouvoir discrétionnaire, le critère vague de l'intérêt public prévu dans le projet de loi laisse la porte ouverte à la prise de décisions fondées sur l'opportunisme politique. La discrétion du gouvernement doit être assortie de contraintes juridiques claires, et ce, de façon aussi transparente et responsable que possible.

The bill should be amended to tie the clause 63 decision-making factors more closely to clause 22 factors to include an assessment, including a requirement for regulations, setting out decision-making principles in each area, and creating a requirement for specific criteria to be established in individual assessments.

Le projet de loi devrait être amendé de sorte que les facteurs décisionnels prévus à l'article 63 soient liés plus étroitement aux facteurs prévus à l'article 22, qui porte sur les éléments à examiner dans une évaluation. Il s'agit notamment d'exiger, par règlement, l'établissement de principes décisionnels dans chaque domaine et la définition de critères précis pour chacune des évaluations.

Impacts on treaty and Indigenous rights and the outcomes of nation-to-nation processes should also be made determinative and not just considerations.

Les répercussions sur les droits issus de traités et les droits ancestraux, de même que les résultats des processus relatifs à la relation de nation à nation devraient également être des facteurs déterminants, au lieu d'être réduits à des éléments à prendre en considération.

Finally, regarding the review of the act itself, we are greatly concerned that there needs to be a thorough evaluation of critical structural aspects of the impact assessment act. We recommend that the minister, through the impact assessment agency, undertake a short-term review of the new act and bring a package of housekeeping and substantive amendments before Parliament within a couple of years.

Enfin, en ce qui concerne l'examen de la loi comme telle, nous croyons fermement qu'il faut une évaluation rigoureuse des aspects structurels essentiels de la Loi sur l'évaluation d'impact. Nous recommandons que le ministre, par l'entremise de l'agence d'évaluation d'impact, effectue un examen à court terme de la nouvelle loi et présente un ensemble de modifications administratives et de changements de fond au Parlement d'ici quelques années.

The proposed 10-year parliamentary review will come much too late. Indeed, it should be changed to a five-year review cycle and it should be ministerial, not parliamentary, in order to allow it more independence.

L'examen parlementaire proposé au bout de 10 ans arrivera bien trop tard. En effet, cette exigence devrait être modifiée de façon à prévoir un cycle d'examen quinquennal, et il faudrait un examen ministériel, plutôt que parlementaire, afin d'assurer une plus grande indépendance.

Thank you for your time.

Je vous remercie de votre attention.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Brock Carlton, Chief Executive Officer, Federation of Canadian Municipalities: Thank you very much for having us today.

[*English*]

The FCM welcomes this opportunity to bring the municipal voice to the Senate's review of Bill C-69. With responsibility for 60 per cent of the country's public infrastructure, municipalities help drive Canada's economic prosperity, environmental sustainability and quality of life.

As environmental and economic leaders, municipalities understand and support federal efforts to improve environmental assessment processes. Municipalities are uniquely impacted by these processes — sometimes as proponents, sometimes as interested participants, but always as an order of government protecting the interests of our citizens.

Municipalities are regular participants in environmental assessments where outcomes have a local impact on areas of municipal responsibility — for example, environmental sustainability, public health and safety, emergency response planning, land use planning, and construction and maintenance of municipal infrastructure. At the same time, many projects, including those within the resource development sector, are important to economic prosperity and quality of life in local communities.

I would like to start by highlighting that each of the expert panel and house standing committee reports that informed the changes proposed in Bill C-69 noted the unique and growing role of municipalities within environmental assessment processes.

With regard to Bill C-69 specifically, FCM supports many of the changes proposed in the bill. FCM supports the proposed approach of having designated projects jointly reviewed by the proposed impact assessment agency and the relevant federal life-cycle regulators.

We support the establishment of an early engagement phase. We also support broadening the scope of assessments to include economic, social and health impacts.

Still, we believe that Bill C-69 does not go far enough in recognizing the critical role municipalities play during impact assessment processes. For that reason, when we appeared before

La présidente : Merci beaucoup.

[*Français*]

Brock Carlton, chef de la direction, Fédération canadienne des municipalités : Merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui.

[*Traduction*]

La FCM est heureuse de pouvoir faire entendre la voix des municipalités dans le cadre de l'examen du Sénat du projet de loi C-69. Responsables de 60 p. 100 des infrastructures publiques du pays, les municipalités contribuent à la prospérité économique, à la viabilité environnementale et à la qualité de vie du Canada.

En tant que chefs de file en matière d'environnement et d'économie, les municipalités comprennent et appuient les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour améliorer les processus d'évaluation environnementale. Les municipalités sont particulièrement touchées par ces processus — parfois à titre de promoteurs, parfois à titre de participants intéressés, mais toujours en tant qu'ordre de gouvernement soucieux de protéger les intérêts de ses citoyens.

Les municipalités participent régulièrement aux évaluations environnementales lorsque les résultats de ces évaluations ont une incidence locale sur des domaines de responsabilité municipale, notamment en ce qui concerne la durabilité du point de vue environnemental, la santé et la sécurité publiques, la planification des mesures d'urgence, l'aménagement du territoire ainsi que la construction et l'entretien des infrastructures municipales. Parallèlement à cela, de nombreux projets sont importants pour la prospérité économique et la qualité de vie des collectivités locales, dont ceux du secteur de l'exploitation des ressources.

J'aimerais d'abord souligner que chacun des rapports des groupes d'experts et des comités permanents de la Chambre qui ont étayé les changements proposés dans le projet de loi C-69 a souligné le rôle unique et croissant des municipalités dans les processus d'évaluation environnementale.

La FCM appuie bon nombre des changements qui sont mis de l'avant dans le projet de loi C-69, dont l'approche consistant à faire examiner les projets désignés à la fois par l'agence d'évaluation d'impact proposée et par les organismes fédéraux de réglementation du cycle de vie pertinents.

Nous appuyons l'établissement d'une phase d'engagement précoce. Nous appuyons également le fait que l'on élargisse la portée des évaluations afin d'y inclure les répercussions économiques, sociales et sanitaires.

Néanmoins, nous croyons que le projet de loi C-69 ne va pas assez loin lorsqu'il s'agit de reconnaître le rôle crucial que jouent les municipalités dans les processus d'évaluation

the House of Commons committee studying the bill, FCM asked for the following amendments to the bill:

First, that clause 11 of the impact assessment act be expanded to expressly include consultation with municipal governments.

Second, that "comments from a municipal government impacted by the designated project" is added as one of the factors that must be considered by the impact assessment agency of Canada under subclause 22(1) of the impact assessment act.

Third, that as a result of the above amendments, consultation with municipalities is added to the preamble of the impact assessment act, making it clear that this is an objective of the legislation.

FCM strongly believes that early engagement with municipalities leads to better outcomes. We are also calling for consultation with municipalities to be included as a required component of the initial project description that proponents must file with the impact assessment agency.

As you may know, your colleague Senator Forest will be proposing amendments to Bill C-69, and it is our view that these changes will achieve FCM's goal of ensuring that municipal views are considered in these processes. Our recommendations and the amendments proposed by Senator Forest are two paths towards the same end.

I would also like to touch on the changes proposed in the Navigation Protection Act. FCM has consistently recommended aligning the legislation with current transportation demands, which depend more on the construction of bridges and roads than expanding water navigation.

In 2009, the scope of the act was refined with input from municipalities to include an exemption for minor works and waters with little impact on navigation.

Several amendments in 2012 brought aspects of the legislation closer to Canada's modern realities. These changes address municipal concerns about project delays and expenses caused by federal reviews triggered by small-scale projects.

d'impact. C'est pourquoi, lorsqu'elle a comparu devant le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi, la fédération a demandé que les modifications suivantes soient apportées :

Premièrement, que la participation aux consultations décrite à l'article 11 de la Loi sur l'évaluation d'impact soit élargie afin d'inclure explicitement celle des administrations municipales.

Deuxièmement, que « les commentaires d'une administration municipale touchée par le projet désigné » soient ajoutés à la liste des éléments qui devront être pris en compte par l'Agence canadienne d'évaluation d'impact aux termes du paragraphe 22(1) de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Troisièmement, compte tenu des modifications susmentionnées, il conviendra d'ajouter la consultation des municipalités au préambule de la Loi sur l'évaluation d'impact pour faire en sorte qu'il soit clairement indiqué qu'il s'agit là d'un objectif de la loi.

La Fédération canadienne des municipalités croit fermement qu'un engagement précoce des municipalités permettra d'obtenir de meilleurs résultats. Nous demandons également que les consultations avec les municipalités fassent obligatoirement partie de la description initiale du projet que les promoteurs devront déposer auprès de l'agence d'évaluation d'impact.

Comme vous le savez peut-être, votre collègue, le sénateur Forest, a l'intention de proposer des amendements au projet de loi C-69, et nous sommes d'avis que ces changements permettront de concrétiser l'objectif de la fédération, soit de faire en sorte que ces processus tiennent compte des points de vue des municipalités. Nos recommandations et les amendements proposés par le sénateur Forest sont deux voies qui vont dans le même sens.

J'aimerais aussi parler des changements proposés à la Loi sur la protection de la navigation. La Fédération canadienne des municipalités a toujours recommandé d'harmoniser la loi avec les exigences actuelles en matière de transport, lesquelles dépendent davantage de la construction des ponts et des routes que de l'expansion de la navigation maritime proprement dite.

En 2009, la portée de la Loi sur la protection de la navigation a été précisée avec la participation des municipalités afin d'inclure une exemption pour les ouvrages mineurs et les eaux ayant peu d'incidence sur la navigation.

Plusieurs modifications apportées en 2012 ont rapproché certains aspects de la loi des réalités modernes du Canada. Ces changements répondent aux préoccupations des municipalités au sujet des retards et des coûts auxquels doivent se plier des projets à petite échelle en raison des examens fédéraux dont ils font l'objet.

The proposed Canadian navigable waters act includes changes that FCM did not call for and that will have significant impacts on municipalities. These include a new requirement that project proponents notify and consult on proposed works on all navigable waters, including both scheduled and non-scheduled water bodies, and a new resolution process that would allow the Minister of Transport to review navigation concerns on non-scheduled water bodies.

La Loi sur les eaux navigables canadiennes proposée comprend des changements que la FCM n'a pas demandés et qui auront pourtant des répercussions importantes sur les municipalités. Il est notamment question d'une nouvelle exigence selon laquelle les promoteurs de projet devront aviser et consulter les parties intéressées au sujet d'ouvrages proposés sur toutes les eaux navigables, y compris les plans d'eau consignés dans l'annexe et ceux qui ne le sont pas. Mentionnons également un nouveau processus de règlement permettant au ministre des Transports de se pencher sur les préoccupations relatives à la navigation sur les plans d'eau qui ne figurent pas dans l'annexe.

FCM expects these changes will result in significantly more municipal infrastructure projects falling under federal review. We are concerned about the expansion of the scope of the legislation to include effectively a new class of works that fall outside of the existing minor works and major works categories. These in-between works are likely to include municipal infrastructure projects that are critical to public safety, transportation and commerce — for example, bridges, water-control structures and flood-mitigation structures.

La FCM s'attend à ce que ces changements donnent lieu à une augmentation prononcée du nombre de projets d'infrastructure municipale qui seront assujettis à un examen fédéral. Nous sommes préoccupés par l'élargissement de la portée de la loi qui fera en sorte d'inclure une nouvelle catégorie de projets ne faisant pas partie des catégories existantes d'ouvrages mineurs et d'ouvrages majeurs. Or, ces ouvrages intermédiaires sont susceptibles d'inclure des projets d'infrastructure municipale essentiels à la sécurité publique, au transport et au commerce, comme ce serait le cas, par exemple, de ponts, d'installations de régulation des eaux et de structures d'atténuation des inondations.

To address this issue, we've recommended three ways that Transport Canada can help to ensure these changes don't result in undue administrative burdens. You can find these three recommendations outlined in our submission.

Afin de remédier à ce problème, nous avons recommandé trois façons pour permettre à Transports Canada de s'assurer que ces changements ne créeront pas de fardeau administratif indu. Ces trois recommandations sont consignées dans notre mémoire.

Recently, Transport Canada informed us that the new act would also apply to existing works requiring application for approval or notification on consultation whenever any work, other than minor work, is required on an existing structure.

Récemment, Transports Canada nous a informés que la nouvelle loi s'appliquerait également aux ouvrages existants pour lesquels une demande d'approbation devra être présentée ou un avis de consultation devra être signifié chaque fois que des travaux, autres que des travaux mineurs, seront requis.

As a result of this new information, FCM is joining other industry associations in calling for two specific amendments to Bill C-69. The first one is to amend the Canadian navigable waters act to explicitly state that the prohibition in clause 3 and the obligations in clause 5 and clause 10 do not apply if there would be no interference with navigation; and, second, to broaden the list of criteria in clause 10.4 to include social disruption or a breakdown in the flow of essential goods, services or resources in order to adequately acknowledge the hardship and complexity created by damaged infrastructure in an emergency.

À la lumière de ces nouveaux renseignements, la fédération se joint à d'autres associations industrielles pour réclamer deux amendements précis au projet de loi C-69. Le premier consiste à modifier la Loi sur les eaux navigables du Canada afin qui soit explicitement énoncé que l'interdiction prévue à l'article 3 et les obligations prévues aux articles 5 et 10 ne s'appliquent pas s'il n'y a pas d'entrave à la navigation. Le deuxième amendement vise à ajouter les perturbations sociales ou l'interruption de la circulation des biens, des services ou des ressources essentiels à la liste des critères énoncés à l'article 10.4 pour bien comprendre les contraintes et la complexité créées par une infrastructure endommagée en situation de crise.

In conclusion, I would emphasize that municipalities understand the need to balance economic activity and environmental protection as complementary priorities. We believe our recommendations help achieve this balance, and we look forward to being able to support Bill C-69 with these amendments. Thank you very much.

En conclusion, je tiens à souligner que les municipalités comprennent la nécessité de considérer l'activité économique et la protection de l'environnement comme des priorités complémentaires, et de trouver un équilibre approprié entre les deux. Nous croyons que nos recommandations aident à atteindre cet équilibre, et nous sommes impatients d'appuyer ce projet de

loi C-69 avec les modifications proposées. Je vous remercie beaucoup.

The Chair: Thank you. I remind senators that they have three minutes. If you keep your preambles short, there will be more opportunity to hear answers and for a second round.

La présidente : Je vous remercie. Je rappelle aux sénateurs qu'ils disposent de trois minutes. Avec des préambules courts, vous augmenterez vos chances d'obtenir des réponses à vos questions et d'avoir un deuxième tour de table.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés.

I'd like to address my question to you, Mr. Carlton. The committee received a brief from the Union of Quebec Municipalities. They said the Canadian navigable waters act could create "more red tape for municipal projects, and possibly resulting in increased costs and delays."

J'aimerais vous poser ma question, monsieur Carlton. Le comité a reçu un mémoire de l'Union des municipalités du Québec. Selon elle, la Loi sur les eaux navigables du Canada pourrait créer plus de paperasserie pour les projets municipaux et ainsi entraîner une augmentation des coûts et des retards.

Are you concerned that Bill C-69 will create costs and red tape for municipalities, which would, of course, ultimately raise costs for municipal taxpayers?

Craignez-vous que le projet de loi C-69 ne se traduise par de nouveaux coûts et de nouvelles tracasseries administratives pour les municipalités, ce qui, bien sûr, ferait augmenter les coûts pour les contribuables municipaux?

Mr. Carlton: I think we're particularly concerned about this "in-between works" category that has emerged in the legislation as it currently is. It does, as I said, affect many of the municipal systems and would increase costs and cause delays.

M. Carlton : Je pense que nous sommes particulièrement préoccupés par cette catégorie d'ouvrages intermédiaires qui est apparue dans la version actuelle de la loi. Comme je l'ai dit, c'est quelque chose qui touchera un grand nombre de systèmes municipaux et qui provoquera une augmentation des coûts et des retards.

Senator Seidman: That's basically what you're saying in terms of costs and red tape for municipalities: It is that in-between category?

La sénatrice Seidman : C'est essentiellement ce que vous dites en ce qui a trait aux coûts et aux formalités administratives pour les municipalités. Le problème, c'est cette catégorie intermédiaire, non?

Mr. Carlton: Yes.

M. Carlton : Effectivement.

Senator Seidman: Is that the only provision in the bill that would need to be amended in order to prevent additional red tape for municipalities?

La sénatrice Seidman : Est-ce la seule disposition du projet de loi qui devrait être modifiée afin d'éviter des formalités administratives supplémentaires pour les municipalités?

Mr. Carlton: I think that's the most obvious one.

M. Carlton : Je pense que c'est la plus évidente.

Matt Gemmel, Manager, Policy and Research, Federation of Canadian Municipalities: Following on Brock's comments, in regard to the Navigation Protection Act, in particular, we are making six recommendations. The first four are not specific amendments to the bill, but more subsequent direction to Transport Canada — which we're hoping the committee would include in your recommendations — that address some of the concerns around red tape and the increase in administrative costs resulting from the changes to the bill.

Matt Gemmel, gestionnaire, Politiques et recherche, Fédération canadienne des municipalités : Pour faire suite aux observations de Brock, notamment en ce qui concerne la Loi sur la protection de la navigation, nous formulons six recommandations. Les quatre premières ne sont pas des amendements précis au projet de loi, mais plutôt des directives subséquentes à l'intention de Transports Canada, directives que nous espérons que le comité inclura dans ses recommandations et qui répondent à certaines préoccupations concernant les formalités administratives et l'augmentation des coûts administratifs découlant des modifications législatives proposées.

We recognize that navigable waters are federal jurisdiction. We're not challenging that. That oversight is going to lead to some additional costs when planning projects, but it needs to be

Nous reconnaissons que les eaux navigables sont de compétence fédérale. Nous ne contestons pas cela. Ces exigences en matière de surveillance entraîneront des coûts

reasonable and it needs to be balanced with what the impact is on navigation.

We think that reviewing the minor works regulation that exists now and assessing whether some additional types of works, activities or undertakings could be added to that regulation would be one way to do that.

We think that sticking to the timelines that are in the bill would help reduce untimely delays to projects, so that projects aren't missing construction seasons and that sort of thing.

Especially for smaller municipalities, the process of notifying the public, which is a new part of this bill, needs to be as streamlined and administratively easy as possible. We understand from speaking with Transport Canada that they intend to have an online process where it's easy to post a work for consultation. I think that's the right kind of approach.

The two additional changes to Bill C-69 that we're proposing today are around existing works and making sure the bill doesn't add costs for existing works.

Senator Woo: First of all, Mr. Kneen, the one area where your comments are in sync with industry interventions is in the link between clause 22 and clause 63. You seem to be saying almost exactly the same thing, but I want to clarify.

Are you saying that there shouldn't be a public interest test, or that there has to be an explicit linkage between the clause 22 factors and clause 63? If it is the latter, how would you do that? The public interest test is very broad, whereas the clause 22 factors are quite specific.

Mr. Kneen: It is the latter. The point is to try to put specific constraints on that determination so that there is some relationship between the investigation, the assessment process, the work that goes into that and the decisions that are made at the end.

I think that's actually a core objection to making that determination as open-ended as it is with the public interest test. Part of what we've been pushing for is, as Professor Gibson was saying, to draw a clear line between the arguments that are being made examined in the assessment process and the decisions that are being made so that there is accountability, so that there is — from the public perspective — an ability to see how those considerations are turning into decisions.

Senator Woo: Thank you.

supplémentaires lors de la planification des projets, mais elles doivent être raisonnables et chercher un équilibre par rapport à l'impact qu'elles auront sur la navigation.

Nous pensons que l'examen de la réglementation actuelle sur les travaux mineurs et l'évaluation de la possibilité d'ajouter d'autres types d'ouvrages, d'activités ou d'entreprises à ce règlement seraient une façon d'y parvenir.

Nous pensons que le fait de s'en tenir aux échéanciers qui sont dans le projet de loi contribuerait à réduire les retards inopportuns pour les projets et leur éviterait ainsi de rater des saisons de construction et d'autres choses de la sorte.

Surtout pour les petites municipalités, le processus d'avis au public, qui est une nouvelle partie de ce projet de loi, doit être le plus simple et le plus facile possible sur le plan administratif. D'après nos discussions avec Transports Canada, nous comprenons que le ministère a l'intention d'instaurer un processus en ligne où il sera facile de soumettre un ouvrage aux fins de consultation. Je pense que c'est le bon type d'approche.

Les deux amendements supplémentaires au projet de loi C-69 que nous proposons aujourd'hui concernent les ouvrages existants et visent à faire en sorte que les nouvelles mesures législatives n'entraînent pas de coûts supplémentaires pour ces ouvrages.

Le sénateur Woo : Tout d'abord, monsieur Kneen, le seul domaine dans lequel vos observations sont en phase avec les interventions de l'industrie est le lien entre les articles 22 et 63. Vous semblez dire presque exactement la même chose, mais c'est quelque chose que je tiens à préciser.

Êtes-vous en train de dire qu'il ne devrait pas y avoir de critère concernant l'intérêt public, ou qu'il devrait y avoir un lien explicite entre les éléments de l'article 22 et l'article 63? Si c'est la question du lien qui vous interpelle, comment feriez-vous cela? Le critère de l'intérêt public est très large, alors que les éléments de l'article 22 sont très précis.

M. Kneen : C'est la question du lien qui m'intéresse. Il s'agit d'essayer d'imposer des contraintes précises à cette caractérisation afin qu'il y ait un lien entre l'enquête, le processus d'évaluation, le travail qui s'y rattache et les décisions qui sont prises à la fin.

En fait, je pense qu'il s'agit d'une objection fondamentale à ce que cette décision soit aussi ouverte qu'elle l'est en ce qui a trait au critère de l'intérêt public. Comme l'a dit le professeur Gibson, nous avons insisté pour qu'il y ait une ligne de démarcation claire entre les arguments examinés dans le cadre du processus d'évaluation et les décisions qui sont prises, de sorte qu'il y ait une reddition de comptes et que le public puisse voir comment ces considérations se traduisent par des décisions.

Le sénateur Woo : Merci.

For Mr. Carlton, if I may. If the municipalities were in fact codified in the legislation as being partners that have to be consulted and so on, would municipalities expect to receive funding for their participation in the consultation process?

Si vous me le permettez, je vais demander à M. Carlton de répondre à ma prochaine question. Si les municipalités étaient désignées dans la loi comme étant des partenaires qui doivent être consultés et tout ce qui s'ensuit, s'attendraient-elles à recevoir des fonds pour leur participation au processus de consultation?

Mr. Carlton: I don't think so. I think it's part of their expectation as an order of government that they would be consulted as part of the process of planning.

M. Carlton : Je ne crois pas. Je pense que le fait d'être consultées dans le cadre du processus de planification fait partie de leurs attentes en tant qu'ordre de gouvernement.

Senator Woo: That's very good. Thanks.

Le sénateur Woo : Très bien. Merci.

Senator Patterson: I'd like to ask Mr. Kneen about his statement in the context of describing CEAA 2012 as flawed. Your organization is concerned about the close relationship between agencies and their client industries. Are you questioning the independence of the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission?

Le sénateur Patterson : J'aimerais poser une question à M. Kneen au sujet de ce qu'il a dit dans son exposé concernant les lacunes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Votre organisation est préoccupée par la relation étroite qui existe entre les organismes et leurs industries clientes. Remettez-vous en question l'indépendance de l'Office national de l'énergie et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

Mr. Kneen: We don't have direct experience with the National Energy Board. There's certainly been a lot of public discussion and documentation of that relationship. But I can speak —

M. Kneen : Nous n'avons pas d'expérience directe avec l'Office national de l'énergie. Il y a certainement eu beaucoup de discussions publiques et de documentation sur cette relation. Toutefois, je peux parler...

Senator Patterson: Which agencies were you talking about then?

Le sénateur Patterson : De quels organismes parliez-vous, alors?

Mr. Kneen: I'm referring, on the one hand, to the public discussion around the National Energy Board and to our experience with the Canadian Nuclear Safety Commission.

M. Kneen : Je pense, d'une part, au débat public sur l'Office national de l'énergie et à notre expérience avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

If you look at the movement of individuals between the industry and the regulators, if you look at the way that the regulators operate and the way they undertake their assessment process essentially as regulatory hearings, it's clearly designed to suit the needs of the industry and not of the public.

Si vous examinez le mouvement de personnes qui se produit entre l'industrie et les organismes de réglementation, si vous regardez la façon dont les organismes de réglementation fonctionnent et la façon dont ils entreprennent leur processus d'évaluation essentiellement sous forme d'audiences réglementaires, il est clair que le processus est conçu pour répondre aux besoins de l'industrie, et non du public.

Senator Patterson: You'd rather have panellists that have no connections with the industries they are regulating?

Le sénateur Patterson : Vous préféreriez avoir des témoins qui n'ont aucun lien avec les industries qu'ils réglementent?

Mr. Kneen: I wouldn't say no connections. I would say, clearly, there is a need for experience and I think the recommendation that we'll be making is for one representative of a regulatory agency to be part of a review panel — no more than one, and not the chair — and that those assessments themselves have to be run by the impact assessment agency.

M. Kneen : Je n'irais pas jusqu'à dire aucun lien. Je dirais assurément qu'il faut de l'expérience, et je pense que la recommandation que nous allons faire, c'est qu'un représentant d'un organisme de réglementation fasse partie d'un comité d'examen — pas plus d'un, et pas en tant que président —, et que les évaluations elles-mêmes soient menées par l'agence d'évaluation d'impact.

Senator Patterson: Your organization is, I understand, partially funded by the Ford Foundation and the Tides Foundation. Is that correct? And are your organization's foreign donors supportive of Bill C-69?

Le sénateur Patterson : D'après ce que j'ai pu comprendre, votre organisme est financé en partie par la Fondation Ford et la Tides Foundation. Est-ce exact? J'aimerais aussi savoir si les donateurs étrangers de votre organisation appuient le projet de loi C-69.

Mr. Kneen: Yes, our funding is on the public record. Those donors are not engaged in Canadian political activity. The work that I am paid to do sitting here today is from other funders who are Canadian and quite happy to support political activity.

Senator Patterson: You talk about, on your website, and I quote:

> Canadian mining companies operate around the world and dominate the sector in number and the amount of capital raised for exploration. But there are no regulations or controls on their activities to prevent them from profiting from weak protection for the environment, workers, indigenous peoples and human rights in host countries.

None of the top-10 mining companies in the world by revenue are Canadian. Could you clarify what you meant by Canadian companies dominate the sector, and do you believe Canadian mining companies don't comply with regulations when they operate in foreign countries?

Mr. Kneen: The figures are from Natural Resources Canada and from the Toronto Stock Exchange, indicating that the largest number of mining companies in the world are Canadian and the vast majority of the financing is also through Toronto. The total fluctuates between 30 and 40 per cent of all of the mining financing in the world is also through Canada. Again, over and above Australia, England, et cetera.

Senator Mitchell: Mr. Kneen, my first question concerns your point about political discretion and the assessment of public interest. You're not suggesting for a minute that, it would seem to me, the technical people who would be on the CER, the CNSC or an offshore board — or even for that matter an agency or a panel review of any kind — would be the people who would be best suited to assess public interest or public good. An engineer, an environmental scientist — I don't mean to be rude about Professor Gibson.

Mr. Kneen: I won't comment on Dr. Gibson's qualifications.

Senator Mitchell: We're talking perspective here.

Mr. Kneen: You're talking about staff members of agencies?

M. Kneen : Oui, notre financement est connu du public. Ces donateurs ne participent pas à l'activité politique canadienne. Le travail que je fais ici aujourd'hui est payé par d'autres bailleurs de fonds, des bailleurs de fonds canadiens qui sont très heureux de soutenir l'activité politique.

Le sénateur Patterson : Vous en parlez, sur votre site web, et je cite :

> Les sociétés minières canadiennes exercent leurs activités dans le monde entier et dominent le secteur en nombre et en montant des capitaux levés pour l'exploration. Mais il n'existe aucune réglementation ou aucun contrôle de leurs activités pour les empêcher de profiter d'une protection insuffisante de l'environnement, des travailleurs, des peuples autochtones et des droits de l'homme dans les pays hôtes.

Au chapitre des revenus, aucune des 10 plus grandes sociétés minières du monde n'est canadienne. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par sociétés canadiennes qui dominent le secteur, et croyez-vous que les sociétés minières canadiennes ne se conforment pas aux règlements lorsqu'elles opèrent dans des pays étrangers?

M. Kneen : Les chiffres proviennent de Ressources naturelles Canada et de la Bourse de Toronto, ce qui indique que le plus grand nombre de sociétés minières dans le monde sont canadiennes et que la grande majorité du financement provient également de Toronto. Entre 30 et 40 p. 100 de tout le financement minier dans le monde passe aussi par le Canada. Encore une fois, c'est plus que l'Australie, l'Angleterre et d'autres.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Kneen, ma première question porte sur ce que vous avez dit au sujet du pouvoir discrétionnaire politique et de l'évaluation de l'intérêt public. Vous n'insinuez pas un seul instant que les techniciens qui feraient partie de la régie canadienne de l'énergie, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou d'un conseil d'administration extracôtier — ou même d'un organisme ou d'une commission d'examen — seraient les personnes les mieux placées pour évaluer l'intérêt public ou le bien public. Un ingénieur, un scientifique de l'environnement... Je ne veux pas être impoli à l'égard du professeur Gibson.

M. Kneen : Je ne vais pas formuler des observations sur les qualifications de M. Gibson.

Le sénateur Mitchell : Nous parlons d'optique en ce moment.

M. Kneen : Vous parlez des membres du personnel des organismes?

Senator Mitchell: What I'm saying is: Isn't there a role for a political, elected person with a broader scope of the nation and of the impact of these kinds of processes to assess public interest and the public good in these projects that goes beyond the technical review of a pipeline, for example?

Mr. Kneen: That is a long-standing debate even among environmental groups. The model that the expert panel proposed was more of a tribunal, so that there could be, perhaps, a political decision at the end of the day, but it would be made on the basis of the technical assessment being as robust and thorough as possible. There would actually be not just recommendations, but there would be a decision that cabinet would have to overturn at the end of the day, if it felt that there were reasons to do so.

I think that is not a bad model. The reason is, simply, that it's not a matter of technical agency staff doing assessments, it's a matter of — and especially when you get to a panel review — people who do have broad expertise but who have taken the time and subjected themselves to an in-depth process of examining the ins and outs of various aspects of the proposal. They should have had the benefit of input from the same parties and the same experts, but they will have had much more opportunity to look at it in-depth.

The political considerations, and I think in our parliamentary system that's unavoidable, but I don't like it.

Senator Mitchell: I kind of hope so.

Mr. Kneen: I think there is an active debate in this country at the moment about how much political decision making should be.

[*Translation*]

Senator Mockler: As for the comments about Senator Forest, I have to tell you that you are lucky to have someone like him speaking for you on amendments affecting municipalities. No one knows the network as well as he does.

I would now like to bring up the issue of the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick —

[*English*]

— the Cities of New Brunswick Association, and the Union of Municipalities of New Brunswick. I think those three acronyms put into perspective we're touching all the municipalities or municipal leaders in New Brunswick.

Le sénateur Mitchell : Voici ce que je dis : un politicien élu qui a une optique plus globale de la nation et de l'incidence des processus de ce genre a-t-il un rôle à jouer dans l'évaluation de l'intérêt public ou du bien commun dans le cadre de ces projets, une évaluation qui va plus loin que l'examen technique d'un pipeline, par exemple?

M. Kneen : C'est là un débat de longue date, même parmi les groupes environnementaux. Le modèle que le groupe d'experts a proposé ressemblait davantage à un tribunal, de manière à ce qu'une décision politique puisse être prise en fin de compte, mais elle serait prise en fonction d'une évaluation technique aussi robuste et approfondie que possible. En fait, les participants ne se contenteraient pas de formuler des recommandations. Ils prendraient une décision que le Cabinet serait forcé d'annuler s'il avait de bonnes raisons de le faire.

À mon avis, ce modèle n'est pas mauvais parce qu'il n'appartient pas aux techniciens d'un organisme d'effectuer des évaluations. Cette responsabilité — en particulier lorsqu'une commission d'examen est établie — revient à des gens qui possèdent non seulement de vastes compétences, mais qui ont aussi pris le temps d'examiner à fond les tenants et les aboutissants de divers aspects de la proposition. Ces gens auront bénéficié des commentaires des mêmes intervenants et des mêmes experts, mais ils auront eu plus d'occasions de procéder à un examen approfondi.

En ce qui concerne les considérations politiques, je pense qu'elles sont inévitables au sein de notre système parlementaire, mais elles ne me plaisent pas.

Le sénateur Mitchell : J'ose l'espérer.

M. Kneen : Je crois que, en ce moment, les Canadiens prennent activement part à un débat concernant la mesure dans laquelle la prise de ces décisions devrait revêtir un caractère politique.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : En ce qui concerne les commentaires au sujet du sénateur Forest, je dois vous dire que vous êtes chanceux d'avoir un tel interlocuteur pour traiter des amendements qui concernent les municipalités. S'il y a une personne qui connaît bien le réseau, c'est certainement lui.

Je voudrais maintenant aborder la question de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick —

[*Traduction*]

— de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick et de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick. Je pense que, en nommant ces trois organisations, on englobe toutes les municipalités ou tous les dirigeants municipaux du Nouveau-Brunswick.

Also, I want to touch on Atlantic Canada. Do you feel that you have consulted enough in working with Atlantic Canada? When I see your statement that our diverse 2,000 municipalities represent more than 90 per cent of Canadians, do you feel that you have consulted and you have the support of Atlantic Canada and many from New Brunswick like the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Mr. Carlton: All of those provincial associations, including the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, are members of our board of directors. They are part of our decision-making mechanism. We have the lucky pleasure of a board of 75 people. So we get lots of input from different places across the country, including Atlantic Canada. So our positions are taken by the board as a voice of the sector.

Senator Mockler: Mr. Kneen, can you expand when you say about politicians' political convenience? What do you mean by that? It's the people that elect their representatives. It's not you and I. We're just one of them. What do you mean by that?

Mr. Kneen: What we're advocating is a decision-making process that is as thoroughly informed as possible on the technical implications of the project, the environmental and other considerations. This is where Bill C-69 expands those criteria, specifically to include social and economic impacts, and to try to place those discussions in a public forum where they can be explored, interrogated and evaluated in a way that will allow for more fully informed decision making.

I think it's not really controversial to say that there are political interests that go beyond those considerations, and the point of trying to remove the impact assessment process from those considerations is precisely to allow the public to see directly what those criteria are. The decisions are not being made in a cabinet black box. They are not being made by a minister based on I don't know what criteria. It is that opacity that creates distrust.

The point is to make it as transparent and accountable as possible by having all of those discussions out in the open. What are the economic impacts? What are the benefits? What are the displacements? What are the costs? And to have those actually investigated and discussed, because we have found often that proponents for the sake of attracting investment may make rosy claims about the prospects of their success and decision makers and the public deserve to know how reliable those are.

Je tiens aussi à aborder la question des provinces de l'Atlantique. Avez-vous l'impression d'avoir consulté suffisamment de représentants du Canada atlantique? Lorsque je lis votre déclaration selon laquelle nos 2000 municipalités diversifiées représentent plus de 90 p. 100 des Canadiens, je me demande si vous avez le sentiment d'avoir consulté le Canada atlantique et bon nombre d'organisations du Nouveau-Brunswick, comme l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

M. Carlton : Toutes ces associations provinciales, y compris l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, sont membres de notre conseil d'administration. Elles participent à notre processus décisionnel. Nous avons la chance et le plaisir de bénéficier d'un conseil d'administration composé de 75 membres. Par conséquent, nous obtenons de nombreux commentaires provenant des quatre coins du pays, y compris le Canada atlantique. Notre conseil d'administration prend des positions en tant que porte-parole du secteur.

Le sénateur Mockler : Monsieur Kneen, pourriez-vous nous en dire davantage à propos de la complaisance politique des politiciens dont vous avez parlé? Qu'entendez-vous par là? Ce sont les Canadiens qui élisent leurs représentants, et non vous et moi. Nous ne représentons que deux de ces personnes. Qu'entendez-vous par complaisance politique?

M. Kneen : Nous recommandons que le processus décisionnel soit aussi éclairé que possible en ce qui a trait aux conséquences techniques du projet et aux considérations environnementales ou autres. Le projet de loi C-69 développe ces critères, en particulier afin d'inclure les répercussions sociales et économiques et de tenter d'avoir ces discussions sur une tribune publique où ces répercussions peuvent être étudiées, évaluées et remises en question d'une façon qui favorisera une prise de décisions beaucoup plus éclairée.

Je pense qu'il n'est pas vraiment controversé de dire que certains intérêts politiques dépassent ces considérations. La raison pour laquelle il faut tenter de retirer ces considérations du processus d'évaluation d'impact, c'est précisément pour permettre au public de découvrir lui-même la nature de ces critères. Ces décisions ne sont pas prises derrière les portes closes du Cabinet. Elles ne sont pas prises par un ministre en fonction de Dieu sait quels critères. C'est ce manque de transparence qui provoque la méfiance.

Le but est de rendre le processus aussi transparent et responsable que possible en ayant toutes ces discussions au grand jour. Quelles sont les répercussions économiques du projet? Quels sont ses avantages? Quels sont les déplacements? Quels sont les coûts? Il faut que les réponses à ces questions soient discutées et fassent l'objet d'enquêtes, car nous avons souvent constaté que, pour attirer des investissements, les promoteurs peuvent faire des déclarations optimistes à propos de

leurs chances de réussite. Les décisionnaires et le grand public méritent de savoir à quel point ces déclarations sont fiables.

We don't want to be in the position of approving a project on the assumption it will run for 20 years and provide all of these benefits when, in fact, it's barely viable and, if market conditions are a little bit unstable, it might last five or seven years and leave everyone high and dry.

Nous ne voulons pas nous trouver dans la position d'approuver un projet en supposant qu'il se poursuivra pendant 20 ans et qu'il apportera une foule d'avantages, alors qu'en fait, il sera à peine viable et que, si les conditions du marché sont légèrement instables, il pourrait avoir une durée de cinq à sept ans et laisser tout le monde en plan.

Senator Eaton: Mr. Kneen, I'm kind of simple and I need a little more explanation. MiningWatch Canada is partially funded by the Ford Foundation and the Tides Foundation. My understanding — and I did a Senate study on this — is that Tides takes in money anonymously and Tides U.S. funnels money to Tides Canada. We don't necessarily know who it is. It's anonymous, and that's very nice for a lot of donors.

La sénatrice Eaton : Monsieur Kneen, je suis un peu simple d'esprit, et j'ai besoin de quelques explications supplémentaires. Mines Alerte Canada est en partie financé par la Fondation Ford et la Tides Foundation. Je crois comprendre — et j'ai participé à une étude sénatoriale à ce sujet — que la Tides Foundation des États-Unis accepte des dons anonymes et achemine des fonds à la Tides Foundation canadienne. Nous ne savons pas nécessairement qui sont les donateurs. Les dons sont anonymes, ce qui est très pratique pour un grand nombre de donateurs.

I was just wondering, because your answer to Senator Patterson was that you don't use U.S. money for activities, do you have several lines? This is for Canada; the Ford Foundation money goes to what, for instance? I mean, how do you know where the money goes, how do you divide it up, and how would you know? Then I'll let you answer the question, how do you know that Tides Foundation money is not American?

Comme vous avez répondu au sénateur Patterson que vous n'utilisez pas des fonds provenant des États-Unis pour financer vos activités, je me demande si vous avez plusieurs comptes. Voici le compte du Canada. À quoi servent les fonds provenant de la Fondation Ford, par exemple? Je veux dire, comment savez-vous où l'argent est utilisé? Comment répartissez-vous les fonds, et comment savez-vous d'où viennent les fonds que vous utilisez? Ensuite, je vous permettrai de répondre à la question suivante : comment savez-vous que l'argent fourni par la Tides Foundation ne provient pas des États-Unis?

Mr. Kneen: We have financial systems in place. We have annual audits. We've been audited by Revenue Canada and I'm —

M. Kneen : Des systèmes financiers sont en place. Des vérifications annuelles sont effectuées. De plus, nous avons fait l'objet d'une vérification de Revenu Canada et je...

Senator Eaton: I'm sure you're very exact, but how do you know that you're not being funded largely by U.S. donors coming through Tides?

La sénatrice Eaton : Je suis sûre que vos comptes sont très exacts, mais comment savez-vous que vous n'êtes pas principalement financés par des donateurs américains par l'intermédiaire de la Tides Foundation?

Mr. Kneen: I'm sorry, do you have a question related to Bill C-69?

M. Kneen : Pardon, mais avez-vous une question liée au projet de loi C-69 à me poser?

Senator Eaton: Yes, it is, because I don't want other countries influencing legislation we pass in this country dealing with our natural resources or to deal with any legislation. So, when I see something like MiningWatch Canada being funded by the Ford Foundation and Tides and you can't say, "No, we absolutely segregate our American money and that none of it goes towards anything to do with Canada," it makes me suspicious.

La sénatrice Eaton : Oui, ma question est liée au projet de loi, car je ne veux pas que d'autres pays exercent une influence sur les lois que nous adoptons au Canada et qui ont trait à nos ressources naturelles ou à d'autres lois. Alors, lorsque je constate quelque chose comme le fait que Mines Alerte Canada est financé par la Fondation Ford et la Tides Foundation et qu'il vous est impossible de déclarer avec certitude qu'aucuns fonds provenant des États-Unis ne sont utilisés pour quoi que ce soit ayant trait au Canada, cela me rend soupçonneuse.

Mr. Kneen: If it will make you happy, they also insist on that.

M. Kneen : Si cela peut vous satisfaire, je vous informe qu'ils insistent aussi là-dessus.

Senator Eaton: Who does?

La sénatrice Eaton : Qui insiste?

Mr. Kneen: The funders insist on knowing what their money is spent on.

Senator Eaton: Yes, but that's not telling me — so what is their money spent on?

Mr. Kneen: It is spent on research. It is spent on public education outside of the political process —

Senator Eaton: And none of it has to do with any Canadian legislation?

Mr. Kneen: No. They insist on that. You should know that. It would be illegal.

Senator Eaton: No, it's not illegal. Not if it's Tides Canada —

Mr. Kneen: It would be illegal under their governing laws in the United States.

Senator Eaton: I'm sorry, I don't want to fight with you.

Mr. Kneen: I'm sorry. You asked the question.

Senator Eaton: If they give money to Tides U.S., it is anonymous. Tides U.S. has every right to give money to Tides Canada. We did a study on this in the Senate. It can be U.S. money. You can be funded right now by the Tides Foundation —

The Chair: Do you want specific information? Maybe he can send it to us.

Senator Eaton: He can't give it to me, or he won't give it to me. Thank you, senator, I'm fine. Thank you.

Senator Neufeld: Thank you, gentlemen, for being here and bringing your ideas forward.

Mr. Kneen, the first question I have is about designated project lists. I'm a firm believer in a designated project list of size, however they determine it to be. Did I understand you to say that every project should actually have an environmental assessment through something similar to Bill C-69, or did I misunderstand you?

Mr. Kneen: No. What I was pointing to is the shortcomings of the project list in that those categories of projects are potentially inaccurate and potentially inadequate to deal with new technologies and new proposals, and what we're missing is the ability to easily incorporate additional projects. So, considerations that are not on the list, for instance. We need to be able to have the flexibility to designate projects into the list. It's not clear in the legislation how that happens. The minister makes

M. Kneen : Les bailleurs de fonds insistent pour savoir comment leur argent est dépensé.

La sénatrice Eaton : Oui, mais cela ne m'indique pas... Alors, comment leur argent est-il dépensé?

M. Kneen : Il est consacré à la recherche. Il sert à financer l'éducation publique non liée au processus politique...

La sénatrice Eaton : Et aucune partie de ces fonds ne sert à financer des activités liées à des lois canadiennes?

M. Kneen : Non. Ils insistent là-dessus. Vous devriez le savoir. Ce serait illégal.

La sénatrice Eaton : Non, ce n'est pas illégal. Pas si la Tides Foundation du Canada...

M. Kneen : Ce serait illégal en vertu des lois qui régissent les fondations aux États-Unis.

La sénatrice Eaton : Pardon. Je ne veux pas me quereller avec vous.

M. Kneen : Pardon. Vous avez posé la question.

La sénatrice Eaton : S'ils font un don à la Tides Foundation des États-Unis, ils le font de façon anonyme. La Tides Foundation des États-Unis a parfaitement le droit de fournir des fonds à la Tides Foundation du Canada. Nous avons mené une étude sur le sujet au Sénat. Les fonds peuvent provenir des États-Unis. À l'heure actuelle, il est possible d'être financé par la Tides Foundation...

La présidente : Désirez-vous des renseignements particuliers? Il peut peut-être nous les faire parvenir.

La sénatrice Eaton : Il ne peut pas me les fournir, ou il ne le fera pas. Merci, madame la sénatrice, ça va. Merci.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie, messieurs, d'être venus aujourd'hui et de nous présenter vos idées.

Monsieur Kneen, ma première question concerne les listes de projets désignés. Je crois fermement en une liste de projets désignés d'une certaine taille, peu importe la façon dont ils déterminent son contenu. Vous ai-je entendu dire que tous les projets devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre d'un processus semblable à celui du projet de loi C-69, ou vous ai-je mal compris?

M. Kneen : Non. Je soulignais les lacunes dans la liste de projets, en ce sens que les catégories de projets peuvent être inexactes ou inadéquates pour gérer les nouvelles technologies et les nouvelles propositions. Et, ce qui manque, c'est la capacité d'ajouter facilement des projets supplémentaires, donc en fonction de considérations qui ne figurent pas sur la liste, par exemple. Nous devons disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour désigner des projets à ajouter à la liste. Dans la

a determination. We want to be sure that it's possible for anybody to say, "Look, this project is coming and should be considered."

Senator Neufeld: There is no project list now. Have you seen a project list?

Mr. Kneen: No. That's my point. We don't know what it looks like.

Senator Neufeld: You would like to see a project list.

Mr. Kneen: We understand that it will have an uncanny resemblance to the existing one.

Senator Neufeld: That's good to know, because the original one for me works.

In your determination, how would you determine what other projects would be reviewable? Give me an idea of how you would do that. I mean, there are so many things going on in such a big country, and ones that should be going through environmental assessments, as far as I know, at least in the province I come from, are going through environmental assessments.

When you start talking about provincial jurisdiction, do you think that Bill C-69 should usurp provincial jurisdiction? Coastal GasLink, for example, or any other project that goes on in British Columbia, because someone decides, hey, this project, we should review it.

Mr. Kneen: For one thing, I don't think that we should be looking at supplanting or usurping jurisdictions. We should be looking at cooperative and collaborative approaches between jurisdictions. We've been trying to get some attention —

Senator Neufeld: That happens with B.C. and the federal government today, so —

Mr. Kneen: Under the previous act there were harmonization agreements, joint processes and so on. There is no reason that that approach can't continue or be reinitiated.

In terms of how projects are brought into an assessment process, the bill does provide for a technical advisory committee. We have said that would be the group that should assess those proposals. So if I think there's a problem with a new project, I would submit it and that would be the group that would then make a recommendation to the minister. I think that would apply to other things as well. That should be the body that looks at the

mesure législative, la façon d'accomplir cela n'est pas claire. Le ministre prend une décision. Nous voulons nous assurer qu'il est possible pour n'importe qui de dire qu'un projet approche et qu'il devrait être examiné.

Le sénateur Neufeld : Il n'y a pas de liste de projets en ce moment. Avez-vous vu une liste de projets?

M. Kneen : Non. C'est justement l'argument que je faisais valoir. Nous ne savons pas à quoi ressemble cette liste.

Le sénateur Neufeld : Vous aimeriez voir une liste de projets.

M. Kneen : Nous comprenons qu'elle ressemblera étrangement à celle qui existe en ce moment.

Le sénateur Neufeld : Il est réconfortant de le savoir, car la liste originale fonctionne, selon moi.

Comment détermineriez-vous les autres projets à examiner? Donnez-moi une idée de la façon dont vous accompliriez ce travail. Je veux dire qu'il y a tellement de projets entrepris dans un pays de la taille du nôtre et, à ma connaissance, du moins dans ma province d'origine, les projets qui devraient faire l'objet d'évaluations environnementales font l'objet de telles évaluations.

Lorsque vous commencez à parler de compétences provinciales, pensez-vous que le projet de loi C-69 devrait permettre au gouvernement fédéral de les usurper? Vous croyez que nous devrions examiner le projet de gazoduc de Coastal GasLink, par exemple, ou tout autre projet qui est mis en œuvre en Colombie-Britannique, parce que quelqu'un décide que nous devrions le faire.

M. Kneen : Premièrement, je ne crois pas que nous devrions envisager de supplanter les provinces ou d'usurper leurs pouvoirs. Nous devrions chercher à adopter des approches qui permettent au gouvernement fédéral, aux provinces et aux territoires de collaborer entre eux. Nous tentons d'attirer l'attention...

Le sénateur Neufeld : Cela se produit déjà de nos jours entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral. Par conséquent...

M. Kneen : La loi précédente prévoyait des ententes d'harmonisation, des processus conjoints, et cetera. Il n'y a aucune raison de ne pas poursuivre ou reprendre cette approche.

En ce qui concerne la façon dont les projets sont intégrés dans un processus d'évaluation, le projet de loi prévoit l'établissement d'un comité consultatif technique. Nous avons dit que ce groupe devrait évaluer les propositions. Par conséquent, si je pense qu'un nouveau projet est problématique, je le présente au comité, et c'est ce groupe qui fera une recommandation au ministre. À mon avis, cela s'appliquerait également à d'autres aspects. Ce

need for regional assessments, for instance, and set priorities based on —

Senator Neufeld: I have one more question —

The Chair: Sorry, Senator Neufeld.

Senator McCoy. I'm sorry.

Senator McCoy: Sorry, Senator Neufeld. We've got a tough chair here keeping us in line.

I will address my questions to MiningWatch. Mr. Kneen, I'm interested in your comment around political convenience as well. It harkens back to my earlier comment that if we go back to original legislation, we might be better off.

In 1932, we introduced the oil conservation board in Alberta and it was tasked with finding in the public interest. Then 1959, I think, is when the NEB came into being, and the NEB was asked to find in the public interest. So there's no doubt that — and neither one of them had political decision makers in them. Recently, Alberta went back to that model for a while. For maybe 15 years, they had politicians making decisions instead of the board, but recently, they got back out of that corner.

I'm going to ask this question, because I happen to agree with you about politicians. I've sat at cabinet tables and watched them make short-term decisions not based on evidence. Would you recommend that we take the cabinet and ministers out of final decision making in the impact assessment process?

Mr. Kneen: I'm going to give you two different answers.

Senator McCoy: Sure.

Mr. Kneen: One is, "Yes, I think so," based on my experience. But, given the task at hand, what we're proposing is something different. We're proposing to ensure that ministers are given clear direction and criteria for decision making, and that the public in turn gets an answer we can understand. Those are the two.

Ultimately, it would be preferable to have an independent decision making — a tribunal model, if you will. That's not what we have in this legislation. It's a little late to start that kind of structural change. That's one of the issues, actually, that you can consider for medium-term revision, but between now and next month, that's not going to happen.

groupe devrait, par exemple, envisager la nécessité de procéder à des évaluations régionales, établir des priorités en fonction de...

Le sénateur Neufeld : J'ai une autre question...

La présidente : Désolée, sénateur Neufeld.

La parole est à vous, sénatrice McCoy. Excusez-moi.

La sénatrice McCoy : Désolée, sénateur Neufeld. Nous avons une présidente sévère qui nous garde dans le droit chemin.

Je vais adresser mes questions au représentant de Mines Alertes Canada. Monsieur Kneen, votre commentaire à propos de la complaisance politique m'intéresse également. Il nous rappelle l'observation que j'ai formulée plus tôt à propos du fait que nous ferions peut-être mieux de nous rabattre sur la loi originale.

En 1932, l'Alberta a établi l'Oil Conservation Board, et il lui a confié la tâche d'agir dans l'intérêt du public. Puis, en 1959, je crois, l'ONE a été créé, et il a aussi été appelé à agir dans l'intérêt du public. Par conséquent, il ne fait aucun doute... Ni l'un ni l'autre de ces organismes ne comptait des politiciens décisionnaires. Récemment, l'Alberta a adopté de nouveau ce modèle pendant un certain temps. Pendant 15 années peut-être, des politiciens ont pris les décisions qui s'imposaient plutôt que l'office. Toutefois, dernièrement, ils ont abandonné encore cette approche.

Je vais vous poser cette question, parce qu'il se trouve que je partage votre opinion à propos des politiciens. J'ai siégé au sein de plusieurs Cabinets, et je les ai regardés prendre des décisions à court terme qui n'étaient pas fondées sur des données probantes. Recommandez-vous que le Cabinet et les ministres ne participent pas à la décision finale prise dans le cadre du processus d'évaluation d'impact?

M. Kneen : Je vais vous donner deux réponses distinctes.

La sénatrice McCoy : Bien sûr.

M. Kneen : L'une d'elles est la suivante : « Oui, compte tenu de mon expérience, c'est ce que je recommanderais, je crois. » Toutefois, nous proposons une solution différente, compte tenu de la tâche qui nous occupe. Nous proposons de veiller à ce que les ministres aient reçu des directives et des critères clairs avant de prendre des décisions et qu'en retour, les Canadiens reçoivent une réponse qu'ils peuvent comprendre. Voilà mes deux réponses.

En fin de compte, il serait préférable de bénéficier d'un processus décisionnaire indépendant — d'un modèle axé sur un tribunal, si vous voulez. Ce n'est pas ce que prévoit la mesure législative, et il est un peu tard pour commencer à apporter à sa structure un changement de ce genre. Voilà, en fait, l'un des enjeux que vous pourriez prendre en considération dans le cadre de votre examen à moyen terme. Cela ne se produira pas d'ici le mois prochain.

Senator McCoy: You want to see what goes in and what goes out. You don't want someone to shrug and say, "I don't want it in the forest after all."

Mr. Kneen: I don't want to see the kind of decision making that we've had that justified under the circumstances that has said, "Sure, there are environmental impacts, there are unreliable predictions of economic impacts, but my constituency wants this, so I'm going to approve it."

Senator McCoy: It can go both ways. Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. My question is for Mr. Carlton. In your recommendation to the Senate, you said that the Canadian Navigable Waters Act be amended to explicitly state that the prohibition in section 3 and obligations do not apply if there would be no interference with navigation. Is that to do with that in between category with the bridges and water control structures?

Mr. Carlton: I'll let Matt add to that, but it is to do with existing structures.

Senator McCallum: Existing structures. So who would determine the noninterference?

Mr. Carlton: If the structure exists and it's not interfering with the navigation of the waterway in its current existence, then it would be exempt from any further assessment, because it already exists in a water that is navigable.

Senator McCallum: If the structure already exists but the people have a problem, and they want their lakes to be navigable because they're not right now — one is used as a watershed and another is below the dam — and they're looking at that, would this interfere with that?

Mr. Carlton: No. We're talking about an existing structure that has an existing function. We're talking about not expanding a function or expanding an existing structure; we're talking about renovating an existing structure that has a certain place in the environment.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Oh: My question is for Mr. Kneen. I'm following up the question of Senators Patterson and Eaton. Has anyone in your organization had discussions with any of your foreign donors about Bill C-69 specifically?

Mr. Kneen: No.

La sénatrice McCoy : Vous voulez voir les intrants et les extrants. Vous ne voulez pas que quelqu'un se contente de hausser les épaules et de dire : « Au bout du compte, je ne veux pas de cela dans la forêt. »

M. Kneen : Je ne veux pas que, dans les circonstances, on justifie la prise de la décision suivante : « Bien sûr, il y aura des répercussions environnementales, et les retombées économiques prévues ne sont pas fiables, mais ma circonscription est favorable à ce projet, alors je vais l'approuver. »

La sénatrice McCoy : La décision pourrait aller dans l'autre sens. Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos exposés. Ma question est destinée à M. Carlton. Dans votre recommandation au Sénat, vous avez préconisé que la Loi sur les eaux navigables canadiennes soit modifiée afin de mentionner explicitement que l'interdiction et les obligations qui figurent à l'article 3 ne s'appliquent pas s'il n'y a pas d'obstacle à la navigation. Est-ce que cela concerne la catégorie intermédiaire composée des ponts et des ouvrages de régularisation des eaux?

M. Carlton : Je vais laisser Matt formuler des commentaires à ce sujet, mais cela a à voir avec les structures existantes.

La sénatrice McCallum : Les structures existantes. Qui, alors, établirait la non-entrave?

M. Carlton : Si la structure existe et que, dans sa forme actuelle, elle n'entrave pas la navigation dans les voies navigables, il ne serait alors pas nécessaire de réaliser une évaluation supplémentaire parce qu'elle est déjà présente dans des eaux navigables.

La sénatrice McCallum : Si la structure existe déjà, mais qu'elle pose problème à certaines personnes, qui veulent que leurs lacs soient navigables parce qu'ils ne le sont pas actuellement — l'un est utilisé comme bassin hydrographique et l'autre est situé sous le barrage — et que l'on étudie cette question, cela constituerait-il une entrave?

M. Carlton : Non. Nous parlons d'une structure existante qui a une fonction existante. Nous parlons de ne pas élargir une fonction ou une structure existante; nous parlons de rénover une structure existante qui occupe une place particulière dans l'environnement.

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur Oh : Ma question s'adresse à M. Kneen. Elle fait suite à celle des sénateurs Patterson et Eaton. Des membres de votre organisme ont-ils tenu des discussions avec certains de vos donateurs étrangers au sujet du projet de loi C-69 en particulier?

M. Kneen : Non.

Senator Oh: This question — just give me a short answer: Are your foreign donors supportive of the bill, yes or no?

Mr. Kneen: I don't know.

Senator Oh: You don't know?

Mr. Kneen: I don't know. We haven't discussed it.

Senator Oh: Thank you.

Senator Neufeld: Mr. Carlton, after you heard Mr. Kneen comment about how you decide what is reviewable and what isn't reviewable, would that make the FCM and all your members across Canada happy, that some board would decide whether you had to go through a full environmental process?

I want to bring one thing also to the discussion. This is going back a ways. We had a gentleman here who is in charge of ferries. I can't remember the designation, but he said that ferries — cable ferries, and I'm sure you're aware of what a cable ferry is — even to change the cable would be a full environmental assessment. Would that be something that FCM would support?

Mr. Carlton: No. I'll ask Matt to comment in more detail, but our thing is that we accept there are minor works and there are major works. That's an acceptable scenario.

Our concern is that the way things are defined right now, there is all of a sudden this fuzzy in-the-middle set of works, too. We're saying that is a problem. We need to reassess the minor works category to make sure it is expansive enough to capture minor works and not impede municipal work. There are major works, and there is no middle fuzzy ground.

Senator Neufeld: And they should be defined.

Mr. Carlton: Yes.

Senator Neufeld: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for Mr. Carlton. First, thank you very much for being here. I'm really pleased that FCM has provided this information.

One of the recommendations that you've made on page 9 calls for greater flexibility in determining the maximum time limits for conducting impact assessments. That seems to go a little contradictory to clarity and certainty, because by saying that we need more flexibility, it gives less certainty on time limits. Maybe you or Matt can explain that.

Le sénateur Oh : Autre question — donnez-moi simplement une réponse courte : vos donateurs étrangers soutiennent-ils le projet de loi, oui ou non?

M. Kneen : Je ne sais pas.

Le sénateur Oh : Vous ne savez pas?

M. Kneen : Je ne sais pas. Nous n'en avons pas discuté.

Le sénateur Oh : Merci.

Le sénateur Neufeld : Monsieur Carlton, vous avez entendu le commentaire de M. Kneen sur la façon dont vous décidez de ce qui doit faire ou non l'objet d'un examen. La FCM et tous vos membres au Canada seraient-ils satisfaits si un conseil décidait de la nécessité pour vous de réaliser une évaluation environnementale complète?

J'aimerais également aborder un autre thème. Cela remonte à loin. Nous avons entendu ici un témoin qui était responsable de traversiers. Je ne me souviens pas de la désignation, mais il nous a dit que, dans le cas des traversiers — les traversiers à câbles, et je suis certain que vous savez ce dont il s'agit —, le simple fait de changer le câble donnerait lieu à une évaluation environnementale complète. La FCM y serait-elle favorable?

M. Carlton : Non. Je vais demander à Matt de fournir de plus amples précisions à ce sujet, mais nous estimons qu'il y a des travaux mineurs et des travaux majeurs. Il s'agit d'un scénario acceptable.

Ce qui nous pose problème, c'est la façon dont les choses sont actuellement définies. Tout à coup, il y a cette catégorie floue de travaux intermédiaires. Cela nous pose problème. Nous devons réévaluer la catégorie des travaux mineurs pour nous assurer qu'elle est assez large pour englober les travaux mineurs et ne pas nuire aux travaux municipaux. Il y a des travaux majeurs, et il n'y a pas de catégorie intermédiaire floue.

Le sénateur Neufeld : Et ces catégories devraient être définies.

M. Carlton : Oui.

Le sénateur Neufeld : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse à M. Carlton. Tout d'abord, merci beaucoup d'être venu. Je suis réellement heureuse que la FCM ait fourni ces renseignements.

L'une des recommandations que vous avez formulées à la page 9 demande plus de souplesse pour fixer les échéances maximales en vue de réaliser des évaluations d'impact. Cela semble aller un peu à l'encontre de la clarté et de la certitude, parce que lorsqu'on dit qu'il faut plus de flexibilité, on a moins de certitude par rapport aux échéances. Peut-être que vous ou Matt pouvez l'expliquer.

Mr. Gemmel: I'll try to respond. Thank you for the question, senator.

As Brock said in his opening remarks, municipalities play a unique role with respect to impact assessments because we're both proponents of projects of things we're trying to build. We're also participating on behalf the public in projects that have an impact on the community. So we see it both ways and we're certainly sensitive to the need for a certainty around project timelines as we experience when we're putting forward our own projects.

Our nuanced position is that there isn't a one-size-fits-all timeline that can be appropriately applied to the diversity of projects that this legislation will apply to. It's such a wide range of different types of projects and different contexts with different impacts that we feel the ideal balance would be to determine the timeline through that early engagement assessment, what really is the full suite of the impacts, and then set a timeline and stick to that timeline, because that certainty is important.

Senator LaBoucane-Benson: I think that's what preplanning is all about, figuring out the projects, setting reasonable timelines and what should be done. Thank you.

Senator Patterson: To the Federation of Canadian Municipalities, we've heard from the rail and hydropower sectors that they have serious concerns with the provisions respecting the Canadian Navigable Waters Protection Act in the bill, and I understand that your organization would like to see changes.

Could you explain how the approval process will change for major works in unscheduled navigable waters in the bill as now written, how that change will impact municipalities, and how that could be fixed?

Mr. Gemmel: I'm not sure that I can in its entirety. It's a bit complex. What I will say is that we're less concerned with the major works category. I understand that the hydropower association and some of the other industry associations feel similarly. These are projects that so clearly have an impact on navigation, like a hydro dam as Senator McCallum mentioned earlier, that there clearly needs to be a review.

I think we're more concerned about the minor works and this new category of in-between works, as Brock mentioned earlier, and a new process that now municipalities will need to follow,

M. Gemmel : Je vais essayer de répondre. Merci de votre question, madame la sénatrice.

Comme l'a dit Brock dans son mot d'ouverture, les municipalités jouent un rôle unique dans les évaluations d'impact, parce que nous proposons tous deux des projets de choses que nous essayons de bâtir. Nous participons également, au nom du public, à des projets qui ont une incidence sur la communauté. Alors, nous comprenons les deux points de vue et nous sommes parfaitement conscients de la nécessité d'offrir de la certitude relativement aux échéances des projets, car elle est également nécessaire lorsque nous présentons nos propres projets.

Nous adoptons une position nuancée selon laquelle il n'existe pas d'échéance unique qui puisse être appliquée de façon adéquate à l'ensemble des projets que vise cette loi. L'éventail des types de projets est tellement vaste, et les contextes sont tellement différents et ont des incidences tellement variées que nous pensons que l'équilibre idéal consisterait à établir les échéances grâce à une évaluation de l'engagement précoce, à cerner l'ensemble des impacts réels, puis à établir une échéance et à s'y tenir, parce que la certitude est importante.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je pense que c'est le but même de la planification préalable : cerner les projets, établir des échéances raisonnables et déterminer ce qui doit être fait. Merci.

Le sénateur Patterson : Cette question s'adresse à la Fédération canadienne des municipalités. Nous avons entendu que les secteurs ferroviaire et hydroélectrique ont d'importantes préoccupations relativement aux dispositions du projet de loi concernant la Loi sur la protection des eaux navigables canadiennes, et je crois comprendre que votre organisme aimerait que des modifications y soient apportées.

Pourriez-vous nous expliquer quels seront les changements apportés au processus d'approbation des travaux majeurs réalisés dans les eaux navigables non répertoriées prévu dans le projet de loi tel qu'il est rédigé actuellement, l'incidence que ces changements auront sur les municipalités et la façon dont cela pourrait être réglé?

M. Gemmel : Je ne suis pas sûr de pouvoir donner une explication complète. C'est un peu complexe. Ce que je peux dire, c'est que nous nous préoccupons moins au sujet de la catégorie des travaux majeurs. Je crois savoir que l'association du secteur hydroélectrique et les associations de certains autres secteurs sont de notre avis. Il s'agit de projets qui ont une incidence tellement nette sur la navigation, par exemple un barrage hydroélectrique, comme l'a mentionné plus tôt la sénatrice McCallum, qu'il est évident qu'un examen doit être réalisé.

Selon moi, nous nous préoccupons davantage des travaux mineurs et de cette nouvelle catégorie de travaux intermédiaires, comme Brock l'a mentionné plus tôt, et du nouveau processus

particularly around bridges. I think this is probably where the railway association has some concern around the footing for bridges on nonscheduled waters. This now opens up many bridge crossings across the country that are on nonscheduled waters and fall into this in-between category.

We're not opposed to these projects being subject to review, but as I mentioned in an earlier response, we want to make sure that the administrative requirements are kept as streamlined and reasonable as possible.

Senator Patterson: Will that require amendments?

Mr. Gemmel: We are asking for amendments related to existing works and related to works that are done in an emergency situation. If you look in the submissions, those are the last two bullets on the Navigation Protection Act.

Senator Mitchell: Just a quick one for Mr. Carlton. On your recommendation for wording in section 10.4 of the Canadian Navigable Waters Protection Act which refers to the parameters of what would be required in a emergency, are you essentially asking that we just revert to the language that's already in the navigable waters act, which seems to have been removed from Bill C-69, section 3?

Mr. Gemmel: We would have to go back and review. We didn't choose that language consciously pulling it from the existing act, but the intention of the recommendation is that there is a broader definition essentially of what an emergency is.

Senator Mitchell: Not just terrorism or something. Okay. Thanks.

Senator Woo: Mr. Kneen, could you clarify again your position on the composition of the review panel, particularly the representation from the regulators, who gets to chair and the possibility of a majority, and how your recommendation is different from the bill as it stands?

Mr. Kneen: Sure. Our position is that there should be no more than one agency regulatory representative on a panel and that they should not be the chair. I think it's really important as well to include the administration of the process by people who know how to do it, and this is where we've seen a marked difference between the Nuclear Safety Commission and the Environmental Assessment Agency.

The recommendation is twofold. It's to make that link to the regulator, but to keep it within the assessment agency's purview.

que les municipalités devront désormais suivre, plus particulièrement pour ce qui est des ponts. Je pense que c'est probablement à cet égard que l'association du secteur ferroviaire a des inquiétudes relativement à la semelle des ponts situés sur des eaux non répertoriées. Cela ouvre maintenant de nombreux ponts situés sur des eaux non répertoriées dans l'ensemble du pays et appartenant à cette catégorie intermédiaire.

Nous ne nous opposons pas à ce que ces projets fassent l'objet d'un examen, mais, comme je l'ai mentionné dans une réponse précédente, nous voulons nous assurer que les exigences administratives restent aussi simples et raisonnables que possible.

Le sénateur Patterson : Cela exigera-t-il des modifications?

M. Gemmel : Nous demandons l'apport de modifications liées aux travaux existants et à ceux réalisés dans des situations d'urgence. Si vous consultez les mémoires, il s'agit des deux derniers points sur la Loi sur la protection de la navigation.

Le sénateur Mitchell : J'ai une brève question pour M. Carlton. Dans votre recommandation de libellé de l'article 10.4 de la Loi sur la protection des eaux navigables canadiennes relatif aux paramètres permettant de déterminer ce qui serait nécessaire en cas d'urgence, demandez-vous essentiellement que nous revenions au libellé qui figure déjà dans la Loi sur les eaux navigables et qui semble avoir été éliminé de l'article 3 du projet de loi C-69?

M. Gemmel : Il nous faudrait revoir ce passage. Nous n'avons pas consciemment choisi ce libellé en le tirant de la loi existante, mais notre recommandation vise essentiellement à élargir la définition de ce qui constitue une urgence.

Le sénateur Mitchell : Pas seulement le terrorisme ou ce genre de chose. D'accord. Merci.

Le sénateur Woo : Monsieur Kneen, pourriez-vous préciser encore une fois votre point de vue sur la composition du comité d'examen, en particulier sur la représentation des organismes de réglementation, la personne qui préside le comité et la possibilité d'une majorité, et nous expliquer en quoi votre recommandation diffère du projet de loi actuel?

M. Kneen : Absolument. Nous estimons que le comité ne devrait pas compter plus d'un représentant des organismes de réglementation et que cette personne ne devrait pas en assurer la présidence. Je pense qu'il est également très important d'inclure l'exigence que l'administration du processus soit réalisée par des personnes qui savent comment faire, et c'est là que nous avons remarqué une nette différence entre la Commission de sûreté nucléaire et l'Agence d'évaluation environnementale.

La recommandation a deux objectifs. Il faut établir ce lien avec l'organisme de réglementation, mais faire en sorte qu'il reste sous la responsabilité de l'agence d'évaluation.

The Chair: Gentlemen, thank you very much for your testimony and your answers.

Colleagues, do you agree to adjourn the meeting?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee adjourned.)

La présidente : Messieurs, merci beaucoup de vos témoignages et de vos réponses.

Chers collègues, êtes-vous d'accord pour lever la séance?

Des voix : D'accord.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 2, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 5:01 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm a senator from Quebec and the chair of this committee. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6, Alberta.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

[*English*]

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

The Chair: I also want to introduce the analysts from the Library of Parliament, Sam Banks and Jesse Good and the clerk of the committee, Maxime Fortin.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 2 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, pour étudier ce projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir et bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice du Québec et je préside ce comité. Je demanderais maintenant aux sénateurs autour de la table de se présenter.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, de la région du traité n° 10, au Manitoba.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, de la région du traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La présidente : Je vous présente aussi les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Jesse Good, ainsi que la greffière du comité, Maxime Fortin.

Before we officially start the meeting, do you agree to authorize Senate Communications staff to take pictures, to film excerpts during the meeting and to publish them?

Do you agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Colleagues, tonight we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today we welcome, from the Smart Prosperity Institute, Stewart Elgie, Executive Chair; and from the Canadian Environmental Law Association, Richard D. Lindgren, Counsel.

Thank you for joining us. I invite first Mr. Elgie to do your opening statement, after which we will proceed with a question period.

Stewart Elgie, Executive Chair, Smart Prosperity Institute: Thank you, Madam Chair.

I'm wearing two hats, I'm a professor at the University of Ottawa and I chair the country's largest environment-economy research institute called the Smart Prosperity Institute. I'm also the co-chair of a business leader's council that includes CEOs from oil, mining, manufacturing and banking that are working together to promote clean growth for Canada.

I ended up being on the government's economic strategy tables for the past year on the natural resources economic strategy table. We spent a lot of time talking about how to drive competitiveness and resource sectors, and also discussing Bill C-69 and some of my views have been shaped by that experience. In a previous life, I was an environmental lawyer and litigated many cases under the old Environmental Assessment Act and helped draft the original one in 1992.

In my view, the impact assessment act, overall, is an improvement from its predecessor, particularly the focus on economic, environmental and social sustainability both in the assessment process and the final approval decision. I will talk about some other aspects of the act, but there are some areas where I would recommend the act could be improved, both better economic and environmental outcomes. I will speak to some of those. And the key will be how it's implemented. That will drive the effectiveness of the act and I will perhaps say one or two things about what the bill might do to promote better

Avant de commencer officiellement la séance, je dois vous demander si vous acceptez d'autoriser le personnel de la Direction des communications du Sénat à prendre des photos, à filmer des extraits de la séance et à les publier?

Acceptez-vous?

Des voix : Oui.

La présidente : Merci. Chers collègues, ce soir, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Nous accueillons aujourd'hui M. Stewart Elgie, président exécutif de l'Institut pour l'IntelliProspérité, et M. Richard D. Lindgren, avocat, de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Merci de vous joindre à nous. J'invite d'abord M. Stewart Elgie à présenter sa déclaration préliminaire, qui sera suivie d'une période de questions.

Stewart Elgie, président exécutif, Institut pour l'IntelliProspérité : Merci, madame la présidente.

Je suis ici à deux titres : je suis professeur à l'Université d'Ottawa et je suis président du plus grand institut de recherche au Canada dans les domaines de l'environnement et de l'économie, l'Institut pour l'IntelliProspérité. Je copréside également un conseil de chefs d'entreprise qui comprend des PDG des secteurs du pétrole, des mines, de la fabrication et des banques, qui travaillent ensemble pour promouvoir la croissance propre au Canada.

Au cours de la dernière année, j'ai participé aux tables de stratégie économique du gouvernement sur les ressources naturelles. Nous avons discuté longuement des manières de renforcer la compétitivité et les secteurs des ressources, ainsi que du projet de loi C-69. Mes opinions ont été influencées en partie par cette expérience. Dans une vie antérieure, j'étais avocat spécialisé en droit de l'environnement. J'ai défendu de nombreuses affaires liées à l'ancienne Loi sur l'évaluation environnementale et j'ai contribué à la rédaction de la version originale de 1992.

À mon avis, de façon générale, la Loi sur l'évaluation d'impact est supérieure à sa prédécesseure, en particulier parce qu'elle axe tant le processus d'évaluation que la décision d'approbation finale sur la durabilité économique, environnementale et sociale. Je vais parler d'autres aspects de la loi, mais j'ai quelques recommandations sur la façon de l'améliorer au chapitre des résultats économiques et environnementaux. Je vais présenter ces recommandations. Tout dépendra de la façon dont la loi sera mise en œuvre. Son efficacité dépendra de sa mise en œuvre, et je vais peut-être

implementation. I have put a brief in. I won't read it all. It's there. I believe the clerk may have distributed it. Let me focus on a few things.

The key to the new act is its focus on sustainability, and that is commendable because that should be the ultimate purpose of development in Canada. It is development that promotes economic, environmental and social benefits. Development that meet this test will be more acceptable to the public and beneficial to Canada in the long run. The goal is a good goal.

Let me talk about what gets assessed, and the first point is the inclusion of strategic and regional assessments in this bill. To me, this is the single most important thing in this act. As someone who has litigated many of these cases in an earlier life, the main shortcoming of the assessment process to date has been its sole focus on the project level. The problem is that many of the issues that end up coming into conflict or concern around development proposals — whether it is pipelines or mines — are larger regional or strategic issues. I saw this time and time again when I was an environmental lawyer. We see it in the pipeline conflicts now. They are less about the pipeline itself and more about the upstream and downstream activities and climate policy.

The problem traditionally has been because there is no forum to look at these larger regional or strategic issues, they get jammed into project level processes. And I have a lot of sympathy for the proponents in those cases because all of a sudden their pipeline project becomes a debate on climate change in Canada or the fate of woodland caribou, which really needs a broader forum. And this act has created it. The equivalent would be if I wanted to build an addition to my home and they told me I first had to do a regional assessment of the planning process for my whole neighbourhood before I could do a home.

Getting the regional and strategic assessments right will be more important than anything else you do in this act. If you get those large scale assessments right, that's where you can solve the large-scale problems and you can leave the project assessments to deal with the project level problems. I would say two specific things in my brief to do that. What will happen is because these regional and strategic assessments are not required and the project assessment level ones are, the required will trump the important, as it does in life. I think the act needs to create some urgency and momentum to tilt it in favour of doing these larger scale assessments.

mentionner une ou deux choses qui pourraient être incluses dans le projet de loi pour en favoriser la mise en œuvre. J'ai déposé un mémoire. Je ne vais pas le lire en entier, mais vous l'avez. Je crois que la greffière vous l'a remis. Si vous le voulez bien, je vais me concentrer sur quelques éléments.

La clé de la nouvelle loi est l'importance qu'elle accorde à la durabilité, ce qui est louable, car la durabilité devrait être le but ultime du développement au Canada. C'est le développement qui procure des avantages économiques, environnementaux et sociaux. Les projets de développement qui œuvrent en ce sens seront mieux acceptés par le public et ils seront plus avantageux pour le Canada à long terme. Il s'agit donc d'un bon objectif.

Parlons de ce qui se fait évaluer. Le premier sujet que je veux aborder est l'inclusion des évaluations régionales et stratégiques dans le projet de loi. D'après moi, il s'agit de la partie la plus importante de la loi. Étant donné que j'ai défendu de nombreuses affaires pareilles par le passé, je peux vous dire que la plus grande faiblesse du processus d'évaluation à ce jour, c'est qu'il est centré strictement sur les projets. Le problème, c'est que bon nombre des enjeux liés aux projets de développement — comme les pipelines ou les mines — qui finissent par poser problème ou par soulever des préoccupations sont de grandes questions régionales ou stratégiques. Je l'ai vu à maintes reprises à l'époque où j'étais avocat spécialisé en droit de l'environnement, et nous le voyons aujourd'hui dans les conflits entourant les pipelines. Ils concernent moins le pipeline en tant que tel que les activités qui se déroulent en amont et en aval, ainsi que la politique climatique.

Par le passé, le problème était causé par l'absence d'un forum où il était possible de se pencher sur les grandes questions régionales ou stratégiques; elles étaient donc renvoyées aux processus liés aux projets. Je me sens mal pour les promoteurs qui se retrouvent dans de telles situations, car tout d'un coup, leur projet de pipeline se transforme en débat sur les changements climatiques au Canada ou sur le sort du caribou des bois. Ces questions devraient être examinées dans un plus grand forum, et c'est ce que crée la loi. C'est comme si je voulais ajouter une annexe à ma maison et qu'on me demandait d'abord d'effectuer une évaluation régionale du processus de planification de mon quartier.

La partie la plus importante de la loi sera les dispositions qui feront en sorte que les évaluations régionales et stratégiques seront bien réalisées. Si les évaluations à grande échelle sont bien faites, elles permettront de régler les problèmes de grande envergure, et les évaluations de projet pourront servir à résoudre les problèmes liés aux projets. Mon mémoire contient deux remarques précises à ce sujet. Étant donné que les évaluations régionales et stratégiques ne sont pas obligatoires et que les évaluations de projet le sont, ce qui est obligatoire l'emportera sur ce qui est important, comme c'est le cas dans la vie. À mon avis, la loi doit susciter un sentiment d'urgence et d'importance pour encourager la réalisation d'évaluations à grande échelle.

One way to do that is to take a page from the Canadian Environmental Protection Act. It has established what it calls a priority list of substances it plans to assess. You do the same for regional and strategic assessments. You could require the minister and the agency to publish a list of its priorities for regional and strategic assessments, which would create some inertia and pressure to actually do them. You could also have a dedicated fund set up by the agency to set aside budget for doing all this, so it's not competing with the project budget, which is going to be required.

I'd say getting that one done will be the most important thing in the legacy of this act. There are a couple of other recommendations I've put in there about making sure that all significant types of projects are included in the designated projects list, but I will leave my brief on that one.

The second point is what's called project splitting, which is making sure that all components of a project are assessed in one assessment. This is probably the biggest single flaw in project level environmental assessment, the single biggest area of conflict. The idea is that you should look at all the related components of a project at one time so you understand all the impacts. There have been a number of cases where attempts to split up projects have been struck down by courts. For example, I did one where a proponent was building a new logging road in the eastern slopes of the Rockies near Banff to set up a new mill and logging, and the assessment looked only at one bridge crossing a river.

Similarly, the building of the Great Whale dam in Quebec looked only at wires crossing at the Quebec-Vermont border. That was struck down by the Supreme Court of Canada. There is an easy solution to that. It is the one the U.S. has used for 30 years, which is to require all integrally connected parts of a project be part of one assessment. The U.S. regulations call it the connected actions test. They have used it for 30 years. It has worked well, the sky has not fallen and doing that here would reduce conflict, improve clarity in the act and make sure we look at all aspects of a project at once instead of having to do it over multiple periods. I will also draw attention to one small recommendation I made about changing the definition of cumulative effects. It is worth looking at; I will not dwell on it. I will flag it for you to follow up on.

The third point is the ultimate approval decisions. The act sets out criteria for deciding what's in the public interest. That's a big improvement over the previous version that simply said the public interest, which is so vague that it could mean anything or nothing. This act defines what the elements are, which will promote predictability and consistency in decision making. And that is good. I would recommend adding one more element, that

Pour ce faire, on pourrait suivre l'exemple de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui contient une liste des substances qu'elle compte évaluer en priorité. On pourrait faire la même chose avec les évaluations régionales et stratégiques. On pourrait obliger le ministre et l'agence de publier sa liste de priorités pour les évaluations régionales et stratégiques, ce qui créerait de la pression et favoriserait leur réalisation. L'agence pourrait également mettre en place un fonds dédié à ce type d'évaluations afin de ne pas utiliser les fonds prévus dans le budget du projet, qui seront nécessaires.

Selon moi, c'est la chose la plus importante à faire pour veiller à ce que la loi porte ses fruits. Mon mémoire contient quelques autres recommandations qui visent à faire en sorte que tous les types de projets importants soient inclus dans la liste des projets désignés, mais je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Le deuxième sujet que j'aimerais aborder est ce qu'on appelle le fractionnement des projets. Il faut veiller à ce que toutes les composantes d'un projet fassent l'objet d'une seule évaluation. C'est probablement la plus grande faille dans les évaluations environnementales des projets, la plus grande source de litiges. L'idée, c'est qu'il faut évaluer simultanément toutes les composantes interreliées d'un projet afin d'en comprendre l'ensemble des conséquences. Les tribunaux ont fait échec à plusieurs tentatives de fractionner des projets. Par exemple, dans une affaire que j'ai défendue, un promoteur construisait un nouveau chemin forestier sur les versants est des Rocheuses, près de Banff, en vue de bâtir une nouvelle scierie, et l'évaluation portait uniquement sur un pont qui traversait une rivière.

De façon similaire, l'évaluation relative à la construction du barrage sur la Grande rivière de la Baleine portait seulement sur les fils qui traversaient la frontière entre le Québec et le Vermont. La Cour suprême du Canada a invalidé cette évaluation. Il existe une solution simple à ce problème. C'est ce que les États-Unis font depuis 30 ans : il faut exiger que toutes les parties interreliées d'un projet fassent l'objet d'une seule évaluation. Cette exigence fait partie du règlement américain depuis 30 ans. Elle fonctionne bien et le ciel ne leur est pas tombé sur la tête. En faisant la même chose ici, on réduirait le nombre de litiges, on rendrait la loi plus claire et on ferait en sorte d'évaluer toutes les composantes d'un projet d'un coup plutôt que sur de multiples périodes. J'attire aussi votre attention sur une recommandation mineure que j'ai faite à propos de modifier la définition des effets cumulatifs. Il vaut la peine de l'examiner, mais je ne vais pas m'y attarder. Je vous invite à y jeter un coup d'œil.

Le troisième sujet que je vais aborder est celui des décisions d'approbation finale. La loi prévoit des critères à utiliser pour établir ce qui est dans l'intérêt public. Ce changement représente une nette amélioration par rapport à la version précédente, qui ne faisait que mentionner l'intérêt public, un terme tellement vague qu'il peut à la fois tout dire et ne rien dire. La nouvelle loi définit les éléments devant être pris en compte, ce qui favorisera la

sustainability is ultimately about balancing economic, environmental and social factors and ensuring the net balance achieves substantial benefit for Canada.

prévisibilité et l'uniformité du processus décisionnel. Ce changement est positif. Toutefois, je recommanderais d'ajouter un élément : pour déterminer si un projet est durable, il faut mesurer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux, et le résultat doit être très avantageux pour le Canada.

That's the trade-off that gets made in these approvals, and the act should be explicit about why that trade-off is being made. I recommended adding a factor that says they should explain why the project's benefits substantially outweigh any adverse effects. That's the real decision being made. Let's be transparent about it to promote better accountability.

C'est le compromis qui est fait durant le processus d'approbation, et la loi devrait expliquer explicitement les raisons de ce compromis. Je recommande donc d'ajouter l'obligation d'expliquer pourquoi les avantages du projet l'emportent nettement sur ses effets négatifs. Voilà la vraie décision qui est prise. Faisons preuve de transparence afin de promouvoir la reddition de comptes.

Fourth, innovation. Innovation is the environment-economy win-win. It's the way in which we lower costs and improve environmental benefits. The more we can use this act to drive clean innovation to make Canadian firms in all parts of the economy leaders in environmental technology, the more we will get economic and environmental benefits because all our competitor countries are trying to do the same. I have made a few recommendations for how to do that.

Le quatrième sujet est l'innovation. Avec l'innovation, l'environnement et l'économie sont toutes deux gagnantes. L'innovation permet de réduire les coûts et de maximiser les avantages sur le plan environnemental. Plus nous utilisons la loi pour stimuler l'innovation et pour transformer les entreprises canadiennes de tous les secteurs économiques en chefs de file dans le domaine de la technologie propre, plus nous obtiendrons d'avantages économiques et environnementaux parce que tous les pays concurrents tentent de faire la même chose. J'ai formulé quelques recommandations à cet égard.

I will flag my Recommendation 10, which is this: The act, in the factors to be considered, includes looking at whether the project uses best available technologies. That's a factor in the final approval decision, which is strange. It's a factor to consider, but it's not listed as a factor in the approval. It should be a factor in the approval that will encourage firms to be adopting technologies and rewarding firms that do that.

J'attire votre attention sur ma dixième recommandation, qui est la suivante : l'utilisation des meilleures technologies disponibles est incluse dans les éléments à considérer en vertu de la loi. Cet élément est lié à la décision d'approbation finale, ce qui est étrange. Il doit être pris en compte, mais il n'est pas inclus dans la liste des éléments à considérer durant le processus d'approbation. Il faudrait l'ajouter afin d'encourager les entreprises à adopter des technologies et afin de récompenser celles qui le font.

The same is true of the mitigation measures. One thing that kills innovation is cumbersome, regulatory barriers. We heard that time and again at the economic strategy table.

Il en va de même pour les mesures d'atténuation. Les grands obstacles réglementaires tuent l'innovation. Nous l'avons entendu à maintes reprises à la table de stratégie économique.

The mitigation conditions should encourage firms to try innovative practices and let them take chances and create experiments to see what works. I've given some wording about how this might happen.

Les mesures d'atténuation devraient encourager les entreprises à essayer des pratiques novatrices, à prendre des risques et à faire des essais pour trouver ce qui fonctionne. Je propose une formulation pour arriver à cette fin dans mon mémoire.

I will cut off the federal jurisdiction point because I can't explain that in one minute. This act sets out a process for a schedule that will define all areas of federal jurisdiction. That is a crazy thing to undertake.

Je ne vais pas aborder le sujet de la compétence fédérale parce que je ne peux pas l'expliquer en une minute. La loi tente de définir, en annexe, l'ensemble des domaines de compétence fédérale. Il est fou de tenter une telle chose.

First of all, it's unnecessary. It is presumed, in every act of Parliament, that Parliament will act within its jurisdiction, and the act doesn't attempt to spell out that jurisdiction. No other environmental statute tries to define completely what federal jurisdiction is. As a matter of law, it's assumed.

Tout d'abord, ce n'est pas nécessaire. Toute loi présume que le Parlement va intervenir dans les domaines qui relèvent de sa compétence, sans essayer de préciser tout ce que cela inclut. Aucune autre loi sur l'environnement ne tente de définir l'ensemble de la compétence fédérale. C'est sous-entendu.

Trying to find it will take thousands of hours, and the example of why that's a bad idea was the previous act. This idea came in CEAA 2012. They just said federal lands, fish and migratory birds and we will define the rest later. Six years later, they never did the rest. That's the problem. Going down this road will mean an incredibly narrow view of federal jurisdiction. I would say eliminate that and treat it the way every other act does, which is the Government of Canada is presumed to act within its jurisdiction.

Il faudrait des milliers d'heures pour tout définir. La loi précédente, la LCEE de 2012, illustre bien pourquoi c'est une mauvaise idée. Cette loi nomme seulement les terres fédérales, les poissons et les oiseaux migrateurs, et elle stipule que le reste sera défini plus tard. Or, six ans plus tard, rien n'a été ajouté, et c'est là le problème. En suivant cette voie, on adopte une vision extrêmement étroite de la compétence fédérale. Je recommande donc de supprimer ces parties de la loi et de faire comme dans toutes les autres lois, c'est-à-dire de présumer que le gouvernement du Canada intervient dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Having sat on the economic strategy table, I know there are a number of concerns particularly from the oil and gas industry about the act. Interestingly, the forestry and mining industry were happier with the act, in our deliberations around the economic strategy table, but the concerns are real from some of the oil industry.

Comme j'ai participé à la table de stratégie économique, je sais que l'industrie pétrolière et gazière a plusieurs préoccupations par rapport à la loi. Fait intéressant, nos discussions ont révélé que les industries minière et forestière sont plus satisfaites de la loi, mais certains acteurs de l'industrie pétrolière ont de réelles préoccupations.

Their concerns mostly, not all, boil down to a concern that the discretionary powers in the act will be applied in a way that unnecessarily impedes development. There is no way to know in advance whether that will be true. The government's view is this act has new powers that will result in better assessment. That may also be true. It depends on how the act will be applied. There's nothing we can do here today that will crystal ball gaze how it will be applied.

La majorité de ces préoccupations se résume à la crainte que les pouvoirs discrétionnaires accordés par la loi soient utilisés d'une façon qui entravera inutilement le développement. Il est impossible de prédire s'il en sera ainsi. De son côté, le gouvernement est d'avis que la loi contient de nouveaux pouvoirs qui mèneront à de meilleures évaluations, ce qui pourrait aussi s'avérer. Tout dépendra de la manière dont la loi sera appliquée. Il n'y a rien que nous pouvons faire ici aujourd'hui pour prédire comment la loi sera appliquée.

We can do one thing: There is a 10-year review built into this act. That is a long time to wait to see how the act is doing, and it's a long time to correct course if there are problems. I'd recommend shortening that to five years. You could mandate the agency to track the implementation of the act, particularly the application of discretionary powers like timelines, and to report annually to the minister's advisory committee on what it has been tracking so they have the ability to recommend course correction as well, not even waiting five years.

Cependant, il y a une mesure que nous pouvons prendre : la loi prévoit un examen après 10 ans. Il faudra donc attendre longtemps avant de pouvoir évaluer l'efficacité de la loi et ajuster le tir en cas de problèmes. Je recommande de raccourcir la période de cinq ans. On pourrait également charger l'agence de surveiller la mise en œuvre de la loi, en particulier l'application des pouvoirs discrétionnaires comme ceux liés aux délais, et de transmettre un rapport annuel au comité consultatif du ministre sur les données recueillies afin que le comité puisse recommander des changements lui aussi, sans avoir à attendre cinq ans.

Those two things won't fully satisfy the concerns industry has because only real action will satisfy them. We can't know how the act will be implemented. We can build in quicker course correction to adjust and adapt if it's not being implemented the way we hope.

Ces deux mesures ne répondront pas entièrement aux préoccupations de l'industrie, car seules de réelles actions la soulageraient. Nous ne pouvons pas prédire comment la loi sera appliquée, mais nous pouvons y intégrer des dispositions permettant d'ajuster le tir et de l'adapter rapidement si elle n'est pas mise en œuvre de la manière souhaitée.

The Chair: Thank you very much.

La présidente : Merci beaucoup.

Richard D. Lindgren, Counsel, Canadian Environmental Law Association: Good afternoon, members of the committee. The Canadian Environmental Law Association, or CELA, welcomes this opportunity to speak to the impact assessment act.

Richard D. Lindgren, avocat, Association canadienne du droit de l'environnement : Bonjour, mesdames et messieurs. Au nom de l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'ACDE, je vous remercie de m'avoir invité à vous parler de la Loi sur l'évaluation d'impact.

As you may know, CELA is a public interest law group. We specialize in environmental law. We have been around for almost 50 years. Over that time, we have had the opportunity to represent clients in federal EA proceedings under the EARP guidelines and CEAA 1992 and CEAA 2012.

Comme vous le savez peut-être, l'ACDE est un groupe de défense de l'intérêt public en matière de droit. Nous nous spécialisons dans le droit de l'environnement. L'ACDE a été créée il y a presque 50 ans. Au cours de cette période, nous avons représenté nos clients dans des procédures fédérales d'évaluation environnementale en vertu des lignes directrices visant le PEEE, ainsi que de la LCEE de 1992 et de la LCEE de 2012.

It is on the basis of that experience that we have reviewed the impact assessment act. In our view, it is a modest step forward from CEAA 2012, but it requires a number of key amendments. Those are described in more detail in our brief that I filed with the clerk a couple of days ago. We've recommended approximately three dozen amendments to the legislation that hopefully bring it up to snuff.

C'est sur la base de cette expérience que nous avons examiné la Loi sur l'évaluation d'impact. À notre avis, elle représente une légère amélioration relativement à la LCEE de 2012, mais il faudrait y apporter un certain nombre de modifications essentielles. Elles sont décrites en détail dans le mémoire que j'ai soumis à la greffière il y a quelques jours. Ce mémoire contient une trentaine de modifications qui, nous l'espérons, rendraient la loi acceptable.

Today I will not look at the three dozen amendments. I will focus on two areas of interest. The first is public participation, under the act, and the second is litigation risk.

Je ne vais pas vous parler aujourd'hui de la trentaine de modifications. Je vais plutôt me concentrer sur deux sujets : premièrement, la participation du public en vertu de la loi, et deuxièmement, les risques de litige.

Turning first to public participation, when the act was being considered last year by the House of Commons, a number of groups, including CELA, recommended that the act needed much more prescriptive detail to ensure full public participation in impact, regional and strategic assessments. In response to those concerns, however, the House of Commons simply inserted the word "meaningful" to the phrase "public participation " in a few sections in the legislation.

Parlons d'abord de la participation du public. L'an dernier, lorsque la Chambre des communes examinait le projet de loi, plusieurs groupes, y compris l'ACDE, ont recommandé d'ajouter une quantité importante de détails prescriptifs pour assurer la pleine participation du public aux évaluations d'impact, régionales et stratégiques. Or, en réponse à ces préoccupations, la Chambre des communes s'est contentée d'insérer le terme « significative » dans quelques dispositions de la loi portant sur la participation du public.

In my respectful submission, simply adding an adjective is not good enough. It does not provide sufficient clarity, certainty or accountability in terms of public participation under the act.

À mon humble avis, l'ajout d'un adjectif n'est pas suffisant, car il ne fournit pas assez de précision et de certitude, et il n'apporte rien sur le plan de la reddition de comptes relativement à la participation du public.

That is why CELA is recommending a series of amendments that define "meaningful public participation," that set out the purposes and goals of meaningful public participation and that describe how and when it will occur under the act.

C'est la raison pour laquelle l'ACDE recommande une série de modifications qui définissent le terme « participation significative », qui établissent les objectifs de la participation significative du public, et qui décrivent comment et à quels moments le public sera appelé à participer en vertu de la loi.

At the same time, CELA recommends against including a restrictive standing test or a definition of "directly affected person" that is intended to limit public participation under the act.

En même temps, l'ACDE ne recommande pas d'inclure un critère restrictif ou une définition du terme « personne directement touchée » visant à limiter la participation du public en vertu de la loi.

After all, one of the main goals of this law reform exercise is to regain public trust in the federal environmental review process. Frankly, public trust will not be regained by excluding some members of the public from participating in the impact assessment process. In short, CEEA 1992 did not restrict standing, and the new act should not restrict standing either.

Après tout, un des objectifs principaux de cette réforme de la loi, c'est de regagner la confiance du public à l'égard du processus fédéral d'évaluation environnementale. Franchement, on n'atteindra pas cet objectif en empêchant certains membres du public de participer au processus d'évaluation d'impact. En bref, la LCEE de 1992 ne limitait pas la participation, et la nouvelle loi ne devrait pas la limiter non plus.

That brings me to my second issue — litigation risk, as some people have called it in these hearings.

When CEAA 1992 was first being debated in Parliament over 25 years ago, I went to Ottawa to speak to a standing committee on this very issue. Because at that time there were a number of people who were making the claim that endless litigation was going to ensue under the act and that projects would be bogged down by a raft of unmeritorious lawsuits.

That scenario did not play out at all. There was no floodgate of litigation. To the contrary, under CEAA 1992 and CEAA 2012, literally thousands of projects have been reviewed, approved and implemented. Only a relatively small handful of high-profile projects ever triggered a legal challenge.

In my opinion, those challenges were not frivolous, vexatious or brought in bad faith. They brought serious questions of statutory interpretation forward that, quite frankly, the Federal Courts can and should answer. That was amply demonstrated in the recent Trans Mountain and Northern Gateway cases.

In my view, the overall track record demonstrates that the so-called litigation risk is overstated.

The bottom line is that CEAA 1992 did not have a prohibitive clause, CEAA 2012 does not have a prohibitive clause and the impact assessment act does not need a prohibitive clause that is intended to restrict judicial oversight of administrative decision making under the act.

Subject to any questions, those are my opening comments.

The Chair: Thank you very much. At 5:45 we have to vote, so let's start with the questioning. Three minutes for each one. Please keep your preambles short. We will start with the deputy chair, Senator MacDonald.

Senator MacDonald: I think, Mr. Lindgren, I will start with you. A section of your website says that, "Canada needs a transition to 100 per cent reliance on low-carbon electricity by 2035 and strive for 100 per cent reliance renewable resources for all forms of energy by 2050. Investing in renewable energy will create up to eight times as many jobs as investing in oil and gas."

Does this mean your organization will oppose the development of any oil sands projects with a lifespan going beyond 2035?

Cela m'amène à mon deuxième point : le risque de litige, pour reprendre l'expression employée par certains durant vos audiences.

Lorsque le Parlement examinait pour la première fois la LCEE de 1992 il y a plus de 25 ans, je me suis rendu à Ottawa pour discuter exactement de la même question avec un comité permanent. À l'époque, certains déclaraient que la loi allait provoquer d'interminables litiges et que les projets s'embourberaient dans d'innombrables actions en justice non fondées.

Ce scénario ne s'est pas du tout avéré. Il n'y a pas eu une profusion de litiges. Au contraire, sous le régime de la LCEE de 1992 et de la LCEE de 2012, des milliers de projets ont été évalués, approuvés et mis en œuvre. Seul un nombre relativement faible de projets de grande envergure ont été portés devant les tribunaux.

À mon avis, ces affaires n'étaient pas frivoles, vexatoires ou de mauvaise foi. Elles soulevaient des questions sérieuses d'interprétation de la loi qui méritaient, franchement, d'être examinées par les Cours fédérales. Les affaires récentes de Trans Mountain et de Northern Gateway l'ont amplement démontré.

Selon moi, ce bilan montre qu'on exagère le risque de litige.

En somme, la LCEE de 1992 ne contenait pas de disposition prohibitive, la LCEE de 2012 n'en contient pas non plus, et la Loi sur l'évaluation d'impact n'a pas besoin d'inclure une disposition prohibitive visant à limiter la surveillance judiciaire des décisions administratives prises en vertu de la loi.

Voilà qui met fin à mon exposé. Je peux répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Nous avons un vote à 17 h 45, alors commençons les questions. Trois minutes sont accordées pour chaque question. Veuillez faire de courtes introductions. Nous commençons par le vice-président, le sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Monsieur Lindgren, je pense que je vais commencer par vous. Sur une page de votre site web, on indique ce qui suit : « Le Canada doit effectuer une transition vers un objectif de 100 % d'électricité à faibles émissions de GES d'ici 2035 et viser que, d'ici 2050, toutes les formes d'énergie soient de sources renouvelables. L'investissement en énergies renouvelables créera jusqu'à 8 fois plus d'emplois que l'investissement dans l'extraction minière et pétrolière. »

Cela signifie-t-il que votre organisme s'opposera à tout projet de développement des sables bitumineux s'étendant au-delà de 2035?

Mr. Lindgren: We're looking for a just transition to a low carbon economy. Where oil sands projects fit into that remains to be seen. If it adds any comfort, I don't think we've intervened in an oil sands case.

Senator MacDonald: Public figures in this country — the premiers of Alberta, New Brunswick, Saskatchewan, Manitoba and Ontario — strongly criticize Bill C-69, as do many industrial leaders and workers groups. However, many environmental groups such as yours have called criticism of Bill C-69 inaccurate and misleading.

Does your organization believe that criticism of Bill C-69 from major stakeholders is legitimate? If not, what is accurate or misleading about their testimony to this committee?

Mr. Lindgren: I thought I was pretty clear. I was critical of the act myself. There is lots of well-founded criticism out there, whether expressed by environmental groups, First Nations, governmental representatives, et cetera.

What I was taking exception to, in my written submission, if that's what you were referring to, were some of these rather sweeping generalizations from some folks who suggested that the Canadian economy will come crashing to a halt if this act is passed as drafted. I think that's hyperbolic, to be diplomatic. I don't think that's true. As my friend Mr. Elgie just indicated, trying to crystal ball how this act will work in the future depends on how it will be implemented. Right now, we don't have a lot of that detail including, for example, the projects list. It's hard to say with certainty what this act will do on the ground for provincial or federal economies.

Senator Cordy: Thank you very much for being here today. My first question is to Mr. Elgie. You have offered good suggestions, such as having a five-year review instead of a 10-year review. I think you said that would allow enough time for initial projects to go through the process.

What does industry think about this? Industry is always a little nervous whenever changes are made — what they would consider too quickly. Have you spoken to them? Do they think a five-year review is too short a period of time to determine whether it's helpful? I thought I heard some of them say — but we heard so many witnesses — they want to ensure that they're not caught partway through starting a project before there's another review on it.

Mr. Elgie: I won't pretend to speak for all industry on this. I know their views. Even on the economic strategy table, most of the mining and forestry companies like the new bill. There's

M. Lindgren : Notre objectif est une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone. Il reste à déterminer la place des projets de sables bitumineux dans l'équation. Si cela peut vous rassurer, je ne pense pas que nous sommes intervenus dans un dossier lié aux sables bitumineux.

Le sénateur MacDonald : Des personnalités publiques du pays — les premiers ministres de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario — ont vivement critiqué le projet de loi C-69, à l'instar de nombreux dirigeants de l'industrie et de groupes de travailleurs. Toutefois, beaucoup de groupes environnementaux comme le vôtre ont indiqué que les critiques à l'égard du projet de loi C-69 sont inexactes et trompeuses.

Votre organisme considère-t-il que les critiques des principaux intervenants à l'égard du projet de loi C-69 sont justifiés? Sinon, quelles parties de leurs témoignages au comité sont exactes ou trompeuses?

M. Lindgren : Je pense avoir été assez clair. J'ai moi-même critiqué le projet de loi. Beaucoup de critiques sont fondées, qu'elles proviennent de groupes environnementaux, de Premières Nations, des représentants du gouvernement, et cetera.

Ce que je dénonçais dans mon mémoire écrit, si c'est à cela que vous faites référence, c'était les généralisations plutôt grossières de certains qui laissaient entendre que l'économie canadienne s'effondrerait si cette mesure législative était adoptée telle quelle. Disons, pour être diplomate, que je pense que c'est exagéré. Je ne pense pas que ce soit vrai. Comme M. Elgie vient de l'indiquer, il est impossible de prévoir l'effet futur de cette loi. Tout dépendra de la façon dont elle sera mise en œuvre. Actuellement, nous n'avons pas beaucoup de détails, notamment en ce qui concerne la liste de projets, par exemple. Il est difficile de prévoir avec certitude l'effet qu'aura cette mesure législative sur l'économie à l'échelle provinciale et nationale.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Ma première question s'adresse à M. Elgie. Vous avez fait de bonnes suggestions, comme un examen quinquennal au lieu d'un examen décennal. Vous avez dit que ce serait un délai suffisant pour que les projets initiaux franchissent toutes les étapes du processus.

Qu'en pense l'industrie? On sait que l'industrie est toujours un peu frileuse à l'idée de changements trop rapides. Avez-vous parlé aux gens de l'industrie? Considèrent-ils qu'il est trop tôt, après cinq ans, pour déterminer si la mesure législative est utile? Nous avons entendu tant de témoins. Je pensais avoir entendu certains d'entre eux mentionner qu'ils ne veulent pas être au milieu d'un projet avant que la loi ne fasse l'objet d'un autre examen.

M. Elgie : Je n'ai pas la prétention de représenter l'ensemble de l'industrie sur cette question. Je connais leurs points de vue. La plupart des sociétés minières et forestières sont favorables au

even a split among the oil companies. Some of them liked it; some didn't. I won't pretend to speak for all of them.

One thing that came up time and again was this idea of tracking the implementation of the act. That is, using the new act as a learning experiment to ensure that we look for ways to do it more efficiently and look for win-win solutions. There was a real interest in making sure that there be case studies that industry was involved in producing and that there was co-learning between the agency and the proponents involved in the projects.

I think there is a real interest in having quick feedback and course correction. You are right in that they don't want the rules to change. However, you can address that by grandfathering in existing projects. Anyone in the process could have a choice under the act. They could say, "You have the choice of staying on the existing track or, if amendments are made after five years, shifting to the new track." There is a way of dealing with that uncertainty and minimizing it. Even a five-year review probably means amendments after seven years realistically. By that time, you will have had several cycles of projects go through the act and will know enough to make informed decisions.

Senator Cordy: Mr. Lindgren, you spoke about the House of Commons changing "public participation." The House of Commons added "meaningful." How would you change it to make it more inclusive? How many people could you foresee wanting to appear before any public participation impact assessment project?

Mr. Lindgren: It's hard to predict in advance who will be interested or affected by a project until it is announced. That's why it's hard to speculate how many people will be interested in any particular project. It will be more than to site neighbours. It could be larger regional or national groups that have something to say and should be listened to.

In terms of how you cure the current deficiency, my brief suggests a number of different things. We offered a definition of "meaningful public participation" up front. That's on page 8 of my brief. We've offered a more expansive version of a provision that can go in the statement of purpose of the legislation which expands upon what you need to do to ensure meaningful public participation. In other sections of the bill, we spell out what that means. There should be public participation in scoping exercises and in setting the terms of reference for a review panel. There are lots of opportunities for the act to be more explicit in terms of public participation. As it stands presently, a lot is being left to regulatory detail and we don't have those regulations either. If you were to ask me what kind of guaranteed public participation is in the act, it's simply the right to receive a notice and provide written comments within the comment period. That's it and that's deficient. We need to go way beyond that.

nouveau projet de loi, même celles qui ont participé à la table de stratégies économiques. Même les sociétés pétrolières sont divisées. Certaines y sont favorables, d'autres non. Je ne prétends pas parler pour toutes ces sociétés.

L'idée d'un suivi de la mise en œuvre de la loi a constamment été évoquée. Il s'agit d'utiliser la nouvelle loi comme outil d'apprentissage pour trouver des gains d'efficacité et chercher des solutions avantageuses pour tous. La participation de l'industrie à des études de cas et le coapprentissage entre l'agence et les promoteurs des projets sont des idées qui ont suscité un vif intérêt.

Je dirais que la possibilité de rétraction et de correctifs rapides suscite un véritable intérêt. Vous avez raison de dire qu'ils ne veulent pas que les règles soient modifiées, mais vous pouvez régler ce problème en reconnaissant des droits acquis pour les projets existants. La loi permettrait donc un choix : poursuivre dans la même voie ou opter pour le nouveau régime, si des amendements sont apportés après cinq ans. Il est possible d'atténuer et de minimiser cette incertitude. Si on est réaliste, un examen après cinq ans signifie que des modifications ne seront probablement pas apportées avant sept ans. D'ici là, de nombreux projets auront été assujettis à la loi, et vous aurez assez d'informations pour prendre des décisions éclairées.

La sénatrice Cordy : Monsieur Lindgren, vous avez indiqué que la Chambre des communes a modifié les dispositions sur la participation du public en ajoutant le terme « significative ». Quelles modifications apporteriez-vous pour que ce soit plus inclusif? Selon vous, combien de personnes souhaiteront participer aux évaluations des impacts?

M. Lindgren : Avant l'annonce d'un projet, il est difficile de prédire qui sera intéressé ou touché par ce projet. Voilà pourquoi il est difficile de prévoir le nombre de personnes qui porteront intérêt à un projet donné. Cela ne se limitera pas aux voisins du site. Cela pourrait toucher des groupes régionaux ou nationaux qu'il convient d'entendre.

Quant aux façons de régler les problèmes actuels, nous suggérons diverses solutions dans notre mémoire. À la page 8, nous proposons une définition de « participation significative du public ». Nous proposons une version plus large d'une disposition qui pourrait être incluse dans la déclaration d'objet de la mesure législative afin de cerner les mesures à prendre pour favoriser une participation significative du public. Ces mesures sont ensuite définies dans d'autres articles du projet de loi. Le public devrait jouer un rôle dans la définition de la portée et dans l'établissement des critères pour la tenue d'une évaluation par une commission d'examen. Les occasions de préciser la nature de la participation du public sont nombreuses. Actuellement, beaucoup de choses restent à déterminer par voie de règlements, que nous n'avons pas non plus. Si vous voulez mon avis, la nature de la participation du public garantie par la loi se limite à la réception d'un avis et à l'occasion de présenter des

commentaires écrits pendant la période de consultation. C'est tout. C'est insuffisant. Il faut bien plus que cela.

Senator Woo: I would like you both to comment on the nexus between section 22 factors, the report, and the proposed section 63 public interest test. You have specific recommendations. You didn't speak to them in our presentation, but could you focus on whether you think the reporting requirements for the agency are sufficiently spelled out for the 63 criteria to be applied and whether the linkage is sufficiently tight and any other matters that apply to that nexus.

Le sénateur Woo : J'aimerais avoir vos commentaires sur le lien entre les facteurs inscrits à l'article 22, le rapport, et le critère de l'intérêt public de l'article 63 proposé. Vous avez des recommandations précises, que vous n'avez pas abordées dans vos exposés. J'aimerais savoir si vous considérez que les exigences de reddition de comptes de l'agence sont assez clairement définies pour l'application du critère de l'article 63, si le lien est assez étroit et s'il y a d'autres facteurs à considérer.

Mr. Lindgren: You are quite right. I think there is a disconnect between the proposed section 22 factors, the content of the report and the actual clause 63 factors to be considered. Clause 22 is drafted in a fairly broad manner in terms of the factors that need to be considered in an impact assessment. At the tail end of the process, clause 63 is drafted in a fairly broad fashion, setting out public interest considerations including contributions to sustainability. However, when you look at the report content, the only mandatory component for the report is the report on adverse effects. That's far narrower than what the impact assessment is supposed to address and far narrower than the factors to be used for addition-making purposes. The mandatory content requirements for both the review panel report and the agency report need to be beefed up. Otherwise, the agency and the review panel will be mere note takers and the real decision makers won't have the benefit of their insights and analysis of the evidence they receive.

M. Lindgren : Vous avez raison. Il y a des disparités entre les facteurs de l'article 22 proposé, le contenu du rapport et les facteurs à prendre en compte énoncés à l'article 63. En ce qui concerne les facteurs à prendre en compte lors d'une évaluation d'impact, le libellé de l'article 22 est plutôt large, comme l'est l'article 63 — à la fin du processus — pour les considérations liées à l'intérêt du public, notamment les contributions à la durabilité. Toutefois, lorsqu'on regarde les exigences relatives au contenu du rapport, seul le rapport sur les effets néfastes est obligatoire. C'est beaucoup plus étroit que les facteurs à examiner pour l'évaluation d'impact et les ajouts. Il convient d'accroître les exigences relatives au contenu obligatoire, et ce, tant pour le rapport de la commission d'examen que pour celui de l'agence. Autrement, ces deux entités seront réduites au rôle de preneurs de notes et les véritables décideurs ne pourront compter sur leurs observations et leur analyse des données qu'elles auront reçues.

Mr. Elgie: I would agree with that. The big gap is the requirements of what must go into a decision to have an EA or into an EA panel report. The gap between that and proposed section 22 is bizarre. For example, it doesn't include "alternative means," or "use of best available technologies," or "meeting environmental and climate obligations." Those are in clause 22 but don't have to be in a report. The biggest thing in a decision-making process is that, at the end of the day, you balance it out and try to decide if it will have net benefits for Canada. While it lists criteria to consider, it doesn't say why the decision was made that it will have net benefits or why the benefits of the project substantially outweigh the adverse effects. It will be good for all involved to make that more explicit in the final decision.

M. Elgie : Je suis d'accord avec cela. La principale lacune est liée aux critères relatifs à la tenue d'une évaluation environnementale ou au contenu du rapport de la commission d'examen. Il y a une étrange dissonance entre cet aspect et l'article 22 proposé. Les phrases « solutions de rechange », « meilleures technologies disponibles » ou « respecter ses obligations en matière environnementale et ses engagements à l'égard des changements climatiques » figurent à l'article 22, mais elles n'ont pas à être incluses dans un rapport. En fin de compte, le principal objectif du processus de décision est de déterminer si cela a des avantages nets pour le Canada. Bien qu'on y énumère les critères à prendre en compte, on n'indique pas les raisons pour lesquelles on conclut que ce sera avantageux ou que les avantages l'emportent nettement sur les désavantages. Pour les parties en cause, il serait avantageux que cela soit énoncé plus clairement dans la décision.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. I will grab the bait, Mr. Elgie. You mentioned that you would change the definition of "cumulative effects." That is something that we have discussed here and the confusion around that provision. I am interested in hearing what you have to say.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés. Je vais attraper la balle au bond, monsieur Elgie. Vous avez dit que vous modifieriez la définition du terme « effets cumulatifs ». Nous avons discuté de cet aspect et de la confusion entourant cette disposition. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Mr. Elgie: People don't take the bait very often.

M. Elgie : Les gens ne saisissent pas la balle très souvent.

First, the number one thing for cumulative effects is to get regional assessments right, because the problem with cumulative effects is I'm going to build a new mine and all of a sudden I have to look at all caribou populations in the Northwest Territories. That's not fair.

Create a place to look at all caribou populations in the N.W.T., and then the mine can simply tier off that. Getting that right is far more important than anything you do at a project level, cumulative effects.

The one thing I said about cumulative effects that is more modest is this: The way the act is worded, it says you look at the cumulative effects of other activities that have been or will be carried out. The word "will" be carried out is a tough word because how do you know when you're doing a panel whether something will be carried out, unless they are actually physically building the thing and it's half-done.

The test that the U.S. has used for 30 years is they say, "likely to be carried out." It's a much better test because then you can make a judgment call as to whether or not something is likely to happen instead of having to decide, "Do I know if something will be carried out?" There's 30 years of language around that wording in the U.S. That was modest, though.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today.

Mr. Elgie, you mentioned at the start that the most important thing about this whole project, this revised law is the right to have specialized regional projects. Therefore, you are getting better information and are able to separate the politics from the policy from the approval at the project stage. Legislation provides for that, but the legislation does not describe exactly how it's going to be taken out.

It gives it authority to do so, but should we feel comfortable that it's going to get right or should there be more structure to it and so on?

Mr. Elgie: That's a good question. I have thought about this a bunch. The problem is that the nature of these assessments could be so different. The region could be a lake, it could be all of the NWT, the problem could be a particular toxin, climate change. I guess you could have a little more flesh on it, but this is new. To me, one of the good things for a five-year review is to try and do a couple of things, learn from them.

My biggest concern, I've seen it time and time again, is that because the project-level assessments have to be done in an agency with limited time and budget, they're going to squeeze

Premièrement, en ce qui a trait aux effets cumulatifs, il faut d'abord s'assurer de faire les évaluations régionales correctement, car le problème qui se pose si je construis une nouvelle mine, c'est que je dois soudainement tenir compte de l'ensemble des populations de caribou dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est injuste.

Il faut créer une entité chargée d'étudier les populations de caribou dans les Territoires du Nord-Ouest, une entité où les sociétés minières puiseront leurs informations. Concernant la question des effets cumulatifs, trouver la bonne solution est beaucoup plus important que tout autre aspect des projets.

J'ai fait un commentaire plus nuancé au sujet des effets cumulatifs. Selon le libellé du projet de loi, il faut prendre en compte les effets cumulatifs liés à l'exercice d'autres activités passées ou futures. L'utilisation du terme « futures » pose problème, car la question est alors de savoir comment on peut déterminer les activités futures pendant une évaluation d'impact, sauf si la construction est commencée et à moitié achevée.

Le critère utilisé aux États-Unis depuis 30 ans est d'examiner les effets de projets dont la réalisation est « probable ». C'est un bien meilleur critère, car il s'agit alors de déterminer la probabilité plutôt que de chercher à prévoir quelque chose dont l'issue est certaine. Ce libellé est utilisé aux États-Unis depuis 30 ans. C'est une modeste contribution.

La sénatrice Seidman : Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Elgie, d'entrée de jeu, vous avez mentionné que l'aspect le plus important de ce projet, de la loi révisée, est le droit de mener des projets spécialisés à l'échelle régionale. Cela vous permet ainsi d'avoir de meilleurs renseignements et d'établir une distinction entre les enjeux politiques et stratégiques et le processus d'approbation du projet. C'est prévu dans la mesure législative, mais sans en préciser le fonctionnement.

Donc, la possibilité de le faire est là. Devrions-nous avoir confiance que ce sera fait correctement, ou faudrait-il que ce soit plus structuré, par exemple?

M. Elgie : C'est une bonne question à laquelle j'ai beaucoup réfléchi. Le problème est que les évaluations peuvent varier beaucoup. La région visée pourrait être un lac ou l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, tandis que le problème pourrait être une toxine précise ou les changements climatiques. Je suppose que cela pourrait être un peu plus étoffé, mais c'est nouveau. Selon moi, l'avantage d'un examen après cinq ans, c'est qu'on peut essayer plusieurs choses et en tirer des leçons.

Ma principale préoccupation, parce que je l'ai vu à maintes reprises, c'est que les évaluations au niveau des projets relèvent d'un organisme dont le temps et les ressources sont limités, de

out doing these regional ones. This has been my experience the last 25 years; time and time again there have been commitments to do regional assessments and they have gotten mothballed.

I think anything you can do in this act that creates a requirement and urgency to tilt the scale in favour of doing those are going to take the pressure off the project level to have to deal with these big issues. That's the single biggest way to help project level assessment go well.

I won't repeat the two suggestions I made, but I'm happy to help with wording.

Senator Massicotte: My perspective on review is that I think the new legislation is very clear. You somewhat define your project, you get input from the agency and input from the public. When you do the macro informal assessment, the department says exactly what they need to see, they get approved, and then eventually you get it done.

It all sounds very good, and when you hear the deputy minister describe it, it's logical. In fact it's a very logical process. You would see that in any other sector. But meanwhile, industry is saying it's good, talk is cheap. Will it be good and will it be done right? Is there any way to legislate that being done right or do you just have to hope competent, able people will be adequately instructed and cooperate to get a deal done, the process accomplished? Any comments on that process?

Mr. Lindgren: I would back it up a step and look at the big picture. We've been doing environmental assessment here in Canada for 40 or 50 years. We have a fairly good idea of how to run a good robust evidence-based participatory process, but the things you need to do that aren't fully reflected in the legislation. That's what I was trying to get at before. There's a lot of detail missing. I presume the federal government's intention is to flesh this out by way of regulations and operational policy statements and other guidelines. That's great, but that's down the road.

I'm a bit nervous to provide any assurance that this is going to be as good as everybody predicts because I don't see a lot of the implementation details yet. I can't reach that conclusion.

The Chair: Can I jump on that and say that —

Senator Massicotte: Can you jump after me?

The Chair: No. You already had your three minutes; sorry.

Senator Massicotte: Time flies.

sorte qu'on néglige les évaluations régionales. C'est ce que j'ai vu au cours des 25 dernières années; on s'engage sans cesse à mener des évaluations régionales, puis on y renonce.

Je pense que toute mesure que vous pourriez ajouter dans cette loi pour créer une exigence et un sentiment d'urgence afin de régler ces enjeux importants et ainsi alléger la pression à l'échelle des projets serait la meilleure façon de favoriser le bon fonctionnement des évaluations à l'échelle des projets.

Je ne répéterai pas mes deux propositions, mais je serais heureux de vous aider avec le libellé.

Le sénateur Massicotte : Je vais vous donner mon avis sur l'examen. Je pense que la nouvelle mesure législative est très claire. Vous définissez votre projet, vous obtenez l'avis de l'agence et du public. Pendant l'évaluation informelle générale, le ministère précise ses exigences et accorde les autorisations, puis, éventuellement, vous mettez le projet en œuvre.

Tout cela semble très bien et très logique lorsqu'on entend le sous-ministre décrire le processus. En fait, c'est un processus très logique. Cela existe dans tout autre secteur. Entretemps, l'industrie y va de belles paroles en disant que tout va bien. Est-ce que ce sera bien? Est-ce que ce sera fait correctement? Est-il possible de légiférer pour que ce soit bien fait, ou doit-on simplement espérer que des gens compétents auront eu des instructions adéquates et pourront coopérer suffisamment pour conclure une entente, pour franchir ce processus? Avez-vous des commentaires à cet égard?

M. Lindgren : Je prendrais un peu de recul pour avoir une vue d'ensemble. Au Canada, nous faisons des évaluations environnementales depuis 40 ou 50 ans. Nous avons une assez bonne idée de la façon de mener un processus participatif adéquat et fondé sur des faits, mais certains éléments nécessaires ne se reflètent pas complètement dans la mesure législative. C'est ce que j'essayais de dire plus tôt; il manque beaucoup de détails. Je suppose que le gouvernement fédéral a l'intention d'apporter des précisions par voie de règlement, par des énoncés de politique opérationnelle et d'autres directives. C'est bien, mais c'est pour plus tard.

Je suis quelque peu réticent à garantir que ce sera aussi bon que tout le monde le prédit, car je n'ai pas encore vu beaucoup d'informations détaillées sur la mise en œuvre. Je ne peux en arriver à cette conclusion.

La présidente : Puis-je intervenir et dire que...

Le sénateur Massicotte : Pouvez-vous attendre que j'aie terminé?

La présidente : Non. Vos trois minutes sont écoulées; je suis désolée.

Le sénateur Massicotte : Le temps file.

The Chair: What exists right now? Because there are some regulations, and there is a list of projects and there are some details. Do you expect that what is coming is going to be completely different because you're worried?

La présidente : Qu'est-ce qui est en place actuellement? Il y a des règlements, une liste de projets et certains détails. Êtes-vous préoccupé parce que vous vous attendez à quelque chose de totalement différent?

Mr. Lindgren: Hard to say. If you talk about the projects list, the projects list we have right now in CEAA 2012 is deficient. There are a number of environmentally significant projects that are not caught by the list. I would be very nervous if that got brought up forward in its entirety.

M. Lindgren : C'est difficile à dire. Si vous prenez la liste de projets, celle que nous avons actuellement dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 est déficiente. Certains projets qui ont une forte incidence sur l'environnement ne sont pas visés par la liste. Je serais très nerveux si l'inclusion de l'ensemble était proposée.

As well, we don't have a lot of information setting out the bare bones of how you actually implement public participation. In fact, we have some operational policy statements from the current agency on that. We've got lots of direction and lots of guidance. It doesn't seem to really hit the ground that often or that adequately.

Par ailleurs, il manque beaucoup de renseignements essentiels sur la manière d'assurer la participation du public. En fait, l'agence actuelle a publié certains énoncés de politique opérationnelle sur la question. Nous avons beaucoup de consignes et de directives. Nous n'avons pas vraiment l'impression que cela se produit souvent sur le terrain ou que cela fonctionne adéquatement.

As a lawyer, I prefer to see more detail, even of a general nature, in the legislation to help drive the regulation-making process. That's the big disconnect in terms of the grandiose words we see in the statute and the on-the-ground reality that we're going to see.

À titre d'avocat, je préfère voir plus de détails, même des détails de nature générale, dans la loi pour contribuer à alimenter le processus de réglementation. Il y aura une énorme différence entre les belles paroles que nous voyons dans la loi et la réalité que nous verrons sur le terrain.

Mr. Elgie: From a business perspective, the one thing that gives me optimism is the idea that assessments are going to be centralized within the agency. Before you had a number of different departments, each doing it themselves and they did it in different ways, couldn't have a real depth of expertise in any one place because they have a few of them. Now we are going to have one place that builds staff capacity, has a depth of expertise and learns by doing. That doesn't guarantee it's going to work better. But I think the odds of it becoming more efficient and better working are higher.

M. Elgie : Du point de vue des entreprises, ce qui me rend optimiste, c'est que les évaluations seront centralisées au sein de l'agence. Nous avions auparavant un certain nombre de ministères qui en faisaient et qui les faisaient de manière différente, et nous ne pouvions pas vraiment avoir une expertise approfondie dans le domaine à un seul endroit, parce qu'il y en a un certain nombre. Nous aurons maintenant une agence qui pourra renforcer les capacités du personnel, avoir une expertise approfondie et apprendre en faisant des évaluations. Cela ne garantit pas un meilleur fonctionnement, mais il est fort probable que ce soit plus efficace et que cela fonctionne mieux.

The Chair: Thank you.

La présidente : Merci.

Senator Neufeld: We need to vote here.

Le sénateur Neufeld : Nous devons aller voter.

The Chair: We say five minutes before. It's at 5:45. This is our last question, Senator Pratte.

La présidente : Nous arrêterons cinq minutes avant l'heure. Il est 17 h 45. Ce sera donc notre dernière question, sénateur Pratte.

Senator Pratte: Mr. Lindgren, you mentioned the idea of a privative clause. I'm not a lawyer, but I've been told that these are more symbolic than anything else that very often the courts just ignore them. Tell us more about what your concern is regarding the privative clause.

Le sénateur Pratte : Maître Lindgren, vous avez parlé de l'idée d'une clause privative. Je ne suis pas avocat, mais je me suis fait dire que ces clauses sont plus symboliques qu'autre chose et que les tribunaux en font très souvent fi. Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre préoccupation concernant la clause privative?

Mr. Lindgren: You're quite right. A clever court or clever set of lawyers can always argue around a privative clause. For example, I've heard some suggestions in this committee that the act needs to insulate every decision under this act and call them

M. Lindgren : Vous avez tout à fait raison. Un tribunal habile ou un groupe d'habiles avocats peuvent toujours contourner une clause privative. Par exemple, j'ai entendu des gens laisser entendre au comité que la loi doit protéger toutes les décisions

final, conclusive and binding. Essentially irreviewable. Courts can easily get around that by saying that surely means questions or decisions made within jurisdiction. That doesn't protect matters that are outside the jurisdiction. We are going to review it anyway.

Having said that, if we're going to recognize that there is a need from time to time to go to court and sort out some of these big, legal or jurisdictional questions, why put another little hurdle in the way? Let's just get to the meat of the matter instead of arguing about privative clauses and deference and reasonableness and standard of review. Let's get on with it. That would be my perspective.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: I'm going to ask if you would be so kind to wait for us.

Senators, please, we need to go to vote. We'll be back as soon as we can.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Senators, we will continue with our questioning for 15 minutes.

Senator Pratte: My second question is for Mr. Elgie. You mentioned that the concept of sustainability is at the heart of this bill, obviously. Many stakeholders have asked us to amend the bill to include the idea of economic impacts or economic development either in proposed section 22 or proposed section 63.

Of course, economic development is included in sustainability but obviously some people would want more than this. What is your opinion on this request that we are hearing?

Mr. Elgie: I would say the same thing you do: Sustainability is defined to include the economic benefits of a project. It would be repetitive to say it again. There's no downside in listing it again, but you don't need to, by definition.

You don't want just economic benefits. The good thing about sustainability is it's about finding ways to create win-wins. That's the core concept. To me, it's a better word, actually, than economic benefits. It really means net benefits.

Senator Pratte: Thank you.

prises en vertu de cette loi et dire qu'elles sont finales, péremptoires et exécutoires. Ces décisions ne seraient pas en gros susceptibles de contrôle. Les tribunaux peuvent facilement contourner ce problème en affirmant que cela fait certainement allusion aux questions ou aux décisions prises dans un domaine relevant de la compétence des autorités, que cela ne vise pas les questions qui ne relèvent pas de cette compétence et qu'ils procéderont donc quand même à un contrôle de la décision.

Cela dit, si nous convenons qu'il est parfois nécessaire de nous tourner vers les tribunaux pour démêler certaines de ces grandes questions ou de ces questions juridiques ou de compétence, pourquoi ajouter un autre petit obstacle? Allons plutôt à l'essentiel au lieu de discuter des clauses privatives, de la déférence, du caractère raisonnable ou de la norme de contrôle. Passons à autre chose. C'est mon point de vue.

Le sénateur Pratte : Merci.

La présidente : J'aimerais vous demander de bien vouloir nous attendre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, s'il vous plaît, nous devons aller voter. Nous reviendrons le plus rapidement possible.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous poursuivrons notre série de questions pendant encore 15 minutes.

Le sénateur Pratte : Ma deuxième question s'adresse à vous, monsieur Elgie. Vous avez mentionné que le concept de durabilité se trouve évidemment au cœur de ce projet de loi. Bon nombre d'intervenants nous ont demandé de modifier le projet de loi pour inclure l'idée des répercussions économiques ou du développement économique aux articles 22 ou 63 du projet de loi.

Il est évident que le développement économique est sous-entendu dans la durabilité, mais certains souhaiteraient assurément avoir plus que cela. Que pensez-vous de cette demande que nous entendons?

M. Elgie : Je vous répondrais la même chose que vous venez de dire. La durabilité inclut dans sa définition les répercussions économiques d'un projet. Ce serait répétitif de l'écrire. Il n'y a aucune conséquence à le répéter, mais ce n'est pas nécessaire, par définition.

Nous ne voulons pas seulement des avantages économiques. La grande qualité de la durabilité est de trouver des façons pour que tout le monde y gagne. C'est le concept central. À mon avis, c'est encore mieux de dire cela que de parler d'avantages économiques. Il est vraiment question d'avantages nets.

Le sénateur Pratte : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: Mr. Lindgren, you made a statement about meaningful participation in your brief on page 9. I have to admit I'm not a fan of the word "meaningful" either. That's open to interpretation. But I am also not sure about the definition that you've provided. It still doesn't help to us determine the weight of the evidence. When I think about how even this is going in the Senate, the people that have the loudest voice are not Indigenous people. We are not being bombarded by emails from Indigenous people. We are not necessarily seeing Indigenous people in front of us. In this process of assessment, how do we determine the weight of the evidence before us so that we know who to accommodate and what to mitigate?

For example, if we're not talking about who has the most impact by a project — and I understand that you're asking how do we determine that — but if we are not talking about the people with the most skin in the game, who are we accommodating and what are we mitigating in the outcome? There has to be some criterion. I'd like to hear your thoughts on that.

Mr. Lindgren: I'll give you my thoughts but I'll start with an apology. I regard myself more as a litigator than a legislative counsel. I have taken my best stab at trying to provide some language, that might get the job done. I've offered a definition of "meaningful public participation." That is probably better understood as drafting instructions for your legislative counsel if you think it's a worthy thing to do. We've tried to get at the essential elements of "meaningful public participation."

In terms of Indigenous communities whose interests may be at stake in a particular project, you're quite right, I think the proposed impact assessment act is intended to at least bring them to the table to have a proper and meaningful opportunity to have their say and have that accommodated in some way or fashion. In fact, in the right set of circumstances, they may co-exercise the decision-making process and utilize their own impact assessment process, if they have one.

That is important because Indigenous communities are there to ensure that their section 35 rights and interests are not adversely affected by a project if it's approved. That gives them a different status than most of the stakeholders we represent. We represent individuals, farmers, environmental groups and the occasional First Nations as well. I think it would be a mistake to lump First Nations in with other stakeholders. As I indicated, they have constitutionally protected rights so they should have a seat at the table. When I say "meaningful public participation," I don't necessarily mean Indigenous participation. That's a whole other

La sénatrice LaBoucane-Benson : Monsieur Lindgren, vous avez parlé de participation significative dans votre mémoire à la page 9. Je dois avouer que je n'aime pas non plus le mot « significative ». Cela prête à interprétation. Cependant, je ne suis pas non plus certaine de votre définition. Cela ne nous aide pas à évaluer le poids des éléments probants. Lorsque je pense même à la façon dont cela se déroule au Sénat, les gens qui se font le plus entendre ne sont pas des Autochtones. Les Autochtones ne nous bombardent pas de courriels. Nous ne voyons pas nécessairement d'Autochtones se présenter devant nous. Dans le cadre de l'évaluation, comment pouvons-nous évaluer le poids des éléments probants que nous avons devant nous pour déterminer les groupes dont nous devons tenir compte et les problèmes à atténuer?

Par exemple, si nous parlons des personnes qui sont les plus touchées par un projet — et je comprends que vous demandez comment le déterminer — et des gens dont les intérêts sont les plus touchés, quels sont les groupes dont nous devons tenir compte et quels sont les problèmes que nous devons atténuer dans le cadre du processus? Il doit y avoir des critères. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. Lindgren : Je vais vous dire ce que j'en pense, mais j'aimerais d'abord offrir mes excuses. Je me considère davantage comme un avocat qu'un conseiller législatif. J'ai fait de mon mieux pour essayer de fournir un libellé qui pourrait fonctionner. J'ai présenté une définition pour « participation significative du public ». Il serait probablement préférable de la considérer comme des directives à l'intention de votre conseiller législatif si vous croyez que c'est pertinent de l'inclure. Nous avons essayé de cerner les éléments essentiels de ce qu'est une « participation significative du public ».

Pour ce qui est des communautés autochtones dont les intérêts peuvent être en jeu dans un certain projet, vous avez parfaitement raison. Je crois que le projet de loi sur l'évaluation d'impact vise au moins à les inviter à s'asseoir à la table pour leur offrir véritablement l'occasion de se prononcer, et cela nous permet de tenir compte de leurs commentaires d'une manière ou d'une autre. En fait, lorsque les circonstances s'y prêtent, les communautés autochtones peuvent participer au processus décisionnel et avoir recours à leur propre processus d'évaluation d'impact, si elles en ont un.

C'est important, parce que les communautés autochtones sont là pour s'assurer qu'un projet, s'il est approuvé, ne nuit pas à leurs intérêts et à leurs droits en vertu de l'article 35. Cela leur confère un statut différent de la majorité des autres intervenants que nous représentons. Nous représentons des particuliers, des agriculteurs, des groupes environnementaux et parfois des Premières Nations. Je crois que ce serait une erreur de mettre dans le même panier les Premières Nations et les autres intervenants. Comme je l'ai mentionné, les Premières Nations ont des droits protégés par la Constitution, et elles doivent donc

set of things that need to be done in order to truly advance the reconciliation agenda.

être consultées. Lorsque je parle d'une « participation significative du public », je ne pense pas nécessairement à la participation des groupes autochtones. C'est complètement une autre chose qui doit être faite pour réellement renforcer la réconciliation.

Senator LaBoucane-Benson: Even for the people that you're talking about, the farmers, for example, if a farmer is farming near a project, wouldn't you want that farmer's voice to be louder, let's say, than somebody who lives 2,000 kilometres away and has an interest in the environment but really doesn't have the skin in the game? Wouldn't that set of criteria help that farmer?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Même en ce qui concerne les personnes dont vous parlez, dont les agriculteurs, par exemple, si un agriculteur cultive des terres à proximité d'un projet, ne serait-il pas souhaitable d'accorder plus de valeur aux propos de cet agriculteur qu'aux commentaires d'une personne qui habite à 2 000 kilomètres de là et qui souhaite protéger l'environnement, mais qui n'est pas vraiment touché personnellement par le projet? Ne croyez-vous pas que de tels critères aideraient cet agriculteur?

Mr. Lindgren: I think I have to disagree with your premise of the question. The farmer who lives next door to the project site may have an interest because he or she may be impacted, but the person who lives 200 kilometres away may also have an interest because they're potentially downstream and it may be a commonly held natural resources that the public enjoys that might also be affected. I wouldn't rule out participation by someone who is 200 kilometres down the road.

M. Lindgren : Je ne suis pas d'accord avec la prémisse de votre question. L'agriculteur qui habite à côté de l'emplacement du projet peut avoir un certain intérêt, parce qu'il sera peut-être touché par le projet, mais la personne qui habite à 200 kilomètres de là peut aussi avoir un intérêt, parce qu'elle se trouve peut-être en aval et que le projet peut avoir des conséquences sur des ressources naturelles communes dont profite la population. Bref, je n'écarterais pas la possibilité qu'une personne qui habite à 200 kilomètres de là participe aux consultations.

Senator LaBoucane-Benson: True, but without criteria it's difficult to know who is really affected. You've given me criteria. If this person is 200 kilometres down the road but they are affected, then they do have skin in the game. There's just no criterion in a massive public participation that helps us to understand who is affected.

La sénatrice LaBoucane-Benson : C'est vrai, mais c'est difficile de déterminer les personnes qui sont vraiment touchées sans avoir de critères. Vous m'avez donné des critères. Si cette personne habite à 200 kilomètres de là et qu'elle est touchée par le projet, elle est réellement une partie prenante. Il n'y a tout simplement aucun critère qui définit une participation massive du public en vue de nous aider à cerner les personnes qui sont touchées.

Mr. Lindgren: For 20 years under CEAA 2012, there was no standing test. People who were interested in, or potentially affected by, a project were allowed to participate, no problem. That worked. Now it's a problem because CEAA 2012 parachuted in that standing test. Now we've got a problem. I say avoid the problems by taking out that test.

M. Lindgren : Durant 20 ans, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, il n'y avait pas de critères liés au droit de participation. Les personnes qui avaient un intérêt à l'égard d'un projet ou qui seraient potentiellement touchées par ce projet pouvaient participer sans aucun problème aux consultations. Cela fonctionnait. C'est maintenant un problème, parce que cette loi de 2012 inclut maintenant ces critères liés au droit de participation. Nous avons maintenant un problème. Je dis d'éviter les problèmes en éliminant ces critères.

The Chair: I'm sorry.

La présidente : Je suis désolée.

Senator LaBoucane-Benson: We were having a nice conversation.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Nous avions de bons échanges.

The Chair: Yes.

La présidente : Oui.

Senator Neufeld: Thank you, gentlemen, for being here. One of my questions was just asked because I have the same feeling about what the last senator just talked about, regarding public participation.

Le sénateur Neufeld : Merci de votre présence devant le comité, messieurs. L'une de mes questions vient d'être posée, parce que je suis du même avis au sujet de ce dont la dernière sénatrice vient de parler, soit la participation du public.

I'd ask both of you this: Do you think there should be a project list or a description of what could actually be revealed in the legislation like we have now? I agree that some will think it's okay; some won't. The fear is that they don't know what's going to come down the pike. They don't know if everything is going to be included or what's included and what's not included.

Is it any wonder that you actually have some discontent out there and that people aren't keen about doing some of these things when there's no project list that tells them, "This is what we have to concentrate on."

I'd like a response from both of you on the project list.

Mr. Lindgren: I'll start and perhaps my colleague can finish.

I think it's a grave disappointment to a number of us that the list of projects has not been released, even in draft form. I read the transcript from a couple of hearings ago, where Madam Chair made the point that you can't actually promulgate a regulation until the law is actually passed and proclaimed in force. That's true. But there's nothing preventing this government from releasing a draft list. We've heard from at least one governmental witness there is a draft list in existence, but only a handful of people have seen it.

Releasing that list earlier rather than later would go a long way in deflecting some of the concern that people have had about how far this act is going to go; what is it going to apply to? My own personal preference is I like the triggers under the old CEAA 1992, namely, a law list, comprehensive study list, inclusion list, exclusion list. That was a better way to do it. You were catching not only the migratory birds and aquatic species but whenever a federal permit, federal money, or federal lands were going to be used to facilitate a project, that triggered some level of assessment. I prefer that, but I don't see it in the cards that it's going to be parachuted in. By default, we are stuck with a list.

Senator Neufeld: Mr. Elgie.

Mr. Elgie: I sympathize with not knowing. I agree it would be better to know.

That said, the issue of whether this act sets out a good assessment process is a separate question from which projects are subject to that process. It's either a good process or it isn't. We shouldn't design a process that's good and say because it applies to this other industry, it's therefore not a good process.

Voici ma question pour vous deux. Croyez-vous qu'il devrait y avoir dans la loi une liste de projets ou une description de ce qui pourrait en fait être révélé comme nous l'avons actuellement? Je suis conscient que certains diront que c'est correct et que d'autres diront le contraire. La crainte, c'est que les promoteurs ne savent pas ce que l'avenir leur réserve. Ils ne savent pas si tout sera inclus ou ce qui le sera et ce qui ne le sera pas.

Devons-nous nous étonner que certains soient mécontents et que certains ne soient pas chauds à l'idée de faire certaine de ces choses lorsqu'il n'y a aucune liste de projets qui leur indique les éléments sur lesquels ils doivent mettre l'accent?

J'aimerais vous entendre tous les deux sur la liste de projets.

M. Lindgren : Je vais vous répondre en premier, et mon collègue pourra compléter ma réponse.

Je crois qu'un certain nombre d'entre nous sont grandement déçus que la liste de projets, voire une ébauche de cette liste, n'ait pas encore été publiée. J'ai lu la transcription d'une récente réunion où la présidente a fait valoir que le gouvernement ne peut pas adopter un règlement avant l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi. C'est vrai. Toutefois, il n'y a rien qui empêche le gouvernement de publier une liste provisoire. Nous avons entendu au moins un représentant gouvernemental affirmer qu'une liste provisoire existe, mais seule une poignée d'individus l'ont vue.

La diffusion le plus rapidement possible de cette liste contribuerait grandement à atténuer les préoccupations des gens quant à la portée de cette loi et aux projets visés. Personnellement, je préfère les éléments déclencheurs prévus dans l'ancienne Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1992, nommément une liste des dispositions législatives, une liste d'études approfondies, une liste d'inclusions et une liste d'exclusions. C'était une meilleure façon de fonctionner. Cela permettait non seulement d'inclure les oiseaux migrateurs et les espèces aquatiques, mais aussi de forcer une certaine évaluation lorsqu'un permis fédéral, du financement fédéral ou des terres fédérales devaient servir à contribuer à l'exécution d'un projet. Je préfère cette manière de fonctionner, et je n'ai pas l'impression que c'est ce qui sera fait. Par défaut, nous sommes pris avec une liste.

Le sénateur Neufeld : Monsieur Elgie, allez-y.

M. Elgie : Je comprends que l'incertitude est difficile. Je suis d'accord pour dire que c'est préférable de le savoir.

Cela étant dit, la question de déterminer si cette loi établit un bon processus d'évaluation et la question des projets qui seront visés par ce processus sont deux questions distinctes. Le processus est soit bon soit mauvais. Nous ne devrions pas concevoir un bon processus et affirmer que, étant donné

That doesn't mean it wouldn't be good to know the list. I think the exercise is setting out a good process.

The one thing I recommended here is that the act can't set out all the projects in the act itself. Those will always be an act of regulation. However, it could set out the criteria for deciding what will be a designated project. That should be in the act. The act should say: Here are the criteria that should be used in deciding what would be a designated project. One of them should be, for example, types of projects that are likely to have significant adverse impacts. That would be a pretty broad example of the kind of criteria that should be on there.

Maybe that goes halfway to what you're suggesting.

Senator Richards: Thank you for being here and thank you for allowing me to ask a question. My problem was with the word "meaningful" too. I'm wondering if "meaningful consultation" can mean "unending consultation with a variety of players."

If we must hear from all concerned, does that mean informed players with economic or popular clout can help decide a project? I'm thinking, in particular, of Trans Mountain, where there's been a whole slew of debate and stuff over it. Ms. Elizabeth May recently said there's not a chance in the world that this government-owned project will get made.

I'm concerned about "meaningful consultation" being "unending consultation" in any project list that we have. Could you maybe set my mind at rest about that?

Mr. Elgie: Maybe I'll take a quick shot at it. My friend will probably have more to say on "public participation."

Regarding your concern about foreign players, are you concerned that foreign-owned companies are going to be involved in this? Is that the concern, because I think foreign-owned companies should be able to participate.

Senator Richards: We know that foreign-owned companies will be involved in it, but there are foreign players. There is foreign money from environmental groups that have been long involved in trying to stop Trans Mountain and other oil projects down into the states and across Canada.

I'm wondering if they are the valued consultants we're going to listen to when deciding a project.

qu'il s'applique à cette autre industrie, c'est par conséquent un mauvais processus. Cela ne signifie pas qu'il ne serait pas préférable de connaître la liste. Je crois que l'exercice permet de mettre en place un bon processus.

J'ai fait valoir à cet égard que la loi ne peut pas définir tous les projets dans la loi. Ce sera toujours un règlement qui établira cette liste. Toutefois, la loi pourrait prévoir les critères en vue de déterminer ce que nous entendons par des projets désignés. Cela devrait se trouver dans la loi. La loi devrait préciser les critères qui devraient être utilisés pour déterminer ce que nous entendons par des projets désignés. Par exemple, nous pourrions avoir les types de projets qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants. Ce serait un exemple assez général du type de critères que nous devrions retrouver dans la loi.

C'est peut-être un compromis par rapport à ce que vous suggérez.

Le sénateur Richards : Merci de votre présence ici. Merci aussi de me permettre de poser une question. Le mot « significative » me laisse aussi perplexe. Je me demande si des « consultations significatives » peuvent vouloir dire des « consultations interminables avec une variété d'intervenants ».

Si nous devons entendre tous les intervenants concernés, cela signifie-t-il que des intervenants bien renseignés avec une influence économique ou sociale peuvent contribuer à sceller l'issue d'un projet? Je pense en particulier à Trans Mountain, et une foule de débats et d'autres choses ont eu lieu à ce sujet. Elizabeth May a dit récemment qu'il n'y a aucune chance que ce projet public se concrétise.

Je m'inquiète que les « consultations significatives » deviennent des « consultations interminables », indépendamment de la liste de projets que nous avons. Pourriez-vous me rassurer à cet égard?

M. Elgie : Je peux essayer de vous répondre rapidement. Mon collègue en aura probablement plus long à dire que moi sur la « participation du public ».

En ce qui concerne les intervenants étrangers, vous inquiétez-vous que des sociétés étrangères participent aux consultations? Est-ce cela qui vous préoccupe, parce que je crois que les sociétés étrangères devraient pouvoir y participer?

Le sénateur Richards : Nous savons que des sociétés étrangères y participeront, mais il y a des intervenants étrangers. Des groupes environnementaux qui sont financés par des intérêts étrangers tentent depuis longtemps de freiner le projet Trans Mountain et d'autres projets pétroliers aux États-Unis et au Canada.

Je me demande si ces groupes feront partie des précieux consultants que nous écouterons en vue d'en venir à une décision quant à un projet.

Mr. Elgie: I understand. I thought you were referring to the foreign-owned companies, but it's the foreign-funded NGOs you are worried about. I'll let others speak to that.

From my experience, it's never a good decision to tell people that have a legitimate and real interest in a project that they can't be heard.

Senator Richards: I agree with that.

Mr. Elgie: If you do that the concern won't go away. It will just find a way to manifest itself outside the process.

Courts have been dealing with this for decades. The two things they do is limit their time so you can't grandstand and spend forever, and clump like-minded interests together so that you do it efficiently, it doesn't bog the process down, but you're also not telling people that you can't be heard in a room because then they will be heard outside the room, and that is never a good strategy.

Senator Richards: The problem is that the consultation if heard and dismissed inside the room will go outside the room. That's what will happen here.

Mr. Elgie: I cannot say that nothing will happen. When I used to be an environmental lawyer, the vast majority of conflicts I saw over environmental assessment were that there was a larger regional issue and there was no place to deal with it, so people jammed it into a project process or people who had felt that they had legitimate concern were not able to be heard in the process. I never saw a case — but others have — where there was a meaningful hearing, people who were concerned about it felt like they had their say and didn't get everything they wanted, and then they went away and litigated. It probably did happen, but I never saw that in my experience for 15 years doing this.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I wanted to go back to the cumulative effects because I'm concerned about the damage that has been done from a lot of the megaprojects in almost all the provinces. When I look at the caribou, the moose, all the biodiversity that is disappearing, that needs to be taken into consideration because it's impacting the lives of a lot of people up north.

For example, on my reserve for the last two years, the caribou haven't come down so the people haven't been able to hunt and have to buy the store food. My reserve had one of the lowest

M. Elgie : Je comprends. Je croyais que vous faisiez allusion aux sociétés étrangères, mais ce sont les ONG qui reçoivent du financement de l'étranger qui vous inquiètent. Je vais laisser à d'autres le soin d'en parler.

D'après mon expérience, ce n'est jamais une bonne décision de dire à des gens qui ont un intérêt réel et légitime à l'égard d'un projet qu'ils ne peuvent pas se prononcer.

Le sénateur Richards : Je suis d'accord.

M. Elgie : Si vous agissez ainsi, le problème ne disparaîtra pas. Les intervenants trouveront tout simplement une autre manière de se manifester à l'extérieur du processus.

Les tribunaux traitent de cette question depuis des décennies. Les deux choses qu'ils font, c'est de limiter le temps de ces groupes, parce que cela permet d'éviter de faire du spectacle et de perdre un temps fou, et de regrouper les gens qui ont des intérêts semblables. Cela permet au processus de se dérouler de manière efficace, et cela évite aussi de paralyser le processus, mais vous ne dites pas à certains qu'ils ne peuvent pas prendre la parole lors des consultations, parce qu'ils se feront entendre à l'extérieur de la salle, et ce n'est jamais une stratégie gagnante.

Le sénateur Richards : Le problème, c'est que si certaines interventions sont rejetées dans le cadre d'une consultation, elles se poursuivront à l'extérieur de la salle. C'est ce qui arrivera en l'occurrence.

M. Elgie : Je ne peux pas dire que rien de tel n'arrivera. Lorsque j'étais avocat spécialisé en droit de l'environnement, la grande majorité des conflits que je voyais à propos des évaluations environnementales tenaient au fait qu'il y avait un enjeu régional de grande envergure pour lequel il n'existait pas de tribune; par conséquent, les gens l'incluaient dans un processus d'évaluation de projet, faute de quoi ceux qui estimaient avoir des préoccupations légitimes ne pouvaient pas se faire entendre pendant le processus. Pour ma part, je n'ai jamais vu de cas — contrairement à d'autres — où des gens ont décidé d'intenter des poursuites au terme d'une audience constructive parce que ceux qui ont exprimé des inquiétudes n'ont pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, même s'ils ont jugé avoir eu leur mot à dire. C'est probablement déjà arrivé, mais je n'en ai jamais été témoin au cours de mes 15 ans d'expérience.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos exposés. Je voulais revenir sur les effets cumulatifs parce que je m'inquiète des dommages causés par bon nombre des mégaprojets dans presque toutes les provinces. Quand je songe au caribou, à l'orignal, à toute la biodiversité qui est en train de disparaître, il faut tenir compte de ces facteurs parce qu'ils touchent la vie de beaucoup de personnes dans le Nord.

Par exemple, dans ma réserve, depuis deux ans, les caribous ne sont pas revenus; par conséquent, les gens doivent acheter des aliments en magasin parce qu'ils ne peuvent pas s'adonner à la

rates of diabetes because they were eating the wild food. So when you said that — I don't know if I misunderstood you — looking at caribou herds and that was minimal and it wasn't really a cumulative effect that needed to be taken into consideration. I believe it does.

chasse. Sachez que les gens de ma réserve avaient l'un des plus faibles taux de diabète, parce qu'ils mangeaient des aliments prélevés dans la nature. Alors, lorsque vous avez dit — et je ne sais pas si je vous ai mal compris — que les effets sur les troupeaux de caribous étaient minimes et qu'il n'y avait pas vraiment d'effets cumulatifs à prendre en considération, je ne suis pas d'accord.

Mr. Elgie: I'm not sure which of the caribou herds, maybe I didn't express it well. I had said that the effects on something like a caribou herd are so wide ranging and the result of many different projects across a wide area that it's hard for a project assessment alone to look at that. Caribou would be a poster child for something that needs a regional impact assessment. You should look at the threshold levels of disturbance across that whole range of habitat that you need before you see caribou populations start to decline. And then, when you're looking at any individual project, you will have the overall regional threshold assessment and you can ask, "How does that project fit into the big picture," as opposed to go the other way. That is, when you are doing a project, to require that project to look at the entire range of a massive caribou herd within the timeline set out in this act.

M. Elgie : Je ne saurais vous dire de quels troupeaux de caribous il s'agit, mais je me suis peut-être mal exprimé. J'ai dit que les effets sur un troupeau de caribous sont très vastes et ils sont attribuables à de nombreux projets menés sur un large territoire, si bien qu'il est difficile de les examiner dans le cadre d'une évaluation environnementale à elle seule. Le caribou serait un exemple parfait pour une évaluation d'impact régionale. Il faut tenir compte des seuils de perturbation dans l'ensemble de l'habitat avant de commencer à observer un déclin des populations de caribous. Ainsi, au moment d'examiner un projet précis, vous aurez une évaluation générale des seuils régionaux et vous pourrez vous demander comment le projet s'insère dans le contexte global, plutôt que l'inverse. Autrement dit, dans le cadre d'un projet, il faut exiger que les promoteurs tiennent compte de toute la gamme des effets sur un immense troupeau de caribous, et ce, dans les délais prévus par la loi.

You will never get it done well. Not at all. That's why I say the most important thing this act will do will be to get regional and strategic assessments right, because those are the big questions. And if you get that right, projects will be just about projects instead of solving large-scale issues that projects can't solve.

Vous n'arriverez jamais à faire les choses parfaitement. C'est impossible. C'est pourquoi je dis que la partie la plus importante de la loi sera les dispositions qui feront en sorte que les évaluations régionales et stratégiques seront bien réalisées, parce que c'est là que résident les grandes questions. Si vous faites bien les choses à cet égard, les évaluations de projets porteront uniquement sur les projets, plutôt que sur la résolution de problèmes de grande envergure que les projets ne peuvent pas régler.

Senator McCallum: B.C. did a study on the moose and what the projects did to the moose, and then you look at Manitoba, and you look at Alberta, which has a lot of devastation. And it's not only the animals. It's the medicines that are on the earth, the berries. They will never be able to reclaim that land, even though they say they can. You look at the fish that has been destroyed.

La sénatrice McCallum : La Colombie-Britannique a mené une étude sur l'orignal et les effets des projets sur cet animal. Il en va de même pour le Manitoba et l'Alberta, où il y a eu beaucoup d'effets dévastateurs. Cela touche non seulement les animaux, mais aussi les plantes médicinales et les baies. Les gens de l'industrie ne pourront jamais remettre en état ces terres, même s'ils prétendent le contraire. Songeons aussi à l'habitat du poisson, qui a été détruit.

So who is going to look after that big picture — because it is a big environmental picture of Canada — if this system can't? How do we monitor that? That's where my concern is.

Par conséquent, qui s'occupera de la situation dans son ensemble — parce que c'est le bilan environnemental du Canada —, si ce système ne peut pas fonctionner? Comment pouvons-nous surveiller cela? C'est ce qui me préoccupe.

Mr. Elgie: You ask the easy questions. That's one of the biggest questions we have. I don't have a simple answer other than to say that's partly why we have governments and democracies to resolve those big issues.

M. Elgie : Vous posez là des questions faciles. En fait, c'est l'une des grandes questions qui nous occupent. Je n'ai pas de réponse simple à donner, mais je me contenterai de dire que c'est, en partie, la raison pour laquelle nous avons des gouvernements et des démocraties pour régler ces enjeux cruciaux.

The problem we have now is we don't create a place to make system-level decisions. We don't create a place to have system-level analysis. The closest analogy I can think of is if I want to put an addition on my house, I would have to do a plan for the entire neighbourhood, and it should go the other way. It is the same thing we do with urban planning, asking the broad systemwide questions and then worry about the addition on my house. We should do that with landscapes, too. Ask the broad questions. What would it take to keep the system healthy? What will it take to the caribou and moose healthy?

Le problème que nous avons maintenant, c'est que nous ne créons pas un endroit où il est possible de prendre des décisions et de mener des analyses à l'échelle du système. Voici la meilleure analogie qui me vient à l'esprit : c'est comme si je voulais ajouter une annexe à ma maison et que je devais tracer un plan pour tout le quartier, alors que ce devrait être l'inverse. Il en va de même pour la planification urbaine : il faut se poser des questions générales qui touchent l'ensemble du système, pour ensuite se pencher sur le projet d'agrandissement de maison. C'est ce que nous devrions également faire dans le cas de l'aménagement paysager. Posons-nous les questions générales. Que faudrait-il pour maintenir le système en bon état? Que faudra-t-il pour assurer la santé du caribou et de l'orignal?

It's like looking at one organ of the body instead of how the whole body first. You can understand how the whole system works. We have not done that in 40 years with environmental assessments. This act is the first chance we have to start doing it the way we should do it. It won't necessarily mean that you will get the answers that you want to get, but someone will focus themselves at the scale they should be focusing. You will have a better chance at getting the answers you hope for at a system level. That would be my answer.

C'est comme si on examinait un seul organe du corps, au lieu de commencer par un examen du corps entier. Vous pouvez ainsi comprendre comment fonctionne le système dans son ensemble. Or, ce n'est pas ce que nous avons fait au cours des 40 dernières années dans le domaine des évaluations environnementales. Grâce à cette loi, nous avons l'occasion, pour la première fois, de commencer à nous y prendre comme il se doit. Cela ne signifie pas nécessairement que vous obtiendrez les réponses que vous cherchez, mais quelqu'un se penchera sur les questions voulues. Vous aurez de meilleures chances d'obtenir les réponses que vous souhaitez avoir à l'échelle du système. Voilà ma réponse.

The Chair: Gentlemen, thank you very much for your testimony. Colleagues, we have another panel coming up.

La présidente : Messieurs, merci beaucoup de votre témoignage. Chers collègues, nous allons recevoir un autre groupe de témoins.

We continue our study of Bill C-69. We welcome, from West Coast Environmental Law, Anna Johnston, Staff Lawyer; and from Ecojustice, Joshua Ginsberg, Lawyer and Director of Legislative Affairs.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69. Nous accueillons Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne, de West Coast Environmental Law, et Joshua Ginsberg, avocat et directeur des affaires législatives, d'Ecojustice.

[*Translation*]

Thank you for joining us. I invite you to make your opening statement. We will then have a question and answer period.

[*Français*]

Merci de vous joindre à nous. Je vous invite à faire votre déclaration préliminaire. Ensuite, nous passerons à une période de questions et réponses.

[*English*]

Anna Johnston, Staff Lawyer, West Coast Environmental Law: Thank you, Madam Chair. I'm grateful to be here in the traditional territory of the Algonquin nation. I'm a staff lawyer at West Coast Environmental Law. I also sit on the Multi-Interest Advisory Committee that Minister McKenna appointed to assist with this review and bill, and co-chair with Mr. Kneen, who was here yesterday, at the Environmental Planning and Assessment Caucus of the Canadian Environmental Network.

[*Traduction*]

Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne, West Coast Environmental Law : Merci, madame la présidente. Je suis honorée d'être ici, sur le territoire traditionnel de la nation algonquine. Je suis avocate-conseil à l'interne auprès de West Coast Environmental Law. Je siège également au Comité consultatif multilatéral établi par la ministre McKenna pour contribuer à cet examen et à ce projet de loi. De plus, je copréside avec M. Kneen, qui était ici hier, le caucus de la planification et des évaluations environnementales du Réseau canadien de l'environnement.

West Coast has submitted a joint brief along with other groups recommending five priority shared amendments to the bill. I will not get into these this evening, but I believe you should have received them by now.

We are also submitting an individual brief. We should get that to you shortly. It proposes an additional six ways to strengthen the bill which I will quickly outline here. Before I do, I would like to make a few observations.

First, the Senate should not capitulate to industry demands about this bill. The oil and gas industry effectively wrote CEAA 2012 which everyone agrees is broken. Regardless, they would have the Senate make the same mistakes in Bill C-69. Canadians voted for a new assessment law, one that was not written by industry.

This government ran on a platform to strengthen environmental assessment processes and to restore public trust. I have reviewed the amendments requested by the industry associations. Most would completely and fundamentally undermine the purposes of environmental assessment, meaningful public engagement and reconciliation with Indigenous people.

Those amendments also fundamentally misunderstand what environmental assessment is and what is required to make it work. EA is a planning tool to enable decision makers to look before they leap.

Second, I'd like you to know that industry has had their kick at the can on this bill. Oil and gas, nuclear, hydro and electricity have all been deeply involved for the past three years in the development of this bill. They all sit on the Multi-Interest Advisory Committee. They all appeared before the expert panels and the house committee that reviewed these laws. They all got to see and respond to the 2017 government discussion paper setting out the bones of the legislation. They all got to appear before the House of Commons committee that reviewed this bill. Throughout, they have lobbied government extensively. This bill is already a compromise. It's a major departure from the recommendations of the expert panel reviewing EA because the government has surrendered to industry demands. To further weaken it would render this bill as bad if not worse than what we currently have.

West Coast a déposé un mémoire conjointement avec d'autres groupes qui recommandent des amendements au projet de loi en fonction de cinq priorités communes. Je ne les aborderai pas ce soir, mais je crois que vous devriez déjà avoir reçu le document.

Nous comptons également vous remettre notre propre mémoire, que vous devriez recevoir sous peu. Dans ce document, nous proposons six autres manières de renforcer le projet de loi, et je les passerai en revue rapidement dans mon exposé. Auparavant, toutefois, je voudrais faire quelques observations.

Tout d'abord, le Sénat ne devrait pas capituler devant les réclamations de l'industrie concernant le projet de loi. C'est bien à l'industrie pétrolière et gazière que nous devons la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 qui, de l'avis de tous, ne fonctionne pas. Malgré tout, l'industrie voudrait que le Sénat répète les mêmes erreurs dans le projet de loi C-69. Les Canadiens ont voté pour une nouvelle loi sur l'évaluation, une loi qui n'est pas dictée par l'industrie.

Le gouvernement a fait campagne en promettant de renforcer les processus d'évaluation environnementale et de rétablir la confiance du public. J'ai examiné les amendements demandés par les associations industrielles. La plupart d'entre eux saperaient complètement et fondamentalement les objectifs liés à l'évaluation environnementale, à la participation significative du public et à la réconciliation avec les peuples autochtones.

Par ailleurs, ces amendements représentent une vision fondamentalement erronée de ce qu'est une évaluation environnementale et de qui est nécessaire pour en assurer l'efficacité. L'évaluation environnementale est un outil de planification qui permet aux décideurs de réfléchir avant d'agir.

Deuxièmement, sachez que l'industrie a eu son mot à dire au sujet du projet de loi. Au cours des trois dernières années, les secteurs du pétrole et du gaz, de l'énergie nucléaire et de l'hydroélectricité ont tous participé activement à l'élaboration du projet de loi. Leurs représentants siègent tous au Comité consultatif multilatéral. Ils ont tous comparu devant les groupes d'experts et le comité de la Chambre, qui se sont penchés sur ces lois. Ils ont tous eu l'occasion de prendre connaissance du document de travail préparé en 2017 par le gouvernement sur les grandes lignes du projet de loi, et d'y réagir. Ils ont comparu devant le comité de la Chambre des communes qui a étudié le projet de loi. Tout au long du processus, ils ont exercé de fortes pressions sur le gouvernement. Le projet de loi est déjà un compromis. Il représente un écart important par rapport aux recommandations du groupe d'experts chargé d'examiner le dossier de l'évaluation environnementale parce que le gouvernement a cédé aux exigences de l'industrie. Si le projet de loi est affaibli davantage, il sera aussi mauvais, voire pire, que la mesure législative en vigueur.

I'll reiterate: The kind of amendments industry is requesting is what got us here in the first place. Canadians voted for sustainability. I believe it is incumbent on the Senate to respect those wishes.

Third, just a word on jurisdiction because that has been a hot topic on the bill. It is critical that the feds have a seat at the table in environmental decision making. This bill does not undermine provincial jurisdiction. Just because the provinces have jurisdiction over natural resources in no way derogates from federal authority over things like fisheries, navigation and climate. As the Supreme Court of Canada has recognized, impact assessment is simply a tool to inform federal decisions about things that are within its constitutional authority. What cooperative federalism recognizes is that decisions are stronger and the environment and communities are better protected when all orders of government are at the table. You wouldn't decide on your child's university or whom to entrust with your retirement savings without first informing yourselves. Neither should the federal government approve major projects without taking a good, hard look at the evidence.

With that said, we'd like to recommend six ways that Bill C-69 can be strengthened for the environment and for communities. The first is for the impact assessment act to insert a legal bottom line to ensure that projects cannot be passed if they will undermine sustainability.

The second is for the proposed Canadian navigable waters act to add environmental effects to the list of factors that must be considered when deciding to approve a work so that it truly can act as the environmental safety net it has claimed to be.

Then the proposed Canadian energy regulator act should do four things:

First, remove the requirement for the commission to conduct its hearings expeditiously as that requirement contradicts fairness, rigour and reconciliation.

Second, remove the limitation that the commission only review effects that are directly related to the projects in order to provide more clarity and to better ensure consideration of cumulative effects.

Third, enhance the consistency in the bill and independence of decision making by allowing the commission to reject certificates for pipelines just as it can under the bill for transmission lines.

Je le répète : le genre d'amendements que réclame l'industrie est justement la raison pour laquelle nous en sommes là. Les Canadiens ont voté pour la durabilité. Je crois qu'il incombe au Sénat de respecter cette volonté.

Troisièmement, j'aimerais dire un mot sur les champs de compétence parce qu'on en a beaucoup parlé dans les discussions sur le projet de loi. Il est essentiel que les représentants fédéraux participent à la prise de décisions en matière d'environnement. Le projet de loi ne porte pas atteinte aux compétences provinciales. Ce n'est pas parce que les ressources naturelles relèvent des provinces que l'autorité fédérale sur des domaines comme la pêche, la navigation et le climat est amoindrie. Comme l'a reconnu la Cour suprême du Canada, l'évaluation d'impact est tout simplement un outil pour étayer les décisions fédérales sur des questions qui relèvent de sa compétence en vertu de la Constitution. Le fédéralisme coopératif reconnaît que l'on parvient à prendre des décisions plus solides et à mieux protéger l'environnement et les collectivités lorsque tous les ordres de gouvernement sont à la table de négociation. Vous ne prendriez pas de décision sur le choix d'université de votre enfant ou sur votre épargne-retraite sans d'abord vous informer. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement fédéral ne devrait pas approuver de grands projets sans examiner en profondeur les éléments de preuve.

Cela dit, nous aimerions recommander six façons de renforcer le projet de loi C-69 au chapitre de l'environnement et des collectivités. En premier lieu, la Loi sur l'évaluation d'impact doit prévoir un seuil juridique pour empêcher l'approbation de projets qui portent atteinte à la durabilité.

En deuxième lieu, la loi proposée sur les eaux navigables canadiennes devrait ajouter des effets environnementaux à la liste des facteurs dont il faut tenir compte au moment de décider d'approuver un ouvrage, afin que cette loi serve réellement de filet de sécurité pour l'environnement, comme on l'a prétendu.

Ensuite, la loi proposée sur la Régie canadienne de l'énergie devrait faire quatre choses :

Premièrement, annuler l'exigence selon laquelle la commission doit tenir ses audiences avec célérité, car une telle exigence entre en contradiction avec l'équité, la rigueur et la réconciliation.

Deuxièmement, supprimer la restriction selon laquelle la commission ne peut examiner que les effets qui sont directement liés aux projets, afin d'offrir plus de clarté et de mieux tenir compte des effets cumulatifs.

Troisièmement, rendre le projet de loi plus cohérent et accroître l'indépendance du processus décisionnel en permettant à la commission de rejeter les certificats pour les pipelines, comme elle peut le faire dans le cas des lignes de transmission aux termes du projet de loi.

Finally, strengthen the judicial oversight by removing the privative clauses. Thank you very much. I look forward to your questions.

Joshua Ginsberg, Lawyer and Director of Legislative Affairs, Ecojustice: Thank you. I do appreciate the opportunity to be here on the unceded traditional territory of the Algonquin people to discuss Bill C-69 with the committee.

I represent Ecojustice, a national environmental law charity which since 1990 has provided free legal services to Canadian conservation groups and other concerned citizens working to protect the environment. In that capacity, we appear at all levels of court across the country, including on matters related to environmental assessment and, indeed, before bodies conducting environmental assessment. It's that experience which informs my comments today.

I also submitted a brief in concert with West Coast and others recommending some amendments. Like Ms. Johnston, I will not speak directly to them but I am happy to answer questions. I will make introductory comments and speak to four other ways that this bill can be strengthened.

Now, senators, Bill C-69 is not perfect. It falls short of delivering the comprehensive reform of Canada's approach to environmental assessment that Ecojustice and other groups have advocated. However, the bill is a significant step towards modern, effective, federal impact assessment. It fixes a system that everyone agrees is broken.

Impact assessment is about planning the best way to use our public lands and resources. The proposed impact assessment act, on which I will focus my comments, recognizes that it is no longer enough to simply avoid or minimize significant adverse environmental effects which is the current standard. Instead, we should use public resources for projects that enhance overall well-being. The act acknowledges the obvious: A sustainable economy, a stable climate and gender equity are critical to our well-being, and no major project seeking to exploit the public commons should be blind to them. However, some of the amendments proposed to this committee by industry groups would undermine the bill and leave us, after all of this time and effort, in the same untenable place in which we started.

Enfin, renforcer le processus de surveillance en supprimant les dispositions privatives. Merci beaucoup. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Joshua Ginsberg, avocat et directeur des Affaires législatives, Ecojustice : Merci. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de témoigner devant le comité, sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin, afin de discuter avec vous du projet de loi C-69.

Je représente Ecojustice, un organisme de bienfaisance national spécialisé dans le droit de l'environnement qui, depuis 1990, fournit gratuitement des services juridiques aux groupes de conservation canadiens et à d'autres citoyens soucieux de protéger l'environnement. À ce titre, nous comparaissons un peu partout au pays devant des tribunaux à tous les échelons, notamment sur des questions liées aux évaluations environnementales, et même devant des organismes chargés d'effectuer des évaluations environnementales. C'est sur cette expérience que reposent mes observations d'aujourd'hui.

J'ai également déposé un mémoire, de concert avec West Coast et d'autres groupes qui recommandent certains amendements. Tout comme Mme Johnston, je ne les aborderai pas directement, mais je serai heureux de répondre aux questions à ce sujet. Je me contenterai de faire quelques observations préliminaires, puis je présenterai quatre autres manières de renforcer le projet de loi.

Mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de loi C-69 n'est pas parfait. Il est loin d'assurer une réforme exhaustive de l'approche canadienne en matière d'évaluation environnementale, réforme que préconisent Ecojustice et d'autres groupes. Toutefois, le projet de loi constitue un pas important vers l'instauration d'un processus d'évaluation d'impact moderne et efficace à l'échelle fédérale. Il permet de corriger un système qui, de l'avis de tous, ne fonctionne pas.

L'évaluation d'impact consiste à planifier l'utilisation optimale des terres et des ressources publiques. Le projet de loi sur l'évaluation d'impact, qui sera l'objet de mon exposé, reconnaît qu'il ne suffit plus de simplement éviter ou de réduire au minimum les effets environnementaux négatifs importants, comme le veut la norme actuelle. Nous devrions plutôt utiliser les ressources publiques pour des projets qui améliorent le bien-être général. Le projet de loi reconnaît l'évidence : la viabilité de l'économie, la stabilité du climat et l'équité entre les sexes sont essentielles à notre bien-être, et aucun grand projet visant à exploiter les ressources publiques ne devrait en faire abstraction. Or, certains des amendements proposés au comité par les groupes de l'industrie iraient à l'encontre du projet de loi et nous placeraient, après tout ce temps et tous ces efforts, dans la même situation intenable que celle dans laquelle nous nous trouvions au départ.

Some industry associations say assessment considerations such as climate should be removed because impact assessments are not forums to debate policy. But, senators, the act does not open up any of these public policies to debate. It simply makes them mandatory considerations when determining whether a project is in the public interest or not.

Certaines associations industrielles disent qu'il faut supprimer les dispositions sur les facteurs à prendre en considération dans une évaluation, comme le climat, parce que les évaluations d'impact ne tiennent pas lieu de tribunes où sont débattues des questions de politique. Cependant, mesdames et messieurs, le projet de loi ne dit pas que ces politiques publiques sont matière à débat. Il prévoit simplement que ces facteurs doivent être pris en compte pour déterminer si un projet est dans l'intérêt public ou non.

On those policy goals, I will give my first two recommendations to strengthen the act: First, the assessment agency, the new independent agency to be created under the act, should have a clear instruction to provide its recommendations on the public interest factors that will ultimately ground the decision.

En ce qui a trait aux objectifs de politique, permettez-moi de formuler mes deux premières recommandations visant à renforcer le projet de loi. Premièrement, l'agence d'évaluation, soit le nouvel organisme indépendant qui sera créé en vertu de la loi, devrait recevoir l'instruction claire de présenter des recommandations sur les facteurs liés à l'intérêt public, lesquels serviront, au bout du compte, à motiver la décision.

Senator Woo, this speaks to your question about the nexus between sections 22 and 63. The agency should actually be opining on everything, so that when it comes to that final decision, the decision maker, be it the minister or cabinet, has a full picture.

Sénateur Woo, cela répond à votre question sur le lien entre les articles 22 et 63. À vrai dire, l'agence devrait donner son avis sur tout, de sorte qu'au moment de prendre la décision finale, le décideur — qu'il s'agisse du ministre ou du Cabinet — ait une vue d'ensemble.

Second, the goals of the impact assessment act should equally apply to projects on federal lands and those with federal proponents or those that are federally funded. Right now there is a separate system but the actual policy goals don't apply. I am happy to expand on that later.

Deuxièmement, les objectifs de la Loi sur l'évaluation d'impact devraient également s'appliquer aux projets qui sont réalisés sur des terres fédérales, qui font intervenir des promoteurs fédéraux ou qui sont financés par le gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, il y a un système distinct, mais les objectifs de politique ne s'y appliquent pas. Je serai heureux d'en dire plus à ce sujet tout à l'heure.

Some provinces and industry groups have expressed concern that Bill C-69 introduces discretion into the decision making. That's inaccurate in that Bill C-69 does not expand the discretionary powers available to the minister from what exists today under CEAA 2012. In fact, it imposes additional constraints on that discretion. Under the current act, CEAA 2012, responsible authorities are tasked with making a highly discretionary determination as to whether a project's negative effects will be "significant" and then there is a decision, without having to provide reasons, on whether those effects are "justified" in the circumstances.

Un certain nombre de provinces et de groupes de l'industrie ont dit craindre que le projet de loi C-69 ajoute un élément de discrétion au processus décisionnel. C'est faux, car le projet de loi C-69 n'élargit pas les pouvoirs discrétionnaires accordés au ministre, par rapport à ce qui est prévu aujourd'hui aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. En fait, il y impose des contraintes supplémentaires. Selon la loi actuelle, la LCEE de 2012, les autorités responsables sont appelées à prendre une décision hautement discrétionnaire sur la question de savoir si les effets négatifs seront « importants » et, une fois que la décision est prise, sans avoir à en fournir les motifs, elles doivent déterminer si ces effets sont « justifiables » dans les circonstances.

In contrast, under the proposed new law, the decision maker is constrained by the requirement to consider legally prescribed factors. Far from introducing additional discretion, the new framework provides far greater certainty and clarity which everyone involved in the process will appreciate. The impact assessment act increases transparency and accountability by requiring the decision maker, remarkably for the very first time, to publicly explain its decision. That has never been the case until now.

Par contre, en vertu de la nouvelle loi proposée, le décideur est limité par l'obligation de tenir compte des éléments prescrits par la loi. Loin d'introduire un pouvoir discrétionnaire supplémentaire, le nouveau cadre offre beaucoup plus de certitude et de clarté que tous ceux qui participent au processus apprécieront. La Loi sur l'évaluation d'impact accroît la transparence et les obligations redditionnelles en obligeant le décideur — étonnamment pour la toute première fois — à expliquer publiquement sa décision, ce qui n'a jamais été le cas auparavant.

Strangely, while industry associations are complaining that the impact assessment act is too discretionary, they are also urging the Senate to adopt amendments that actually expand the discretion. So they want the agency to have the power to define the scope of the project to exclude elements from consideration. That, senators, was the site of pitched litigation battles in the original CEAA in 1992. The Supreme Court rejected that approach in a case we had and the existing law actually omits it. So we shouldn't be making retrograde changes now that resurrect things that didn't work.

Étrangement, bien que les associations industrielles se plaignent du fait que cette loi accorde trop de place au pouvoir discrétionnaire, elles pressent le Sénat d'adopter des amendements visant à étendre ce pouvoir discrétionnaire. Elles veulent donc que l'agence ait le pouvoir de définir la portée du projet afin d'éviter que certains éléments soient pris en considération. C'est cette question, mesdames et messieurs, qui a donné lieu aux contentieux portant sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale originale, en 1992. La Cour suprême a rejeté cette approche dans une affaire dont nous avons traité, et la loi actuelle l'omet. Nous ne devrions donc pas faire des changements rétrogrades qui risquent de ramener sur le tapis des choses qui n'ont pas fonctionné.

To conclude, there are two aspects of the bill in which discretion could be further reduced. One is that we should be assessing all major projects under federal jurisdiction, everything that makes the list.

En conclusion, je dirais qu'il y a deux aspects du projet de loi où le pouvoir discrétionnaire pourrait être réduit davantage. Premièrement, nous devrions évaluer tous les grands projets de compétence fédérale, c'est-à-dire tous ceux qui se retrouvent sur la liste.

The impact assessment act, remember, is meant to review only those projects with the most potential for adverse effects in an area of federal jurisdiction — the biggest and most impactful projects. But the impact assessment act does grant discretion to allow even those select few projects to go unassessed. We say if a project is potentially impactful enough to warrant being on this project list, it ought to be assessed subject to a very narrow escape clause.

N'oubliez pas que la Loi sur l'évaluation d'impact ne vise que les projets les plus susceptibles d'avoir des effets négatifs dans un domaine de compétence fédérale — les projets les plus importants et ceux qui auront le plus d'impact. Sauf que la loi projetée accorde un pouvoir discrétionnaire qui permet même à certains projets triés sur le volet d'échapper à l'évaluation. Nous disons que si un projet est suffisamment susceptible d'avoir un impact pour justifier son inscription sur cette liste, il devrait être évalué sous réserve d'une clause de sauvegarde très restreinte.

The last thing is that regional and strategic assessments, which my friends Mr. Elgie and Mr. Lindgren spoke to at some length, might be the most important part of the bill in that they give clear directions to the public and industry on what is and is not acceptable in future projects, but their use is still discretionary in the bill. To ensure that those assessments actually occur, the impact assessment act should require the minister to identify which regional and strategic assessments should be carried out and set a timeline to get them done.

La dernière chose, c'est que les évaluations régionales et stratégiques, dont mes amis, M. Elgie et M. Lindgren, ont longuement parlé, sont peut-être la partie la plus importante du projet de loi, car elles donnent des directives claires au public et à l'industrie sur ce qui est acceptable ou non dans les projets futurs, sauf qu'aux termes du projet de loi, leur utilisation est toujours laissée au pouvoir discrétionnaire. Pour s'assurer que ces évaluations ont bien lieu, la loi devrait exiger du ministre qu'il détermine quelles évaluations régionales et stratégiques doivent être effectuées et qu'il fixe un échéancier pour leur réalisation.

I look forward to your questions, expanding further on what I've said and to discuss any other subject.

Je serai heureux de répondre à vos questions, d'approfondir les enjeux que je viens de soulever ou de discuter de tout autre sujet.

The Chair: Thank you very much.

La présidente : Je vous remercie beaucoup.

Senator MacDonald: I thank both of you for being here. I'm a little surprised to see both of you here. You represent two of five groups that throughout the campaign, in the last six weeks in the media and with the literature and correspondence to the Senate, are demanding that we don't hold hearings, that we don't speak to Canadians, that all the important work was already heard from.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie tous les deux d'être ici. Je suis un peu surpris de vous voir là, tous les deux, puisque vous représentez deux des cinq groupes qui, depuis les six dernières semaines, font campagne dans les médias et auprès du Sénat — par la documentation et la correspondance qu'ils lui font parvenir — pour exiger que nous ne tenions pas d'audiences, que nous nous abstenions de parler aux Canadiens, et qui soutiennent que tout le travail important a déjà été fait.

I guess I'll go to the West Coast Environmental Law first. There's a quote on your website:

> West Coast Environmental Law is working to prevent the expansion of the tar sands —

— oil sands, it should be called —

> — by opposing pipelines and tanker projects in B.C. . . . .

Since your organization opposes the development of all new pipelines to do oil sands, it approves of Bill C-69, does that mean that Bill C-69 will help you oppose new pipeline development?

Ms. Johnston: That's an excellent question. The bill will create more transparency around climate effects. One of the things we support about the bill is the introduction of the climate test. It's really important to remember that the climate test is not just to consider climate but to consider the extent to which the project will help or hinder Canada's ability to meet its climate goals.

It's a very important distinction from just effects because historically environmental assessments have struggled to identify the significance of climate effects. What leading thinkers have been proposing for years, and what the general trend has been to do, is to use things like the Paris Agreement and various policies like the pan-Canadian framework, the mid-century target, the 2030 goal, as proxies.

Providing that the strategic assessment of climate that the ECCC is currently doing nudges assessments in that direction, the act will help to better bring to light the climate impacts of projects. Problematically, from our perspective, the act — and this is why we're requesting a legal bottom line — still allows decision makers to approve projects that would greatly hinder our ability to meet our Paris Agreement obligations.

What's better about the bill is the transparency provisions, especially with the reasons for decision and the articulation of the climate test, but it's certainly no guarantee.

Senator MacDonald: You didn't answer my questions; I'll ask you again. Do you believe Bill C-69 will help you oppose new pipeline development in Canada?

Je vais d'abord parler de l'organisme West Coast Environmental Law. Sur votre site web, on trouve la citation suivante :

> West Coast Environmental Law s'efforce d'empêcher l'expansion des sables pétrolifères...

— ça devrait s'appeler les sables bitumineux —

> ... en s'opposant à des projets de pipelines et de pétroliers en Colombie-Britannique [...]

Puisque votre organisme s'oppose à la mise en valeur de tous les nouveaux pipelines pour l'exploitation des sables bitumineux, elle approuve le projet de loi C-69. Cela signifie-t-il que le projet de loi C-69 vous aidera à vous opposer à l'aménagement de nouveaux pipelines?

Mme Johnston : C'est une excellente question. Le projet de loi créera plus de transparence quant aux effets des projets sur le climat. L'une des choses que nous appuyons dans ce projet de loi, c'est l'introduction du « test climat ». Il est très important de se rappeler que le test climat ne consiste pas seulement à tenir compte du climat, mais aussi à établir dans quelle mesure le projet aidera ou entravera la capacité du Canada à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique.

C'est un changement très important par rapport au fait de limiter l'analyse aux répercussions parce que, historiquement, les évaluations environnementales ont eu de la difficulté à évaluer l'importance des répercussions sur le climat. Ce que les grands penseurs proposent depuis des années, et ce que la tendance générale a été de faire, c'est d'utiliser en tant qu'indicateurs indirects des choses comme l'Accord de Paris et diverses politiques, comme le cadre pancanadien, la cible du milieu du siècle ou l'objectif de 2030.

À condition que le ministère de l'Environnement pousse ses évaluations stratégiques du climat actuelles dans cette direction, la loi aidera à mettre mieux en lumière les répercussions climatiques des projets. Selon nous, la loi — et c'est pourquoi nous demandons l'enchâssement d'un seuil — permet toujours aux décideurs d'approuver des projets qui entraveraient grandement notre capacité à respecter nos obligations en vertu de l'Accord de Paris.

Ce qu'il y a de mieux dans le projet de loi, ce sont les dispositions sur la transparence, surtout en ce qui concerne les motifs des décisions et la mise en œuvre du test climat, même si, de toute évidence, elles ne constituent pas une garantie.

Le sénateur MacDonald : Vous n'avez pas répondu à ma question. Je vais vous la poser de nouveau. Croyez-vous que le projet de loi C-69 vous aidera à vous opposer à la construction de nouveaux pipelines au Canada?

Ms. Johnston: I did answer that question. It will help us better identify the information and help the public better trust decisions about things like pipelines. I certainly do not think that this is the no-more-pipelines bill that industry is saying it will be.

To that end, you're right, we do oppose the expansion of the tar sands because we're concerned about catastrophic climate change. I don't see this bill as being much of a guarantee to help us with that.

Senator Cordy: Thank you for sharing your thoughts on the bill.

Ms. Johnston, you spoke about the importance of adding environmental effects and decision making for the proposed navigable waters act. Could you expand on that? You were going through your points fairly quickly.

Ms. Johnston: Historically, the original version of the act was the Navigable Waters Protection Act. It was turned in 2012 to the Navigation Protection Act, which is an important distinction. Before 2012 the Transport Canada website recognized that the Navigable Waters Protection Act was a statute that provided environmental protection and that was the purpose of the bill.

In the last election, this government ran on a platform of restoring lost protections and introducing modern safeguards. This is the most disappointing part of the bill because it doesn't do that, Part 3.

When the government made the decision, in the impact assessment act, to only look at major projects, it stated that its rationale for that was in part because of statutes like the navigable waters act and the Fisheries Act would act as safety nets to capture the environmental effects of the smaller projects.

Right now the Canadian navigable waters act, in the list of factors to consider in section 7, when Transport Canada is deciding whether to approve what works, in that complicated scheme, actually need a permit, environment is not listed as a factor to consider; so it can't be that safety net for the environment if the environment isn't in the act.

Senator Cordy: Mr. Ginsberg, you said the assessment agency should have clear direction. You mean directions within the bill itself?

Mme Johnston : J'ai répondu à cette question. Cela nous aidera à mieux cerner l'information et permettra au public d'avoir une plus grande confiance à l'égard des décisions portant sur des choses comme les pipelines. Je ne pense certainement pas que c'est le projet de loi qui mettra fin à la construction de pipelines, comme le prétend l'industrie.

À ce chapitre, vous avez raison : nous nous opposons à l'expansion des sables bitumineux parce que nous sommes préoccupés par les effets catastrophiques des changements climatiques, et je crois que le projet de loi n'offre pas de garantie particulièrement solide qu'il va nous aider à cet égard.

La sénatrice Cordy : Merci de nous avoir fait part de vos réflexions au sujet du projet de loi.

Madame Johnston, vous avez parlé de l'importance d'ajouter l'impact environnemental et les prises de décisions à la loi sur les eaux navigables proposée. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Vous êtes passée assez vite sur ces questions.

Mme Johnston : À l'origine, la loi s'appelait la Loi sur la protection des eaux navigables. En 2012, elle a été remplacée par la Loi sur la protection de la navigation, ce qui est une distinction importante. Avant 2012, le site web de Transports Canada reconnaissait que la Loi sur la protection des eaux navigables était une loi qui protégeait l'environnement, et que c'était sa raison d'être.

Au cours de la dernière campagne, la plateforme électorale du gouvernement stipulait qu'on allait rétablir les protections perdues et mettre en place des mesures de protection modernes. C'est la partie la plus décevante de ce projet de loi — la partie 3 —, parce que ce n'est pas ce qu'elle fait.

Lorsque le gouvernement a décidé, aux termes de sa Loi sur l'évaluation d'impact, de n'examiner que les grands projets, il a déclaré que cela s'expliquait en partie par le fait que des lois comme la Loi sur les eaux navigables et la Loi sur les pêches allaient servir de filet de sécurité pour encadrer les répercussions environnementales des petits projets.

À l'heure actuelle, dans la liste des facteurs à prendre en considération à l'article 7 de la Loi sur les eaux navigables du Canada, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit pour Transports Canada de choisir les ouvrages qui seront approuvés, dans ce régime compliqué qui, en fait, nécessite un permis, l'environnement ne fait pas partie des facteurs à prendre en considération. Il ne peut donc pas y avoir de filet de sécurité pour l'environnement si l'environnement n'est pas présent dans la loi.

La sénatrice Cordy : Monsieur Ginsberg, vous avez dit que l'agence d'évaluation devait avoir une orientation claire. Est-ce que vous voyez cela comme des directives qui seraient enchâssées dans le projet de loi lui-même?

Mr. Ginsberg: Yes, that's correct, senator. Right now the bill directs them to provide a report to the minister or cabinet, which should contain their opinions on adverse effects, but what it doesn't explicitly require them to do — not to say that they could not do this or they might interpret their mandate as including this, but it doesn't explicitly ask them to opine and provide an opinion on how the section 63 factors, which are the decision-making factors, ought to shake out in the circumstances of this assessment.

For clarity's sake, and so that the decision makers can benefit as much as possible from the expertise of the agency, or the review panel, as the case may be, the legislation should be a little clearer.

Senator Mitchell: Thanks to both of you. My first question is for Ms. Johnston, although Mr. Ginsberg, you are welcome to jump in.

The argument has been made that part of the change represented in this bill is to the various boards — CER changing from NEB and certain changes to the CNSC and the offshore boards — and those changes are premised upon the idea that people have lost confidence in those boards. There are those who argue that is not the case. I believe it is the case. Could you comment on whether you believe it is the case, and, if so, why?

Ms. Johnston: It's a great question. There are a couple of things. One, there have been public perception issues, and I can't really speak to the Canadian Nuclear Safety Commission because we don't have nukes in B.C. For the National Energy Board, we have been engaged in National Energy Board — and I'm using air quotes deliberately and I'll say "air quotes" for the transcript — assessments by the National Energy Board.

There's the Energy East panel that had to step down because they had been in cahoots with industry and secret meetings. That's the most public-facing part of it. But the National Energy Board has demonstrated that it is not very proficient at engaging the public in a way that makes them feel like they've been meaningfully engaged and heard.

Whereas when I've represented clients on environmental assessments where the agency has been the secretariat to a review panel, the public tends to walk in feeling like they're not sure whether they can trust the agency, and they walk out of the assessment feeling like these guys are independent. They may not deliver what we're asking for, but they're not stacking

M. Ginsberg : Oui, c'est exact, madame la sénatrice. À l'heure actuelle, le projet de loi demande à l'agence de présenter un rapport au ministre ou au Cabinet, rapport qui devrait contenir ses opinions sur les effets néfastes. Cependant, elle n'est pas explicitement tenue de le faire. On ne dit pas qu'elle peut s'abstenir de le faire ou que l'agence pourrait interpréter son mandat comme incluant cette possibilité, mais on ne lui demande pas explicitement de donner un avis et une opinion sur la façon dont les facteurs prévus à l'article 63, qui sont les facteurs décisionnels, seront pris en compte dans le cadre de l'évaluation en question.

Par souci de clarté, et pour que les décideurs ou le comité d'examen puissent profiter le plus possible de l'expertise de l'agence, selon le cas, la loi devrait être un peu plus explicite à cet égard.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous deux. Ma première question s'adresse à Mme Johnston, mais j'informe M. Ginsberg qu'il peut intervenir.

On a fait valoir qu'une partie des changements proposés dans ce projet de loi s'applique aux divers offices et commissions — il y a le remplacement de la Régie canadienne de l'énergie par l'Office national de l'énergie, ainsi que certains changements apportés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et aux offices extracôtiers —, et que ces changements sont fondés sur l'idée que les gens ont perdu confiance dans ces offices et commissions. Certains prétendent que ce n'est pas le cas, mais je crois que ce l'est. Selon vous, est-ce le cas? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire ce qui explique cette perte de confiance?

Mme Johnston : C'est une excellente question. Il y a deux ou trois choses à dire à ce sujet. Premièrement, il y a eu des problèmes de perception publique, et je ne peux pas vraiment parler de la Commission canadienne de sûreté nucléaire parce qu'il n'y a pas de nucléaire en Colombie-Britannique. Toutefois, nous avons participé aux « évaluations » — j'utilise délibérément les guillemets et je le précise pour les besoins du compte rendu — de l'Office national de l'énergie.

Il y a eu le groupe d'experts chargé d'évaluer le projet Énergie Est qui a dû se retirer parce qu'il était de mèche avec l'industrie et qu'il avait tenu des réunions secrètes. C'est l'aspect dont on a parlé le plus. Sauf que l'Office national de l'énergie a démontré qu'il n'était pas très efficace pour faire participer le public d'une façon qui donne à ce dernier l'impression qu'il a vraiment été sollicité et entendu.

En revanche, lorsqu'il m'est arrivé de représenter des clients dans le cadre d'évaluations environnementales où c'est l'agence qui assurait la portion secrétariat d'une commission d'examen, le public entrait avec l'impression de ne pas être certain de pouvoir faire confiance à l'agence et ressortait de l'évaluation avec l'impression que ces gens étaient indépendants. Ils ne nous

the game against us. That is the opposite experience with the National Energy Board.

It's not just a matter of the broader public perception and potential corruption, it's also just in how the National Energy Board is overly formal. It's highly unfriendly to the public and people feel like the game is rigged.

Senator Mitchell: My second question concerns a suggestion that there might be some advantage to having the panel, the proposed impact assessment agency of Canada, when it makes its report, actually include an explicit recommendation in that. In clause 51, it seems that that's almost there if not absolutely there. It also seems to be that is certainly something that the energy industry wants. It might be, in my recollection, something that environmental activists might actually want as well. Believe it or not, there could be agreement on this.

Could you comment on that? You're nodding your head.

Mr. Ginsberg: Certainly, senator. I'm excited that there might be a rare area of agreement between the industry and ourselves. If that's the case, I'm happy to hear that and certainly welcome it.

You're right about proposed section 51 with respect to review panels. It's almost there but it's not quite as explicit as it could be about the recommendation. It says "prepare a report with respect to the impact assessment that sets out the effects in the opinion of the review panel likely to be caused by carrying out of the designated project." However, it doesn't quite go so far as to say, "and how those effects influence the factors under section 63." There's still one missing piece.

Senator Woo: When I met with some of you some months ago, you came with the Mining Association of Canada. I recall the meeting and was struck by the degree of consensus in the group consisting of both industry and environmental groups. All of you said you didn't get what you wanted but you were willing to strike a compromise.

My sense at the time was that you were satisfied with the bill as it stood. Now you're coming to us with a whole new raft of amendments. I want to step back a bit and try to get some perspective on this. What I worry is happening here is that we're in this ratcheting kind of game that's happening where the industry participated in the process, according to what we've heard. I guess they weren't happy with the outcome — I don't know why they didn't say it loudly enough during the process, but they were very unhappy with the outcome — so they are

donnent peut-être pas ce que nous demandons, mais au moins, ils ne cherchent pas à nous mettre des bâtons dans les roues. C'est le contraire de ce qui se passe avec l'Office national de l'énergie.

Ce n'est pas seulement une question de perception du grand public et de corruption potentielle, c'est aussi le fait que, de façon générale, l'Office national de l'énergie est trop protocolaire. C'est très désagréable pour le public, et les gens ont l'impression que les dés sont pipés.

Le sénateur Mitchell : Ma deuxième question porte sur l'idée selon laquelle il serait peut-être avantageux que le groupe d'experts, l'agence canadienne proposée pour l'évaluation d'impact, inclue une recommandation explicite dans son rapport. L'article 51 semble presque aller dans ce sens-là, sinon absolument dans ce sens-là. Il semble aussi que c'est assurément ce que souhaite l'industrie de l'énergie. Je crois me souvenir que c'est quelque chose que les militants écologistes voudront peut-être aussi. Croyez-le ou non, il pourrait y avoir consensus à ce sujet.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Vous hochez la tête.

M. Ginsberg : Bien sûr, monsieur le sénateur. Je suis ravi qu'il y ait peut-être un rare terrain d'entente entre l'industrie et nous. Si c'est le cas, je suis heureux de l'entendre et je m'en réjouis.

Vous avez raison au sujet de l'article 51 proposé concernant la commission. La question de la recommandation est presque là, mais ce n'est pas dit de façon aussi explicite que cela pourrait l'être. On dit que la commission « établit un rapport de l'évaluation, lequel indique les effets que, selon elle, la réalisation du projet est susceptible d'entraîner ». Cependant, on ne va pas jusqu'à dire : « [...] et quelle incidence ces effets pourraient avoir sur les éléments visés à l'article 63 ». Il manque encore quelque chose.

Le sénateur Woo : Lorsque j'ai rencontré certains d'entre vous il y a quelques mois, vous étiez là avec l'Association minière du Canada. Je me souviens de la réunion et j'ai été frappé par l'ampleur du consensus qui régnait au sein de ce groupe formé de représentants de l'industrie et de groupes environnementaux. Vous avez tous dit que vous n'aviez pas eu ce que vous vouliez, mais que vous étiez prêts à trouver un compromis.

À l'époque, j'ai eu l'impression que vous étiez satisfaits du projet de loi tel qu'il était. Pourtant, vous voilà maintenant avec une nouvelle série d'amendements. J'aimerais prendre un peu de recul et essayer de me faire une tête là-dessus. Ce qui m'inquiète, c'est que nous sommes pris dans ce genre de jeu de surenchères. Je m'explique. D'après ce que nous savons, l'industrie a participé au processus. Or, je présume qu'elle n'était pas satisfaite du résultat — je ne sais pas pourquoi elle ne l'a pas dit haut et fort pendant le processus, mais elle était très

making a vigorous effort to lobby us. Maybe you guys — now I'm putting words in your mouths — are feeling a bit worried that the consensus is broken, that the deal has been broken. You're now going to bombard us with your more "extreme" recommendations.

That's not a good way for the Senate to operate. That's not a good way for senators to make decisions, where we're being kind of played off on both sides.

Mr. Ginsberg: Maybe I'll address that first. Thank you for that.

It is true that we have a great relationship and consensus view with the Mining Association of Canada. That was a very productive relationship. It's also true, senator, that if the bill was passed as is, without amendments, it would still be an improvement over what we have.

If we come to you now with some additional thoughts, it stems partly from what I said at the beginning, which is that no one got everything they wanted. There are a few select areas where the Senate has an opportunity to make a small tweak and make fairly substantial improvements. We did try to confine it, senator, to the raft in your analogy, rather than the transatlantic cargo vessel that perhaps you've seen from other groups. We really have tried to focus on the things we think are the very most important changes.

Ms. Johnston: I would add that when we did meet with you, in the fall, we did say that we would likely be bringing a few select amendments, which we have tried to keep within what we think are the four corners of the legislation and are necessary but doable improvements. We've run them by government.

To your point, yes, I think a lot of us are beginning to regret having said from the outset that this bill is better. If we had been kicking and screaming as much as oil and gas and the nukes have, then we might be in a stronger position now. Instead, we tried to play the reasonable game, which is unusual for an environmental coalition. Now we know why.

Senator Woo: Thank you.

Senator Patterson: I'd like to ask about Ecojustice. I noticed your website states:

mécontente du résultat —, puisqu'elle fait de gros efforts pour exercer des pressions sur nous. Peut-être que vous craignez un peu que le consensus ne soit rompu — je vous mets des mots dans la bouche —, que l'accord ait été rompu. Vous allez maintenant nous bombarder de vos recommandations les plus « extrêmes ».

Pour le Sénat, ce n'est pas une bonne façon de fonctionner. Ce n'est pas une bonne façon pour les sénateurs de prendre des décisions. Les deux côtés essaient, en quelque sorte, de se servir de nous.

M. Ginsberg : Je vais d'abord tenter de répondre à cela. Je vous remercie de soulever cette question.

Il est vrai que nous entretenons d'excellentes relations avec l'Association minière du Canada et que nous sommes d'accord avec elle. C'était une relation très productive. Il est également vrai, sénateur Woo, que si le projet de loi était adopté tel quel, sans amendements, ce serait quand même une amélioration par rapport à ce que nous avons.

Si nous vous présentons maintenant quelques réflexions supplémentaires, cela découle en partie de ce que j'ai dit au début, à savoir que personne n'a obtenu tout ce qu'il voulait. Il y a certains aspects triés sur le volet où le Sénat peut apporter de petits ajustements ainsi que des améliorations assez substantielles. Nous avons essayé de nous limiter au radeau de votre analogie, plutôt que d'utiliser le transatlantique que vous avez peut-être vu de la part d'autres groupes. Nous avons vraiment essayé de nous concentrer sur ce que nous pensons être les changements les plus importants.

Mme Johnston : J'ajouterais que lorsque nous vous avons rencontré, à l'automne, nous avons dit que nous apporterions probablement quelques amendements choisis, amendements que nous avons essayé de maintenir dans ce que nous croyons être les quatre coins de la loi, et qui constituent des améliorations nécessaires et réalisables. Nous les avons soumis au gouvernement.

En ce qui concerne ce que vous avez dit, oui, je pense que beaucoup d'entre nous commencent à regretter d'avoir dit dès le départ que ce projet de loi était meilleur. Si nous avions donné des coups de pied et crié autant que le pétrole, le gaz et l'industrie nucléaire, nous serions peut-être dans une position plus forte aujourd'hui. Au lieu de cela, nous avons essayé de jouer le jeu de façon raisonnable, ce qui est inhabituel pour une coalition environnementale. Maintenant, nous savons pourquoi.

Le sénateur Woo : Merci.

Le sénateur Patterson : J'aimerais poser des questions à propos d'Ecojustice. J'ai remarqué que votre site web indiquait ce qui suit:

Ask one of our lawyers why they went to law school and you'll likely hear a variation on a theme: Strong, well-enforced laws are the best tools we have to protect wilderness and wildlife, to keep dirty fossil fuels in the ground . . . .

Demandez à l'un de nos avocats la raison pour laquelle il s'est inscrit à la faculté de droit, et il est probable que vous entendrez une variation sur le thème suivant : Des lois robustes et bien appliquées sont les meilleurs outils dont nous disposons pour protéger la nature et la faune, pour maintenir sous terre les combustibles fossiles sales [...]

Based on that, is it accurate to say that Ecojustice wants to keep Canadian oil in the ground? Related to that, since your organization opposes the development of the oil sands and approves of Bill C-69, does that mean that Bill C-69 will help you prevent the development of the oil sands?

Compte tenu de cette citation, est-il exact de dire qu'Ecojustice souhaite que le pétrole canadien reste sous terre? Relativement à cela, comme votre organisation s'élève contre le développement des sables bitumineux et approuve le projet de loi C-69, cela signifie-t-il que le projet de loi vous aidera à prévenir le développement des sables bitumineux?

Mr. Ginsberg: Thank you for the question, senator. I thought the follow-up was going to be and why did you go to law school? It was something else but that's all right. I'll answer that too.

M. Ginsberg : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Je croyais que votre question de suivi porterait sur la raison pour laquelle je me suis inscrit à la faculté de droit, mais elle traite d'un autre enjeu, et c'est fort bien. Je répondrai aussi à cette question.

Like our friends at West Coast Environmental Law we are, of course, very concerned about the ability to continue expanding our fossil fuel infrastructure while meeting our commitments under the Paris Agreement, which we have an imperative to do immediately or risk absolutely catastrophic effects for Canada.

Comme nos collègues de West Coast Environmental Law, nous sommes, bien entendu, très préoccupés par notre capacité de poursuivre le développement de notre infrastructure d'extraction des combustibles fossiles, tout en honorant les engagements que nous avons pris en vertu de l'Accord de Paris, des engagements qu'il est impératif que nous observions immédiatement si nous ne voulons pas risquer que le Canada subisse des effets absolument catastrophiques.

A report was released today in which Canadian scientists confirmed what the international community has long been warning us about, which is that Canada is being hit harder and faster by climate change than almost anyone else in the world. If we don't do something now, we are looking at the imminent flooding of our coastal cities and we are looking at increasing health effects and extreme weather events that cost Canadian lives. So, of course, we're concerned and, of course, we're passionate about this issue.

Un rapport a été publié aujourd'hui, dans lequel des scientifiques canadiens confirment ce dont la communauté internationale nous a prévenus depuis longtemps, c'est-à-dire le fait que le changement climatique touchera plus durement et plus rapidement le Canada que pratiquement tout autre pays du monde. Si nous ne prenons pas immédiatement des mesures, nous serons bientôt confrontés à l'inondation de nos villes côtières, à des effets accrus sur la santé des Canadiens et à des conditions météorologiques extrêmes qui coûteront la vie à des Canadiens. Alors, nous sommes bien sûr inquiets, et cet enjeu nous tient à cœur, bien évidemment.

As to the bill, it will provide the information and require the consideration of this critical factor when we make big decisions. That is a good thing.

En ce qui concerne le projet de loi, il fournira des renseignements et exigera que nous tenions compte de ce facteur crucial lorsque nous prendrons d'importantes décisions. C'est là une bonne chose.

Senator Patterson: You also said, in your submission to the House of Commons, that Canada has some of the weakest environmental laws in the industrialized world.

Le sénateur Patterson : Dans le mémoire que vous avez présenté à la Chambre des communes, vous avez également déclaré que les lois environnementales canadiennes étaient parmi les plus faibles du monde industrialisé.

Offshore oil environmental assessments in Newfoundland and Labrador take an average of 4.5 years compared to two years in the United Kingdom and eight months in the U.S. gulf coast. A study by WorleyParsons in 2014 found that punishments for

L'évaluation environnementale des projets pétroliers extracôtiers de Terre-Neuve-et-Labrador prend en moyenne 4,5 ans, comparativement à 2 ans au Royaume-Uni et à huit mois sur la côte américaine du golfe du Mexique. Une étude menée

non-compliance with environmental rules are more severe in Canada than in Norway, Australia and the U.K.

par WorleyParsons en 2014 a révélé que les pénalités liées au non-respect des règles environnementales sont beaucoup plus lourdes au Canada qu'en Norvège, en Australie et au Royaume-Uni.

What data was your statement based on, namely, that we have the weakest environmental laws in the industrialized world?

Sur quelles données repose votre énoncé, à savoir que nos lois environnementales sont les plus faibles du monde industrialisé?

Mr. Ginsberg: It's based on our experience in the courtroom and litigating cases in which we too often see that run away discretion prevents meaningful action. That's why we were heartened to see that in this bill discretion is actually constrained rather than expanded.

M. Ginsberg : Il est fondé sur notre expérience en matière de poursuites devant les tribunaux, où, trop souvent, un pouvoir discrétionnaire effréné empêche la prise de mesures significatives. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réjouis de voir que, dans le projet de loi, le pouvoir discrétionnaire avait été restreint, au lieu d'être élargi.

Senator Patterson: So you took quite a subjective viewpoint rather than one based on any study or data?

Le sénateur Patterson : Vous avez donc présenté un point de vue subjectif, au lieu de faire valoir un point de vue fondé sur n'importe quelles études ou données?

Mr. Ginsberg: The results and the jurisprudence are not subjective. They are quite real.

M. Ginsberg : La jurisprudence et les résultats ne sont pas subjectifs. Ils sont tout à fait réels.

The Chair: Thank you very much

La présidente : Merci beaucoup.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Carignan: My question is for Mr. Ginsberg. You said that you did not feel the need to amend the act to regulate the minister's discretion. However, a number of people have talked to us about the need to regulate the minister's power. You also said that mini nuclear power plants should be the topic of consultations. As you know, CANDU nuclear power plants have been sold to SNC-Lavalin. With all the lobbying power such a group has — we have seen its effects over the past few weeks — don't you think it is worrisome that the minister's powers are completely discretionary when it comes to nuclear power plants, for example? I am not saying that I agree or disagree with this, but that is a flagrant example. Don't you think it is worrisome that the minister's power is not better regulated?

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Ginsberg. Vous avez mentionné que vous ne sentiez pas le besoin d'amender la loi pour encadrer la discrétion du ministre. Par contre, plusieurs personnes nous ont parlé de la nécessité d'encadrer le pouvoir du ministre. Vous avez aussi dit qu'on devrait soumettre les projets de minicentrales nucléaires à des consultations. Vous n'êtes pas sans savoir que les centrales nucléaires CANDU ont été vendues à SNC-Lavalin. Avec tout le pouvoir de lobby que possède un tel groupe — on en a vu les effets au cours des dernières semaines —, ne trouvez-vous pas inquiétant que les pouvoirs du ministre soient tout à fait discrétionnaires dans le cas, par exemple, des centrales nucléaires? Je ne dis pas que je suis en faveur de cela ou que je suis contre, mais c'est un simple exemple qui est flagrant. Ne trouvez-vous pas préoccupant que le pouvoir du ministre ne soit pas mieux encadré?

Mr. Ginsberg: I think I have understood your question. However, I will answer in English to make it clearer.

M. Ginsberg : Je crois avoir bien compris votre question. Je répondrai toutefois en anglais pour que ce soit plus clair.

Senator Carignan: No problem.

Le sénateur Carignan : Je vous en prie.

[*English*]

[*Traduction*]

Mr. Ginsberg: If I understood your question correctly, in the face of what we understand to be the power of lobby groups, is it a concern that the final approval still rest with the minister and should there be some sort of intervening factor there.

M. Ginsberg : Si j'ai bien compris votre question, vous voulez savoir si, connaissant le pouvoir des groupes de pression, il est préoccupant que l'approbation finale relève toujours du ministre, et si un facteur d'influence devrait intervenir dans ce cas-là.

Senator Carignan: Yes.

Le sénateur Carignan : Oui.

Mr. Ginsberg: Excellent. As I said in my introductory comments, and one time subsequently, the act does not eliminate all discretion. That's very clear. The decision does rest with the political decision makers. For better or worse, those people are politically and electorally accountable. The fact that the discretion is still housed there does run counter to a recommendation in the expert panel report which was these things should be done by an independent commission. There's an argument on both sides, and in the end we don't object to politically accountable decision makers making the final decision as long as that discretion has some limits, is defined by some legal guidance. That will mean that they cannot be influenced, for instance, to ignore a criterion. If they did that, then their decision would be subject to judicial review and would not stand.

M. Ginsberg : Excellent. Comme je l'ai mentionné au cours de ma déclaration préliminaire et une autre fois par la suite, la loi n'élimine pas entièrement le pouvoir discrétionnaire. Ce point est tout à fait clair. La décision relève effectivement des décideurs politiques. Pour le meilleur et pour le pire, ces personnes doivent rendre des comptes sur le plan politique et électoral. Le fait que le pouvoir discrétionnaire existe toujours dans le projet de loi va à l'encontre de l'une des recommandations du rapport du groupe d'experts, dans lequel il est mentionné que ces décisions devraient être prises par une commission indépendante. On peut faire valoir des arguments pour appuyer ou dénoncer ce choix et, en fin de compte, nous ne nous opposons pas à ce que des décideurs politiques responsables prennent la décision finale, à condition que leur pouvoir discrétionnaire soit limité et défini par quelques directives juridiques. Cela signifiera qu'ils ne pourront pas être incités, par exemple, à ignorer un critère. S'ils le faisaient, leur décision ferait l'objet d'une révision judiciaire et ne pourrait pas être maintenue.

It's about taking into account what the law requires, and it's about providing adequate reasons for that decision, which makes your decision — the ultimate decision — more legitimate.

Il leur faudra donc tenir compte des exigences de la loi et fournir des raisons pour justifier leur décision. Ainsi, leur décision — c'est-à-dire la décision finale — sera plus légitime.

We are satisfied that this act goes a fair distance towards accomplishing that goal.

Nous estimons que la loi va assez loin pour réaliser cet objectif.

Ms. Johnston: I represented clients on the environmental assessment of the Site C dam. They picked up cans out of ditches, took out second mortgages on their homes, held dances and bake sales all so they could participate in good faith in that massive project that was flooding out some of their lands.

Mme Johnston : J'ai représenté des clients dans le cadre de l'évaluation environnementale du barrage du site C. Ils ont ramassé des canettes dans les fossés, contracté une deuxième hypothèque sur leur maison, et organisé des danses et des ventes de pâtisserie, afin de pouvoir participer de bonne foi à cet énorme projet qui allait inonder une partie de leurs terres.

The assessment panel that was appointed by the federal government concluded the project's impacts could not be justified because B.C. Hydro, the proponent, hadn't proven the need for the energy. Cabinet approved it anyway. No reasons. That was shocking. That's what CEAA 2012 does. So your question is absolutely bang on because that's what we're up against. How do you trust a process where the feds can approve a project in light of absolutely significant impacts and no proven need for the project and no justification.

La commission d'évaluation environnementale qui a été nommée par le gouvernement fédéral a conclu que les répercussions du projet ne pouvaient pas être justifiées parce que le promoteur, B.C. Hydro, n'avait pas prouvé la nécessité de produire cette énergie. Le Cabinet l'a tout de même approuvé, sans raison particulière. C'était scandaleux. Voilà l'effet de la LCEE de 2012. Par conséquent, votre question tombe pile, car c'est le problème auquel nous faisons face. Comment pouvons-nous avoir confiance en un processus qui permet au gouvernement fédéral d'approuver un projet, malgré ses répercussions assurément importantes et l'absence de preuve pour justifier la nécessité du projet?

This bill, I think, still leaves a lot of wiggle room for that to happen. I'm greatly encouraged by the requirement for reasons for decision, and the fact that the heading above that is detailed because I'm hoping that's what it means.

À mon avis, le projet de loi qui nous occupe prévoit encore une importante marge de manœuvre pour permettre la prise de décisions de ce genre. Je suis grandement encouragée par la nécessité de présenter les raisons de la décision et le fait que l'en-tête qui figure au-dessus de ces dispositions est détaillé, car j'espère que c'est ce qu'il signifie.

We asked for a lot of amendments in the House of Commons, among which were much more stringent bottom line tests so the feds couldn't approve projects with significant adverse effects,

Nous avons demandé à la Chambre des communes d'apporter de nombreuses modifications au projet de loi, dont l'ajout de critères plus stricts en matière de résultats, afin que le

unsustainable projects, and also to require the decision maker to provide justification for any adverse effects. I still think that that would make the bill a lot stronger. We are trying to be really careful with the amendments that we ask for, but you've illustrated one of the most fundamental issues with environmental assessment in Canada.

gouvernement fédéral ne puisse pas approuver des projets qui ont des effets néfastes importants ou qui ne sont pas viables, et de l'obligation pour le décideur de justifier tout effet néfaste. Je pense encore que ces modifications auraient grandement renforcé le projet de loi. Nous essayons d'être très soigneux en ce qui concerne les modifications que nous demandons, mais vous avez illustré l'un des problèmes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Canada.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I want to go back to cumulative effects. This time it's with the orphan wells in Alberta.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos exposés. Je tiens à revenir sur les effets cumulatifs. Cette fois, il est question des puits abandonnés de l'Alberta.

The C.D. Howe Institute looked at the number of wells that are no longer producing and not fully remediated, and it's 155,000 in that one province. To clean up one well would be $304,000. So it would amount to $47.1 billion in future reclamation costs.

L'Institut C.D. Howe a examiné le nombre de puits qui ne sont plus productifs et qui n'ont pas été entièrement assainis. Dans cette seule province, ils sont au nombre de 155 000. Les coûts d'assainissement d'un seul puits s'élèveraient à 304 000 $. Les coûts futurs de remise en état totaliseraient donc 47,1 milliards de dollars.

When I was reading one of the books, it said that economic development seems to happen to clean up past messes and to try and clean it up. But when we met today with a group, they told us that Alberta had been given money to reclaim some of the orphan wells and they were not able to do that many.

Dans l'un des livres, j'ai lu qu'un développement économique semble survenir lorsque nous nettoyons ou tentons de nettoyer nos anciens dégâts. Cependant, lorsque nous avons rencontré un groupe aujourd'hui, ses membres nous ont dit que l'Alberta avait reçu les fonds nécessaires pour remettre en état certain des puits abandonnés et que la province n'était pas en mesure de réaliser autant de travaux.

Is it possible to be environmentally responsible and to encourage economic viability when there is so much to clean up right now? How do you make that balance? I understand we need that economic development to happen, but there was so little monitoring before that now it seems we're paying for that cost today. Is it possible to do the two together?

Est-il possible d'être respectueux de l'environnement et d'encourager la viabilité économique, alors qu'il y a tant de nettoyage à faire en ce moment? Comment peut-on trouver un juste équilibre? Je comprends la nécessité de stimuler le développement économique, mais la surveillance était tellement minime auparavant que nous semblons en payer le prix aujourd'hui. Est-il possible d'atteindre simultanément ces deux objectifs?

Mr. Ginsberg: That's a very important question. Thank you for raising it. First of all, maybe I'll just note that Ecojustice was pleased to participate in the recent *Redwater* decision at the Supreme Court of Canada which confirmed that when there are liabilities from orphan wells, those companies cannot prefer the interests of other creditors before actually cleaning up their mess. Hopefully that goes some way towards addressing that deep systemic problem you've identified, senator.

M. Ginsberg : C'est là une question très importante. Je vous remercie de l'avoir soulevée. Premièrement, je soulignerais peut-être simplement qu'Ecojustice s'est réjoui d'avoir participé à la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Redwater* , une décision qui a confirmé que lorsque des responsabilités existent en matière de puits abandonnés, les entreprises ne peuvent pas favoriser les intérêts d'autres créditeurs avant d'avoir, en fait, nettoyé leurs dégâts. Avec un peu de chance, cela devrait contribuer un peu à régler ce grave problème systémique que vous avez repéré, madame la sénatrice.

With respect to the bill, I think it speaks to the importance of adding holistic considerations about global well-being, looking into the future of the economic viability not just of one particular company or even the country as a whole but the people and the community that are going to support to host that project. That has to be taken into account too. There has to be adequate provision for the cleanup to ensure that other opportunities, other uses of that land, are not unduly impinged. And that goes equally and perhaps more potently for Indigenous uses of that land,

En ce qui concerne le projet de loi, je pense que cela témoigne de l'importance d'y intégrer des considérations générales à propos du bien-être de la planète. Il faut examiner la viabilité économique future non seulement d'une entreprise particulière ou même du pays en entier, mais aussi celle des gens et des collectivités qui appuieront la mise en œuvre du projet. Il faut aussi tenir compte de cela. Il faut prendre des dispositions adéquates pour assurer le nettoyage de ces terres et garantir que le projet ne nuit pas indûment à d'autres perspectives

which are often, as you pointed out earlier, for subsistence purposes.

The requirement of mitigation measures and taking a more holistic look, hopefully, will go some way towards helping us achieve the balance that you refer to.

Senator Wetston: Thank you for coming. I want to get some clarification if I could. It's really a very specific question around climate change and criteria. I certainly understand the concerns that we all have regarding climate change and the need to address it. The question, of course, is how? In dealing with climate change, it obviously has a pretty significant economic impact as well. I'd like to understand your view on the section 22 factor if I may and, of course, the consideration of climate change. I wonder about this.

You would probably agree that if a proponent is advancing a case to build an interprovincial pipeline, for example, they would have a burden to present evidence that would support that. I think there would also be a lot of interveners and other stakeholders that would have a point of view and would be considered by, let's say, a review panel.

You indicated this a moment ago but just to get some clarity, Ms. Johnston, what kind of evidence could a proponent lead in any way to meet the burden they would have on that requirement, as an example, if any?

Ms. Johnston: I'm glad that you use the word "burden." That was another amendment we were requesting in the house. In my experience, the burden is not on the proponent to prove their evidence. The burden is on the public, Indigenous peoples and any interveners to disprove proponent's evidence.

So there's a presumption in environmental assessment that the evidence that's led — it's the proponent who actually write the environmental assessment and then the assessment is reviewed by the agency or a review panel.

So there's a default assumption that the information that the proponent provides is the best available information.

Senator Wetston: I see.

Ms. Johnston: We could get into the technicals of what exactly the climate considerations are, but if I understand your question you're thinking —

d'utilisation de ces terres. Et cela s'applique aussi et peut-être encore plus aux utilisations de ces terres par les Autochtones qui, comme vous l'avez signalé plus tôt, se servent souvent de ces terres pour assurer leur subsistance.

La nécessité de prendre des mesures d'atténuation et d'examiner les projets d'une manière plus générale contribuera un peu, je l'espère, à nous aider à atteindre l'équilibre auquel vous faites allusion.

Le sénateur Wetston : Je vous remercie d'être venus. Si je peux me permettre, j'aimerais obtenir quelques précisions. Il s'agit réellement d'une question très précise concernant le changement climatique et les critères. Je comprends certainement les inquiétudes que nous éprouvons tous au sujet du changement climatique et de la nécessité de lutter contre ses effets. Bien entendu, il reste à savoir comment on peut le faire. Il est évident que le changement climatique a aussi des répercussions économiques plutôt importantes. J'aimerais comprendre, si possible, votre point de vue concernant les facteurs énumérés à l'article 22 et, bien entendu, la prise en compte du changement climatique. Je m'interroge à cet égard.

Vous conviendriez probablement que, si un promoteur fait valoir un projet de construction d'un pipeline interprovincial, par exemple, il lui incombera d'assumer le fardeau lié à la présentation des preuves nécessaires pour appuyer le projet. En outre, je pense que bon nombre d'intervenants et d'autres parties concernées auront des opinions à communiquer, qui seront examinées par une commission d'examen, disons.

Madame Johnston, vous avez mentionné cela il y a un moment mais, pour plus de clarté, j'aimerais savoir quel genre de preuves, par exemple, un promoteur pourrait présenter pour assumer, le cas échéant, le fardeau de la preuve.

Mme Johnston : Je suis heureuse que vous ayez utilisé le mot « fardeau ». C'est là une autre modification que nous avons demandée à la Chambre. D'après mon expérience, le fardeau de la preuve n'incombe pas au promoteur. C'est plutôt le public, les Autochtones et d'autres intervenants qui sont forcés de réfuter les preuves du promoteur.

Donc, dans le cadre d'une évaluation environnementale, on présume que les preuves présentées... Le promoteur rédige l'évaluation environnementale qui est étudiée par la suite par l'organisme ou la commission d'examen.

Donc, on présume que les renseignements présentés par le promoteur constituent la meilleure information disponible.

Le sénateur Wetston : Je vois.

Mme Johnston : Nous pourrions entrer dans les détails techniques des considérations climatiques mais, si je comprends bien votre question, vous pensez...

Senator Wetston: I never know what I'm thinking. But it's okay. I don't mind you suggesting it.

I'm trying to understand how these kinds of matters would proceed and some of the elements. I think what you're saying is there's no burden on our proponent and that, because it's an impact assessment or an environmental assessment, it would fall on Indigenous groups or environmental groups. They would have the burden to disprove as opposed to an onus. That's an interesting matter and I would like to think about that. Let me take it a step further.

If that was the case, it's my understanding that let's say a review panel report goes to cabinet. That will be one report but will have two purposes if it's a pipeline. There will be a component which deals with the important conditions that may be associated with a certificate of public convenience and necessity. I think that's correct. I would think that part of the report, if necessary, would revert back to a burden being on the proponent. Would you not think that would be the case?

Ms. Johnston: I suppose the proponent has to prove to the commission, under the bill, that it meets the public convenience and necessity test. In terms of the scientific basis for that evidence — and I'm hoping that, with the impact assessment act and with the emphasis on Indigenous knowledge, it will be heightened — I'm tempted to say it's tended to be a low threshold. I think the greater issue has been the scoping determinations made by the National Energy Board to rule out related effects like upstream and downstream.

Senator Wetston: Or what may have occurred on the TMX case with marine shipping. Would that be an example of that?

Ms. Johnston: Yes, TMX. And with Line 9, it was the related effects of the pipeline, the upstream activities and downstream. Yes, it was the TMX decision that led to the Canadian Association of Petroleum Producers asking for the agency to be able to scope out project proponents.

Senator Wetston: I am happy to go second round if there is an opportunity to do so.

The Chair: There is no second round, sorry.

Le sénateur Wetston : Je ne sais jamais ce que je pense, mais cela ne pose pas de problème. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous laissiez savoir ce que je pense.

J'essaie de comprendre comment les affaires de ce genre avanceraient et quels seraient certains de leurs éléments. Je pense que vous dîtes que le promoteur n'assume pas le fardeau de la preuve et que, parce qu'il s'agit d'une évaluation d'impact ou d'une évaluation environnementale, ce fardeau incombe aux groupes autochtones ou aux groupes environnementaux. Ils sont forcés d'assumer le fardeau lié au démenti des preuves du promoteur, au lieu d'en assumer seulement la responsabilité. Cette question est intéressante, et j'aimerais y réfléchir. Permettez-moi d'aller un peu plus loin.

Si c'était le cas, je crois comprendre, disons, que, si un rapport de commission d'examen est envoyé au Cabinet... Il s'agira d'un seul rapport mais, si le projet est lié à un pipeline, le rapport remplira deux fonctions. Le rapport comportera une partie qui traite des conditions importantes qui peuvent être associées à l'obtention d'un certificat de commodité et de nécessité publiques. Je pense que c'est le cas. J'imagine que le fardeau de la preuve liée à cette partie du rapport, si elle est requise, incomberait au promoteur. Ne croyez-vous pas que ce serait le cas?

Mme Johnston : Je suppose que, en vertu du projet de loi, le promoteur doit prouver à la commission que le projet remplit les conditions de commodité et de nécessité publiques. En ce qui concerne le fondement scientifique des preuves — et j'espère que, grâce à la Loi sur l'évaluation d'impact et l'accent mis sur le savoir autochtone, la barre sera relevée —, je suis tentée de dire qu'il a tendance à être faible. Je pense que le problème le plus grave est lié aux décisions prises par l'Office national de l'énergie en vue d'écarter les effets connexes, comme ceux en amont et en aval.

Le sénateur Wetston : Ou ce qui a pu se produire dans le cas du TMX et du transport maritime. Est-ce que ce serait un exemple d'effets connexes?

Mme Johnston : Oui, le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) serait un exemple, ainsi que le cas de la canalisation 9, qui découlait des effets connexes du pipeline, des activités en amont et en aval. Oui, c'est la décision liée à TMX qui a incité l'Association canadienne des producteurs pétroliers à demander que l'organisme puisse évaluer et éliminer, au besoin, des promoteurs de projets.

Le sénateur Wetston : Je serais heureux de participer à la deuxième série de questions si j'en ai l'occasion.

La présidente : Il n'y aura pas de deuxième série de questions. Désolée.

Senator Neufeld: Thank you both for being here. I want to put a couple of things on the record. One, the House of Commons committee — and, Ms. Johnston, you say they all got to appear before the House of Commons committee — reviewed this bill and the bill is already a compromise.

According to my notes, there were 117 witnesses; 49 were from government. They held 14 meetings. However, there were no individual pipeline companies; there was no province or territory government; there was no port authority; there was no individual natural gas company or energy service company that could attend.

There were a massive three, I guess. Only one, namely Suncor, was able to appear before the house committee. The other one was CAPP and the Canadian Energy Pipeline Association. I think it's fair to put that on the record because that's what happened at the house committee.

Secondly, I live in Fort St. John. I know about BC Hydro and Site C dam. They didn't use the BCUC because that would be another cost to the public. Hydro had already done all the work needed. I know it wasn't sufficient for maybe some folks like you, but it was.

I have to ask you a question about project lists or the scope of projects. That's one of the issues that the industry has. Do you agree that the project list should be described in the legislation, or should it come in regulation that can be easily changed by anyone without ever going before Parliament again? Wouldn't it be better to put it in the legislation?

Ms. Johnston: For the record, I said the industry associations all appeared before the house, which is true.

I agree with Mr. Elgie. I think that the legislation is too rigid. Some things need to be in regulations. I think that having some triggers in the legislation itself, in the impact assessment act, would be very helpful. Under the original Canadian Environmental Assessment Act the comprehensive study list was a regulation, just as in CEAA 2012 the project list was in the regulation because, as new projects come down the pike, as new technologies are developed and as new impacts start to be of concern, you need to have the nimbleness to be able to amend the project list to add, remove or alter thresholds. In my opinion, more legislative clarity on the list and maybe some legislative triggers would be good.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous les deux de votre présence. Je tiens à mentionner quelques points afin qu'ils figurent dans le compte rendu. Premièrement, le comité de la Chambre des communes — et, Madame Johnston, vous affirmez qu'ils ont tous eu l'occasion de comparaître devant le comité de la Chambre des communes — a examiné le projet de loi, qui est déjà un compromis.

Selon mes notes, le comité a entendu 117 témoins, dont 49 proposés par le gouvernement. Le comité a organisé 14 séances à ce sujet. Toutefois, le comité n'a invité aucune entreprise de pipelines et aucun gouvernement provincial ou territorial. Aucune autorité portuaire et aucun distributeur de gaz naturel ou fournisseur de services énergétiques n'a pu participer aux audiences.

Le comité a entendu les trois gigantesques intervenants, je suppose, notamment Suncor, l'ACPP et l'Association canadienne des pipelines d'énergie, qui ont été en mesure de comparaître. Je pense qu'il est juste de mentionner cela pour le compte rendu, car c'est ce qui s'est produit pendant les séances du comité de la Chambre des communes.

Deuxièmement, je vis à Fort St. John, et je connais B.C. Hydro et le barrage du site C. Ils n'ont pas fait appel à la BCUC, parce que cela aurait ajouté des coûts couverts par les contribuables. B.C. Hydro avait déjà effectué tous les travaux nécessaires. Je sais que cela n'était peut-être pas suffisant pour certaines personnes comme vous, mais ces travaux suffisaient.

Je dois vous poser une question au sujet des listes de projets ou de la portée des projets. C'est un des problèmes que soulève l'industrie. Êtes-vous d'accord avec l'idée que la liste de projets devrait être définie dans la loi, ou pensez-vous qu'elle devrait plutôt se trouver dans la réglementation, qui peut facilement être modifiée par quiconque sans même revenir devant le Parlement? Ne serait-il pas préférable qu'elle se trouve dans la loi?

Mme Johnston : Aux fins du compte rendu, j'ai mentionné que les associations de l'industrie ont toutes comparu devant le comité de la Chambre, et c'est vrai.

Je suis d'accord avec M. Elgie. Je pense que la loi est trop rigide et que certains éléments doivent se trouver dans la réglementation. Je pense qu'il serait très utile d'avoir des critères dans la loi même, dans la Loi sur l'évaluation d'impact. Dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale originale, la liste d'étude détaillée se trouvait dans la réglementation, tout comme, dans le cas de la loi de 2012, la liste de projets se trouvait dans la réglementation, car, lorsque de nouveaux projets surgissent, lorsque de nouvelles technologies naissent et que de nouveaux impacts commencent à nous inquiéter, il faut avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir modifier la liste de projets pour en ajouter, en retirer, ou modifier les seuils. À mon avis, il serait utile de prciser la liste et sans doute d'avoir des critères dans la loi même.

Mr. Ginsberg: Thanks for that question. As the previous panel said, one of the unfortunate changes when CEAA 2012 came into effect was the loss of the trigger system, which was a legislative way to get projects to an assessment. However, even that required some regulatory guidance in order to tell us which projects would be, for instance, a comprehensive study and what the laws are that triggered the assessment.

It's very difficult to get away entirely from regulatory assist when it comes to figuring out which projects are assessed. I would also have liked to have seen a list of projects to have some idea of what this act will ultimately apply to, although even if the list remains exactly the same, the legislation would improve the overall process and, therefore, is worthwhile.

The Chair: Thank you very much for your testimony and your answers.

We have our next and last panel. For the third portion of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, we now welcome Andrew Roman, Retired Lawyer; and by video conference from Montreal, Martin Papillon, Associate Professor, Université de Montréal, as an individual.

Thank you for joining us this evening. I will invite Mr. Papillon to make his presentation.

[*Translation*]

Martin Papillon, Associate Professor, Université de Montréal, as an individual: First, thank you for giving me an opportunity to appear by video conference. I appreciate it.

I will testify this evening in my capacity as researcher and expert on Indigenous issues, more specifically in the area of Indigenous governance. I have had a comparative interest over the past few years in the role Indigenous peoples play in decision making in land management and natural resources in various countries, including Canada. So my contribution to the study of Bill C-69 will be limited to matters more specifically related to Indigenous peoples. At this stage of the study of the bill, my objective may be less about making specific recommendations on the wording of the bill or specific provisions, but rather about inviting committee members to think, in a general sense, about how this bill, as it is drafted, contributes or not to the important reconciliation project between Canada and Aboriginal peoples.

Reconciliation is a broad project that may seem abstract. It is a sometimes general rhetoric paved with good intentions. It is often said that governments talk about reconciliation without truly taking action. There are nevertheless guides that can

M. Ginsberg : Je vous remercie de poser la question. Comme les précédents témoins l'ont mentionné, la loi de 2012 a aboli, et c'est un des changements malheureux, le mécanisme législatif qui enclenchait l'évaluation des projets. Même dans ce cas, toutefois, il a fallu que le règlement inclue quelques directives afin que nous sachions quel projet devait faire l'objet, par exemple, d'une étude approfondie et quelles lois enclenchaient l'évaluation.

Il est très difficile de ne pas s'en remettre en partie à la réglementation pour déterminer quels projets doivent être évalués. J'aurais aussi aimé voir une liste de projets pour avoir une idée de ceux auxquels la loi s'applique, mais même si la liste demeurait exactement la même, le projet de loi améliorerait le processus dans son ensemble, et il est donc utile.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de vos témoignages et de vos réponses.

Nous allons passer à notre prochain et dernier groupe de témoins. Pour la troisième partie de la séance, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles accueille maintenant M. Andrew Roman, avocat retraité, et, par vidéoconférence depuis Montréal, M. Martin Papillon, professeur agrégé, Université de Montréal, à titre personnel.

Merci d'être avec nous ce soir. Je vais inviter M. Papillon à nous présenter sa déclaration liminaire.

[*Français*]

Martin Papillon, professeur agrégé, Université de Montréal, à titre personnel : Tout d'abord, merci de me permettre de comparaître par vidéoconférence. Je vous en suis reconnaissant.

Je vais témoigner ce soir en ma capacité de chercheur et de spécialiste sur les questions autochtones, plus particulièrement en matière de gouvernance autochtone. Je m'intéresse depuis quelques années, de manière comparée, à la place qu'occupent les peuples autochtones dans la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources naturelles dans différents pays, dont le Canada. Ma contribution à l'étude du projet de loi C-69 va donc se limiter aux questions touchant plus spécifiquement les peuples autochtones. Mon objectif, à cette étape de l'étude du projet de loi, est peut-être moins de faire des recommandations spécifiques sur le libellé du projet de loi ou sur les articles en particulier, mais plutôt d'inviter les membres du comité à réfléchir, de façon globale, à la manière dont ce projet de loi, tel qu'il est formulé, contribue ou non à l'important projet de réconciliation entre le Canada et les peuples autochtones.

La réconciliation est un vaste projet qui peut sembler abstrait. C'est un discours parfois général et pavé de bonnes intentions. On dit souvent que les gouvernements parlent de réconciliation sans vraiment passer à l'action. On a tout de même des guides

provide us with indications on what would enable us to conclude that such a bill is consistent with the Government of Canada's commitments in terms of reconciliation with Aboriginal peoples. The Truth and Reconciliation Commission has 94 calls to action, which suggest to the government to make the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples the cornerstone of reconciliation. There are also indications for the government on how that reconciliation is perceived. The main principles have been defined by the government to facilitate reconciliation and a harmonious relationship with Aboriginal peoples. We have before us a bill that, if well done, can play an important and fundamental role in reconciliation with Indigenous peoples.

qui peuvent nous donner des indications sur ce qui nous permettrait de conclure qu'un tel projet de loi est conséquent avec les engagements du gouvernement du Canada en matière de réconciliation avec les peuples autochtones. Il y a les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, qui suggèrent au gouvernement de faire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones la pierre d'assise de la réconciliation. Il y a aussi, de la part du gouvernement, des indications pour savoir comment est perçue cette réconciliation. Les grands principes ont été définis par le gouvernement afin de favoriser la réconciliation et une relation harmonieuse avec les peuples autochtones. Nous avons devant nous un projet de loi qui, s'il est bien fait, peut jouer un rôle important et fondamental en matière de réconciliation avec les peuples autochtones.

You have no doubt heard testimony to the effect that the issue of recognizing the inherent rights of Aboriginal peoples, systems, legal traditions and Indigenous governance over land is truly at the heart of this bill. So it is important to wonder about the value of this bill in light of those elements.

Vous avez sans doute entendu, dans les témoignages, que la question de la reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones, des systèmes, des traditions juridiques et de la gouvernance autochtone sur le territoire est vraiment au cœur de ce projet de loi. Il est donc important de s'interroger sur la valeur de ce projet de loi à la lumière de ces éléments.

Basically, the question I'm asking today, to which I will without a doubt offer too brief of an answer, is whether Bill C-69 is consistent with a reconciliation-based approach. Like any good university researcher, I would answer yes and no. It depends. I would say, in part, that this bill has some very good elements and other elements that should perhaps be improved upon or that leave something to desire. I will first talk about the good parts, if I may, and then about elements that seem more problematic to me.

En gros, la question que je pose aujourd'hui, et à laquelle j'offrirai sans doute une trop brève réponse, c'est celle de savoir si le projet de loi C-69 est conséquent avec une démarche fondée sur la réconciliation. Comme tout bon chercheur universitaire, ma réponse est oui et non. Cela dépend. Je dirais, en partie, que ce projet de loi a de très bons éléments et que d'autres éléments devraient peut-être être améliorés ou laissent à désirer. Je vais parler d'abord des bons côtés, si vous me le permettez, puis des éléments qui me semblent plus problématiques.

The first positive thing to point out is the fact that this bill puts Aboriginal peoples, Aboriginal rights and Aboriginal peoples' interests at the heart of the impact assessment process. That aspect seems essential to me. In the preamble, reconciliation among Aboriginal peoples is brought up. There is also the development of the nation-to-nation, government-to-government relationship. Those are principles that should, in theory, guide the implementation of the act. Those principles are somewhat broad and general, but they constitute a clear improvement over what was there before, and that should be pointed out.

La première chose positive à souligner est le fait que ce projet de loi place les peuples autochtones, les droits des autochtones et les intérêts des peuples autochtones au cœur du processus d'évaluation des impacts. Cet aspect me semble essentiel. Dans le préambule, la réconciliation entre les peuples autochtones est évoquée. Il y a aussi le développement de la relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement. Ce sont des principes qui devraient, en théorie, guider la mise en œuvre de la loi. Ce sont des principes un peu larges et généraux, mais ils constituent une nette avancée par rapport à ce qui existait auparavant, et il faut le souligner.

The preamble of each of the acts this omnibus bill covers is a reminder of Canada's commitments toward the principles stated in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The Truth and Reconciliation Commission makes the declaration one of the cornerstones of reconciliation. In the preamble of those acts, a commitment is made to comply with its intent. That principle, once again, is somewhat vague and general, but it does have its place and represents a significant improvement, as principles from the declaration are being included in a bill.

Le préambule de chacune des lois dont traite ce projet de loi omnibus rappelle les engagements du Canada à l'égard du respect des principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Commission de vérité et réconciliation fait de la déclaration une des pierres d'assise de la réconciliation. Dans le préambule de ces lois, on s'engage à en respecter l'esprit. Ce principe, encore une fois, est un peu vague et général, mais il a son importance et représente une avancée importante, puisqu'on insère les principes de la déclaration dans un projet de loi.

Another major improvement is that Aboriginal authorities are being recognized as jurisdictions. In English, it is a matter of jurisdictions, and in French, we are talking about *instance*. There is a presence and recognition of the fact that Aboriginal authorities can play a certain role, but they also have some authority in the project approval process. In other words, Aboriginals are no longer only stakeholders, interest groups or concerned citizens, but are rather jurisdictions with an authority whose responsibility is recognized. Unfortunately, that jurisdiction is not defined in the bill. However, the simple fact of recognizing Aboriginal authorities as jurisdictions is a significant improvement.

Autre avancée importante, les autorités autochtones sont reconnues ici comme des instances. En anglais, on parle de *jurisdiction*, en français, on parle d'instance. Il y a une présence et une reconnaissance du fait que les autorités autochtones peuvent jouer un certain rôle, mais ont également une certaine autorité dans le processus d'approbation des projets. Autrement dit, les Autochtones ne sont plus seulement des parties intéressées, des groupes d'intérêt ou des groupes de citoyens intéressés, mais bien des instances avec une autorité dont on reconnaît la compétence. Malheureusement, cette compétence n'est pas définie dans le projet de loi. Toutefois, le simple fait de reconnaître les autorités autochtones comme des instances compétentes est une avancée importante.

Another good thing is that Aboriginal knowledge is recognized and has an important place in the project assessment process. The Impact Assessment Agency of Canada must show in its report how Aboriginal knowledge has been taken into account in project assessment. Intellectual property of that knowledge and the confidentiality requirement are also recognized, when necessary, in relation to that knowledge. Those are important elements, and we could talk about them in more detail, but I want to highlight them right away.

Autre bon coup, les savoirs autochtones sont reconnus et occupent une place importante dans le processus d'évaluation des projets. L'Agence canadienne d'évaluation des impacts doit notamment démontrer dans son rapport de quelle manière les connaissances autochtones ont été prises en compte dans l'évaluation des projets. On reconnaît également la propriété intellectuelle de ces savoirs et l'exigence de confidentialité, lorsque nécessaire, par rapport à ces savoirs. Ce sont des éléments importants, et on pourra en parler plus en détail, mais je tiens à les souligner tout de suite.

Another thing — and this is a fundamental aspect — is that the impact on Aboriginal peoples' rights is now an explicit criterion in project assessment. This is without a doubt the most important improvement in the area and it is considerable. The impact of projects on the exercise of rights recognized in section 35 of the Constitution Act of 1982 must now be formally taken into account as one of the assessment criteria.

Ensuite, et cet aspect est fondamental, l'impact sur les droits des peuples autochtones est dorénavant un critère explicite d'évaluation des projets. C'est sans doute l'avancée la plus importante en la matière et elle est considérable. On doit tenir compte maintenant formellement, parmi les critères d'évaluation, de l'impact des projets sur l'exercice des droits reconnus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

The bill also promotes the participation of Aboriginals in the entire process from the outset. Without going into details, I think this element is very important. It has a much more global vision of the role of Aboriginals, from beginning to end.

Le projet de loi favorise aussi la participation des Autochtones dans l'ensemble du processus dès le départ. Sans entrer dans les détails, cet élément me semble fort important. Il y a une vision beaucoup plus globale du rôle des Autochtones, et ce, du début à la fin.

Finally, we may be talking about details, but these aspects show the importance given to Aboriginal peoples. The Impact Assessment Agency of Canada is called upon to develop not only its expertise and its know-how in Aboriginal issues through consultation committees, but also resources specifically allocated to the agency — at least, the bill mentions the possibility of developing those resources. The agency is expected to collaborate closely with Indigenous jurisdictions, especially in strategic assessments, but also through negotiations of agreements and protocols as part of the consultation processes. Those are existing practices, but they are being formalized here and appear extremely important to me.

Enfin, il s'agit peut-être de détails, mais ces aspects montrent l'importance qui est accordée aux peuples autochtones. L'Agence canadienne d'évaluation des impacts est appelée, d'une part, à développer son expertise et son savoir-faire en matière autochtone à travers des comités consultatifs, mais aussi des ressources qui y sont spécifiquement allouées — du moins, on mentionne dans le projet de loi la possibilité de développer ces ressources. L'agence est amenée à collaborer de plus près avec les instances autochtones, notamment dans le cadre des évaluations stratégiques, mais aussi à travers la négociation d'ententes et de protocoles dans le cadre des processus de consultation. Ce sont des pratiques qui existent déjà, mais qui sont ici formalisées et qui me semblent extrêmement importantes.

I will now talk about limitations and areas for improvement. The recognition of Indigenous jurisdictions, as I said, is a very good thing. However, I think that component has two important limitations that are still in the act, although certain changes have been made to the bill as originally introduced in the House of Commons. The definition of Indigenous jurisdictions remains too restrictive. Recognized jurisdictions are those that are recognized formally by the Crown through legislation, treaties or agreements. For example, we may be talking about band councils, tribal councils and self-governments.

One of the keys to reconciliation is the possibility of self-determination. In its simplest meaning, self-determination is the ability of Indigenous peoples to decide on their own who they are, but also who represents them. In the bill, it is somewhat taken for granted that the government is to decide what the legitimate authority that represents Aboriginals is. However, that aspect seems somewhat problematic to me. We recently saw a concrete example of issues that can lead to. In the conflict surrounding the GasLink pipeline in British Columbia, we saw the importance given to the authority of traditional chiefs in that process, and the conflict and tensions it caused with government consultation mechanisms, but also with agreements negotiated with the company by the band council. The issue of defining Indigenous jurisdictions seems problematic to me in this case. It would be beneficial to let Aboriginals decide on their own what the jurisdictions that represent them are.

Along the same lines, regarding the recognition of Indigenous jurisdictions, the nature of the authority recognized for them is very vague. That is a good thing, as that authority can be extended considerably. Some will see this aspect as problematic. However, I think that what is recognized here, first, is limited to what is recognized in Canadian law. There are very few elements in the bill on the possibility of recognizing, in a broader sense, the inherent rights related to Aboriginal title or the coexistence of Aboriginal and Canadian law systems. That element is at the heart of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, but also of the 10 principles developed by the government to improve its relationship with Indigenous peoples. Yet that language is completely absent from the bill.

The importance given to Aboriginal and treaty rights in the bill is another highly problematic aspect. Those rights are recognized as a project assessment criterion. However, according to my interpretation — and we can discuss this — rights are recognized as one assessment criterion among others. This issue has been highlighted a number of times, unless I'm mistaken, over the course of House of Commons hearings.

Je parlerai maintenant des limites et des moins bons coups. La reconnaissance des instances autochtones, comme je l'ai dit, est une très bonne chose. Toutefois, cette composante, à mon sens, comporte deux limites importantes qui se trouvent toujours dans la loi, bien que certaines modifications aient été apportées au projet de loi tel que présenté à l'origine à la Chambre des communes. D'une part, la définition des instances autochtones demeure trop restreinte. Les instances reconnues sont celles qui le sont formellement par la Couronne à travers les lois, les traités ou les accords. On peut penser, par exemple, aux conseils de bande, aux conseils tribaux et aux gouvernements autonomes.

Une des clés de la réconciliation, c'est la possibilité d'autodétermination. Dans son sens le plus simple, l'autodétermination est la capacité des peuples autochtones à déterminer par eux-mêmes qui ils sont, mais aussi qui les représente. Dans le projet de loi, on tient un peu pour acquis que c'est au gouvernement de décider qui est l'autorité légitime qui représente les Autochtones. Or, cet aspect me semble quelque peu problématique. On a vu récemment un exemple concret des problèmes que cela peut entraîner. Dans le conflit entourant le gazoduc GasLink en Colombie-Britannique, on a vu l'importance accordée à l'autorité des chefs traditionnels dans ce processus et le conflit et les tensions qu'il a engendrés avec les mécanismes de consultation gouvernementaux, mais aussi avec les ententes négociées avec la compagnie par le conseil de bande. La question de la définition des instances autochtones me semble ici problématique. On aurait avantage à laisser les Autochtones définir eux-mêmes quelles sont les instances qui les représentent.

Dans le même ordre d'idées, par rapport à la reconnaissance des instances autochtones, la nature de l'autorité reconnue à ces dernières est très vague. C'est une bonne chose, car cette autorité peut être étendue de manière considérable. Certains verront cet aspect comme étant un problème. Toutefois, il me semble que ce qui est reconnu ici, d'abord, se limite à ce qui est reconnu en droit canadien. Il y a très peu d'éléments dans le projet de loi sur la possibilité de reconnaître, de façon plus large, les droits inhérents liés aux titres ancestraux ou à la coexistence des systèmes de droit autochtone et canadien. Cet élément est au cœur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, mais aussi des 10 principes énoncés par le gouvernement dans le but d'améliorer ses relations avec les peuples autochtones. Or, on ne retrouve pas du tout ce langage dans le projet de loi.

L'importance accordée aux droits ancestraux issus de traités dans le projet constitue un autre aspect très problématique. Ces droits sont reconnus comme un critère d'évaluation des projets. Cependant, selon mon interprétation — et on peut en discuter —, les droits sont reconnus comme un critère d'évaluation parmi d'autres. Cette question a été soulignée à plusieurs reprises, si je ne me trompe pas, au cours des audiences à la Chambre des communes.

The Chair: Mr. Papillon, your time is up. I will let you wrap up.

Mr. Papillon: I have one minute left, if I may.

The Chair: Okay.

Mr. Papillon: Aboriginal and treaty rights are one criterion among others. In its recommendations, the expert panel suggested that Aboriginal rights be a transversal criterion applied to all the assessment components. To my mind, that is a very good recommendation. However, unfortunately, it has not been retained.

I will conclude by talking about the nature of Aboriginal participation. That is something of an "elephant in the room" of this bill. It completely dodges the issue of the place of Aboriginal consent in the process. The United Nations Declaration is mentioned in the bill, as are consultations, but there is no mention of circumstances in which Indigenous peoples' consent could be required in the development of natural resources when projects affect Aboriginal and treaty rights. Yet that is at the heart of the United Nations declaration and of reconciliation. We could talk about it during the question and answer period, but the expert panel has proposed a way to implement prior and informed consent, and that seemed like an excellent option to me. But the government has decided not to follow those recommendations and rather to completely avoid the issue. I don't think that point of view is consistent with a reconciliation objective. To me, it is without a doubt the most problematic aspect of the bill.

The Chair: Thank you very much.

[*English*]

Andrew Roman, Retired Lawyer, as an individual: Madam Chair, and honourable senators, thank you for inviting me. I'm here representing no one but myself, and I have no political affiliations or any other affiliations. I recently retired after some 45 years of practising law. I think it's important that you understand my clients have included First Nations, environmental groups, corporations and governments. When I'm looking at these issues, I'm acting in my own mind as if I was representing one of these groups and thinking how would I advise them if they asked me about Bill C-69. That has been my approach to it.

I would come to the conclusion that I share some of the arguments that the environmentalists have presented earlier this evening, for example, that standing rules and privative clauses are mostly a waste of time and don't accomplish very much.

La présidente : Monsieur Papillon, votre temps s'écoule. Je vais vous laisser conclure.

M. Papillon : Il me reste une minute, si vous me le permettez.

La présidente : D'accord.

M. Papillon : Les droits ancestraux issus de traités sont un critère parmi d'autres. Le comité d'experts, dans ses recommandations, suggérait que les droits ancestraux soient un critère transversal qui s'applique à l'ensemble des composantes de l'évaluation. À mon sens, c'était une très bonne recommandation. Or, malheureusement, elle n'a pas été retenue.

Je vais conclure en parlant de la nature de la participation autochtone. C'est un peu « l'éléphant dans la pièce » de ce projet de loi. Cela esquive complètement la question de la place du consentement autochtone dans le processus. Il est question de la déclaration des Nations Unies dans le projet de loi, il est question de consultations, mais il n'est aucunement question de circonstances dans lesquelles le consentement des peuples autochtones pourrait être exigé en matière de développement des ressources naturelles lorsque les projets portent atteinte aux droits ancestraux issus de traités. C'est pourtant au cœur de la déclaration de Nations Unies et de la réconciliation. On pourra en parler pendant la période des questions, mais le comité d'experts a proposé une façon de mettre en œuvre le consentement préalable et éclairé, et cela me semblait une excellente avenue. Or, le gouvernement a choisi de ne pas suivre ces recommandations et plutôt d'éviter complètement la question. Ce point de vue ne me semble pas conséquent avec un objectif de réconciliation. À mon sens, c'est sans doute l'aspect le plus problématique du projet de loi.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Andrew Roman, avocat retraité, à titre personnel : Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre invitation. Je ne représente personne d'autre que moi-même, et je n'ai aucune affiliation politique ou autre. Je viens de prendre ma retraite après quelque 45 ans de carrière comme avocat. Je pense qu'il est important que vous sachiez que j'ai compté parmi mes clients des Premières Nations, des groupes environnementaux, des sociétés et des gouvernements. Lorsque j'examine les enjeux actuels liés au projet de loi C-69, j'agis comme si je représentais un de ces groupes et devais les conseiller à son sujet. C'est ainsi que j'ai envisagé les choses.

J'en conclurais donc que j'appuie certains arguments présentés par les environnementalistes un peu plus tôt ce soir, par exemple, que les règles sur le droit de participation et les dispositions privatives sont en grande partie une perte de temps et n'accomplissent pas grand-chose.

I would also agree with some of the comments Mr. Elgie made about why you can't solve all the world's problems and all of the broader issues just through this kind of assessment. For example, in response to a question by Senator McCallum, I would say that if you want to protect the caribou why do it only when there is a pipeline application and why do it at the expense of the pipeline? Protect them properly and not just when there happens to be an application. You can't solve all the world's problems through an impact assessment.

J'appuierai également les propos de M. Elgie voulant qu'on ne puisse pas régler tous les problèmes de la terre et toutes les grandes questions grâce à ce genre d'évaluation. Par exemple, pour répondre à une question de la sénatrice McCallum, je dirais que si on veut protéger les caribous, alors pourquoi le faire seulement lorsqu'on propose de construire un pipeline et pourquoi le faire au détriment du pipeline? Il faut bien les protéger, et pas seulement lorsqu'on propose de construire un pipeline. Une évaluation d'impact ne sert pas à régler tous les problèmes de la terre.

Bill C-69 is seriously flawed for two reasons, and one of them does affect First Nations very significantly. That is, it retains the worst problem in the 2012 act, which is to separate those who hear from those who decide. That, I think, is a fatal flaw because if the cabinet makes the decision but hears none of the evidence and the people who hear the evidence but make none of the decisions, you're bound to have problems. I think that is a special reason why First Nations will have problems with it. I'll go into more detail on that later.

Le projet de loi C-69 comporte des lacunes très importantes pour deux raisons, et l'une d'elles touche les Premières Nations de façon très importante. En effet, il maintient le pire problème de la loi de 2012, soit de séparer ceux qui entendent les témoignages de ceux qui prennent les décisions. Je pense que c'est une grave erreur, car on ouvre la porte aux problèmes lorsque le Cabinet prend les décisions sans entendre aucun témoignage, et que ceux qui entendent les témoignages ne prennent aucune décision. C'est sans doute une raison particulière pourquoi les Premières Nations ne seront pas d'accord avec ce projet de loi. J'entrerai dans les détails un peu plus tard.

Second, if you come on top of what happened with Trans Mountain in the 2012 act, you might as well call Bill C-69 the no more pipelines act because it does have a bias in it. That bias will deter pipeline applicants and then you won't be able to have more applications and you won't find out how well the act is working with the most difficult cases because there won't be any.

Deuxièmement, après ce qui s'est passé avec Trans Mountain et la loi de 2012, on pourrait bien rebaptiser le projet de loi C-69, loi sur l'interdiction des pipelines, car il contient un élément de partialité qui dissuadera les constructeurs de pipelines de présenter une demande, et sans demande, vous ne saurez pas si la loi fonctionne bien dans les cas les plus difficiles, puisqu'il n'y en aura aucun.

One of the most important numbers that you will never understand here and the government can't give you is how many people have not applied because they were deterred from applying. Those applications you will not see and that's where there will be a problem.

Une des données les plus importantes que vous ne saurez jamais ici et que le gouvernement ne peut vous fournir est le nombre de promoteurs qui n'ont pas fait de demandes parce qu'on les en a dissuadés. Vous ne verrez pas ces demandes, et c'est là où le bât blesse.

When the 2012 act transferred decision-making power from the NEB to the cabinet, this destroyed the integrity of the consultation process with First Nations. I will explain why later. It also destroyed the transparency of the decision-making process. Both of those are supposed to be purposes of this act, which won't be achieved any more than they were under the previous act as long as that gulf between those who decide and those who hear continues.

Lorsque le pouvoir décisionnel est passé de l'Office national de l'énergie au Cabinet après l'adoption de la loi de 2012, cela a détruit l'intégrité du processus de consultation avec les Premières Nations. Je vous expliquerai pourquoi un peu plus tard. Cela a également détruit la transparence du processus décisionnel. Ces deux éléments sont censés être des objectifs de la loi, et ils ne seront pas plus atteints avec cette loi qu'avec la précédente, et ce, tant que le gouffre qui sépare ceux qui décident de ceux qui entendent les témoignages continuera d'exister.

I suggest that there is an obvious bias — and this is reflecting what Mr. Elgie said earlier — in the appearance that parts of proposed section 63 require the cabinet to consider adverse effects but not positive effects and not to balance them. That language is a deterrent. I think they should consider both, which is the way you arrive at a balanced decision.

Je dirais qu'il y a un élément de partialité évident — et cela renvoie à ce que M. Elgie a mentionné un peu plus tôt — dans l'apparence que certaines parties de l'article 63 proposé exigent que le Cabinet prenne en considération les effets négatifs, mais pas les effets positifs, afin de trouver un équilibre. Le libellé a donc un effet dissuasif. Je pense qu'il faut prendre en

Third — and I think this is important; I will give you some numbers on this later — Bill C-69 requires too much work to be done in too little time. A lot of that is of questionable value and requires a lot of speculation about things that serious evidence can't be presented on.

Legislating time limits is useless. The experience over the last 25 years demonstrated that. The hearings will take as long as they take. You can't shut them down halfway because you've reached the statutory deadline. The minister will have to extend the time repeatedly. If you want to reduce the length of the workload, cut the workload.

I recommend that all of you should read the report that came across my attention after I prepared my written papers, and this is in the Energy Regulation Quarterly of September 2018, and it's entitled *Federal Energy Project Reviews: Timelines in Practice*.

It showed, to my surprise, that Canadian federal assessments can take two to three times as long as assessments in the U.S. under the existing law, where there are only 12 mandatory requirements and there will be 20 under the new one, almost double.

For example, the Northern Gateway pipeline was eight years, Mackenzie Valley pipeline six years, the Jackpine Extension was another six years, Darlington was five and a half. By the time you get to the end of these, all the facts have changed and you have to start again.

This kind of thing cannot go on and is not likely to work. I think you have to cut the workload.

The fourth thing is the Crown's duty of consultation with First Nations is problematic and will continue to be problematic because the Supreme Court of Canada and the federal courts have said different things in different cases under different circumstances. I don't think anyone knows how to do it right. If I were asked to consult, I wouldn't know how to do it right or how to advise anyone to do it right, despite everyone's best intentions.

There's a lot of uncertainty that can only be corrected, I would suggest, because this is not part of the written Constitution, by means of a stated case, and I've described how that should work in my paper.

I also think that you can correct the problem that the First Nations are having by putting the decision back where it belongs, with those who hear the evidence. Then those who are doing the

considération les deux éléments, puisque c'est ainsi qu'on arrive à une décision équilibrée.

Troisièmement — et je pense que c'est un point important et je vous donnerai des chiffres plus tard —, le projet de loi C-69 exige que trop de travail soit accompli en trop peu de temps. L'utilité de beaucoup d'éléments est discutable, et il faut émettre beaucoup d'hypothèses sur des choses pour lesquelles il est impossible de présenter des preuves sérieuses.

Il est inutile de prévoir des délais dans la loi. L'expérience des 25 dernières années le montre bien. Les audiences dureront le temps qu'elles doivent durer. On ne peut pas les interrompre à mi-parcours parce que le délai prévu dans la loi est atteint. Le ministre devra prolonger la durée à répétition. Si on veut réduire la durée, il faut réduire la charge de travail.

Je vous recommande tous de lire le rapport dont j'ai pris connaissance après avoir préparé mes documents et qui se trouve dans l'édition de septembre 2018 de la Publication trimestrielle sur la réglementation de l'énergie; il s'intitule *Examens de projets énergétiques fédéraux: échéanciers dans la pratique*.

On y apprend, à ma grande surprise, que les évaluations fédérales canadiennes peuvent prendre deux à trois fois plus de temps que les évaluations aux États-Unis sous la loi actuelle, qui ne contient que 12 exigences obligatoires, alors qu'il y en aura 20 dans la nouvelle loi, soit presque le double.

À titre d'exemple, il a fallu huit ans pour le pipeline Northern Gateway, six ans pour celui de la vallée du Mackenzie, encore six ans pour le prolongement de Jackpine, et cinq ans et demi pour celui de Darlington. Quand on arrive à la fin du processus, tous les faits ont changé et il faut recommencer l'exercice.

Cela ne peut pas continuer et ne fonctionnera probablement jamais. Je pense qu'il faut réduire la charge de travail.

Le quatrième élément est le devoir de consultation de la Couronne auprès des Premières Nations, un élément problématique et qui le demeurera, car la Cour suprême du Canada et les tribunaux fédéraux ont dit des choses différentes dans des causes différentes et dans des circonstances différentes. Je ne pense pas que quiconque sache comment bien faire les choses. Si on me demandait de mener des consultations, je ne saurais pas comment bien faire les choses ou comment conseiller à quelqu'un de bien le faire, malgré la bonne volonté de chacun.

À mon avis, il y a beaucoup d'incertitudes auxquelles on ne peut remédier — car cela ne fait pas partie de la Constitution écrite —, que dans un exposé des faits, et j'ai indiqué dans mon mémoire comment cela pourrait fonctionner.

Je pense également que vous pouvez remédier au problème qu'ont les Premières Nations en remettant la prise de décision entre les mains de ceux à qui elle revient, c'est-à-dire ceux

consulting can do more than take notes and send learned memos up the line where it disappears into the black box of the cabinet.

Fifth, and I think this is of interest for electricity as well as for pipelines, which is that renewable generation, if it is going to be massively expanded, will require new transmission lines. Some of those will be north-south, some of those will be interprovincial. These will require assessment. If the assessment process is as contentious and long as it is now, you're not going to be able to deploy renewables as quickly as you would like them to be under circumstances where you are concerned about climate change and reducing dependency on fossil fuels because transmission lines are also hotly contentious. Everyone is very upset when they want them not near me, thank you. So there will be serious opposition there.

That concludes my opening remarks.

Senator MacDonald: Mr. Roman, thank you for being here this evening. There is so much stuff that we can ask you. I have a couple of questions here.

All the companies in the oil and gas and natural resources sector have raised a lot of concerns about the possibility of litigation following any project approval under Bill C-69. I'm wondering what your assessment is of the potential for increased litigation under this legislation.

Mr. Roman: In my assessment, there's a substantial potential for extensive litigation, as we've seen with Trans Mountain, under the old law. The new law expands that, partly because any new law has new terms but partly also because a lot of important terms are undefined or badly drafted.

Sustainability, for example, which was mentioned earlier, if you look at the definition of it, it doesn't make sense from a statutory standpoint. Something that is a good policy is good when described in policy terms. When you take that policy language and shove it into a statute, you start to get problems.

I can see extensive litigation over lots of those conditions, and I can see this being the most wonderful thing that's ever happened to the legal profession in Canada, on all sides of the question. I'm sorry I'm retired now or I'd be a lot richer.

Senator MacDonald: The cost for proponents to get a major pipeline project up and running through the assessment process, could you give us a ballpark figure of a normal cost of getting a pipeline through? Do you think that proponents are prepared to risk the same amounts of money in the future with this legislation?

qui entendent les témoignages. Ce faisant, ceux qui procèdent aux consultations peuvent faire davantage que prendre des notes et acheminer des mémos savants jusqu'au sommet où ils disparaissent dans la boîte noire qu'est le Cabinet.

Cinquièmement, et je pense que cela concerne aussi bien l'électricité que les pipelines, et c'est le fait qu'on aura besoin de nouvelles lignes de transmission si on veut étendre à grande échelle la production d'énergie renouvelable. On aura besoin de lignes nord-sud et de lignes interprovinciales. Il faudra procéder à des évaluations. Si le processus d'évaluation est aussi long et exigeant qu'il l'est actuellement, on ne sera pas en mesure de déployer les énergies renouvelables aussi rapidement qu'on le voudrait quand on veut limiter le changement climatique et réduire notre dépendance aux énergies fossiles, car les lignes électriques font aussi l'objet d'âpres débats. Personne ne veut les avoir dans sa cour. Il y aura beaucoup d'opposition là également.

C'est ce qui met fin à ma déclaration liminaire.

Le sénateur MacDonald : Monsieur Roman, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. On pourrait vous poser tant de questions. J'en ai quelques-unes ici.

Toutes les sociétés dans les secteurs pétrolier, gazier et des ressources naturelles se sont dites très préoccupées par la possibilité de litiges après l'approbation de tout projet sous le projet de loi C-69. Pensez-vous que le projet de loi pourrait accroître les possibilités de litige?

M. Roman : Selon moi, il est fort possible qu'il entraîne des litiges à n'en plus finir, comme celui de Trans Mountain sous l'ancienne loi. Il accroît les possibilités, notamment parce que toute nouvelle loi contient de nouveaux termes, mais aussi parce que de nombreux termes importants ne sont pas définis ou ont un libellé déficient.

Prenons le terme « durabilité », par exemple, dont on a parlé un peu plus tôt. Quand on regarde sa définition, on se rend compte que cela n'a pas de sens du point de vue légal. Une bonne politique est bonne lorsqu'on la décrit dans le langage des politiques. Quand on transpose ce langage dans une loi, on commence alors à avoir des problèmes.

Je vois la possibilité de longs litiges sur beaucoup de conditions, et je pense que la profession juridique n'a jamais rien de vu de plus merveilleux au Canada, à tous les points de vue. Dommage que je sois à la retraite maintenant, car j'aurais pu m'enrichir énormément.

Le sénateur MacDonald : Pouvez-vous nous donner une idée approximative de ce qu'il en coûte normalement à un promoteur pour passer toutes les étapes du processus d'évaluation et lancer un projet de pipeline de grande envergure? Pensez-vous que les promoteurs seront prêts à risquer les mêmes sommes d'argent dans le futur si le projet de loi est adopté?

Mr. Roman: There can be three to five years of preparation before an application is even filed. Then there's the hearings and everything that goes after. The numbers I've seen are in the range of 700 million to a billion. With that kind of money at risk, you really have to be careful about whether you think you're going to get your money back, whether there's a high likelihood of approval or whether you're just going to give up because your shareholders and your board of directors are going to shut it down.

You may notice that in the Trans Mountain case, the company did not wait for the Federal Court's decision. They pulled the plug before that. Then the federal government purchased it.

I can see that if you create excessive deterrence you're going to have problems.

Senator Cordy: Thank you very much. Thank you to both witnesses for being here today.

Mr. Roman, before Christmas, I was receiving hundreds of emails every day from Suits and Boots asking that you appear as a witness. So it's nice to meet you.

Mr. Roman: It's nice of them, but I'm not their witness.

Senator Cordy: Nonetheless, they were sending hundreds every day.

Mr. Roman: We all appreciate having fans.

Senator Cordy: True. One of your conclusions is that, in order to make the proper decisions, we should be looking at not just the negative effects, but also the positive effects of projects. It's only sentence. I wonder if you could expand on that a little bit and on the importance of that so that we don't have the bias.

Mr. Roman: Even within the sustainability criteria you're supposed to look at both. But if you look at what is in clause 63, and I put a table in my blog setting out all the proposed amendments, so if you want to look at my blog you'll see there's an extensive, long table that goes section by section about what I would submit should be amended, among other things, to get rid of that bias.

Clause 63, which talks about negative impacts and effects, should add the word "positive." I think that's what Dr. Elgie said, and I agree with him. If there's not a lot of positive, you don't want to do it. If there's a lot of negative, you don't want to do it but you want to look at all of it.

M. Roman : Cela peut prendre de trois à cinq ans de préparation avant même de présenter une demande. Puis viennent les audiences et tout ce qui s'ensuit. Les chiffres que j'ai vus vont de 700 millions à un milliard de dollars. Avant de risquer de telles sommes d'argent, les gens doivent examiner soigneusement s'ils seront en mesure de récupérer leur argent, si leur projet à de bonnes chances d'être approuvé, ou s'ils vont devoir finir par abandonner parce que leurs actionnaires et leur conseil d'administration vont vouloir y mettre un terme.

Vous noterez que, dans le cas de Trans Mountain, la société n'a pas attendu la décision de la Cour fédérale. Elle y a mis un terme avant. Puis, le gouvernement fédéral a procédé au rachat.

Je pense que si vous multipliez les éléments dissuasifs, vous aurez des problèmes.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Merci à nos deux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Roman, avant Noël, j'ai reçu des centaines de courriels tous les jours de Suits and Boots, qui réclamait votre comparution comme témoin. Je suis donc heureuse de vous rencontrer.

M. Roman : C'est gentil de leur part, mais je ne suis pas leur témoin.

La sénatrice Cordy : Peu importe, ils en envoyaient des centaines par jour.

M. Roman : Nous aimons tous avoir des admirateurs.

La sénatrice Cordy : C'est vrai. Dans une de vos conclusions, vous dites que, pour prendre les bonnes décisions, il ne faut pas regarder seulement les effets négatifs, mais aussi les effets positifs des projets. C'est seulement une phrase. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet et nous parler de l'importance que cela a pour que nous n'ayons pas d'élément de partialité.

M. Roman : On est censé examiner les deux, même quand on parle de critères de durabilité. Quand on regarde ce que contient l'article 63, et j'ai créé un tableau dans mon blogue pour tous les amendements que je propose, donc, si vous regardez sur mon blogue, vous y trouverez un très long tableau contenant, article par article, les amendements qui devraient être apportés à mon avis, entre autres pour éliminer cet élément de partialité.

À l'article 63, où on parle des effets et des impacts négatifs, on devrait ajouter le mot « positifs ». Je pense que c'est ce qu'a dit M. Elgie, et je suis d'accord avec lui. S'il y a peu d'éléments positifs, on ne veut pas aller de l'avant. S'il y a beaucoup d'éléments négatifs, on ne veut pas aller de l'avant, mais il faut avoir un portrait global.

Senator Cordy: Thank you, Mr. Papillon, you spoke about the positive parts of this particular bill and the positive changes made from 2012 to this bill, but you also gave us some concerns. At the very end, you spoke about the weight of ancestral rights and treaty rights when it comes to making decisions on project assessments.

Now that you have a little bit of time, could you expand on how one would do that when looking at the impact assessments?

Mr. Papillon: I think that one of the problems is that the rights, the criteria for decision-making Indigenous rights, Aboriginal and treaty rights, are integrated into the section criteria. They are one criterion among others. As the other witnesses just said, one of the fundamental problems is that this assessment is made at the impact assessment level, but the decision itself by the minister then has to take into consideration all these criteria; Aboriginal and treaty rights are one criterion among others. There's no obligation on the part of the minister, as far as our understanding of this bill, to rationalize infringement or potential infringement of Aboriginal and treaty rights other than in the general context of justifying a decision based on the criteria that are there.

I think that's a bit problematic. One way to solve this problem is to integrate Indigenous people into the decision-making process itself rather than solely as part of a consultation process within the impact assessment process.

Senator Woo: Mr. Papillon, your comment on having a broader definition of Indigenous governing bodies makes sense. I'm from B.C., so I understand the particular interests in my province.

But, as you pointed out as well, there are disputes from within First Nations groups, and to the extent there is a dispute, how can a project move forward in a timely manner?

I will point out, and you probably know this, the new B.C. Environmental Assessment Act has precisely what you recommend, and they have a dispute settlement mechanism in there which Bill C-69 doesn't even get close to.

How would you solve the problem of disputed Indigenous governing authorities?

Mr. Papillon: It's a big question. I'm not sure a bill on environmental assessment is the right place to solve that problem. It's a much larger problem than this, obviously. It has to do with negotiating agreements, treaty-making and recognition of Indigenous law-making authority. The B.C.

La sénatrice Cordy : Merci. Monsieur Papillon, vous avez parlé des aspects positifs du projet de loi et des changements positifs qui ont été faits par rapport à celui de 2012, mais vous nous avez aussi fait part de quelques inquiétudes. À la toute fin, vous avez parlé du poids des droits ancestraux et des droits issus de traités quand vient le temps de prendre des décisions sur les évaluations de projets.

Comme vous avez maintenant un peu de temps, pourriez-vous nous en dire plus sur la façon de procéder dans le cas des évaluations d'impact?

M. Papillon : Je pense que les problèmes viennent du fait que les droits des Autochtones et issus de traités font partie de la liste des critères à considérer au moment de prendre les décisions. Il s'agit d'un critère parmi d'autres. Comme les autres témoins viennent de le mentionner, un des problèmes fondamentaux est qu'on en tient compte au moment de l'évaluation d'impact, mais que le ministre, au moment de prendre sa décision, doit prendre en compte tous les critères, si bien que les droits des Autochtones et issus de traités sont un critère parmi d'autres. Le ministre n'a pas l'obligation, selon notre interprétation du projet de loi, de tenir compte de manière rationnelle d'une atteinte, ou d'une atteinte potentielle, aux droits des Autochtones et issus de traités autrement que dans le contexte général des critères qui sont mentionnés lorsqu'il prend sa décision.

Je pense que cela pose problème. Je pense qu'une façon de régler cela serait de faire participer les peuples autochtones au processus décisionnel comme tel, plutôt qu'uniquement au processus de consultations dans le processus d'évaluation d'impact.

Le sénateur Woo : Monsieur Papillon, quand vous avez parlé d'élargir la définition des instances de gouvernance autochtones, je pense que cela a du sens. Je viens de la Colombie-Britannique, alors je vois l'intérêt que cela aurait dans ma province.

Comme vous l'avez mentionné également, il y a des différends au sein même des groupes des Premières Nations, et lorsque c'est le cas, comment un projet pourrait-il aller de l'avant en temps opportun?

J'aimerais souligner, et vous le savez sans doute, que la nouvelle loi d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique inclut exactement ce que vous recommandez, et la loi prévoit un mécanisme de règlement des différends, ce qui est loin d'être le cas du projet de loi C-69.

Comment régleriez-vous le problème des différends au sein des instances de gouvernance autochtones?

M. Papillon : C'est une grande question. Je ne pense pas qu'un projet de loi sur les évaluations environnementales soit le bon endroit pour régler le problème. C'est un problème qui va bien au-delà, naturellement. C'est un problème qui touche à la négociation des ententes, à la conclusion des traités, à la

approach is not a bad one. The other thing that is important to consider is that by having a broad approach to recognition of Indigenous authority, it shifts the burden onto Indigenous people to define themselves, who their representatives are.

That's a good thing, actually. It creates a responsibility on the part of Indigenous people to decide among themselves who are their representatives in that context rather than having the government imposing band council as the legitimate authority, letting Indigenous people decide who that authority is under certain circumstances, for example, that kind of project that is affecting traditional lands or lands that are claimed under a title, then it makes more sense.

The clarity will come out of that responsibility, I suspect. Maybe that's naive on my part, but I trust that with responsibility comes better governance.

Senator Woo: Mr. Roman, do you recommend that any of the clause 22 factors be excised from the act and which ones?

Mr. Roman: I think there are far too many of them.

Senator Woo: Which ones do you want to get rid of?

Mr. Roman: I would change the word "must" to "may" and make it all discretionary because, in half the cases, many of those factors will be irrelevant. In other cases, they will all be relevant.

Senator Woo: It's not sufficient for you that they can be scoped out in the so-called tailored guidelines?

Mr. Roman: No, it's not because that's what created the problem in Trans Mountain. As soon as you scope it, you are saying, "I'm not going to consider evidence on this," and then a person who wants to submit evidence on that can't, and they will take you to court.

Senator Woo: Even though the agency is obliged to cover all the factors?

Mr. Roman: Once the agency is obliged to cover all of the factors, as it is now, they have to have evidence on all those factors. Some of the ones that I mentioned on my blog are hypothetical.

For example, if you use the environmental principle that you should think globally and act locally, when you're looking at CO_2 emissions and environmental questions, you should say, "How much more CO_2 is going to come out at our end and how much less at the other end?" The problem is we don't know what the Chinese will do when they buy the oil. Are they going to use

reconnaissance du pouvoir législatif autochtone. L'approche adoptée par la Colombie-Britannique n'est pas mauvaise. L'autre point important à souligner est qu'en adoptant une approche globale de reconnaissance des autorités autochtones, il leur revient alors de définir eux-mêmes qui sont leurs représentants.

C'est une bonne chose, en fait. Les peuples autochtones ont alors la responsabilité de décider entre eux qui sont leurs représentants dans ce contexte, plutôt que de voir le gouvernement imposer les conseils de bande en tant qu'autorités légitimes. Il est plus sensé de laisser les peuples autochtones décider qui sera l'autorité dans certaines circonstances, par exemple, pour les projets qui touchent les territoires ancestraux, ou les terres revendiquées en vertu d'un titre.

À mon avis, la clarté viendra de la responsabilisation. Je suis peut-être un peu naïf, mais je crois que la responsabilisation améliore la gouvernance.

Le sénateur Woo : Monsieur Roman, recommandez-vous l'élimination de certains des facteurs de l'article 22 de la loi, et si oui, lesquels?

M. Roman : Je pense qu'il y en a beaucoup trop.

Le sénateur Woo : Lesquels souhaitez-vous supprimer?

M. Roman : Je remplacerais « prend en compte » par « peut prendre en compte » pour qu'ils soient facultatifs parce que, dans la moitié des cas, nombre de ces facteurs ne seront pas pertinents. Dans d'autres cas, ils le seront tous.

Le sénateur Woo : Vous jugez qu'il n'est pas suffisant qu'ils puissent être circonscrits dans les lignes directrices dites « adaptées »?

M. Roman : Non, ce n'est pas suffisant parce que c'est ce qui a causé le problème dans le cas de Trans Mountain. Dès que vous circonscrivez des facteurs, vous dites : « Je ne vais pas examiner les éléments de preuve sur cette question », et les personnes qui souhaitent soumettre des éléments de preuve sur ce sujet ne peuvent alors plus le faire, et elles intenteront un procès contre vous.

Le sénateur Woo : Malgré le fait que l'agence soit obligée de couvrir tous les facteurs?

M. Roman : Lorsque l'agence est obligée de couvrir tous les facteurs, comme c'est actuellement le cas, elle doit disposer d'éléments de preuve sur chacun d'eux. Certains de ceux que j'ai mentionnés dans mon blogue sont hypothétiques.

Par exemple, si vous utilisez le principe environnemental selon lequel vous devez penser mondialement et agir localement, lorsque vous étudiez les émissions de CO_2 et les questions environnementales, vous devez vous demander quelle quantité de CO_2 supplémentaire sera produite de notre côté et quelles seront les économies en CO_2 réalisées de l'autre. Le problème est que

it to run cars or replace coal? If they use it to replace coal, the amount of CO_2 emissions they save may well exceed the amount we have here, but we don't know what they're going to do.

nous ne savons pas ce que vont faire les Chinois lorsqu'ils achèteront le pétrole. Vont-ils l'utiliser comme carburant pour leurs voitures ou comme substitut de charbon? S'ils l'utilisent pour remplacer le charbon, la réduction des émissions de CO_2 qu'ils obtiendront pourrait très bien dépasser la quantité que nous avons ici, mais nous ne savons pas ce qu'ils vont faire.

Senator Woo: If that is the question they ask.

Le sénateur Woo : Si c'est la question qu'ils posent.

Mr. Roman: That is one of the issues we're supposed to look at.

M. Roman : C'est l'une des questions que nous sommes censés étudier.

The Chair: Mr. Roman, after listening to your presentation, I feel like you don't see the need for an environmental impact assessment. How does society take into consideration climate change, cumulative effects, reconciliation with Indigenous people? Who should do these and where, in which type of legislation?

La présidente : Monsieur Roman, après avoir entendu votre exposé, j'ai l'impression que vous pensez qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation d'impact sur l'environnement. Comment la société tient-elle compte du changement climatique, des effets cumulatifs et de la réconciliation avec les peuples autochtones? Qui doit le faire et où, dans quel type de texte de loi?

Mr. Roman: You misunderstand my position if you think I'm against environmental or impact assessments. I am in favour of it, but like Mr. Elgie said, you can't overextend it to solve problems you can't solve through a hearing that will be finished in a short time.

M. Roman : Si vous pensez que je suis contre la réalisation d'une évaluation environnementale ou d'une évaluation d'impact, vous avez mal compris mon point de vue. J'y suis favorable, mais, comme l'a dit M. Elgie, vous ne pouvez pas les étirer de manière excessive pour régler des problèmes que vous ne pouvez pas régler en tenant une brève audience.

The Chair: Do you have specific amendments?

La présidente : Voulez-vous suggérer des modifications particulières?

Mr. Roman: I have a long list of them. It would take hours to give them to you tonight, but I have written them all down. They're in my blog, and you have a link to it in the submission I printed. I would stand by those, and having regard to the fact that the Senate is not the House of Commons, I've been frugal in what I have suggested that you could amend having regard to your proper role and their proper role.

M. Roman : J'en ai une longue liste. Il me faudrait des heures pour toutes vous les communiquer ce soir, mais je les ai toutes consignées par écrit. Elles sont sur mon blogue, et j'ai fourni un lien vers celui-ci dans le mémoire que j'ai imprimé. Je m'en tiendrais à celle-ci et, parce que je sais que le Sénat n'est pas la Chambre des communes, j'ai fait preuve de parcimonie dans les modifications que je vous ai suggéré d'apporter, en tenant compte de vos rôles respectifs.

If you took those amendments and sent them back to the house, or included them in your report, they would say, "This doesn't go too far, and I think it solves some problems."

Si vous preniez ces modifications et les envoyiez à la Chambre, ou vous les incluiez dans votre rapport, ils vous diraient : « Ces changements ne vont pas trop loin, et nous pensons qu'ils règlent certains problèmes. »

Senator Wetston: Mr. Papillon, the legislation has important references to Indigenous knowledge. At the same time, it refers to it in the context of confidentiality. It seems to me proponents and environmentalists and other interveners might want to have access to the information to understand what the review panel will be considering and later what cabinet will be considering. Is this something that troubles you?

Le sénateur Wetston : Monsieur Papillon, la loi fait des allusions importantes aux connaissances autochtones. Elle renvoie également à celles-ci dans le contexte de la confidentialité. Il me semble que les promoteurs, les environnementalistes et d'autres intervenants pourraient souhaiter avoir accès à ces renseignements pour comprendre ce que le comité d'examen étudiera et, plus tard, ce que le Cabinet examinera. Cela vous pose-t-il problème?

Certainly in a proceeding that has important legal consequences you would think this information could be made

Assurément, lorsque les délibérations ont des conséquences juridiques importantes, il serait logique que ces renseignements

available in in camera proceedings, which tribunals and lawyers are accustomed to, do you have any thoughts about that?

Mr. Papillon: Perhaps the other witness can add to this, given his experience, but my understanding is that the concern on the part of Indigenous people is that it is revealing traditional use of lands in the context of an environmental impact assessment when this information can be relevant for a court case, for example, on a title or Aboriginal rights claims.

The releasing of that information in a context that is different could have consequences for the future. There are issues of intellectual property that are at stake. So the concern has been there, and it has been consistent. It's also one of the reasons why impact and benefit agreements, for example, tend to be confidential. There are other reasons, but this is one of them for sure.

Is it good or not? It's a good thing if it allows Indigenous people to fully engage in the process and mobilize their traditional knowledge and their knowledge about the use of land in the process because that allows that information to be considered in the process.

Should it be fully transparent? Ideally, yes, but there is probably a right balance between these competing interests. My reading of the bill is that it is striking that balance in a way. I might be wrong there, but my understanding of it is that the balance is there.

Senator Wetston: Mr. Roman, do you have any comments on that?

Mr. Roman: There is a problem with secret evidence at any time. That is a litigation trigger, and it's also condescending to First Nations — because I've seen them, and they are very good witnesses — to suggest that they have to present their evidence in secret. It's almost like saying you're not as good as everybody else because you can't present your evidence in public. Unless there is some special reason that no one has been able to mention, I don't see any reason for it.

Senator Wetston: I'd like to explore this notion. You described a review panel situation wherein all the heavy lifting is done by the review panel and then it goes to cabinet and/or the minister and cabinet and a decision is made on public interest criteria. That situation engages important levels of uncertainty,

soient mis à disposition dans le cadre de délibérations à huis clos, auxquelles les tribunaux et les avocats sont habitués. Qu'en pensez-vous?

M. Papillon : L'autre témoin pourra peut-être en dire davantage, compte tenu de son expérience, mais je crois comprendre que ce qui préoccupe les peuples autochtones est la révélation de l'utilisation traditionnelle des terres dans le contexte d'une évaluation d'impact sur l'environnement lorsque ces renseignements peuvent être pertinents pour des affaires en instance, par exemple, relativement à un titre ou à la revendication de droits ancestraux.

La diffusion de ces renseignements dans un contexte différent pourrait avoir des conséquences pour l'avenir. Il existe des enjeux liés à la propriété intellectuelle. Le problème est donc présent, et il est constant. C'est également l'une des raisons pour lesquelles les ententes sur les répercussions et les avantages, par exemple, sont souvent confidentielles. Il y a d'autres motifs, mais cela est assurément l'un d'eux.

Est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose? C'est une bonne chose si cela permet aux Autochtones de participer pleinement au processus et d'utiliser leurs connaissances traditionnelles et leurs connaissances de l'utilisation des terres pour mener l'évaluation d'impact, parce que ces renseignements peuvent alors être pris en compte dans le cadre du processus.

L'évaluation devrait-elle être entièrement transparente? Dans l'idéal, oui, mais on peut probablement établir un juste équilibre entre ces intérêts concurrents. Selon mon interprétation du projet de loi, ce dernier parvient, d'une certaine façon, à établir cet équilibre. Je peux me tromper, mais je crois comprendre que c'est le cas.

Le sénateur Wetston : Monsieur Roman, souhaitez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

M. Roman : Les éléments de preuve secrets posent toujours problème. Ils déclenchent des litiges. Il est également condescendant envers les membres des Premières Nations — parce que je les ai vus, et ce sont de très bons témoins — de suggérer qu'ils doivent présenter leurs éléments de preuve en secret. Cela revient presque à dire qu'ils ne sont pas aussi bien que les autres parce qu'ils ne peuvent pas présenter leurs éléments de preuve en public. À moins qu'il y ait une raison particulière que personne n'a mentionnée, je ne vois pas d'explication.

Le sénateur Wetston : J'aimerais approfondir cette notion. Vous avez décrit une situation dans laquelle le comité d'examen réalise le travail de fond, puis se présente devant le Cabinet, ou le ministre et le Cabinet, et une décision est prise en fonction des considérations liées à l'intérêt du public. Cette situation

not just for proponents but also for Indigenous groups and environmentalists because it's hard to know which way that decision will go.

In that context, how do you deal with changes in government policy? Clearly, that could occur; we've seen it already. How do you deal with that issue from a legal and predictability perspective for those that are participating in this process?

Mr. Roman: This is very difficult, but once it gets into the cabinet, you can't achieve the objective of transparency. What we're doing is putting the decision to the people who are the least qualified to make it, if I can put it that way.

They have not seen the evidence. They don't have the expertise of the panel. They are not going to spend months reading 10,000 pages of reports.

What they will get is a summary of something prepared by the Privy Council Office. They will get a summary of something prepared by someone from the PMO who looks at where the votes lie, and out will come a decision from this black box.

If there's a change in government policy about environmental assessment or impact assessment, it shouldn't be such a radical change that they can't change the law. They don't need to change the decision in the back room where the parties can't ever see what happened.

Senator Neufeld: Mr. Roman, you responded to Senator Weston about First Nations. There are some First Nations here who can explain this a lot better than I can. This is my experience: I went to First Nations where I live in northeast B.C. and asked them to identify their areas of concern over the province putting up lands for sale and allowing the oil and gas industry or the mining industry to go in and search for oil and gas or minerals. They said, no, they did not want that information out in the public. They would rather deal with it after the land is sold. Then if someone wants to come in and do some drilling, during all the processes that happen there, then they will divulge which areas concern them. Otherwise, the areas would be wide open for anyone to go in and look and find something that is special to them.

It's not about secrecy so much; it's about trying to protect the things that they find sacred.

engendre des niveaux élevés d'incertitude, non seulement pour les promoteurs, mais aussi pour les groupes autochtones et les environnementalistes, parce qu'il est difficile de savoir quelle décision sera prise.

Dans ce contexte, comment faites-vous face aux changements apportés aux politiques gouvernementales? Il est évident que cela pourrait se produire; cela est déjà arrivé. Comment faites-vous face à ce problème d'un point de vue juridique et sous l'angle de la prédictibilité si vous participez à ce processus?

M. Roman : C'est très difficile, mais lorsque le dossier arrive au Cabinet, il n'est plus possible d'assurer la transparence. Nous plaçons la décision entre les mains des personnes qui sont les moins qualifiées pour la prendre, si je peux m'exprimer ainsi.

Elles n'ont pas vu les éléments de preuve. Elles n'ont pas l'expertise du comité. Elles ne vont pas passer des mois à lire 10 000 pages de rapports.

Elles vont plutôt recevoir un résumé préparé par le Bureau du Conseil privé. Elles vont recevoir un résumé préparé par quelqu'un du cabinet du premier ministre qui regarde où il peut aller chercher des votes, et elles prendront une décision en fonction de ce critère.

Si un changement est apporté aux politiques gouvernementales sur l'évaluation environnementale ou l'évaluation d'impact, il ne devra pas s'agir d'un changement si radical que la loi ne peut être modifiée. Ils n'ont pas besoin de changer leur décision en coulisses, là où les parties ne pourront jamais voir ce qui s'est passé.

Le sénateur Neufeld : Monsieur Roman, vous avez répondu au sénateur Wetston au sujet des Premières Nations. Nous avons ici des membres des Premières Nations qui peuvent fournir une bien meilleure explication que moi. Voici mon expérience : j'ai rendu visite à des Premières Nations là où j'habite, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et je leur ai demandé de me dire quelles étaient leurs préoccupations quant au fait que la province ait mis des terres en vente et ait autorisé l'industrie pétrolière et gazière, ou l'industrie minière à chercher du pétrole et du gaz, ou des minéraux. Elles ont répondu que non, elles ne voulaient pas que ces renseignements soient diffusés au public, et qu'elles préféraient résoudre ce problème après la vente des terres. Ensuite, si quelqu'un veut réaliser des forages, pendant tous les processus qui se dérouleront là-bas, elles révéleront les secteurs qui leur posent problème. Dans le cas contraire, ces secteurs seraient grand ouverts, et toute personne pourrait les examiner et y trouver quelque chose qui revêt une importance particulière pour elle.

Il ne s'agit pas tant d'assurer la confidentialité, mais d'essayer de protéger ce qu'ils considèrent comme sacré.

Mr. Roman: I don't find that difficult, but I think it can be done, as Senator Wetston mentioned, through the established mechanism of in camera proceeding. Everyone who does this kind of law knows how to do that. It means the process is still done behind closed doors, but the other parties may be there. An in camera transcript is kept so that it doesn't suddenly disappear.

The other thing about the secret evidence is that it can be presented to the minister before or after the hearing. The minister has the power to prevent evidence from going to a hearing. The minister can then talk to the cabinet and say, "I know we've had this hearing but I was just told this last week, so let's not do it." In that case, the proponent will never find out what happened. No one will find out what happened and that's not a good way to proceed.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you for joining us this afternoon. Mr. Papillon, the preamble talks about Bill C-262 and the need to give consent for any legislative or administrative measure likely to affect Indigenous peoples. Does that raise questions, since that concept is so broad? Do you have any recommendations on that?

Mr. Papillon: Thank you for your question, senator. The issue of consent is truly at the heart of current conflicts here in Canada when it comes to the interpretation of the nature of the obligation to consult. Does all that go as far as needing to obtain consent or not? The principle is mentioned in the preamble. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples also defines the rule concerning consent. It does so in a very broad manner, but, if we look at the processes defined in the bill, it is no longer a question of consent, but rather of consultation. The principle is somewhat dropped or it disappears. That can be interpreted in two ways: First, as something worrisome, as the consent is there, but it is not regulated in the bill. That can create a lot of uncertainty with regard to expectations various stakeholders, including Aboriginals, can have in the process. It can also be seen in another way: The issue is that, without clearly defined expectations, there will potentially be more conflicts before the courts. By failing to create mechanisms that enable Aboriginals to express their consent or not when their rights are violated, the door is being opened to challenges or situations like the one involving Trans Mountain. It would have been beneficial to better define the mechanisms and rules surrounding the principle of consent in the bill.

M. Roman : Je ne trouve pas que cela soit difficile, mais je pense, comme l'a dit le sénateur Wetston, que cela peut être réalisé grâce au mécanisme d'audience à huis clos établi. Toute personne qui pratique ce type de droit sait le faire. Le processus est toujours réalisé à huis clos, mais les autres parties peuvent être présentes. Une transcription des audiences tenues à huis clos est conservée pour qu'elles ne puissent pas disparaître soudainement.

L'autre préoccupation relative aux éléments de preuve secrets est qu'ils peuvent être présentés au ministre avant ou après l'audience. Le ministre a le pouvoir d'empêcher que des éléments de preuve soient présentés au cours d'une audience. Il peut ensuite parler au Cabinet et lui dire : « Je sais que nous avons tenu cette audience, mais on vient de me dire ceci la semaine dernière, alors ne le faisons pas. » Dans ce cas, le promoteur ne saura jamais ce qui s'est passé. Personne ne saura ce qui s'est passé, et ce n'est pas une bonne façon de procéder.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Merci d'être parmi nous cet après-midi. Monsieur Papillon, dans le préambule, on parle du projet de loi C-262 et du besoin de donner un consentement pour toute mesure législative ou administrative susceptible de toucher les peuples autochtones. Est-ce que cela suscite un questionnement, étant donné que ce concept est si large? Avez-vous des recommandations à formuler cet égard?

M. Papillon : Je vous remercie, sénateur, de votre question. La question du consentement est vraiment au cœur des conflits actuels ici au Canada en ce qui a trait à l'interprétation de la nature de l'obligation de consulter. Est-ce que tout cela va jusqu'au besoin d'obtenir un consentement ou non? Le principe est mentionné dans le préambule. Il y a aussi la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui définit la règle concernant le consentement. Elle le fait de façon très large, mais, si on regarde les processus définis dans le projet de loi, il n'est plus question de consentement, mais plutôt de consultation. Le principe tombe quelque peu ou disparaît. On peut interpréter cela de deux façons : en premier lieu, comme quelque chose d'inquiétant, car le consentement est là, mais il n'est pas encadré dans le projet de loi. Cela peut créer une grande incertitude par rapport aux attentes que peuvent avoir les différents intervenants, dont les Autochtones, dans le processus. On peut le voir aussi d'une autre façon : l'enjeu est que, en ne définissant pas clairement les attentes, on s'expose à voir davantage de conflits devant les tribunaux. En ne créant pas de mécanismes qui permettent aux Autochtones d'exprimer ou non leur consentement lorsqu'on enfreint leurs droits, on ouvre la porte à des contestations ou à des situations comme celle de Trans Mountain. On aurait eu avantage à mieux définir les mécanismes et les règles encadrant le principe du consentement dans le projet de loi.

Senator Massicotte: I share your opinion. Why do you think it is less important than you say it is? Is it because it is in the preamble? I talked to Mr. Joffe, who was involved in the United Nations resolutions. According to him, the intent is clear, which is that consent is necessary. The concept is very broad and leads to questions. That can lead to conflicts, which goes completely against what the Supreme Court has stated, as it has always talked about consultations and not consent. That's a big change in terminology, isn't it?

Mr. Papillon: Yes. It is not a bad thing to talk about consent. In section 32 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the government talks about the obligation to consult in order to obtain consent. It is not an obligation to obtain consent, but an effort should still be made to obtain it. If that is not the case, it should be shown why consent has not been obtained. I accept that principle. The issue is that it is not specified how that can be done.

The Chair: I'm sorry, but I will have to interrupt you. We only have two minutes left.

[*English*]

Senator MacDonald: Mr. Roman, the supporters of Bill C-69 claim that the bill will reduce legislated timelines, at least in certain parts of the assessment process. Do you think it is likely these timelines will be met? If not, what are the significant opportunities for delay?

Mr. Roman: I see two opportunities for delay. One is that the cabinet really is not the final decision maker in these matters; the court is. The more litigation triggers you put into your law, the more you will be in court. That adds more uncertainty and that will add two or three or five years to the process.

Now you have the government in the awkward position that it's seeking approval of its own project where it is the proponent, the owner and the judge of the process. If that is not to happen again, then you will have to change this act.

The other thing — and I mentioned this in response to an earlier question from Senator Woo — is the 20 mandatory considerations. It's interesting that there are 20 for the assessors but five for the cabinet. If five are enough for the people who decide, why do you need 20 for the people who hear? I don't see the logic of that. The Canadian Bar Association made a submission on that years ago and for some reason it never got changed. They're not the oil industry. They're not

Le sénateur Massicotte : Je partage votre opinion. Pourquoi croyez-vous que c'est moins important que vous le dites? Est-ce parce que cela se trouve dans le préambule? J'ai parlé à M. Joffe, qui a été impliqué dans les résolutions aux Nations Unies. Selon lui, l'intention est très claire, et c'est que le consentement est nécessaire. Le concept est très large et suscite un questionnement. Cela peut causer des conflits, ce qui va complètement à l'encontre de ce que dit la Cour suprême, qui a toujours parlé de consultations et non de consentement. Cela change beaucoup la terminologie, non?

M. Papillon : Oui. Ce n'est pas une mauvaise chose que de parler de consentement. Le gouvernement, à l'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, parle de l'obligation de consulter dans le but d'obtenir un consentement. Ce n'est pas une obligation d'obtenir le consentement, mais il faut à tout le moins chercher à l'obtenir. Si ce n'est pas le cas, il faut montrer pourquoi on ne l'a pas obtenu. Ce principe, je l'accepte. Le problème, c'est qu'on ne précise pas comment on va arriver à faire cela.

La présidente : Je suis désolée, mais je vais devoir vous interrompre. Il ne reste que deux minutes.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Monsieur Roman, les promoteurs du projet de loi C-69 affirment qu'il réduira les délais prévus par la loi, du moins pour certaines parties du processus d'évaluation. Pensez-vous qu'il est probable que ces échéances soient respectées? Dans la négative, quels sont les risques importants de retard?

M. Roman : Je vois deux choses qui pourraient engendrer des retards. L'une est le fait que ce n'est pas le Cabinet qui prend les décisions finales relativement à ces questions, mais le tribunal. Plus vous intégrez de déclencheurs de litiges dans votre loi, plus vous passerez du temps devant les tribunaux. L'incertitude en est accrue et le processus est prolongé de deux, trois ou cinq ans.

Aujourd'hui, le gouvernement se trouve dans une position délicate, car il demande l'approbation de son propre projet, alors qu'il est le promoteur, le propriétaire et le juge de ce processus. Si vous ne voulez pas que cela se reproduise, vous devrez modifier cette loi.

Il y a aussi les 20 considérations obligatoires — j'ai mentionné ce problème dans ma réponse à une question posée plus tôt par le sénateur Woo. Il est intéressant qu'il y en ait 20 pour les évaluateurs, mais 5 pour le Cabinet. Si 5 suffisent pour les personnes qui prennent la décision, pourquoi y en a-t-il 20 pour les personnes qui procèdent à l'audience? Ce n'est pas logique. L'Association du Barreau canadien a présenté un mémoire à ce sujet il y a de cela des années et, pour une raison ou une autre,

the environmental industry. They're the lawyer industry, so they represent everybody and nobody. Yet that was their submission. It's still not fixed.

Senator MacDonald: Thank you.

The Chair: Mr. Roman and Professor Papillon, thank you very much for your presence.

(The committee adjourned.)

aucun changement n'a été apporté. Ce n'est ni le secteur pétrolier, ni le secteur environnemental, mais bien celui du droit, alors ils représentent tout le monde et personne. Pourtant, il s'agissait de leur mémoire. La question n'a pas encore été réglée.

Le sénateur MacDonald : Merci.

La présidente : Monsieur Roman et monsieur Papillon, merci beaucoup d'avoir été présents.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 4, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 7:57 a.m., in public and in camera, to study the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm an independent senator from Quebec and I'm the chair of this committee.

I'll now ask my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

[*English*]

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Alberta.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

[*English*]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Manitoba.

Senator McCoy: Elaine McCoy, Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 4 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 7 h 57, en séance publique et à huis clos, pour étudier ce projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez, je suis une sénatrice indépendante de la province de Québec et je préside ce comité.

Je demanderais maintenant à mes collègues de se présenter, en commençant à ma gauche.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : David Richards, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, de l'Alberta.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

La sénatrice McCoy : Elaine McCoy, de l'Alberta.

[*Translation*]

The Chair: I also want to introduce Sam Banks and Jesse Good, our researchers, and Maxime Fortin, the clerk of our committee.

[*English*]

Colleagues, today we are continuing our study on Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. Today we welcome Francyne Joe, President, Native Women's Association of Canada and Adam Bond, Legal Counsel, Environment, Corporate, Citizenship, Native Women's Association of Canada. By video conference, Kluane Adamek, Regional Chief, Yukon, Assembly of First Nations and Graeme Reed, Senior Advisor, Environment, Assembly of First Nations.

Thank you for joining us. I invite each of you to proceed with your opening statement and we will follow that with a question and answers period.

Kluane Adamek, Regional Chief, Yukon, Assembly of First Nations: Thank you. I appreciate the opportunity to join you this morning. It is 5 a.m. in Whitehorse and quite an early start for me, but nonetheless an important topic that we will be discussing this morning. As mentioned, I'm the Yukon regional chief from a small First Nation in the Yukon, the Kluane First Nation, which is a modern treaty First Nation.

One reflection I was thinking about yesterday was how important it is that we ensure that through this process that First Nations are included. What we have seen across the country over the last two years has been active participation from First Nations across this country. Coming from a northern First Nation, a proud Northerner, we do have an assessment process that reflects our needs in the Yukon. There are processes that exist in this country that have already proven that these mechanisms are not only viable, but have supported further advancing certainty and ensuring a balanced perspective to development by those who will be directly impacted by it.

As an opening, I wanted to share that Canada has so much to learn from the North, specific to development and processes that can be developed together in efforts to ensure sustainable development in the years to come.

Members of the committee, friends and relatives thank you for inviting me to share perspectives of the Assembly of First Nations and Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential

[*Français*]

La présidente : J'aimerais également vous présenter Sam Banks et Jesse Good, nos recherchistes, de même que la greffière de notre comité, Mme Maxime Fortin.

[*Traduction*]

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Aujourd'hui, nous recevons Francyne Joe, présidente, et Adam Bond, conseiller juridique, Environnement, entreprise et citoyenneté de l'Association des femmes autochtones du Canada. Par vidéoconférence, nous accueillons Kluane Adamek, chef régionale, Yukon, et Graeme Reed, conseiller principal, Environnement de l'Assemblée des Premières Nations.

Merci de vous joindre à nous. Je vous invite chacun à présenter votre exposé, puis nous passerons aux questions et aux réponses.

Kluane Adamek, chef régionale, Yukon, Assemblée des Premières Nations : Merci. Je vous remercie de me donner l'occasion de me joindre à vous ce matin. Il est 5 heures ici, et je me suis donc levée tôt, mais c'est un sujet important dont nous discutons ce matin. Comme cela a été mentionné, je suis la chef régionale du Yukon, chef d'une petite Première Nation du Yukon, la nation de Kluane, qui est visée par un traité moderne.

L'une des choses auxquelles j'ai réfléchi, hier, c'est à quel point il est important de s'assurer que les Premières Nations participent à ce processus. Ce que nous avons constaté à l'échelle du pays au cours des deux dernières années, c'est la participation active des Premières Nations, et ce, partout au pays. Puisque nous venons d'une Première Nation nordique, nous sommes de fiers gens du Nord, et notre processus d'évaluation reflète nos besoins au Yukon. Il y a des processus actuellement en vigueur au pays qui non seulement ont déjà prouvé la viabilité des mécanismes, mais ont aussi permis d'accroître le niveau de certitude et de veiller à ce qu'on adopte un point de vue équilibré en matière d'élaboration, grâce à la participation de ceux qui seront directement touchés.

En guise d'introduction, je tiens à dire que le Canada a beaucoup à apprendre de ce qui se passe dans le Nord, précisément au sujet de l'élaboration et du processus dont nous pouvons nous charger ensemble afin d'assurer un développement durable au cours des prochaines années.

Chers membres du comité, amis et parents, merci de m'avoir invitée à communiquer les points de vue de l'Assemblée des Premières Nations au sujet du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et

amendments to other Acts. I want to also acknowledge my friend and colleague, President of the Native Women's Association of Canada Francyne Joe, who is there with you in person there and to acknowledge Graeme and Sara, who are here with me on behalf of the Assembly of First Nations.

apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Je tiens à souligner la présence de mon amie et collègue, la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Francyne Joe, qui est parmi vous, en personne, ainsi qu'à souligner la participation de Graeme et Sara, qui m'accompagnent et comparaissent eux aussi au nom de l'Assemblée des Premières Nations.

In the time for opening remarks I will focus on two things. First, how we got here. First Nations participation in the environmental and regulatory reviews, the mandate from our 634-plus chiefs and assembly, the role of the assembly of First Nations in this regard and why this bill is not to be feared. Indigenous considerations within the acts are necessary for the acts to be compliant with Canada's constitutional obligations.

Durant ma déclaration liminaire, je vais mettre l'accent sur deux choses. Premièrement, la façon dont nous en sommes arrivés ici; la participation des Premières Nations aux évaluations environnementales et réglementaires, le mandat que plus de 634 de nos chefs et assemblées nous ont conféré, le rôle de l'Assemblée des Premières Nations à cet égard et la raison pour laquelle il ne faut pas avoir peur du projet de loi. Les considérations liées aux Autochtones dans les lois sont nécessaires au respect des obligations constitutionnelles du Canada.

As mentioned, this process began over two years ago with active participation from First Nations across this country. The gutting of environmental laws by the 2012 omnibus legislation brought in by the previous government left First Nations on the outside of planning and decision making related to their lands, waters and territories. This has been, and continues to be, a flash point for resource conflict, litigation and protests. As I mentioned, coming from the North, in Bill S-6 — and many of you will be familiar with this bill — the National Energy Board sought to remove processes which I earlier mentioned this existed in the North, for example the Yukon and Northwest Territories. There were litigation's taking place right here in my home territory that are now linked directly with this new bill that we are seeing that make amendments to the National Energy Board.

Comme on l'a mentionné, c'est un processus qui a commencé il y a plus de deux ans grâce à la participation active des Premières Nations à l'échelle du pays. L'éviscération des lois environnementales en 2012 dans le projet de loi omnibus présenté par le gouvernement précédent a exclu les Premières Nations des processus de planification et de prise de décisions liées à leurs terres, leurs eaux et leur territoire. Cette décision a été et continue d'être un enjeu central dans le cadre des conflits liés aux ressources, des litiges et des contestations. Comme je l'ai mentionné, je viens du Nord, et, dans le projet de loi S-6 — et je sais que bon nombre d'entre vous le connaissent —, l'Office national de l'énergie a tenté d'éliminer des processus qui, comme je l'ai déjà dit, existaient dans le Nord, par exemple au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des litiges ont été intentés ici même, sur mon territoire natal, des litiges qui sont maintenant liés directement au nouveau projet de loi que nous avons devant les yeux et qui apporte des modifications touchant l'Office national de l'énergie.

With cautious optimism, in June 2016, First Nations overwhelmingly participated in the legislative reviews that laid the foundation for the bill you have in front of you today. Hundreds of written submissions and oral presentations by First Nations were made to the expert panel in response to the discussion paper and to the House of Commons committee studying the bill. The collective work illustrates the complete overhaul of key environmental legislation regulations as envisioned by First Nations. Concepts such as jurisdiction, inherent and constitutionally protected rights, nation-to-nation relationships and reconciliation are consistently raised.

Avec un optimisme prudent, en juin 2016, les Premières Nations ont participé de façon importante aux examens législatifs qui ont jeté les bases du projet de loi que vous avez devant les yeux. Des centaines de mémoires et d'exposés oraux ont été présentés au comité d'experts par des membres des Premières Nations en réaction au document de travail et à l'étude du projet de loi par le comité de la Chambre des communes. Ce travail collectif illustre bien la refonte complète des principales lois et principaux règlements en matière environnementale telle qu'envisagée par les Premières Nations. Des notions comme les compétences, les droits inhérents et garantis par la Constitution, les relations nation à nation et la réconciliation sont constamment soulevées.

First Nations have welcomed many of the proposed changes that Bill C-69 would make. These include the mandatory consideration of Indigenous knowledge, necessary assessment of impacts on rights and decision making and regulatory

Les Premières Nations ont accueilli favorablement bon nombre des changements proposés qu'apporterait le projet de loi C-69, y compris la prise en compte obligatoire du savoir autochtone, l'évaluation nécessaire des répercussions sur les

opportunities for First Nation governments to lead impact assessments themselves. Unfortunately, First Nations concerns are not addressed in the current legislation. Items such as retaining ministerial or cabinet decision making and the uncertainty of the not yet released project list. These remain red flags for First Nations and put at risk the proposed nation-to-nation relationship.

droits et les occasions décisionnelles et réglementaires pour les gouvernements des Premières Nations de réaliser les évaluations d'impact eux-mêmes. Malheureusement, les préoccupations des Premières Nations ne sont pas dissipées dans le projet de loi actuel. Certains éléments comme le fait que la décision reste ou revient au ministre ou au Cabinet et l'incertitude associée au fait que la liste de projets n'a pas encore été publiée... Ces choses restent des signaux d'alarme pour les Premières Nations et ébranlent la relation de nation à nation proposée.

In response, the AFN and chiefs and assembly have passed numerous resolutions calling on the Assembly of First Nations to work with Canada to ensure that the legislation respects First Nations treaties, rights, title and jurisdiction and recognize the responsibilities to their traditional territories.

En réaction, l'APN et les chefs et assemblées ont adopté un certain nombre de résolutions afin que l'Assemblée des Premières Nations travaille en collaboration avec le Canada pour s'assurer que la loi respecte les traités, les droits, les titres de propriété et les compétences des Premières Nations tout en reconnaissant les responsabilités de ces dernières à l'égard des territoires traditionnels.

First Nations leadership has also made it clear that the Senate committee must ensure that:

> . . . rights holders participate in the hearing process in a timely manner that is respectful of their unique protocols, and processes, in order to complete the process before the next federal election.

Les dirigeantes et dirigeants des Premières Nations ont aussi dit clairement que le comité sénatorial doit s'assurer que :

> [...] Les détenteurs de droits participent au processus d'audience en temps opportun et d'une façon qui respecte leurs protocoles et processus uniques afin qu'on puisse clore le processus avant les prochaines élections fédérales.

I wanted to reiterate how very clear the chiefs and assembly were about that.

Je tiens à rappeler que les chefs et les assemblées ont été très clairs à ce sujet.

The AFN is not a rights holder, as we know. It plays an important role in communication, coordination, facilitation and advocacy for First Nations across the country. We urge you to engage directly with rights and title holders. We hope and urge that in your journey across the country you prioritize direct, meaningful engagement with First Nations and, as part of your work travelling as a committee and by the May 9 deadline, avoiding the tokenization of First Nations that often occurs in one-stop consultation.

Comme nous le savons, l'APN n'est pas titulaire de droits. L'organisation joue un rôle important en matière de communication, de coordination, de facilitation et de défense des droits des Premières Nations à l'échelle du pays. Nous vous prions d'interagir directement avec les détenteurs de droits et de titres. Nous espérons que, dans votre tournée pancanadienne, vous donnerez la priorité aux interactions directes et significatives avec les Premières Nations et que, dans le cadre de vos déplacements en tant que membres du comité et d'ici la date limite du 9 mai, vous éviterez de tenir des événements symboliques avec les Premières Nations comme on en voit souvent dans les consultations uniques.

Again, we are reminded of the North and how important it may be for the committee to consider making a Northern visit to better understand the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, in the Northwest Territories the Mackenzie Valley Resource Management Act, and the Nunavut Planning and Project Assessment Act. We also urge you to ensure that any new legislation is consistent with minimum standards outlined in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Encore une fois, on pense au Nord et à quel point ce pourrait être important pour le comité d'envisager une visite là-bas afin de mieux comprendre la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, la Loi sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest et la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut. Nous vous prions aussi de vous assurer que toute nouvelle loi respecte les normes minimales décrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

If Bill C-69 passes, it will be the first piece of legislation in Canada recognizing the UN declaration. It does not go as far as adopting without qualification, but it is a positive first step for Canada in legislative development. As you are likely aware, the

Si le projet de loi C-69 est adopté, ce sera la première loi au Canada à reconnaître la déclaration des Nations Unies. Le projet de loi ne va pas aussi loin qu'une adoption sans réserve, mais c'est un premier pas positif pour le Canada en matière

UN declaration does not create any new rights, as these rights are inherent and pre-existing. The declaration simply affirms Indigenous people's human rights. Across government, including in Bill C-262, we are talking about realizing those rights and finding a better way to work together so we don not have to spend millions of dollars and waste years fighting in courts.

d'élaboration de projets de loi. Comme vous le savez probablement, la déclaration des Nations Unies ne crée pas de nouveaux droits, puisque ces droits sont inhérents ou préexistants; elle affirme simplement les droits de la personne des peuples autochtones. À l'échelle du gouvernement, y compris dans le cadre du projet de loi C-262, il est question de réaliser ces droits et de trouver une meilleure façon de travailler en collaboration afin de ne pas avoir à dépenser des millions de dollars et à perdre des années à lutter devant les tribunaux.

Inevitably, the conversation grows to be one of the standards of free, prior and informed consent. To be very clear, free, prior and informed consent was not created by the UN declaration, it was not created in Bill C-69 nor in Bill C-262, it comes from international law. It exists in our modern treaties and it existed in the earlier treaties in Canada. Bill C-69 does not create any new obligations in this regard. It's very important we all be clear about that.

Inévitablement, la conversation se poursuit et devient une des normes en matière de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Soyons clairs, le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause n'a pas été créé par la déclaration des Nations Unies; il n'a pas été créé dans le projet de loi C-69 ni par le projet de loi C-262 : il vient du droit international. Il existe dans nos traités modernes et il existait dans les traités antérieurs au Canada. Le projet de loi C-69 ne crée pas de nouvelles obligations à cet égard. C'est très important que nous le gardions tous à l'esprit.

While there has been some misinformation circulated pertaining to the Indigenous-related provisions of Bill C-69, our submission, which is provided to you today, aims to clarify the First Nations position. Some industry associations, grassroots campaigns and political representatives have suggested that the sky will fall as a result of this bill, but that is not the case. We need to ensure that any of those pieces of information, or information which is misguiding decision-making processes is rectified and that facts are shared. On the contrary, we assert that the Indigenous-focused changes in Bill C-69 represent a renewed articulation of existing jurisprudence on the Canadian Constitution section 35 rights on the duty to consult and accommodate.

Même si certains renseignements erronés ont été communiqués au sujet des dispositions sur les Autochtones du projet de loi C-69, notre mémoire, que nous vous remettons aujourd'hui, vise à préciser la position des Premières Nations. Certaines associations industrielles, campagnes sur le terrain et divers représentants politiques ont laissé entendre que le ciel nous tombera sur la tête si le projet de loi est adopté: c'est faux. Il faut s'assurer que tous ces renseignements ou toute information susceptible d'induire en erreur les processus décisionnels soient rectifiés et que les faits soient communiqués. À l'opposé, nous affirmons que les modifications axées sur les Autochtones dans le projet de loi C-69 représentent une définition renouvelée de la jurisprudence canadienne sur les droits en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne relativement à l'obligation de consultation et d'accommodement.

First Nations expect more than just compliance with case law in colonial court. However, the approach in Bill C-69 is not a radical departure from the status quo. For example, we know the bill is not perfect, but we recognize that it addresses some of the problems faced under the current existing regimes. That is important to note.

Les Premières Nations s'attendent à davantage qu'à la simple conformité avec la jurisprudence des tribunaux coloniaux. Cependant, l'approche du projet de loi C-69 ne s'éloigne pas si radicalement que ça du statu quo. Par exemple, nous savons que le projet de loi n'est pas parfait, mais nous reconnaissons qu'il règle certains des problèmes rencontrés dans le cadre des régimes actuels. C'est important de le souligner.

Under these regimes, they have caused delays and other uncertainties. Taken together with the government's commitments contained in this bill, the minimum standards of the UN declaration and existing jurisprudence on section 35 we, collectively, have an opportunity to move forward together towards a future where First Nations rights holders are considered equal partners in all major resource decisions. This becomes about our future together. This is about thinking about Canada and a legacy that we will leave behind for our children.

Ces régimes ont causé des retards et d'autres incertitudes. De pair avec les engagements du gouvernement contenus dans le projet de loi, les normes minimales de la déclaration des Nations Unies et la jurisprudence actuelle sur l'article 35, nous tous, ensemble, avons l'occasion d'aller de l'avant de façon à ce que, à l'avenir, les détenteurs de droits des Premières Nations soient considérés comme des partenaires égaux dans le cadre de tous les principaux processus décisionnels liés aux ressources. Il est ici question de notre cohabitation future. Il faut penser au Canada et à l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants.

Senators, for a moment I would ask you to reflect on how different the landscape of our country may be if this piece of legislation may have been introduced in your early careers.

As we are prepared to answer to our children and grandchildren about how we are unprepared to push ourselves to move beyond what currently exists, to challenge industry together, to do better and to ensure the rights of Indigenous peoples across this country are being honoured, it becomes about how we don't have time to waste.

The time is now and we need to ensure that political partisanship, for example, not be put in the face of this very important piece of legislation.

Senators, I respectfully ask you to strongly consider the First Nations perspective, to ensure that this committee fully understands the rights and the processes through section 35 and the UN declaration, and that this committee fully support First Nations across the country to participate and share their realities with you in your coming weeks of travel.

On behalf of the Assembly of First Nations, we are pleased to share this submission and we look forward to participating in questions with you after we hear President Joe speak. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Francyne Joe, President, Native Women's Association of Canada: Good morning. My name is Francyne Joe. I'm President of the Native Women's Association of Canada. I am a proud member of the Shackan Nation, which is located just south of Merritt, British Columbia. I would like to acknowledge that we are gathered here today on Algonquin and Anishinaabe territory. I'm pleased to be here in front of you, Madam Chair and senators. I would like to know that I use "she" and "her" pronouns.

Since 1974, the Native Women's Association of Canada has been the chosen national representative of grassroots Indigenous women, girls and now gender-diverse people. We represent First Nations status, on and off reserve, status, non-status disenfranchised Metis and Inuit. We defend their rights and advocate for their voices to be heard.

Today I'm here to defend the importance of Bill C-69. NWAC supports Bill C-69 and it must be passed before June 2019. The government must take measures to ensure Bill C-69 meets the distinct needs and priorities of Indigenous women. Our

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous demanderais de réfléchir un instant : imaginez à quel point le contexte au pays serait différent si ce projet de loi avait été adopté au début de votre carrière.

Voulons-nous dire à nos enfants et petits-enfants que nous ne sommes pas prêts à aller au-delà du statu quo, à remettre en question, ensemble, l'industrie, à mieux faire les choses et à s'assurer que les droits des Autochtones de partout au pays sont honorés? Force est d'admettre que nous n'avons pas de temps à perdre.

Le temps est venu, et nous devons nous assurer que la partisanerie politique ne deviendra pas un obstacle à ce très important projet de loi.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous demande respectueusement de bien réfléchir au point de vue des Premières Nations, pour vous assurer que le comité comprend très bien les droits et les processus en vertu de l'article 35 et de la déclaration des Nations Unies, et que le comité soutient pleinement les Premières Nations à l'échelle du pays afin qu'elles participent au processus et communiquent leurs réalités dans le cadre de vos prochaines semaines de déplacement.

Au nom de l'Assemblée des Premières Nations, nous sommes heureux d'avoir présenté notre exposé et nous serons heureux de répondre à vos questions après la déclaration de la présidente Joe. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Francyne Joe, présidente, Association des femmes autochtones du Canada : Bonjour. Je m'appelle Francyne Joe. Je suis présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Je suis une fière membre de la nation shackan, qui est située tout juste au sud de Merritt, en Colombie-Britannique. J'aimerais souligner le fait que nous nous réunissons, ici aujourd'hui, sur le territoire algonquin et anishinaabe. Je suis heureuse d'être devant vous, madame la présidente, et mesdames et messieurs les sénateurs. Je tiens à dire que j'utilise le pronom « elle ».

Depuis 1974, l'Association des femmes autochtones du Canada est la représentante nationale choisie par les femmes, les filles et maintenant les personnes transgenres et de diverses identités de genre autochtone sur le terrain. Nous représentons les Indiens inscrits, dans les réserves et à l'extérieur des réserves, ainsi que les Métis inscrits, non inscrits et privés de leurs droits, de même que les Inuits. Nous défendons leurs droits et déployons des efforts pour que leur voix soit entendue.

Je suis ici aujourd'hui pour rappeler l'importance du projet de loi C-69. L'AFAC soutient le projet de loi C-69. Il faut l'adopter avant juin 2019. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le projet de loi C-69 répond

recommendations on impact assessment processes are vital to its success.

First, it needs the intersection of gender and sex with other identity factors to be included in impact assessment processes and decision making. This can be done through a culturally relevant, gender-based analysis. Bill C-69 is balanced legislation taking steps to include an intersectional, gender-based impact assessment for the first time ever. Women face systemic discrimination in all phases of an industrial project. For example, in extractive industries, jobs and other economic benefits tend to go to men as opposed to women. Unintended social impacts, such as increased cost of living and a rise in sexual violence, disproportionately harm women living in poverty. For Indigenous women these issues are often magnified due to intersecting barriers such as race, gender, class, sexual orientation, cultural identity, impact of colonization, ability, location and more.

A culturally relevant, gender-based analysis would reveal the distinct and unique impacts proposed projects would have on Indigenous women. This is essential to meet their needs and implement effective legislation.

Second, we recommend that Bill C-69 requires impact assessments to consult specifically with Indigenous women when consulting on Indigenous jurisdiction. To understand the environment, health, social and economic effects of a proposed project on Indigenous women, we must be consulted. As Indigenous women, we have nation- and territory-specific teachings about our relationship to the land and our responsibilities to mother earth. Industrial projects impact these relationships. Because of our relationship to the land, Indigenous women also experience unique health impacts of industrial projects. To ensure our needs and priorities are represented, Bill C-69 must ensure Indigenous women are consulted throughout all phases of an impact-assessment process.

Third, we recommend that Bill C-69 expand impact assessment factors to include a project's contribution to transitioning the workforce to low-carbon industries and providing opportunities for Indigenous women to participate in low-carbon economic activities. Many of our community are already feeling the effects of climate change and we know the actions we take now are going to have direct impact on future generations. To truly assess and mitigate the risks of a proposed

aux besoins distincts et tient compte des priorités des femmes autochtones. Nos recommandations sur les processus d'évaluation d'impact sont cruciales à leur réussite.

Premièrement, il faut tenir compte de l'intersection du genre et du sexe avec d'autres facteurs identitaires dans le cadre des processus d'évaluation d'impact et de prise de décisions. C'est ce qu'on peut faire au moyen d'une analyse comparative entre les sexes adaptée d'un point de vue culturel. Le projet de loi C-69 est une mesure législative équilibrée qui, pour la première fois, prévoit une évaluation intersectionnelle des répercussions sexospécifiques. Les femmes sont victimes de discrimination à toutes les étapes des projets industriels. Par exemple, dans les industries extractives, les emplois et les autres avantages économiques tendent à aller aux hommes plutôt qu'aux femmes. Les répercussions sociales imprévues, comme l'augmentation du coût de la vie et la violence sexuelle, touchent de façon disproportionnée les femmes qui vivent dans la pauvreté. Pour les femmes autochtones, ces problèmes sont souvent amplifiés en raison de l'intersection d'obstacles, comme la race, le genre, la classe sociale, l'orientation sexuelle, l'identité culturelle, l'impact de la colonisation, les capacités, l'emplacement et bien plus encore.

Une analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture révélerait les répercussions distinctes et uniques que les projets proposés auraient sur les femmes autochtones. C'est essentiel pour répondre aux besoins de ces femmes et mettre en œuvre une loi efficace.

Deuxièmement, nous recommandons que le projet de loi C-69 exige la consultation des femmes autochtones en tant que telles dans le cadre des évaluations d'impact durant les consultations auprès des administrations autochtones. Il faut consulter les femmes autochtones pour comprendre les effets environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques sur elles d'un projet proposé. En tant que femmes autochtones, nous avons des enseignements propres à nos nations et à notre territoire au sujet de notre relation avec la terre et au sujet de nos responsabilités à l'égard de notre mère la Terre. Les projets industriels ont une incidence sur ces relations. En raison de leur connexion avec le territoire, les femmes autochtones subissent également des répercussions uniques liées à la santé découlant des projets industriels. Pour s'assurer de tenir compte de nos besoins et de nos priorités, le projet de loi C-69 doit veiller à ce que les femmes autochtones soient consultées à toutes les étapes du processus d'évaluation d'impact.

Troisièmement, nous recommandons que le projet de loi C-69 élargisse les facteurs d'évaluation d'impact pour inclure la contribution d'un projet à la transition de la main-d'œuvre vers les industries à faible émission de carbone et le fait qu'il fournisse des occasions aux femmes de participer à des activités économiques à faible émission de carbone. Bon nombre des membres de nos collectivités ressentent déjà les effets des changements climatiques, et nous savons que les mesures que

project, we feel it is vital that there is an incentive to transition the workforce to low-carbon-industries and that Indigenous women are given the opportunity to participate in these industries.

I'll end by emphasizing that impact assessment is more than an evaluation of the economic benefits and environmental effects of proposed projects. It must be about improving and strengthening the relationship between Canada and Indigenous people.

Bill C-69 is an opportunity for Indigenous women to have our voices heard in that relationship. I thank you for your time and consideration.

The Chair: Thank you very much for your testimony. We are going to go now into a period of question and answers. I remind senators you have three minutes for each question and answer. If you can keep your question and preamble to one minute, then we have the rest of the time for the witness to answer.

Senator MacDonald: Thank you for the witnesses this morning.

My question is for the Assembly of First Nations of the Yukon. In 2018 the Alberta Assembly of Treaty Chiefs passed a resolution expressing support for Bill C-69. But on April 1 of this year they rescinded that resolution. I'm curious. How many members does the AFN have in common with the Alberta Assembly of Treaty Chiefs? Do you know the answer to that?

Ms. Adamek: Thank you, senator.

In response to your question, I am the chair of the AFN environment and climate change committee, and as such responsible for this particular piece of legislation along with my other AFN colleagues. There is no question that in a region such as Alberta there will be differing opinions, as I'm sure you've also heard from industry and from other key players. No question this committee has the very important role to play in ensuring that all First Nations voices from across the country are heard through not only this committee process but through others, to ensure that the committee does have a full understanding of varying perspective that may exist on this piece of legislation that exists across the country and wanting to further clarify in terms of membership.

The Assembly of First Nations, as a national advocacy organization, advocates for all First Nations across the country. That includes status, non-status, reserve, off reserve, for

nous prenons maintenant auront une incidence directe sur les générations futures. Pour vraiment évaluer et atténuer les risques d'un projet proposé, nous estimons qu'il est crucial de prôner la transition de la main-d'œuvre vers les industries à faible émission de carbone. Il faut en outre que les femmes autochtones se voient donner l'occasion de participer au sein de telles industries.

Je terminerai en insistant sur le fait que l'évaluation d'impact est plus qu'une évaluation des avantages économiques et des répercussions environnementales d'un projet proposé. Elle doit servir à améliorer et renforcer la relation entre le Canada et les peuples autochtones.

Le projet de loi C-69 est une occasion pour les femmes autochtones de faire entendre leur voix dans cette relation. Je vous remercie de votre temps et de votre attention.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage. Nous allons maintenant passer à la période des questions et des réponses. Je rappelle aux sénateurs qu'ils ont chacun trois minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. S'ils peuvent limiter leurs questions et leur préambule à une minute, alors les témoins auront le temps restant pour répondre.

Le sénateur MacDonald : Je tiens à remercier les témoins ce matin.

Ma question est destinée à l'Assemblée des Premières Nations du Yukon. En 2018, l'Alberta Assembly of Treaty Chiefs a adopté une résolution exprimant son soutien au projet de loi C-69. Cependant, le 1er avril dernier, elle a annulé cette résolution. Je suis curieux : combien l'APN a-t-elle de membres en commun avec l'Alberta Assembly of Treaty Chiefs? Connaissez-vous la réponse à ma question?

Mme Adamek : Merci, sénateur.

Pour répondre à votre question, je suis la présidente du comité responsable de l'environnement et du changement climatique au sein de l'APN, et, à ce titre, je suis responsable de ce projet de loi précis de pair avec mes autres collègues de l'APN. Il ne fait aucun doute que, dans une région comme l'Alberta, les opinions seront différentes, comme je suis sûre que les intervenants de l'industrie et d'autres intervenants clés vous l'ont aussi dit. Il ne fait aucun doute que le comité a un rôle très important à jouer pour faire en sorte que toutes les voix des Premières Nations de partout au pays soient entendues, non seulement dans le cadre du processus du comité, mais dans le cadre d'autres activités, aussi. C'est nécessaire pour que le comité puisse bien comprendre les divers points de vue qui existent partout au pays au sujet du projet de loi. C'est une situation qu'il faut aussi clarifier du point de vue des membres.

Comme cela a été mentionné, en tant qu'organisation nationale de défense des droits, l'Assemblée des Premières Nations parle au nom de tous les membres des Premières Nations du pays, ce

example, as mentioned. I come from a modern treaty nation of which our citizens are both status and non-status. We define our own citizenship through processes. Those citizens receive support and advocacy at their direction from the Assembly of First Nations.

qui inclut les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, ceux qui vivent dans les réserves, comme ceux qui n'y vivent pas, par exemple. Je viens d'une nation signataire d'un traité moderne dont certains citoyens sont inscrits, et d'autres, non. Nous définissons notre propre citoyenneté par l'intermédiaire de processus. Ces citoyens reçoivent un soutien et voient leurs droits défendus par l'Assemblée des Premières Nations.

As you mention, there are a number of resolutions guiding the work. It becomes our role as the AFN to ensure that rights are protected and honoured throughout these legislative processes and that important work as has been guided by chiefs and assembly is the work that we will continue to do.

Comme vous l'avez mentionné, il y a un certain nombre de résolutions qui orientent le travail. Cela devient notre rôle en tant que membres de l'APN de nous assurer que les droits sont protégés et honorés dans le cadre de tels processus législatifs. C'est cet important travail qui a été encadré par nos chefs et par l'assemblée, et c'est ce que nous devons continuer à faire.

Senator MacDonald: Well, I asked you how many members you have in common with the Alberta assembly, but we'll go with another question.

Le sénateur MacDonald : Eh bien, je vous ai demandé combien vous avez de membres en commun avec l'assemblée de l'Alberta, mais je vais passer à une autre question.

Ms. Adamek: Sorry, senator, could you clarify? I want to make sure I understand.

Mme Adamek : Je suis désolée, sénateur, pouvez-vous préciser? Je veux m'assurer d'avoir compris.

Senator MacDonald: I'm just curious how many members does the AFN have in common with the Alberta Assembly of Treaty Chiefs.

Le sénateur MacDonald : Je voulais tout simplement savoir combien de membres l'APN a en commun avec l'Alberta Assembly of Treaty Chiefs.

Ms. Adamek: Maybe to further explain, the membership that exists in terms of the AFN is in relation to the nations that purely exist across the country. It's not so much about: Are you a member of AFN? All First Nations across the country are essentially members by way of their individual First Nations. I would suggest, senator, and would hope that in your travel to Alberta that you meet directly and hear directly from Regional Chief Poitras, who would be best positioned to talk about those very intricate relationships that the Treaty 6, 7 and 8 chiefs have through the Assembly of First Nations.

Mme Adamek : Je peux peut-être vous expliquer davantage la situation : l'identité des membres au sein de l'APN tient purement aux nations qui existent à l'échelle du pays. Ce n'est pas nécessairement comme si on pouvait demander : êtes-vous membre de l'APN? Tous les membres des Premières Nations à l'échelle du pays sont, essentiellement, des membres, par l'intermédiaire de leur Première Nation. Je vous suggère, sénateur, — et j'espère que vous pourrez le faire dans le cadre de vos déplacements en Alberta — de rencontrer et de consulter directement la chef régionale Poitras, qui est la mieux placée pour vous parler des relations très complexes qu'ont les chefs des traités n°s 6, 7 et 8 par l'intermédiaire de l'Assemblée des Premières Nations.

Senator MacDonald: Yes, we will be meeting with people in Alberta.

Le sénateur MacDonald : Oui. Nous allons rencontrer des gens de l'Alberta.

Ms. Adamek: That's great.

Mme Adamek : C'est excellent.

Senator MacDonald: Are any members of the AFN unhappy with the lack of pipeline capacity in Canada which greatly contributes to the Canadian oil discount? For example, according to the Indian oil and gas Canada figures, annual royalty income for 39 oil-producing First Nations has fallen by $200 million since 2012. Is the AFN concerned that pipeline proponents have said they won't be able to get projects built under Bill C-69?

Le sénateur MacDonald : Y a-t-il des membres de l'APN qui sont mécontents de la capacité déficiente en matière de pipelines au Canada, situation qui est l'une des grandes responsables de l'escompte associé au pétrole canadien? Par exemple, selon les chiffres de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, les revenus de redevances annuelles des 39 Premières Nations qui produisent du pétrole ont diminué de 200 millions depuis 2012. L'APN est-elle préoccupée par le fait que les promoteurs de projets d'oléoducs ont dit qu'ils ne pourraient pas mettre leur projet en branle en vertu du projet de loi C-69?

Ms. Adamek: Thank you for the question. Through our chiefs and assembly, the mandates we have been provided have always been that the conversations about development taking place need to happen with rights holders. For example, if we were talking about the Wellgreen mine in my traditional territory, those conversations about development would need to happen with Kluane First Nation. In this particular case, we have heard very different opinions again across what development looks like and how development proceeds.

This piece of legislation provides something new and different. It provides for a process that has engaged First Nations across the country for, as I mentioned, longer than two years to ensure that full participation has been not only included but that the work which First Nations have put into this process — the submissions, hearing from a number of nations and rights holders — that work has been involved and could actually translate into further certainty, for example, with respect to those industry sectors you mention.

I would look to Graeme in this case to add anything that I missed but I feel we definitely have received a lot of dialogue and feedback with respect to development and are being gently reminded that rights holders need to be the ones to have those very important conversations.

Senator Cordy: Thank you very much for your presentations this morning. They have been very detailed and bring to light changes made from the previous bill to this bill. Thank you very much for the work you have done in coming before the committee.

Ms. Joe, you spoke about how pleasant it is to see gender-based analysis in the bill for the first time ever in legislation. Could you explain what a difference that will make for Native women across the country to actually have gender-based analysis within the legislation? How will it make a difference in comparison to other legislation or in comparison to the legislation that was developed in 2012 that was in the omnibus bill?

Ms. Joe: Thank you very much for the question. Women, especially Indigenous women, have such a tie to their lands and territories. It's not just a matter of collecting of food or where you live; there is history tied to our land. There is history tied to our ancestors who lived on this land. We bring that knowledge to the table with us as water carriers and knowledge keepers. When we have a committee that is gender-balanced, you are bringing the best information that's going to come to the best decisions.

Mme Adamek : Merci de la question. Par l'entremise de nos chefs et de notre assemblée, les mandats qui nous ont été confiés ont toujours consisté à discuter du fait que la réalisation d'activités de développement doit se faire en collaboration avec les détenteurs de droits. Par exemple, si nous parlons de la mine Wellgreen, sur mon territoire traditionnel, il faudrait que ces discussions sur le développement fassent intervenir la Première Nation Kluane. Dans ce cas précis, nous avons encore entendu des opinions très différentes sur ce à quoi doit ressembler le développement et de quelle façon il doit se dérouler.

Le projet de loi propose quelque chose de nouveau et de différent. Comme je l'ai mentionné, il prévoit un processus qui a permis de mobiliser les Premières Nations de tout le pays — pendant plus de deux ans —, non seulement pour assurer leur pleine participation, mais pour garantir aussi que le travail que les Premières Nations ont fait dans le cadre du processus — les mémoires, la comparution d'un certain nombre de nations et de détenteurs de droits — que tout ce travail se traduise réellement par une plus grande certitude, par exemple, en ce qui a trait aux secteurs de l'industrie que vous avez mentionnés.

Ici, je me tournerais vers Graeme, au cas où j'aurais oublié de dire certaines choses, mais je crois que nous avons certainement beaucoup dialogué et reçu une multitude de commentaires en ce qui a trait au développement, et on nous rappelle gentiment que c'est avec les titulaires de droit qu'il faut tenir ces conversations très importantes.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup de vos exposés ce matin. Ils ont été très détaillés et ils ont mis en lumière les changements apportés dans ce projet de loi comparativement au projet de loi précédent. Merci beaucoup du travail que vous avez fait en venant témoigner devant le comité.

Madame Joe, vous avez dit à quel point il est agréable de voir pour la première fois une analyse comparative entre les sexes dans un texte législatif. Pourriez-vous nous expliquer en quoi la présence d'une analyse comparative entre les sexes dans la loi changera la donne pour les femmes autochtones de partout au pays? En quoi est-ce que ce sera différent comparativement à d'autres lois ou par rapport à la loi de 2012 incluse dans le projet de loi omnibus?

Mme Joe : Merci beaucoup de la question. Les femmes, surtout les femmes autochtones, ont un tel lien avec leur terre et leur territoire... Ce n'est pas seulement une question d'en tirer de la nourriture et ça ne concerne pas seulement l'endroit où on vit : il y a une histoire associée à nos terres, à nos ancêtres qui ont vécu sur le territoire. Nous apportons ces connaissances avec nous en tant que porteuses d'eau et gardiennes du savoir. Lorsqu'on compte sur un comité paritaire du point de vue du sexe, on obtient les meilleurs renseignements qui mèneront aux meilleures décisions.

In the case of this bill, when you have a gender-balanced committee, including Indigenous women, you will have information about an upcoming project that goes beyond just the mineral extraction; it goes upon the impacts of the land and the impacts on the social communities. We need to remember that some of our people have been able to retain the knowledge of their ancestral territories for thousands of years. We shouldn't overlook that.

Adam Bond, Legal Counsel, Environment, Corporate, Citizenship, Native Women's Association of Canada: I could speak to the comparison to CEAA 2012. It doesn't mandate that these considerations be taken into account. That exposes assessments and decision makers to be deprived of this information about the important effects of projects on Indigenous women. As a result, we have found there is a tendency or a risk for industrial projects to have greater deleterious effects on Indigenous women, in particular because of their exposure to vulnerabilities and poverty while at the same time not receiving the same economic benefits in jobs and economic opportunities.

Senator Cordy: Thank you for your presentation. Ms. Adamek, I agree with your comment that it's better to be working together than to be litigating. It is better for everybody when that is the process. You spoke about the project list. We have heard that from a number of witnesses. Could you tell us the importance? Would it have to be the specific project list or could it be a generalization of the types of projects that would be on the project list?

Ms. Adamek: Thank you. Seeing the project list would best position all of us to start to look at, for example, free, prior and informed consent and the mechanisms and the many tools that we have through the implementing of our rights processes to identify next steps. Of course, conversations about types of projects — that would be something we would also equally like to better understand.

Graeme is the expert on this file from this perspective. If there is anything he would like to add with respect to the project list, I would like to turn it to him at this time.

Graeme Reed, Senior Advisor, Environment, Assembly of First Nations: Thank you. The only thing I would add is that the project list discussion is essential to the item that I think Senator MacDonald picked up about pipelines. If we look at the existing project list, we know that somewhere between 90 and 95 per cent of all projects under the scope of the NEB do not require a rigorous kind of largescale review project that is outlined right now, for example, in Bill C-69. Those non-

Dans le cas du projet de loi, lorsqu'on mise sur un comité paritaire, qui inclut des femmes autochtones, on obtient des renseignements au sujet d'un éventuel projet qui vont au-delà de la simple extraction minière, mais qui concernent aussi les répercussions sur la terre et les répercussions sociales sur les collectivités. Il ne faut pas oublier que certains des nôtres ont pu conserver le savoir de leur territoire ancestral pendant des milliers d'années : il ne faut pas l'oublier.

Adam Bond, conseiller juridique, Environnement, entreprise, citoyenneté, Association des femmes autochtones du Canada : Je peux souligner la comparaison avec la LCEE (2012). Elle n'exige pas que ces choses soient prises en considération, ce qui fait en sorte que les évaluations et les décideurs sont privés de tels renseignements au sujet des répercussions importantes d'un projet sur les femmes autochtones. Nous avons donc constaté une tendance ou un risque, c'est-à-dire que les projets industriels étaient plus susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les femmes autochtones, en particulier en raison de leur exposition à des facteurs de vulnérabilité et à la pauvreté, tout en ne bénéficiant pas des mêmes avantages économiques associés à l'emploi et aux possibilités économiques.

La sénatrice Cordy : Merci de votre exposé. Madame Adamek, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il est préférable de travailler en collaboration que de se retrouver devant les tribunaux. C'est mieux pour tout le monde lorsqu'on procède de cette façon. Vous avez parlé de la liste des projets. C'est quelque chose dont ont parlé un certain nombre de témoins. Pouvez-vous nous parler de l'importance de tout ça? Faudrait-il que ce soit la liste précise des projets ou pourrait-il s'agir d'une liste générale précisant les types de projets?

Mme Adamek : Merci. La possibilité de voir la liste de projets fait en sorte que nous serions mieux placés pour commencer à nous pencher sur la question, par exemple, du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause et des mécanismes et sur les nombreux outils que nous avons grâce à la mise en œuvre des processus liés à nos droits pour cerner les prochaines étapes. Bien sûr, les conversations au sujet de ces types de projets... Ce serait là aussi quelque chose que nous aimerions mieux comprendre.

Graeme est l'expert dans ce dossier de ce point de vue. S'il y a quoi que ce soit qu'il aimerait ajouter relativement à la liste de projets, j'aimerais lui céder la parole.

Graeme Reed, conseiller principal, Environnement, Assemblée des Premières Nations : Merci. La seule chose que j'ajouterais, c'est que la discussion sur la liste des projets est essentielle à la question que le sénateur MacDonald a posée au sujet des pipelines. Si nous regardons la liste des projets existants, nous savons qu'entre 90 et 95 p. 100 des projets relevant de l'ONE n'exigent pas la réalisation de l'examen rigoureux à grande échelle qui est décrit actuellement, par

designated projects, which make up the vast majority of projects regulated through what we now refer to as the NEB, would be important in addressing some of the concerns identified by Senator MacDonald and by other First Nations from across the country as well.

Senator Massicotte: Maybe I will address this to Ms. Adamek.

I consider myself of pro-Indigenous orientation. I think the country has a wrong to correct there, but I'm quite concerned. I've read a lot. I'm struggling with this issue. We refer to the UN declaration. You mentioned the issue of free, prior and informed consent. Everybody puts it under the rug, as you are doing by saying it's not significant; it's equal to what the Supreme Court has already decided. Yet I have read about the rulings by the Supreme Court; in my understanding of their rulings over a couple of decades now, they say it depends upon the degree of certainty. In some cases, you have the right to consent; in some cases, you do not. It depends upon how certain you are to be infringing upon the rights of Indigenous people.

I'm worried that making reference to the UN declaration will change the perspective and the future decisions by the Supreme Court which I think has done a very good job of protecting Indigenous rights. Help me there. I have met a lot of people including many chiefs and I'm struggling with the issue of why it will not complicate the future processes and the understanding of everybody around this proposed bill?

Ms. Adamek: Thank you, senator. I think that's a really important question. The first thing I wanted to highlight, just at a high level, is that free, prior and informed concept is not a new concept. It is a concept that we are now seeing and it has been articulated through some of these international legal mechanisms which Canada is now fully acknowledging. We really need to look at the facts of law in every situation. I understand and hear the concerns you raise with respect to how the merging of that proposed language in this bill should be considered.

It is also important that we think about Bill C-262 and understand that it is also going through the federal legislative process. Should that bill become federal legislation, there are concerns identified with respect to the UN declaration and how that integrates within this bill; those are also very important questions that we should be asking about the importance of how we start to shift to include the UN declaration into all federal pieces of legislation because that is the international minimum standard which many countries have supported.

exemple dans le projet de loi C-69. Ces projets non désignés, qui représentent la vaste majorité des projets réglementés par ce qu'on appelle maintenant l'ONE, auront un rôle important à jouer pour dissiper certaines des préoccupations cernées par le sénateur MacDonald et par d'autres Premières Nations de partout au pays aussi.

Le sénateur Massicotte : Je crois que je vais m'adresser à Mme Adamek.

Je me considère comme étant pro-Autochtone. Je crois que le pays a un tort à redresser, mais je suis très préoccupé. J'ai beaucoup lu. J'ai de la difficulté à me faire une idée ici. Nous renvoyons à la déclaration des Nations Unies. Vous avez mentionné le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Tout le monde met ça sous le tapis, comme vous le faites en disant que ce n'est pas important : c'est identique à ce que la Cour suprême a déjà affirmé. Cependant, j'ai lu au sujet des arrêts de la Cour suprême. D'après ce que je comprends de ses arrêts des deux ou trois dernières décennies, tout dépend du degré de certitude. Dans certains cas, le droit au consentement existe, et, dans d'autres, non. Tout dépend du degré de certitude quant à savoir si on empiétera sur les droits des peuples autochtones.

Je crains que la mention de la déclaration des Nations Unies ne change le point de vue et les décisions futures de la Cour suprême, qui, selon moi, a fait du très bon travail pour protéger les droits autochtones. Aidez-moi, ici. Je rencontre beaucoup de personnes, y compris beaucoup de chefs, et j'ai de la difficulté à voir en quoi cette décision ne compliquera pas les processus futurs et la compréhension que tout le monde a du projet de loi.

Mme Adamek : Merci, sénateur. Je crois que c'est une question très importante. La première chose que je veux souligner, c'est que, de façon générale, la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause n'a rien de nouveau. C'est un concept que nous rencontrons maintenant, et il a été défini dans le cadre de certains des mécanismes juridiques internationaux que le Canada reconnaît maintenant pleinement. Nous devons vraiment examiner les faits juridiques propres à chaque situation. Je comprends et j'entends les préoccupations que vous soulevez quant au fait qu'il faut réfléchir à la façon d'intégrer le libellé proposé dans le projet de loi.

Il est aussi important de réfléchir au projet de loi C-262 et de comprendre qu'il suit également un processus législatif fédéral. Si ce projet de loi devient une loi fédérale, certaines préoccupations ont été soulevées relativement à la déclaration des Nations Unies et à la façon dont tout ça sera intégré dans le projet de loi. Ce sont là aussi des questions capitales qu'il faut se poser quant à l'importance de commencer à inclure la déclaration des Nations Unies dans toutes les lois fédérales, parce qu'il s'agit de la norme internationale minimale que beaucoup de pays ont soutenue.

Sara Mainville, who provides legal counsel to the Assembly of First Nations: Would you be able to provide additional comments if there is anything I missed with respect to the senator's question?

Sara Mainville, Partner, Olthuis Kleer Townshend LLP, Assembly of First Nations: Thank you, regional chief.

What we are trying to advocate with Bill C-69 is increased certainty. Consultation and engagement is a triangle of governance, community impacts and benefits, and the company or industry capacity. All three points of engagement need to have the capacity in order to achieve what would be in the project's best interest of dealing with the impacts and ensuring there's appropriate sharing of the benefits in each and every project.

That happens through a process of engagement. We are really supportive of the early engagement process in Bill C-69; that doesn't exist in CEAA 2012. We are looking forward to having more discussions with industry — engagements through PDAC and other industry associations, including oil and gas, that they're increasing the industry standard so that they are reaching negotiated agreements with First Nations that indeed is an illustration of consent on a very practical basis.

Senator Massicotte: Frankly, your answers don't help very much. The other issue I have, the bill refers to nation-to-nation, government-to-government. As a Quebecer, we use the word "nation," and the previous government accepted the word "nation-to-nation" as a sociological aspect of defining the people. When you say nation-to-nation, government-to-government, what does that mean? It seems to be broader and goes into uncharted territory. Can someone help me with those four words?

Ms. Mainville: Nation-to-nation is —

Senator Massicotte: What does government-to-government mean?

Ms. Mainville: Government-to-government is the fact that governments need to have a process to get to the approval of projects. Government-to-government means there is a discussion about the procedural aspects of how to engage on a project decision-making basis towards approval. That's the government-to-government process.

Sara Mainville est conseillère juridique de l'Assemblée des Premières Nations. Pouvez-vous formuler des commentaires supplémentaires si j'ai oublié quoi que ce soit relativement à la question du sénateur?

Sara Mainville, associée, Olthuis Kleer Townshend LLP, Assemblée des Premières Nations : Merci, chef régionale.

Ce que nous essayons de faire valoir relativement au projet de loi C-69, c'est le besoin d'accroître la certitude. La consultation et l'engagement s'appuient sur la constellation de la gouvernance, des répercussions communautaires et des avantages; il est aussi question des capacités de l'entreprise ou de l'industrie. Ces trois composants de l'engagement doivent permettre d'en arriver à ce qui est dans l'intérêt supérieur du projet au moment de composer avec les répercussions des projets et de s'assurer qu'il y a un partage approprié des avantages dans chaque cas.

C'est quelque chose qui se fait par l'intermédiaire d'un processus d'engagement. Nous appuyons vraiment le processus d'engagement préalable du projet de loi C-69. C'est quelque chose qui n'existe pas dans la LCEE (2012). Nous avons hâte de discuter davantage avec l'industrie, de discuter avec l'ACPE et d'autres associations industrielles, y compris dans le secteur pétrolier et gazier, sur le fait qu'on renforce actuellement la norme au sein de l'industrie de façon à conclure des ententes négociées avec les Premières Nations, des accords qui reflètent en effet très concrètement la notion de consentement.

Le sénateur Massicotte : Franchement, votre réponse ne m'aide pas beaucoup. L'autre problème à mes yeux... Le projet de loi parle de relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement. En tant que Québécois, nous utilisons le mot « nation » et le gouvernement précédent a accepté l'expression de « nation à nation » en tant qu'aspect sociologique de la définition de peuple. Lorsque vous dites de nation à nation ou de gouvernement à gouvernement, qu'est-ce que cela signifie? Cela semble être une notion plus large qui s'aventure en territoire inconnu. Quelqu'un peut-il m'aider à comprendre ces quatre mots?

Mme Mainville : De nation à nation, c'est...

Le sénateur Massicotte : Que signifie de gouvernement à gouvernement?

Mme Mainville : De gouvernement à gouvernement, c'est le fait que le gouvernement doit mettre en place un processus pour obtenir l'approbation des projets. De gouvernement à gouvernement, cela signifie qu'il y a une discussion sur les aspects procéduraux touchant la façon dont on interagit au moment de prendre des décisions dans le cadre des projets en vue d'obtenir leur approbation. C'est le processus de gouvernement à gouvernement.

The nation-to-nation process is at a higher level. For example, in my communities, there are 28 First Nations, and they are part of the Indigenous nation that I'm part of — the Nishnawbe Aski. We meet as a grand council, we have discussions on these projects, and we decide who the impacted communities are, who is going to take the lead. That's governance. We also have engagements with various ministers to make sure they're aware of our ultimate national concerns as a nation about some of these projects and the way that they're engaging and consulting. It's almost a policy basis; it's not a project basis.

Le processus de nation à nation est un processus de plus haut niveau. Par exemple, dans mes collectivités, il y a 28 Premières Nations, et elles font toutes partie de ma nation autochtone, les Nishnawbe-Aski. Nous nous réunissons en grand conseil et nous discutons de ces projets. Puis, nous cernons quelles seront les collectivités touchées, qui doit diriger le processus. C'est la gouvernance. Nous interagissons aussi avec divers ministres pour nous assurer qu'ils connaissent nos préoccupations nationales ultimes en tant que nation au sujet de certains de ces projets ainsi qu'au sujet de la façon dont ils réalisent leurs activités d'engagement et de consultation. Cela se passe quasiment au niveau des politiques, pas au niveau des projets.

The nation-to-nation discussions are key and crucial to making sure that your processes, such as Bill C-69, meets the end goals of our own processes. That's the nation-to-nation dialogue.

Les discussions de nation à nation sont importantes et cruciales pour que l'on puisse s'assurer que vos processus, comme le projet de loi C-69, respectent les objectifs finaux de nos propres processus. C'est ce en quoi consiste le dialogue de nation à nation.

Senator Woo: My question is for the regional chief to pick up on Senator Massicotte's question, but to be more specific about the reference to Indigenous jurisdiction in the bill.

Le sénateur Woo : Ma question est destinée à la chef régionale et fait suite à la question du sénateur Massicotte, mais je veux parler plus précisément de la référence à l'instance autochtone dans le projet de loi.

The definition that's used in Bill C-69 is that it covers First Nations with co-management regimes, that have land claims or self-government agreements. I wonder if that's satisfactory to you. Obviously, it excludes other self-identified Indigenous governing authorities and some First Nations have pointed out that possible deficiency. Could you comment on that?

La définition qui est utilisée dans le projet de loi C-69, c'est que les Premières Nations qui ont des régimes de cogestion, des accords sur les revendications territoriales ou des accords sur l'autonomie gouvernementale sont incluses. Je me demande si vous estimez que c'est satisfaisant. Évidemment, la notion exclut d'autres entités de gouvernance autochtone autoidentifiées, et certaines Premières Nations ont souligné qu'il s'agissait d'une possible déficience. Pouvez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

Ms. Adamek: Senators, leaving this room today, if there are additional questions, we will be happy to respond. If the feeling is that more information is needed, please let us know and we will be happy to share that.

Mme Adamek : Mesdames et messieurs les sénateurs, au moment de quitter la salle, aujourd'hui, si vous avez des questions supplémentaires, nous serons heureux d'y répondre. Si vous estimez qu'il faut plus d'information, veuillez nous en faire part, et nous serons heureux de vous la fournir.

This question is important and connects with the earlier question about nationhood. As you mentioned, for example, the land claims or self-government agreements, I come from a nation that has defined what our nation-to-nation relationship looks like. It becomes very career in terms of what the path forward is from a development perspective, from how we see our lands being taken care of, from an economic development perspective to language, culture and education, for example. We've done that work in our community.

Cette question est importante et elle est liée à la question précédente au sujet de la nation. Comme vous l'avez mentionné, par exemple, les ententes sur les revendications territoriales ou l'autonomie gouvernementale... Je viens d'une nation qui a défini ce à quoi devait ressembler sa relation de nation à nation. On peut donc définir très clairement la voie à suivre du point de vue du développement, de la façon dont nos terres sont gérées, du point de vue du développement économique à celui de la langue, de la culture et de l'éducation, par exemple. C'est un travail que nous avons fait dans notre collectivité.

Communities across the country are also doing this important work. As you mentioned, there are very important considerations to be made so this piece of legislation doesn't exclude nations that are undergoing this work and that will identify what those processes look like.

Les collectivités de partout au pays font aussi ce travail important. Comme vous l'avez mentionné, il y a des choses capitales à prendre en considération afin que ce projet de loi n'exclue pas des nations qui font ce travail et qui détermineront ce à quoi ces processus ressembleront.

What we have seen through this legislation is that it is an enabling piece of legislation. We know that through the regulatory regime process, for example, and the additional policies that will be derived through this piece of legislation should things move forward positively, that would be a time where we would see more First Nation engagement. Those nations that may not have formalized what that relationship or what those processes look like have the opportunity, as you mentioned, to not only be fully considered but, again, back to the conversation about rights, this is about rights being honoured and acknowledged through not only a process but for iterations to come through the various project lists, for example, and the other mechanisms that this piece of legislation affords.

Ce qu'on a constaté relativement au projet de loi, c'est qu'il s'agit d'une mesure habilitante. Nous savons que, en raison du processus du régime de réglementation, par exemple, et des politiques supplémentaires qui découleront du projet de loi, les choses devraient avancer de façon positive. C'est à ce moment-là qu'on constatera une mobilisation accrue des Premières Nations. Les nations qui n'ont peut-être pas officialisé ce à quoi cette relation ou ces processus ressembleront ont l'occasion, comme vous l'avez mentionné, non seulement d'être prises totalement en compte, mais, encore une fois... Pour revenir à ce qu'on a dit sur les droits, il est ici question d'honorer les droits et d'en assurer la reconnaissance, et ce, dans le cadre non seulement d'un processus, mais dans ses itérations futures, par l'intermédiaire des diverses listes de projets, par exemple, et des autres mécanismes prévus par le projet de loi.

From our perspective, yes, this needs to be inclusive, and there are many ways to ensure that takes place. Those who have formalized agreements shouldn't take precedence over anyone else. We fully understand and respect that.

De notre point de vue, oui, ce doit être inclusif, et il y a de nombreuses façons de s'assurer de le faire. Ceux qui ont des accords officiels ne devraient pas avoir préséance sur les autres. Nous comprenons tout à fait cette réalité et nous la respectons.

Graeme, if there's something that I've missed, would you please chime in?

Graeme, si j'ai oublié quelque chose, voulez-vous intervenir?

Senator Woo: Could you be specific about whether you are satisfied with the current definition of "Indigenous jurisdiction"?

Le sénateur Woo : Pouvez-vous dire précisément si vous êtes satisfait de la définition actuelle en ce qui concerne l'« instance » autochtone?

Mr. Reed: In addition to the definition including modern land claims and those with self-government agreements, there is section 114(e) that enables the minister to enter into these relationships that allow First Nations to assume powers, duties and functions under the act. Is that a step in the right direction? Absolutely. Is that a recognition of the inherent jurisdiction that First Nations hold? I'll let you guys decide on that.

M. Reed : En plus de la définition qui inclut les accords modernes sur les revendications territoriales et ceux qui ont des accords sur l'autonomie gouvernementale, il y a l'alinéa 114e), qui permet au ministre de créer des relations permettant aux Premières Nations d'assumer les pouvoirs, les obligations et les fonctions en vertu de la loi. Est-ce un pas dans la bonne direction? Absolument. Est-ce une façon de reconnaître la compétence inhérente des Premières Nations? Je vais vous laisser le soin de le décider.

It is a step in the direction that I think First Nations have identified through the expert panel and discussion processes, the discussion paper process and also through the response to the bill being examined by the House of Commons.

C'est un pas dans une direction qui avait été cernée par les Premières Nations, selon moi, dans le cadre des travaux du groupe d'experts et des processus de discussion, tout comme elles l'avaient fait dans le processus du document de travail et aussi en réaction à l'étude du projet de loi par la Chambre des communes.

Senator Mitchell: Thanks to each of you. My first question is for Ms. Joe, who has given a very eloquent and impassioned defence of the GBA, gender-based analysis, in this process. I appreciate that very much, and I think many people do.

Le sénateur Mitchell : Merci à chacun d'entre vous. Ma première question est destinée à Mme Joe, qui a défendu avec beaucoup d'éloquence et de passion l'analyse comparative entre les sexes, l'ACS, dans le processus. Je vous remercie beaucoup, comme, j'en suis sûr, beaucoup d'autres personnes.

The inclusion of that element in the process has been criticized or raises concerns amongst some because it might delay or broaden the scope of the process too much. I'm startled when

L'inclusion de cet élément dans le processus a été critiquée ou a suscité des préoccupations chez certains parce qu'elle pourrait retarder le processus ou trop en élargir la portée. Je suis étonné

I read your presentation where you mention that projects can often have deleterious effects particularly for women and on food and security.

Could you address how the food and security element can be exacerbated and how you believe, with respect to women in particular, the GBA elements of a review would address mitigation of that problem and strengthen the review process, not weaken or unnecessarily delay it?

Ms. Joe: Thank you for the question. When it comes to food security and the issues surrounding industrial camps and the impacts on Indigenous women, we have to be careful. For one, when you have an industrial camp, a natural resources camp, in an environment where women have traditionally collected medicines, food and hunted, there is an impact on those areas. Usually it's a toxic impact.

Quite often we have found that the quality of these items deteriorates, which affects the health of our women, children and communities.

On a commercial side of things, when you increase a large group of employees who come to work for that camp, it's a supply-and-demand issue. Unfortunately, Indigenous women don't make as much money as a lot of the camp workers.

Unfortunately, we're seeing women not able to purchase food, health and even personal products for themselves. If a company can make more money by raising the cost of a jug of milk or fruits and vegetables, they're going to do that. It makes sense as a business.

I hope that answers that portion of your question.

In GBA, when we look at GBA as consulting, I think we see that when a project is coming into a community — I was discussing this with colleagues yesterday — we want women to have good jobs in these projects. We obviously, in more cases than none, need to have other supports like daycare and elder care. These mines are quite often are 24-7 mines. Daycares are usually not 24-7. There are issues that Indigenous women — women — need to bring to the table that aren't always addressed.

That's my experiential side of things. I'm sure Adam might have more to add more on the scientific side.

Mr. Bond: Just to say how this legislation might address that, requirements under section 22, that those factors be taken into consideration, will require that those issues be spoken about in

quand je lis votre présentation, à l'endroit où vous mentionnez que les projets peuvent souvent avoir des effets négatifs, particulièrement sur les femmes et relativement à l'alimentation et la sécurité.

Pouvez-vous nous dire en quoi l'aspect lié à l'alimentation et la sécurité peut être exacerbé et de quelle façon, selon vous, en ce qui a trait aux femmes en particulier, les éléments d'une ACS dans le cadre d'un examen permettraient d'atténuer ce problème et de renforcer le processus d'examen, pas nécessairement l'affaiblir ou le retarder?

Mme Joe : Merci de la question. Lorsqu'il est question de sécurité alimentaire et des enjeux liés aux camps industriels et aux répercussions sur les femmes autochtones, il faut faire attention. Dans un premier temps, lorsqu'il y a un camp industriel, un camp d'exploitation des ressources naturelles, dans un environnement où les femmes recueillaient traditionnellement des médecines et de la nourriture et chassaient, ces zones sont touchées. Habituellement, l'effet est toxique.

Nous avons constaté très souvent que la qualité de ces choses se détériore, ce qui a une incidence sur la santé de nos femmes, de nos enfants et de nos collectivités.

Du point de vue commercial, lorsqu'un grand nombre d'employés viennent travailler dans un camp, c'est un problème d'offre et de demande. Malheureusement, les femmes autochtones ne font pas autant d'argent que bon nombre des travailleurs du camp.

Malheureusement, aussi, nous constatons que des femmes ne peuvent plus acheter de la nourriture ou des produits de santé et même des produits d'hygiène personnelle. Si une entreprise peut faire plus d'argent en augmentant le prix du lait ou des fruits et légumes, elle le fera. C'est logique du point de vue des affaires.

J'espère avoir répondu à cette portion de votre question.

En ce qui concerne l'ACS, lorsque l'on considère l'ACS comme une occasion de consultation, je crois qu'on constate que, lorsqu'un projet arrive dans une collectivité — j'en ai discuté avec mes collègues, hier — nous voulons que les femmes aient de bons emplois dans le cadre de ces projets. Évidemment, dans la plupart des cas, nous avons besoin d'autres mesures de soutien, comme les garderies et des soins pour les aînés. Ces mines sont souvent exploitées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, mais habituellement, pas les garderies. Il y a des enjeux que les femmes autochtones — les femmes — doivent aborder et qui ne l'ont pas toujours été.

C'est ce que j'ai vécu de ce côté-là. Je suis sûr qu'Adam a peut-être des choses à ajouter du point de vue scientifique.

M. Bond : Je veux simplement préciser de quelle façon le projet de loi permettra peut-être de régler ce problème. Les exigences en vertu de l'article 22, selon lesquelles ces facteurs

the first place. It's essential. It's giving a voice to these concerns. Without this requirement, there's no guarantee those concerns will be brought to light.

Senator LaBoucane-Benson: First, regional chief, I want to thank you so much for being here at 5:00 in the morning. I know you're not feeling well. I'm very grateful that you are participating.

One of the things that everybody on this committee is interested in is increasing certainty and decreasing litigation risk. I think you spoke to that quite well. Part of this is to ensure impact assessments reflect section 35 of our Constitution. It also means that we need to make sure that this bill reflects the finding of the Federal Court of Appeal and Supreme Court decisions on duty to consult. I thought that you offered three very important pieces that maybe you can repeat and flesh out. There were three points you made regarding Indigenous knowledge and participation. Can you speak about those? I think these need to be — to make sure we don't lose those in this piece of legislation, because they address certainty and litigation risk.

Ms. Adamek: Thank you. I'll start at a high level. I'm gently reminding everybody that we're looking at CEAA 2012 and the NEB on no engagement with First Nations and really no concrete understanding of Indigenous knowledge, nor were any processes engaged upon in terms of including Indigenous knowledge in a way that it must be, in the same way that we balance science, for example.

While we know this piece of legislation isn't perfect — I think we all know that; elephant in the room here, for a moment. There is no question. It's so important that we are thinking about if we are willing to work from a place that is entirely dysfunctional that has led us to a number of different court cases. Are we willing to look at investment in being court cases as opposed to investment in process that's going to work and create more certainty for everyone? Those are the types of questions that I feel are very important through this process, and that you have heard from a number of nations from across the country.

With respect to Indigenous knowledge, this is where the important work has been done by our people. Grateful probably wouldn't be the best way to describe it, but I will use that word for now, because we're grateful that there is finally this understanding and respect to Indigenous knowledge through energy or other development projects across the country. It is so important that those considerations not only be taken into consideration, but there be a clear process for that. That's where

doivent être pris en considération, exigera qu'on parle de tout ça d'entrée de jeu. C'est essentiel. C'est une façon de faire connaître ces préoccupations. Sans cette exigence, il n'y a aucune garantie que de telles préoccupations seront soulevées.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pour commencer, chef régionale, je tiens à vraiment vous remercier d'être ici à 5 heures. Je sais que vous ne vous sentez pas bien. Je suis très reconnaissante de votre participation.

L'une des choses qui intéressent tous les membres du comité, c'est d'accroître la certitude et de réduire les risques de litige. Je crois que vous en avez assez bien parlé. On y arrivera en partie en s'assurant que les évaluations d'impact reflètent l'article 35 de notre Constitution. Cela signifie aussi qu'il faut s'assurer que ce projet de loi reflète les constatations de la Cour d'appel fédérale et de la Cour suprême en ce qui a trait à l'obligation de consulter. Selon moi, vous avez dit trois choses très importantes que vous pourriez peut-être répéter et étoffer. Vous avez soulevé trois points au sujet de la connaissance du savoir autochtone et de la participation des Autochtones. Pouvez-vous nous en parler? Je crois qu'il faut les... Il faut s'assurer de ne pas les oublier dans le projet de loi, parce qu'elles ont une incidence sur la certitude et les risques de litiges.

Mme Adamek : Merci. Je vais commencer par les points généraux. Je rappelle gentiment à tout le monde que nous nous penchons sur la LCEE (2012) et l'ONE, en examinant l'absence d'engagement avec les Premières Nations et le fait qu'il n'y a vraiment aucune compréhension concrète des connaissances autochtones ni aucun processus adopté dans le but d'inclure les connaissances autochtones comme elles devraient l'être, de la même façon que nous essayons de trouver un juste équilibre entre les données scientifiques, par exemple.

Même si nous savons que ce projet de loi n'est pas parfait... Je crois que nous le savons tous; il y a un éléphant dans la pièce, pendant un instant.Cela ne fait pas de doute. Il est très important pour nous de nous demander si nous sommes disposés à travailler dans un contexte entièrement dysfonctionnel, qui nous a conduits à un certain nombre d'affaires judiciaires différentes. Sommes-nous prêts à ce que les investissements soient consacrés à des affaires judiciaires, plutôt qu'à des processus fonctionnels qui donneront plus de certitude à tout le monde? Ce sont les types de questions que l'on doit, à mon avis, vraiment se poser tout au long du processus et que vous avez entendues de la part d'un certain nombre de nations de l'ensemble du pays.

Pour ce qui est des connaissances autochtones, c'est dans ce domaine que nos gens ont effectué du travail important. Le mot gratitude ne serait probablement pas la meilleure façon de le décrire, mais je vais l'utiliser pour l'instant, car nous ressentons de la gratitude par rapport au fait que cette compréhension et ce respect des connaissances autochtones soient enfin enchâssés dans les projets énergétiques et d'autres projets de développement de partout au pays. Il est tout à fait essentiel que

the response has been very positive in terms of how that engagement has taken place and where we are now.

non seulement ces aspects soient pris en considération, mais qu'il y ait un processus clair pour en tenir compte. C'est pourquoi notre réponse a été très positive par rapport à la façon dont la mobilisation a eu lieu et à notre situation actuelle.

When we talk about litigation, the Mikisew Cree is a good example. I know that the senator from Alberta and speaking to a number of the nations from Alberta, of course, we are going to see different opinions and we welcome that. The over 40 nations that make up the First Nations that are part of the Treaty 6, 7 and 8 of the Alberta part of our AFN, for example. It's important that everyone understand what those concerns are and that we are able to then move on from that place. If we don't have a good starting point, where are we going to be? That's exactly where we're left right now with CEAA 2012 and the NEB. I share, from a regional perspective in the Yukon, some of those specific legal challenges. I often hear others joke "visit grandma Google," but I really encourage this committee — and that has been a dimension of this entire process that I don't think we've really looked at. In the North, for example, these processes exist. They were created together in parallel to this process.

Lorsque nous parlons de poursuites, les Cris de Mikisew sont un bon exemple. Je sais que la sénatrice de l'Alberta... En nous adressant à un certain nombre de nations de l'Alberta, bien sûr, nous obtiendrons des opinions différentes et nous les accueillerons avec plaisir. Les plus de 40 nations qui forment les Premières Nations font toutes partie des traités n°s 6, 7 et 8 de la partie albertaine de notre APN, par exemple. Il importe que tout le monde comprenne ce que sont ces préoccupations, puis que nous soyons en mesure de passer à autre chose. Sans un bon point de départ, où irons-nous? C'est exactement notre situation actuelle avec la LCEE (2012) et l'ONE. Je partage, d'un point de vue régional dans le Yukon, certaines de ces difficultés juridiques particulières. J'entends souvent des gens dire à la blague : « Allez rendre visite à grand-mère Google », mais j'encourage vraiment le comité... C'est une dimension que nous n'avons pas vraiment examinée dans le cadre de tout ce processus, je crois. Dans le Nord, par exemple, ces processus existent. Ils ont été créés parallèlement à ce processus.

When things like CEAA 2012, and specifically the NEB, came into play, you saw a response from the North through litigation that you may not have seen. That was specific to how that piece of federal legislation, the NEB, Bill S-6, infringed upon rights that had been already agreed to through our modern treaty agreements.

Lorsque des choses comme la LCEE (2012), et précisément l'ONE, sont intervenues, le Nord a répondu au moyen de poursuites, que vous n'avez peut-être pas vues. Cela concernait précisément la façon dont ce texte de loi fédéral, l'ONE, le projet de loi S-66, portait atteinte à des droits dont on avait déjà convenu par l'intermédiaire de nos traités modernes.

It is so important that we all take a moment to reflect on — perfection isn't necessarily achievable in this process. The time, we know, is short. This is a great opportunity to start from a different starting point and to then look at making amendments so that we're able to take a piece like Bill C-69 and work from there. We have to get beyond the status quo. We know the processes in place don't work and this process has been positive in terms of engagement. This is a great opportunity for us as a country to really step behind the commitments we've made to reconciliation, to moving beyond and looking at sustainable ways of development across this country. Those are reflections I wanted to share.

Nous devons vraiment tous prendre un moment pour réfléchir — la perfection n'est pas nécessairement atteignable dans le cadre de ce processus. Nous savons que le temps presse. C'est une excellente occasion de commencer à partir d'un point de départ différent, puis de chercher à apporter des amendements pour que nous puissions travailler avec un texte comme le projet de loi C-69. Il nous faut aller au-delà du statu quo. Nous savons que les processus en place ne fonctionnent pas et que ce processus a été positif sur le plan de la mobilisation. C'est une excellente occasion pour nous, en tant que pays, de vraiment prendre du recul par rapport aux engagements que nous avons pris à l'égard de la réconciliation, d'aller au-delà et de rechercher des moyens durables de développement dans l'ensemble du pays. Ce sont des réflexions dont je souhaitais vous faire part.

Graeme, my colleague, from a technical perspective, if there was anything you want to add I will turn it to you at this time.

Graeme, cher collègue, s'il y a quelque chose que vous souhaitez ajouter d'un point de vue technique, je vous laisse la parole.

Mr. Reed: Thank you, senator, for the question. We addressed some issues in our submission. For us, the starting point is jurisprudence. Making it in alignment with that is probably a good starting point.

M. Reed : Merci, sénateur, de poser la question. Nous avons abordé certains enjeux dans notre mémoire. Pour nous, le point de départ est la jurisprudence. C'est probablement un bon point de départ de l'harmoniser.

Senator Neufeld: I thank all of you for being here today. I can understand the 5:00 a.m. because I live in Fort St. John. I'm on the same time as you. I'm encouraged to hear that what you talked about, the project list, cabinet, final authority, at least what I understood, and participation of those most affected are on your minds also as the Assembly of First Nations. We've heard that consistently from almost all the other groups who have appeared here.

I get the feeling you're saying the problem with the litigation happening is because of CEAA 2012. I'd like to get your viewpoint, if you look at Trans Mountain or Northern Gateway, that's where things started to be talked about more as far as pipelines go. Trans Mountain has signed lots of agreements with First Nations along the full length of it, they've consulted for years with First Nations and there's litigation.

Are you inferring that, if we had Bill C-69, we wouldn't have that same litigation using Trans Mountain because that's real, that's happening, we know what's happening? We hear from the sponsor of the bill, Senator Mitchell, that this bill will speed up the process, we'll get to build things a lot faster. Does that bother you a little bit?

I'd really like to hear how we actually connect those dots when it comes to litigation.

I don't believe for a minute that the litigation will quit. On Trans Mountain they negotiated for a number of years. Some people are going to be opposed and rightfully so. I'm not saying that shouldn't happen. Some people should be for it. To think that Bill C-69 is magically going to change that process is hard for me to believe. Maybe you have a different viewpoint.

Ms. Adamek: Thank you, senator. As you mentioned, is it magically going to change? Of course not. I think we all know that.

What we do know, however, is that the process that exists now has led us to a place where we do have all of these court cases. We know, for example, that Kinder Morgan and that process, and the approval through the current NEB process, is problematic. We know that.

I think what becomes the important questions and considerations —

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui. Je peux comprendre comment vous vous sentez à 5 heures, car je vis à Fort St. John. C'est le même fuseau horaire. Je suis encouragé d'entendre ce dont vous avez parlé, la liste de projets, le Cabinet, l'autorité finale, du moins ce que j'ai compris, et la participation de ceux qui sont le plus touchés fait également partie de vos préoccupations en tant qu'Assemblée des Premières Nations. Nous avons constamment entendu dire cela par presque tous les autres groupes qui ont comparu ici.

J'ai l'impression que vous dites que le problème avec les poursuites qui ont lieu est attribuable à la LCEE (2012). J'aimerais obtenir votre point de vue; si vous prenez le réseau Trans Mountain ou le projet Northern Gateway, c'est à partir de là qu'on a commencé à parler davantage des pipelines. Pendant toute la durée du projet Trans Mountain, on a signé beaucoup d'accords avec les Premières Nations, on a tenu des consultations pendant des années avec elles, et il y a des poursuites.

Laissez-vous entendre que, si le projet de loi C-69 était adopté, nous ne ferions pas l'objet de ces mêmes poursuites avec le projet Trans Mountain, parce que c'est réel, que c'est quelque chose qui se passe et que nous savons ce qui se passe? Le parrain du projet de loi, le sénateur Mitchell, nous dit que le projet de loi va accélérer le processus, que nous serons en mesure de construire des choses beaucoup plus rapidement. Cela vous dérange-t-il un peu?

J'aimerais vraiment vous entendre dire comment nous établissons des liens, en fait, lorsqu'il s'agit de poursuites.

Je ne crois pas un seul instant que les poursuites seront abandonnées. Par rapport à Trans Mountain, on a négocié pendant un certain nombre d'années. Certaines personnes vont s'y opposer, et avec raison. Je ne dis pas que cela ne devrait pas arriver. Certaines personnes devraient être en faveur du projet. Il est difficile pour moi de croire que le projet de loi C-69 changera, d'un coup de baguette magique, ce processus. Vous avez peut-être un point de vue différent.

Mme Adamek : Merci, sénateur. Comme vous l'avez dit, est-ce que cela va changer d'un coup de baguette magique? Bien sûr que non. Je crois que nous le savons tous.

Ce que nous savons, toutefois, c'est que le processus existant nous a mis dans une situation où nous nous retrouvons avec toutes ces affaires devant les tribunaux. Par exemple, nous savons que le projet de Kinder Morgan et que ce processus, et l'approbation dans le cadre du processus actuel de l'ONE, est problématique. Nous le savons.

Je crois que les questions et considérations importantes qui surviennent...

Senator Neufeld: Would you say the same thing about this bill if there was litigation, under Bill C-69 —

Ms. Adamek: I will finish. I'm going to finish and then I'm going to get to the next part of your question.

We can't compare, first of all, CEAA 2012. We can't compare the NEB because those are two fundamentally different pieces of legislation that were created with principles that don't honour and acknowledge Indigenous rights.

If we're coming at this from the perspective of wanting to look at furthering development across this country, then we need to think about how we are doing that. That is the fundamental difference between these two bills.

Can I sit here, analyze and assess whether we would be in the same legal situation? I think that would be pretty unfair. I know what we can say is that this process has been one that has been inclusive. This process has been one that considers Indigenous knowledge, that looks at Indigenous rights, that acknowledges that through this process. That is very different than what we have right now.

While some of the questions you have are very good questions, and likely a lot of people across this country are having those same questions, I think we need to take it back for a moment and ask why we are in that situation. It's because we haven't had a process in this country which has provided for the certainty we need as First Nations people, but also that industry needs.

I think that's where we need to take a step back. We need to start from a more common place that has processes which respect the interests of sustainability and development across this country, while balancing that and ensuring that Indigenous rights are honoured and protected. Most importantly, that these projects and the people that they're going to be impacting are not a bystander in any of the processes or developments, but that they're engaged early and often from the very beginning.

For the second part of your question, I would like to invite my colleague Graeme to provide additional comments because I think these questions are very important. There's no question that there is this friction across the country in understanding, legally, what will be in the future. But here is the thing: This is far better than what we have now, so are we willing to accept what isn't working? Or are we willing to challenge ourselves and look at doing something new that was created with Indigenous peoples across this country?

Le sénateur Neufeld : Diriez-vous la même chose à propos de ce projet de loi s'il y avait des poursuites en vertu du projet de loi C-69...

Mme Adamek : Je vais terminer. Je vais terminer, puis je passerai à la partie suivante de votre question.

Dans un premier temps, nous ne pouvons pas comparer la LCEE (2012). Nous ne pouvons pas comparer l'ONE, car ce sont deux textes de loi fondamentalement différents qui ont été créés avec des principes qui n'honorent et ne reconnaissent pas les droits autochtones.

Si nous abordons cela dans l'optique de vouloir favoriser le développement au pays, il nous faut réfléchir à la façon de le faire. C'est la différence fondamentale entre ces deux projets de loi.

Puis-je m'asseoir ici, analyser et évaluer si nous nous retrouverions dans la même situation juridique? Je crois que ce serait assez injuste. Je sais que nous pouvons dire que ce processus a été inclusif. Il a tenu compte des connaissances autochtones, a examiné les droits autochtones, et les a reconnus dans le cadre de ce processus. C'est très différent de ce que nous avons en ce moment.

Bien que certaines de vos questions soient très bonnes, et probablement que beaucoup de personnes dans le pays se posent les mêmes questions, je crois que nous devons prendre du recul pour un instant et nous demander pourquoi nous sommes dans cette situation. C'est parce que nous n'avons pas eu au pays de processus qui nous a fourni la certitude dont nous avons besoin en tant que membres des Premières Nations, mais dont a aussi besoin l'industrie.

Je crois que, par rapport à cela, nous devons prendre du recul. Nous devons commencer à partir d'un même point de départ, des processus qui respectent les intérêts de durabilité et de développement dans l'ensemble du pays, tout en équilibrant ces aspects et en s'assurant que les droits autochtones sont honorés et protégés. Fait encore plus important, ces projets... Il importe que les personnes sur qui ils auront des répercussions ne soient pas des spectateurs dans les processus ou les projets de développement, mais qu'ils participent à un stade précoce et, souvent, depuis le tout début.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, j'aimerais inviter mon collègue Graeme à fournir des commentaires supplémentaires, car je crois que ces questions sont très importantes. Il ne fait aucun doute qu'il y a cette friction partout au pays pour ce qui est de comprendre, sur le plan juridique, de quoi sera fait l'avenir. Voici ce qu'il en est : ce projet de loi est bien supérieur à ce que nous avons en ce moment, donc sommes-nous disposés à accepter ce qui ne fonctionne pas? Ou souhaitons-nous nous mettre au défi et chercher à faire quelque chose de nouveau qui a été créé avec des Autochtones de l'ensemble du pays?

Graeme, I'd like to turn it over to you.

Mr. Reed: Thank you, senator, and thank you, regional chief. I have two quick points. Our interest in the early engagement phase is that a lot of these questions would start early on in the process and that we would have these multi-jurisdictional conversations between recognized jurisdictions in a way that we haven't had in the existing process.

We often hear this notion that First Nations are somehow a homogeneous group and they have to agree, except we never put that same sort of standard on provinces, which we see are clearly not agreeing in this circumstance. I think there's a double standard expected of First Nations in this context.

The other thing is in that case that Tsleil-Waututh brought to the Federal Court of Appeal against Trans Mountain was about the implementation of consultation. One of my particularly favourable lines in that is that:

> The law requires Canada to do more than receive and record concerns and complaints.

Clearly, we see that the existing consultation approach is not adequate to not only hear those concerns, but then incorporate those concerns into a process that is meaningful to include their rights.

Our hope is, through the design of an early and better process, these concerns and conversations can occur before they have to be referred to judicial review and creating this sort of negative environment between First Nations, proponents and governments.

Senator McCallum: Thank you to all the presenters.

My question is for President Joe. Women have had very little to no voice in the various forms of resource extraction activities, and women have traditionally been an important source of decision making that went beyond economics and into the resilience and social capital of our communities.

Has the exclusion of women, including the right to free, prior and informed consent, the right to say no, the right to say yes, and the right to say yes with conditions attached to it, in relation to their bodies, their lives and their role as protectors, impacted negatively on the relationship with Canada and bills like Bill C-69? Would this inclusion of gender-based analysis bring resolutions towards support for extractive resources?

Graeme, j'aimerais vous céder la parole.

M. Reed : Merci, sénateur, et merci, chef régionale. J'ai deux choses à dire rapidement. Notre intérêt envers la mobilisation précoce tient au fait que beaucoup de ces questions seraient posées dès le début du processus et que nous tiendrions ces conversations entre de multiples administrations reconnues et d'une manière inédite par rapport au processus existant.

Nous entendons souvent ce concept selon lequel les Premières Nations représentent en quelque sorte un groupe homogène et qu'elles doivent s'entendre, sauf que nous n'imposons jamais ce même genre de normes aux provinces, qui, nous le voyons, ne s'entendent de toute évidence pas dans ce cas-ci. Je crois qu'il y a deux poids, deux mesures par rapport à ce à quoi l'on s'attend des Premières Nations dans ce contexte.

L'autre chose a trait à l'affaire que les Tsleil-Waututh ont portée devant la Cour d'appel fédérale contre Trans Mountain concernant la mise en œuvre de la consultation. Une des phrases que je trouve particulièrement intéressantes dans cette affaire est la suivante :

> La Couronne ne saurait se contenter de recueillir et de consigner les préoccupations et les plaintes.

De toute évidence, nous voyons que l'approche de consultation existante n'est pas adéquate, pour ce qui est non seulement d'entendre ces préoccupations, mais aussi de les intégrer dans un processus utile permettant que l'on tienne compte de leurs droits.

Nous espérons que, au moyen de la conception d'un processus de mobilisation précoce et amélioré, on pourra dissiper ces préoccupations et tenir ces conversations avant qu'elles aient été déférées pour contrôle judiciaire et qu'elles créent cette sorte d'environnement négatif entre les Premières Nations, les promoteurs et les gouvernements.

La sénatrice McCallum : Merci à tous les intervenants.

Ma question s'adresse à la présidente Joe. Les femmes n'ont eu qu'une voix limitée, voire aucune, dans les diverses formes d'activités d'extraction des ressources, et elles ont par le passé été une source capitale dans la prise de décisions qui ont dépassé les questions économiques et se sont intéressées à la résilience et au capital social de nos collectivités.

L'exclusion des femmes, y compris le droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, le droit de dire non, le droit de dire oui et le droit de dire oui sous réserve de certaines conditions, par rapport à leur corps, à leur vie et à leur rôle de protectrice, a-t-elle influencé négativement la relation avec le Canada et les projets de loi comme le projet de loi C-69? L'inclusion de l'analyse sexospécifique permettra-t-elle d'apporter des solutions à l'égard d'un soutien des ressources extractives?

Ms. Joe: Thank you, senator. I believe whenever we bring a new project into a community, be it an Indigenous community or otherwise — but most of these projects seem to be more remote and located near Indigenous communities. I think whenever you bring a large group of mostly male employees to an area, there are some dangers bringing strangers into your home and into your home area.

We need to have these concerns addressed in some way. I think some industries are understanding that by having a gender-based group that includes Indigenous women, they can be proactive to ensure that the safety of our Indigenous women, girls and communities is being addressed proactively. That's a necessary process so that we can move away from violence against our people.

By having these gender-balanced committees and including the Indigenous voices, we're also being very respectful of the territories we're moving through. I think that's going to become a two-way between the Indigenous community and the non-Indigenous community, although I guess it's a three-way because you're bringing in industry also.

I feel very strongly that by inclusion that we're going to have better project, better outcomes and better support from all parties. Thank you.

The Chair: Thank you very much. That concludes this panel.

Colleagues, we have to have 20 minutes at the end of this session because we need to discuss the progress of our study.

Senators, we now welcome from the Canadian Energy Pipeline Association Chris Bloomer, President and Chief Executive Officer, and Ben Coleman, Manager, Government and Stakeholder Relations. From Wim M. Veldman Consulting Inc., Wim Veldman, President.

Thank you for joining us.

Wim M. Veldman, President, Wim M. Veldman Consulting Inc.: Thank you very much, Madam Chair. It is very nice to talk to a fellow engineer, especially a fellow water resources engineer. I have spent a lot of time in Peru, as well as on the Camisea pipeline project.

Thank you for your time. In the brief time I have, what I would like to focus on is real world experience in building pipelines. I have been fortunate to be involved in building pipelines for 45 years starting with the Trans Alaska pipeline

Mme Joe : Merci, sénatrice. Je crois que, chaque fois que nous amenons un nouveau projet dans une collectivité, que ce soit une collectivité autochtone ou autre... La plupart de ces projets semblent se faire dans des lieux éloignés et situés à proximité des collectivités autochtones. Je crois que chaque fois que vous amenez un grand groupe d'employés principalement masculins dans une région, cela comporte certains risques d'amener des étrangers dans votre maison et dans votre région.

Nous devons tenir compte de ces préoccupations d'une certaine manière. Je crois que certaines industries comprennent que, en ayant un groupe sexospécifique qui comprend les femmes autochtones, elles peuvent être proactives pour faire en sorte que la sécurité de nos femmes, de nos filles et de nos collectivités autochtones soit prise en considération de façon proactive. C'est un processus nécessaire pour nous permettre de contrer la violence envers nos gens.

En formant ces comités paritaires sur le plan du sexe et en intégrant la voix des Autochtones, nous respectons aussi beaucoup les territoires dans lesquels nous nous déplaçons. Je crois que cette circulation se fera dans les deux sens entre la collectivité autochtone et la collectivité non autochtone, même si je crois que c'est une circulation dans trois sens, car vous faites aussi intervenir l'industrie.

Je crois très fermement que l'inclusion nous permettra d'avoir de meilleurs projets, de meilleurs résultats et un meilleur soutien de la part de toutes les parties. Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Voilà qui met fin à l'audience avec ce groupe de témoins.

Mesdames et messieurs, il faut nous garder 20 minutes à la fin de la séance, car nous devrons discuter des progrès de notre étude.

Sénateurs et sénatrices, nous accueillons maintenant Chris Bloomer, président et chef de la direction, et Ben Coleman, gestionnaire, Relations gouvernementales et des parties intéressées, de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Nous recevons Wim Veldman, président de Wim M. Veldman Consulting Inc.

Merci de vous joindre à nous.

Wim M. Veldman, président, Wim M. Veldman Consulting Inc. : Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis très heureux de parler à une collègue ingénieure, particulièrement une collègue ingénieure en ressources hydrauliques. J'ai passé beaucoup de temps au Pérou, ainsi que sur le projet de pipelines de Camisea.

Merci de m'accorder votre temps. Je profiterai du peu de temps que j'ai pour me concentrer sur l'expérience du monde réel de la construction de pipelines. J'ai été chanceux de participer à la construction de pipelines pendant 45 ans, à commencer par le

full-time during its construction and design. I have also been involved in hearings in Canada for the NEB, FERC hearings in the U.S., State of Washington hearings, hearings equivalent to FERC in Argentina, which was an interesting experience, and also hearings for the state of Washington and pipeline projects.

pipeline trans-Alaska, travaillant à temps plein à sa construction et sa conception. J'ai aussi participé à des audiences pour l'ONE au Canada, à des audiences de la Federal Energy Regulatory Commission aux États-Unis, à des audiences dans l'État de Washington, à des audiences équivalant à la FERC en Argentine, une expérience intéressante, et aussi à des audiences pour l'État de Washington et des projets de pipeline.

I stress that it's really important when we think about safe pipelines that are safe to operate, what we're talking about in the hearings and the regulatory process is only the very first step. It's the design, approval, construction and the operation. This is an international book whose second edition will come out in two weeks, but it is specifically on pipeline hazards and published by the American Society of Mechanical Engineers out of New York. I was fortunate to be asked to be one of the authors of the book. It is the full life cycle which we have to think about. Our objective is common: Safe pipelines.

J'insiste pour dire qu'il est vraiment important de savoir, lorsque nous parlons de pipelines sécuritaires dont l'exploitation est sécuritaire, que nos discussions dans les audiences et que les processus réglementaires ne sont vraiment que la toute première étape. Il s'agit de la conception, de l'approbation, de la construction et de l'exploitation. Voici un livre étranger dont la deuxième édition paraîtra dans deux semaines, mais il porte précisément sur les risques associés aux pipelines et il est publié par l'American Society of Mechanical Engineers, à New York. J'ai été chanceux d'avoir été invité à participer à la rédaction du livre. Nous devons réfléchir au cycle de vie complet. Notre objectif est commun : des pipelines sécuritaires.

I have talked about my number of years of experience, and I want to get something out of the way. I have seen references that say the NEB is 60 years old and we need to change it. I'm 75 years old, I just signed a two-year contract with the Trans Alaska pipeline, I hope that when they kick me to the curb it's not because they say I'm too old, but they say I'm not good enough anymore. I have it in this book, in terms of chapter highlights, that I'm a firm believer in local knowledge from whatever source. My best local knowledge on a very difficult river crossing in Ecuador was a 90-year-old lady who lived on the river all of her life. I started in Manitoba on flood projects where we would talk to farmers. Local knowledge is extremely important. "Old" is not a good enough reason to change.

J'ai parlé de mes années d'expérience et j'aimerais régler une question. J'ai vu des références disant que l'ONE a 60 ans et que nous devons le changer. J'ai 75 ans, je viens de signer un contrat de deux ans avec le pipeline trans-Alaska et j'espère que, lorsqu'ils me jetteront sur le trottoir, ce n'est pas parce qu'ils diront que je suis trop vieux, mais parce que je ne suis plus assez bon. Il est dit dans le livre, dans les points saillants des chapitres, que je crois fermement aux connaissances locales, peu importe leur source. La meilleure source de connaissances locales sur un passage de rivière très difficile en Équateur, c'était une femme de 90 ans qui avait vécu sur la rivière toute sa vie. À mes débuts, au Manitoba, je travaillais sur des projets d'inondation où nous parlions à des agriculteurs. Les connaissances locales sont extrêmement importantes. Le fait d'être « vieux » n'est pas une assez bonne raison pour changer.

The basic NEB process is not broken. The overlying policies, statements, approaches and processes are the ones that are broken. Bill C-69, in my opinion as a simple engineer, has fatal flaws that will not remedy the problems we have. Amendments, in my opinion, will not fix it. We've talked about building pipelines and the challenges we've had. I think we should do a reality check. The Trans Mountain looping project that I was involved in through Jasper National Park and Mount Robson Provincial Park was challenging because of the tight right of way. A couple of years ago I saw a letter written by a lady in Vancouver who asked, "How would you like it if we built a pipeline through your parks?" In fact, we have one in Jasper that is barely visible. Trans Mountain won an award for excellent environmental studies. Trans Alaska pipeline — and I'll refer to it as "we" because I have that sense of ownership. I'm still involved in it. Every year I do a line-wide inspection. This is the key — not only up front — but this is the key: Line-wide inspections, continuous evaluation that determines if we achieve what we all want, which is a safe pipeline.

Le processus de base de l'ONE n'est pas brisé. Les politiques, les énoncés, les approches et les processus sous-jacents sont ceux qui le sont. Le projet de loi C-69, à mon avis, en tant que simple ingénieur, comporte des lacunes fatales qui ne vont pas remédier aux problèmes que nous connaissons. Je crois que les amendements ne les régleront pas. Nous avons parlé de la construction de pipelines et des difficultés connexes. Je crois que nous devrions vérifier ce qui se passe réellement. Le projet de doublement de Trans Mountain auquel j'ai participé dans le parc national de Jasper et le parc provincial du mont Robson s'est révélé un défi en raison de l'étroitesse de l'emprise. Il y a quelques années, j'ai lu une lettre rédigée par une dame à Vancouver qui demandait ceci : « Que diriez-vous si nous construisions un pipeline dans vos parcs? » En fait, nous en avons un à Jasper qui est à peine visible. Le projet Trans Mountain a remporté un prix pour ses excellentes études environnementales. L'oléoduc trans-Alaska... j'y ferai référence en disant « nous », parce que j'ai ce sentiment d'appartenance. J'y participe toujours. Chaque année, je procède à une inspection

sur l'étendue de la ligne. C'est l'essentiel — pas seulement en amont — mais c'est l'essentiel : des inspections sur l'étendue de la ligne, une évaluation continue qui détermine si nous obtenons ce que nous recherchons, c'est-à-dire un pipeline sécuritaire.

OCP Ecuador, Mindo Ridge east of Quito is very challenging, but we found a way to do it by digging a pipeline by hand for eight miles. Camisea, Peru, twin lines, one to Pisco and one to Lima, and the eastern end in the jungle and the Amazon rainforest. Initially there was a plan for temporary access roads that was not permitted after a lot of consultation. All the construction was done by helicopter with access only along the pipeline right of way. Camps every 20 kilometres and helicopter support. It was incredible.

Le Mindo Ridge, d'OCP Ecuador, à l'est de Quito, représente un défi important, mais nous avons trouvé une façon d'y parvenir en creusant manuellement un pipeline sur 13 kilomètres. À Camisea, au Pérou, il y a des lignes jumelles, une vers Pisco et une autre vers Lima, et à l'extrémité est dans la jungle et la forêt amazonienne. On avait au départ un projet de routes d'accès temporaire qui n'a pas été autorisé après beaucoup de consultations. Toute la construction a été réalisée par hélicoptère, et l'accès n'était possible que le long de l'emprise du pipeline. Il y avait des camps tous les 20 kilomètres qui bénéficiaient du soutien des hélicoptères. C'était incroyable.

A little bit of history on the Trans Alaska pipeline system. We talk about opposition to pipelines. Opposition to pipelines is not new. In 1969, when Trans Alaska was first applied for, it was rejected for environmental reasons. They kept on studying. The good and strong thing they did was in 1971. There was a land agreement signed with all First Nations in Alaska. It was land and payments. That was in 1971. They continued to do environmental studies. There was still a lot of opposition in 1973, but the U.S. Senate at that time and the government said they had done four years of intensive studies after the first rejection, lets have a vote. The key vote in the U.S. Senate was a tie vote with Spiro Agnew, vice-president to President Nixon, breaking the tie. It was a lot of opposition, for good or not so good reasons. I stress that because opposition to pipelines is not new.

Je vous raconte un peu l'histoire du système de l'oléoduc trans-Alaska. Nous avons parlé de l'opposition aux pipelines, qui n'est pas nouvelle. En 1969, lorsqu'on a présenté pour la première fois la demande pour l'oléoduc trans-Alaska, celle-ci a été rejetée pour des raisons environnementales. Les études se sont poursuivies. La bonne chose, et la chose très importante qu'on a faite... C'est en 1971. Un accord territorial a été signé avec les Premières Nations de l'Alaska. C'étaient des terres et des paiements. C'est arrivé en 1971. On a continué d'effectuer des études environnementales. Il y avait encore beaucoup d'opposition en 1973, mais le Sénat américain à l'époque et le gouvernement ont dit qu'ils avaient mené quatre années d'études intensives après le premier refus et qu'il était temps de passer au vote. Le vote déterminant au Sénat américain était à égalité, et c'est Spiro Agnew, vice-président du président Nixon, qui a brisé l'égalité. Il y a eu beaucoup d'opposition, pour de bonnes et de moins bonnes raisons. J'insiste là-dessus, car l'opposition aux pipelines n'est pas nouvelle.

I should have said it at the beginning, I will focus totally on pipelines and the NEB. I have worked on mining projects and I can understand why they are viewed differently, but I will focus on pipelines.

J'aurais dû le dire au début : je vais me concentrer entièrement sur les pipelines et l'ONE. J'ai travaillé sur des projets miniers et je peux comprendre pourquoi ils sont perçus différemment, mais je vais me concentrer sur les pipelines.

When I think about the opposition to Trans Alaska — and I moved down to Texas to work on it full-time, sight unseen, not even having the project fully approved. I would challenge anybody now that was opposed to the Trans Alaska pipeline, including former Vice-President Joe Biden, to go up to Alaska now and ask anybody, especially the First Nations: Would you like to go back to pre-1973? Right now, the First Nations, in terms of Alaska-based companies, they comprise 75 per cent of the total revenue of the businesses based in Alaska, with their largest First Nation billing two and half billion dollars a year.

Lorsque je réfléchis à l'opposition à l'oléoduc trans-Alaska — et je suis déménagé au Texas pour y travailler à temps plein, sans l'avoir vu et sans même que le projet ait été entièrement approuvé. Je mettrais au défi quiconque était opposé à l'oléoduc trans-Alaska, y compris l'ancien vice-président Joe Biden, de se rendre maintenant en Alaska et de demander à qui que ce soit, particulièrement aux Premières Nations : aimeriez-vous retourner avant 1973? En ce moment, les Premières Nations, si l'on songe aux entreprises établies en Alaska, touchent 75 p. 100 du revenu total des entreprises établies là-bas, et la plus grande Première Nation facture 2 milliards et demi de dollars par année.

I would like to talk about the existing NEB. The mandate given to Minister Carr was to modernize the NEB. The expert panel spent time looking at it and one of the comments that they

J'aimerais parler de l'ONE existant. Le mandat attribué au ministre Carr était de moderniser l'ONE. Le comité d'experts a consacré du temps à son examen, et un des commentaires qui

had is that the NEB is “respected internationally” as the “most stringent of regulatory regimes.” I think that should be the starting point. They recognized it is continually evolving and expanding its role. I worked on the Mackenzie gas project extensively. I was surprised by a previous comment on a previous hearing that before 2012 NEB did not do engagement with locals. I find that extremely surprising having spent a lot of time in the North on the Mackenzie gas project doing that very same thing.

sont ressortis, c’est que l’ONE est « respecté à l’échelle internationale » comme étant « l’un des plus rigoureux régimes de réglementation ». Je crois que cela devrait constituer le point de départ. Les experts ont reconnu qu’il évolue et élargit continuellement son rôle. J’ai beaucoup travaillé sur le projet gazier Mackenzie. J’ai été surpris d’entendre, durant une audience précédente, un commentaire précédent selon lequel, avant 2012, l’ONE ne tenait pas de consultations auprès de la population locale. Je trouve cela extrêmement surprenant, puisque j’ai passé beaucoup de temps dans le Nord sur le projet gazier Mackenzie à faire justement cela.

If you look at the evolution of the design, the conditions, the degree of detail of the conditions from Mackenzie to Northern Gateway to Trans Mountain, you definitely see an evolution. The expert panel agrees there was an evolution. There was an audit done of NEB in 2015. One of the things that was recommended was that NEB improve tracking, and the expert panel agreed and recognized that improved tracking was happening. What more could have been done, whether it be TMX or any of those?

Si vous regardez l’évolution de la conception, des conditions, du degré de détails des conditions du projet Mackenzie jusqu’au projet Northern Gateway, en passant par Trans Mountain, vous voyez assurément une évolution. Le comité d’experts s’entend pour dire qu’il y a eu une évolution. Une vérification de l’ONE a été faite en 2015. Une des choses qu’on a recommandées, c’était que l’ONE améliore le suivi, et le comité d’experts a convenu et reconnu que l’amélioration du suivi se produisait. Qu’aurait-on pu faire de plus, qu’il s’agisse du projet TMX ou de n’importe lequel des autres projets?

In some cases I’m not sure because some stakeholders stated publicly many times that regardless of what you propose, we will oppose. It’s hard to negotiate and consult on that basis.

Dans certains cas, je ne le sais pas, car certains intervenants ont affirmé publiquement à de nombreuses occasions que, peu importe ce que vous proposez, il s’y opposeront. C’est difficile de négocier et de mener des consultations dans ces cas-là.

Comments have been made that the new process will be science-based. I would challenge anyone to look at the NEB TMX decision report, especially look at the conditions and the requirements to meet the conditions all the way through, and I would like someone to point out what could be more science-based.

On a formulé des commentaires selon lesquels le nouveau processus reposera sur des données scientifiques. Je mettrais quiconque au défi d’examiner le rapport de la décision concernant le projet TMX de l’ONE, tout particulièrement les conditions et les exigences pour satisfaire entièrement aux conditions, et j’aimerais que quelqu’un m’indique ce qui pourrait reposer davantage sur des données scientifiques.

This is only the beginning. A lot of my work is involved. This NEB decision report doesn’t allow me to move one shovel of dirt. In my field, which is river crossings, before I can do anything, I need federal government, Transport Canada and provincial approvals. A lot of that is based on scientific analysis and studies.

Ce n’est que le début. Une grande partie de mon travail est en cause. Le rapport sur la décision de l’ONE ne me permet pas de déplacer ne serait-ce qu’une pelletée de terre. Dans mon champ, qui est rempli de passages de rivière, avant que je puisse faire quoi que ce soit, j’ai besoin d’obtenir l’approbation du gouvernement fédéral, de Transports Canada et du gouvernement provincial. Une bonne partie de cela repose sur des analyses et des études scientifiques.

Every step is detailed and public input. I showed this TMX report and its 68 pages of conditions. This very small book was my bible on the Trans Alaska pipeline. This was the starting point — the policies, criteria and multiple detailed studies; so volumes of words are not required to construct and operate a pipeline safely.

Chaque étape est détaillée et reçoit les commentaires du public. J’ai montré ce rapport du projet TMX et ses 68 pages de conditions. Ce tout petit livre était ma bible sur l’oléoduc trans-Alaska. C’était le point de départ — les politiques, les critères et les multiples études détaillées; donc, des tonnes de mots ne sont pas requis pour construire et faire fonctionner en toute sécurité un pipeline.

I find it interesting that we don’t believe in the robustness of the NEB process. We, being the taxpayers of Canada, spent $4.5 billion buying not the old pipeline. We bought the right-of-way

Je trouve intéressant que nous ne croyions pas en la robustesse du processus de l’ONE. Nous, en tant que contribuables du Canada, avons dépensé 4,5 milliards de dollars pour

and the approvals; so we must believe, having spent $4.5 billion, that we have a good chance of building the new one.

ne pas acheter le vieux pipeline. Nous avons acheté l'emprise et les approbations; et nous devons donc croire, puisque nous avons dépensé 4,5 milliards de dollars, que nous avons une bonne chance de construire le nouveau pipeline.

What should have been done? Where are the problems? As I stated, our problems are that we need stronger up front stated overall policies and procedures. As I said earlier, I'm a simple engineer, and I'm getting into some high-level policies. Let me give it a go.

Qu'est-ce qui aurait dû être fait? Où sont les problèmes? Comme je l'ai dit, nos problèmes tiennent au fait qu'il nous faut dès le départ des politiques et des procédures globales définies plus fermement. Comme je l'ai dit plus tôt, je suis un simple ingénieur et je me penche sur des politiques très détaillées. Permettez-moi de tenter une réponse.

Number one — make a statement that Canada should be energy independent. I know that was up for discussion at a Liberal annual meeting about a year ago. I don't know if it made it to the top 25. Something that has been said many times by the Prime Minister as well as other ministers — fundamental responsibility to get our resources to international market. That should be a stated dictum and policy. Establish how to do nation-to-nation consultation. In 2017 the expert panel reported that a working group of ministers was working on that. I don't know if that has been completed. Establish what is consultation. Consultation does not necessarily mean a veto. Establish that 100 per cent approval is not required. This is very apparent if you look at, as an example, all the discussions in the background of Bill C-48. I testified on Bill C-48 last night. Because Minister Garneau says that Bill C-48 was not 100 per cent approval.

La première — faire une déclaration selon laquelle le Canada devrait être indépendant sur le plan énergétique. Je sais que cela a fait l'objet de discussions lors d'une réunion annuelle des libéraux il y a environ un an. Je ne sais pas si cela fait partie des 25 grandes priorités. Une chose que le premier ministre a mentionnée à de nombreuses occasions, ainsi que d'autres ministres — c'est la responsabilité fondamentale d'amener nos ressources sur le marché international. Cela devrait être une maxime et une politique affirmées. Établir comment mener des consultations de nation à nation. En 2017, le comité d'experts a déclaré qu'un groupe de travail composé de ministres travaillait là-dessus. Je ne sais pas si cela a été réalisé. Établir ce qu'est une consultation. Consultation ne veut pas nécessairement dire veto. Établir que l'approbation de tout le monde n'est pas requise. C'est très manifeste, si vous examinez, à titre d'exemple, toutes les discussions dans le cadre du projet de loi C-48. J'ai témoigné hier soir sur le projet de loi C48. C'est parce que le ministre Garneau dit que le projet de loi C-48 n'a pas reçu l'approbation de tout le monde.

What could have been the options arising from modernization management? One, do very little. Because we are "respected internationally"; we are "more stringent." This is not a diagnosis for major surgery. I have been through the Panama Canal more than a dozen times. When it was taken over by the country of Panama, the engineers had a dictum to modernize the locks. These are more than 100 years old. They came back after a year and said that the locks are excellent. Other than upgrading some of the controls, the locks work.

Quelles options auraient pu découler de la gestion de la modernisation? D'abord, faire très peu de choses. Puisque nous sommes « respectés à l'échelle internationale », nous sommes « plus rigoureux ». Ce n'est pas un diagnostic pour une chirurgie majeure. Je me suis rendu au canal de Panama plus d'une douzaine de fois. Lorsqu'il a été repris par le pays du Panama, les ingénieurs avaient une maxime pour moderniser les écluses. Celles-ci ont plus de 100 ans. Ils sont revenus un an plus tard et ont dit que les écluses étaient en excellent état. Outre la mise à niveau de certains des contrôles, les écluses fonctionnent.

Option No. 1 — do very little.

Option n° 1 — faire très peu de choses.

Option No. 2 — version 2.0 of the NEB. I have a table on that.

Option n° 2 — la version 2.0 de l'ONE. J'ai un tableau à ce sujet.

Option No. 3 — Bill C-69, which I regard as major surgery.

Option n° 3 — le projet de loi C-69, que je considère comme une chirurgie majeure.

Option No. 1, you do very little. We are already doing that. We are already evolving.

Pour l'option n° 1, vous faites très peu de choses. C'est déjà ce que nous faisons. Nous évoluons déjà.

Option No. 2, which I call NEB version 2.0, there is a detailed table attached to mine — I won't go into it. The largest recommendation I make on that is to add on an independent

Pour l'option n° 2, que j'appelle la version 2.0 de l'ONE, il y a un tableau détaillé joint au mien — je ne vais pas l'aborder. La plus grande recommandation que je présente à ce sujet, c'est

review board. I can get into that because I think that's an overlying review and assessment.

Bill C-69, what are some of the major flaws that I see? Rebuild public trust. Inclusive consultation.

If I went to Montreal as an expert witness, or as an expert in my field — bridges and rivers — and testified on a bridge, I would expect the panel in Montreal to say, "Mr. Veldman, sorry you wasted your time and our time. Your comments are irrelevant." A direct "standing test" on testimony is accepted.

If you let anybody speak to it, half the people will be told you are not directly impacted, and all those people will be frustrated because their comments were not taken into account.

Greater transparency and more government decisions equals less transparency. The expert panel said the NEB decisions are transparent; it's the government decisions that are not because they don't have to be.

Conclusions — the Government of Canada, in their document, says that we want a modern, new and world-class federal energy regulator. I say we are already an internationally respected regulator among the most stringent; thus meeting our mandates, let's modernize through the recommendations I have made. Thank you very much.

Chris Bloomer, President and Chief Executive Officer, Canadian Energy Pipeline Association: Thank you for the opportunity to come here and speak to you about Bill C-69 on behalf of the Canada Energy Pipeline Association.

I have a short statement. I look forward to your questions and having a conversation. Canada's energy industry is undergoing a worsening crisis. That is understood by everyone.

The recent decision by a long-term investor in Canada's energy sector, Devon Energy, to divest their Canadian assets is a stark example of this. Our oil and natural gas resources are landlocked because we are not building additional pipelines. The Canadian economy is missing out in billions on long-term revenue. We are foreclosing on opportunities to develop our vast resources.

One of the largest impediments is the regulatory environment in Canada. In addition to the lack of clarity and uncertainty in Bill C-69, the layering of new regulations at the federal and

d'ajouter un comité d'examen indépendant. Je peux en parler, car je crois que c'est un examen et une évaluation sous-jacents.

Par rapport au projet de loi C-69, quelles sont certaines des principales lacunes que je vois? Rebâtir la confiance du public. La consultation inclusive.

Si je me présentais à Montréal comme témoin expert ou comme expert dans mon domaine — les ponts et les rivières — et que je témoignais par rapport à un pont, je m'attendrais à ce que le groupe à Montréal dise : « Monsieur Veldman, nous sommes désolés que vous ayez gaspillé votre temps et le nôtre. Vos commentaires ne sont pas pertinents. » Un « critère lié au droit de participation » direct sur le témoignage est accepté.

Si vous demandez à quiconque d'en parler, la moitié des gens se feront dire qu'ils ne sont pas directement touchés, et tous ces gens seront frustrés parce que leurs commentaires n'auront pas été pris en considération.

Une plus grande transparence et un plus grand nombre de décisions gouvernementales équivalent à moins de transparence. Le comité d'experts a dit que les décisions de l'ONE sont transparentes; ce sont les décisions gouvernementales qui ne le sont pas, car elles n'ont pas besoin de l'être.

La conclusion, c'est que le gouvernement du Canada, dans son document, dit qu'il veut un nouvel organisme de réglementation fédéral de l'énergie qui soit moderne et de calibre mondial. Je dis que nous avons déjà un organisme de réglementation respecté à l'échelle internationale qui est parmi les plus rigoureux; donc, pour répondre à nos mandats, modernisons-le grâce aux recommandations qui ont été formulées. Merci beaucoup.

Chris Bloomer, président et chef de la direction, Association canadienne de pipelines d'énergie : Merci de me fournir l'occasion de venir ici et de vous parler du projet de loi C-69 au nom de l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

J'ai un bref exposé. Je suis impatient d'entendre vos questions et de participer à une conversation. L'industrie énergétique du Canada traverse une crise qui s'aggrave. C'est quelque chose que tout le monde comprend.

La décision récente d'un investisseur à long terme dans le secteur énergétique du Canada, Devon Energy, de se dessaisir de ses biens canadiens est un exemple flagrant de cette crise. Nos ressources de pétrole et de gaz naturel sont enclavées, car nous ne construisons pas de pipelines supplémentaires. L'économie canadienne passe à côté de milliards de revenus à long terme. Nous excluons des possibilités de mise en valeur de nos vastes ressources.

Un des plus grands obstacles tient à l'environnement réglementaire au Canada. En plus de l'absence de clarté et de l'incertitude dans le projet de loi C-69, la superposition de

provincial levels is overwhelming. It contributes to our declining competitiveness.

CEPA-commissioned Ernst & Young — and I have a document we will be providing to you — to study the effect of increasing regulation on the pipeline industry as it is today. The study highlights the declining competitiveness of Canada for our industry. The Ernst & Young report was released yesterday, and we provided the committee with copies.

This report, along with our package of proposed amendments we have submitted, can help inform your important task of studying and amending Bill C-69.

CEPA provided a candid assessment of Bill C-69 to the parliamentary committee last spring. That committee did not address our concerns and returned a bill that was more troubling than the original, in our mind. It is that more troubling version that is before you today.

Bill C-69 does not address the pipeline sectors' most fundamental concern — that of the unacceptably high financial risk associated with lengthy, costly project reviews that have triggered polarized discussions in the process and what are viewed as political decisions at the end.

Bill C-69 subordinates the role of the NEB, setting aside 60 years of administrative and technical expertise that has evolved over time, as we have heard.

It moves technically sound project reviews from the NEB to the Impact Assessment Agency. It is not tested and really lacks the independence and expertise to conduct major pipeline review projects. We view just the physical transition to that and the timing to be problematic for getting things done.

CEPA is proposing a suite of amendments to Bill C-69 that, if accepted, would offer a more balanced approach, decreasing the risks and increasing clarity and certainty for project proponents and investors. Our proposed suite of amendments is, however, provided without knowing the designated project list. That's a fundamental and key component to our thinking around that. We would also like to understand how the regulations are going to be structured.

Our proposed amendments, which will you find in our written submission, are meant to address five fundamental flaws in the bill. The first is that Bill C-69, in our opinion, further politicizes the project review process by including broader public policy issues like climate change and sustainability in both the review process and the political decision at the end of a very lengthy and

nouveaux règlements aux échelons fédéral et provincial est accablante. Cela contribue au déclin de notre compétitivité.

L'ACPE a chargé Ernst & Young — et j'ai un document que nous vous fournirons — de faire une étude sur l'effet de l'augmentation de la population sur l'industrie pipelinière telle qu'elle est aujourd'hui. L'étude fait ressortir le déclin de la compétitivité du Canada pour notre industrie. Le rapport d'Ernst & Young a été publié hier, et nous en avons fourni des exemplaires au comité.

Ce rapport, ainsi que la série d'amendements proposés que nous avons présentés, peuvent aider à orienter votre tâche importante d'étude du projet de loi C-69 et des amendements à y apporter.

L'ACPE a fourni une évaluation candide du projet de loi C-69 au comité parlementaire le printemps dernier. Le comité n'a pas dissipé nos préoccupations et a renvoyé un projet de loi qui était plus troublant que l'original, à notre avis. C'est cette version plus troublante que vous avez en main aujourd'hui.

Le projet de loi C-69 ne s'attaque pas à la préoccupation la plus fondamentale du secteur pipelinier — soit que le risque financier indûment élevé associé à des examens de projets longs et coûteux a déclenché des discussions polarisées dans le processus et ce que l'on considère comme des décisions politiques au final.

Le projet de loi C-69 subordonne le rôle de l'ONE, mettant de côté 60 ans d'expertise administrative et technique qui a évolué au fil du temps, comme nous l'avons entendu dire.

Il confie les examens de projets techniquement sûrs de l'ONE à l'agence d'évaluation d'impact. Celle-ci n'a pas été évaluée et n'a pas vraiment l'indépendance et l'expertise nécessaires pour diriger de grands projets d'examen des pipelines. Nous estimons que la transition physique et le délai pour faire les choses sont problématiques.

L'Association canadienne de pipelines d'énergie propose une série d'amendements au projet de loi C-69 qui, s'ils sont adoptés, offriraient une approche plus équilibrée, diminuant les risques et augmentant la clarté et la certitude pour les promoteurs de projet et les investisseurs. Notre série d'amendements proposés est toutefois fournie sans que l'on connaisse la liste de projets désignés. C'est un élément fondamental et essentiel à notre réflexion à ce sujet. Nous aimerions aussi comprendre comment les règlements seront structurés.

Nos amendements proposés, que vous trouverez dans notre mémoire écrit, visent à combler cinq lacunes fondamentales du projet de loi. Premièrement, le projet de loi C-69 politise, à notre avis, encore plus le processus d'examen des projets en incluant des questions de politiques publiques élargies comme le changement climatique et la durabilité dans le processus

expensive process. It is the worst case scenario for our industry because it is uncertain.

Two, Bill C-69 sidelines the expertise of the NEB. Some of the changes in the Canada energy regulator act, such as the governance structure, are sound and we support those changes. That's an evolution of the body and how it is governed. We strongly believe that project review should continue to be conducted by a modernized NEB as the best-placed independent regulator.

Three, Bill C-69 provides overarching discretion to the minister of environment and climate change. There are numerous areas in the bill that allow the minister's intervention, including the power to add projects to the project list, the ability to determine the scope of factors to assess the final decision on whether the project is in the public interest, the ability to set project decisions and extend timelines.

CEPA remains concerned with the increase uncertainty this creates. We have consistently highlighted the importance of having an independent, quasi-judicial process that is grounded in fairness and transparency and based on principles of administrative law, natural justice and procedural fairness.

Four, Bill C-69 lacks necessary certainty and clarity. We have focused our amendments on two areas: timelines and public participation. We are proposing a maximum cumulative timeline and allowing the agency or commission to determine the public participation rights based on the degree to which a participant is directly impacted or has relevant information or expertise.

Five is the potential for increased litigation and judicial review. CEPA proposes a prohibitive clause to limit judicial challenges to decisions or orders on questions of law or jurisdiction, removing opportunities to reassess matters of fact.

In conclusion, Bill C-69, as currently proposed, is irreconcilable with the vision and objectives we have consistently articulated. It is also, in its current form, irreconcilable with the objectives that the government itself outlined at the beginning of the consultation process almost three years ago, though it seems like yesterday.

Finally, CEPA remains concerned that the government has not articulated a vision of how Bill C-69 fits into Canada's longer-term energy objectives. It does not reflect the importance that energy will continue to play for many decades to come. It does

d'examen et la décision politique à la fin d'un processus très long et coûteux. C'est le pire scénario pour notre industrie, puisque c'est incertain.

Deuxièmement, le projet de loi C-69 néglige l'expertise de l'ONE. Certains des changements de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, comme ceux touchant la structure de gouvernance, sont judicieux, et nous les appuyons. C'est une évolution de l'entité et de sa gouvernance. Nous croyons fermement que l'examen des projets devrait continuer d'être effectué par un ONE modernisé en tant qu'organisme de réglementation indépendant le mieux placé.

Troisièmement, le projet de loi C-69 fournit un pouvoir discrétionnaire prépondérant à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. De nombreux aspects dans le projet de loi autorisent l'intervention de la ministre, y compris le pouvoir d'ajouter des projets à la liste de projets, la capacité de déterminer la portée des facteurs qui présideront à la décision finale, le fait de savoir si le projet est d'intérêt public, et la capacité d'établir des décisions relatives à des projets et de prolonger les échéanciers.

L'Association canadienne de pipelines d'énergie demeure préoccupée par l'augmentation de l'incertitude que cela crée. Nous avons constamment fait ressortir l'importance d'un processus indépendant et quasi judiciaire qui repose sur l'équité et la transparence ainsi que sur des principes du droit administratif, de la justice naturelle et de l'équité procédurale.

Quatrièmement, le projet de loi C-69 n'offre pas la certitude et la clarté nécessaires. Nous avons concentré nos amendements sur deux sujets : les délais et la participation du public. Nous proposons un délai cumulatif maximal et autorisons l'agence ou la commission à déterminer les droits de participation du public en fonction de la mesure dans laquelle un participant est directement touché ou détient de l'information ou de l'expertise pertinente.

Cinquièmement, il y a la possibilité d'augmentation des poursuites et des révisions judiciaires. L'ACPE propose un article pour limiter les contestations judiciaires par rapport à des décisions ou à des ordonnances relatives à des questions de droit ou de compétence, éliminant les possibilités de réévaluation des questions de fait.

En conclusion, le projet de loi C-69, tel qu'il est actuellement proposé, est inconciliable avec la vision et les objectifs que nous avons constamment définis. Sous sa forme actuelle, il est aussi inconciliable avec les objectifs que le gouvernement lui-même a décrits au début du processus de consultation il y a presque trois ans, même si l'on dirait que c'est hier.

Enfin, l'Association canadienne de pipelines d'énergie demeure préoccupée par le fait que le gouvernement n'a pas défini de vision quant à la façon dont le projet de loi C-69 s'inscrit dans les objectifs énergétiques à long terme du Canada.

not, in its current form, help Canada achieve the full value of its resources in world markets.

We applaud the work of this Senate committee to review the bill. It's challenging, but it is of fundamental importance to Canada. This is a very big deal. We hope we can achieve an amended bill that we can all support and move on with together to get Canada moving forward to be able to develop our resources and build the necessary infrastructure to access markets and grow this industry.

Thank you very much. I look forward to your questions.

Senator MacDonald: Thank you to the witnesses for being here today.

It is illuminating to hear both of you speak up for the NEB. I'm one of those people who think that the hatchet job done on the NEB is unjustified and unfair. Mr. Bloomer, I'll start with you. CEPA put a press release out on October 5, 2017, and it reads:

> CEPA is extremely disappointed that the Energy East Pipeline and Eastern Mainline Project will not be moving forward. . . . TransCanada's announcement follows the NEB Energy East Panel's decision to consider upstream and downstream greenhouse gas (GHG) emissions for the projects.

Can you explain how upstream and downstream emission tests affect the pipeline project and how the imposition of this test specifically affected Energy East and once again puts upstream and downstream emissions as considerations under Bill C-69?

Mr. Bloomer: That particular issue of including upstream and downstream emissions in the evaluation and assessment of a pipeline project is very problematic. Our view is that from a review perspective, the pipelines serve to move energy products that are approved, have gone through rigorous environmental review and development, have met regulations and are serving a market that is, unto itself, governed by rules and regulations.

Those two jurisdictions are not under the control or under the impact of pipelines. The upstream piece is the purview of the provinces. It's their resource. The downstream part is the purview of the markets, which will be subject to all kinds of different regulations such as carbon and consumption taxes.

Il ne reflète pas l'importance que l'énergie continuera de jouer pour de nombreuses décennies à venir. Sous sa forme actuelle, il n'aide pas le Canada à atteindre la valeur complète de ses ressources sur les marchés mondiaux.

Nous saluons le travail du comité sénatorial qui examine le projet de loi. C'est difficile, mais cela revêt une importance fondamentale pour le Canada. C'est une très grosse affaire. Nous espérons pouvoir obtenir un projet de loi modifié que nous appuyons tous et que nous faisons tous avancer afin d'amener le Canada plus loin, pour qu'il soit en mesure de mettre en valeur nos ressources et de construire l'infrastructure nécessaire pour accéder aux marchés et faire croître cette industrie.

Merci beaucoup. Je suis impatient de répondre à vos questions.

Le sénateur MacDonald : Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

C'est instructif de vous entendre défendre tous les deux l'ONE. Je fais partie des personnes qui croient que le travail de sape visant l'ONE est injustifié et injuste. Monsieur Bloomer, je vais commencer par vous. l'Association canadienne de pipelines d'énergie a publié un communiqué de presse le 5 octobre 2017 qui dit ceci :

> CEPA est extrêmement déçue d'apprendre que l'Oléoduc Énergie Est et le projet de réseau principal Est n'iront pas de l'avant. [...] Le communiqué de TransCanada fait suite à la décision du comité de l'Office national de l'énergie sur Énergie Est de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) en amont et en aval pour ces projets.

Pouvez-vous expliquer comment les évaluations des émissions en amont et en aval influent sur le projet de pipeline et comment l'imposition de ce critère a précisément touché Énergie Est, puis comment, encore une fois, cela inscrit les émissions en amont et en aval comme des considérations dans le cadre du projet de loi C-69?

M. Bloomer : Cette question particulière de l'inclusion des émissions en amont et en aval dans l'évaluation d'un projet de pipeline est très problématique. Nous sommes d'avis que, du point de vue des examens, les pipelines servent à déplacer des produits énergétiques qui sont approuvés, ont passé à travers une élaboration et un examen environnemental rigoureux, ont satisfait aux règlements et servent un marché qui est, en soi, régi par des règles et des règlements.

Ces deux administrations ne sont pas sous le contrôle ou sous l'impact des pipelines. La question d'examen en amont relève des provinces. C'est leur ressource. Pour ce qui est de l'examen en aval, c'est du ressort des marchés, qui seront assujettis à toutes sortes de règlements différents, comme les taxes sur

If there is no market, then we don't supply it. Building those things into a project review and analysis is not the correct place to do that.

On Energy East, again, that was a compounding of an example of the process starting, the process stopping and the goal posts moving. When that last panel was put forward, we need to bear in mind that those panels are absolutely independent. They determine their own terms of reference. It was that panel that determined it would be a good idea to have upstream and downstream emissions.

That did two things. It meant you could bring into a review process, through the panels, whatever they wanted to do and that became a very big impact. It was basically something layered on. It was kind of the last drip in a drip-drip-drip of changes in that process. Based on that, it became untenable.

We strongly believe that the inclusion of upstream and downstream emissions for pipeline projects is absolutely inappropriate.

Senator MacDonald: Either one of you can speak to this. The U.S. is buying our bitumen at WTI or Western Canada Select discounted prices. In the meantime, they are producing their tight oil and selling it to Canada at world price. Can you speak to the investment of pipelines in Canada compared to investment in the U.S. and what your members tell you about Canada's competitiveness, particularly with the U.S. when it comes to the investment climate?

Mr. Bloomer: I'll answer and turn it over to Mr. Veldman. The EY report that we provided addresses that particular question quite clearly. If you look at section 52 applications equivalence in the U.S. since 2014, there have been 14 pipelines moving ahead and one in Canada. The dearth of project applications of a section 52 nature is stark. There is very little activity.

We know that investment is moving south. We know that there is not the kind of perception that Canada is a place to invest at the present time. That's partly caused by the regulatory structure. Within that report, it will provide a very clear outline of how that impacts and what is occurring today and it's a pretty stark difference.

Mr. Veldman: The only thing I could add is that apparently during the time that the Keystone XL was first approved, stalled and then finally rejected by the former government, eight equivalent Keystone XLs were built in the U.S.

le carbone et la consommation. S'il n'y a pas de marché, alors nous ne l'alimentons pas. La construction de ces choses dans un examen et une analyse de projet n'est pas le lieu approprié pour le faire.

Dans le cas d'Énergie Est, encore une fois, on a vu le début d'un projet, la fin d'un projet et des poteaux de but qui se déplacent. Quand le dernier comité a été présenté... Nous devons garder à l'esprit que ces comités sont tout à fait indépendants. Ils déterminent leur propre mandat. C'est ce comité qui a déterminé que ce serait une bonne idée d'évaluer les émissions en amont et en aval.

Cela a eu deux conséquences. Cela voulait dire qu'on pouvait intégrer à un processus d'examen, par l'entremise des comités, tout ce qu'on souhaitait faire, et cela a eu de très grandes conséquences. C'est essentiellement quelque chose que l'on a ajouté. C'était, en quelque sorte, la dernière goutte des changements dans ce processus de changements graduels qui a fait déborder le vase. À cause de cela, c'est devenu insoutenable.

Nous croyons fermement que l'inclusion des émissions en amont et en aval pour les projets de pipelines est tout à fait inappropriée.

Le sénateur MacDonald : L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre à cette question. Les États-Unis achètent notre bitume à rabais au prix du West Texas Intermediate ou du Western Canada Select. Entre-temps, ils produisent leur pétrole de réservoirs étanches et le vendent au Canada au cours mondial. Pourriez-vous parler de l'investissement dans les pipelines au Canada par rapport à l'investissement aux États-Unis et de ce que vos membres vous disent au sujet de la compétitivité du Canada, particulièrement au regard des États-Unis lorsqu'il s'agit du climat d'investissement?

M. Bloomer : Je vais répondre, puis je laisserai la parole à M. Veldman. Le rapport d'EY que nous avons fourni traite très clairement de cette question particulière. Si vous regardez les demandes présentées aux États-Unis depuis 2014 qui devraient faire l'objet de dispositions équivalentes à celles de l'article 52, 14 projets de pipeline sont allés de l'avant, et il y en a eu un au Canada. La pénurie de demandes visant un projet qui fait intervenir l'article 52 est frappante. Il y a très peu d'activités.

Nous savons que les investissements se déplacent vers le sud. Nous savons que le Canada n'est pas perçu comme un endroit où investir à l'heure actuelle. C'est essentiellement attribuable à la structure de réglementation. Dans ce rapport, vous verrez une description très claire des conséquences et de ce qui se passe aujourd'hui, et vous remarquerez une différence assez frappante.

M. Veldman : La seule chose que je pourrais ajouter, c'est qu'à l'époque où le projet Keystone XL a été approuvé pour la première fois, a été bloqué puis a fini par être rejeté par l'ancien gouvernement, huit projets équivalents ont été construits aux États-Unis.

Senator Cordy: Thank you very much. I'm going to ask both questions at the same time so I won't be cut off.

Mr. Veldman, I'm not sure if you were here for the previous panel. You have said that Bill C-69 has fatal flaws. I'm not sure if you think it's amendable.

We heard from the previous panel that the previous bill from 2012 left Indigenous peoples on the outside, that it's better to work together with First Nations than to be litigating. We heard about the importance of Bill C-69, that it must be passed, that it has gender-based analysis in a bill for the first time ever and the opportunity for Indigenous women's voices to be heard is recognized in Bill C-69, and this process has been inclusive and it has involved First Nations.

Could you comment? We're looking at witnesses who we hear on every side of the issue. Could you comment on your differences?

My second question, Mr. Bloomer, relates to public engagement. Thank you very much for the way that you've put in your amendments. It's very helpful to put your amendment and the rationale behind what it is. That's very helpful.

The public engagement and the changes that you're recommending — number 74 — is that the regulator, instead of saying "must establish processes" you said that we should be saying "may establish processes."

You're saying this would provide clarity. We've heard from industry a lot that there are times that more clarity is needed. I specifically chose public engagement. If you'd like to speak about the importance of the clarity aspect and what's the difference between the must and the may to the industry?

Mr. Veldman: I was here for most of the previous panel. I walked in a bit late.

As I said before, I'm surprised that there would be the sense that prior to 2000 or prior to 2012 there was no Indigenous consultation and engagement. As I said, on the Mackenzie Gas Project, that is certainly not my experience.

Also on Northern Gateway, I know there were multiple agreements with the Indigenous groups of people along that right-of-way and Northern Gateway, if I recall, was 2013. On both those counts, there was a lot of engagement. One can perhaps argue about the type of engagement, nation to nation or

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Je vais poser les deux questions en même temps, de manière à ne pas être interrompue.

Monsieur Veldman, je ne sais pas si vous étiez ici pour le groupe de témoins précédent. Vous avez dit que le projet de loi C-69 comporte des lacunes fatales. Je ne suis pas sûre que vous croyez qu'il soit modifiable.

Nous avons entendu le groupe de témoins précédent dire que l'ancien projet de loi de 2012 a mis de côté les Autochtones, que c'est mieux de travailler avec eux que d'être en conflit. Nous avons entendu parler de l'importance du projet de loi C-69, du fait qu'il doit être adopté, qu'il y a dans le projet de loi une analyse sexospécifique pour la toute première fois et que l'occasion pour les femmes autochtones de faire entendre leur voix est reconnue, et que ce processus a été inclusif et a fait participer les Premières Nations.

Pourriez-vous dire quelque chose à ce sujet? Nous nous tournons vers des témoins qui s'expriment par rapport à chaque aspect de la question. Pourriez-vous formuler des commentaires sur vos différences?

Ma deuxième question, monsieur Bloomer, traite de la participation du public. Merci beaucoup d'avoir inscrit cela dans vos amendements. C'est très utile de présenter votre amendement et de proposer votre justification qui le sous-tend. C'est très utile.

La participation du public et les changements que vous recommandez — l'article 74 — c'est que, plutôt que de dire que la régie « établit les processus », vous avez dit que l'on devrait dire qu'elle « peut établir les processus ».

Vous dites que cela apporterait de la clarté. Nous avons beaucoup entendu dire des intervenants de l'industrie qu'il y a des situations où il faudrait plus de clarté. J'ai choisi d'aborder en particulier la participation du public. Pourriez-vous donner vos commentaires concernant l'importance de la clarté et expliquer la différence entre « établit » et « peut établir » aux yeux des intervenants de l'industrie?

M. Veldman : J'ai été présent durant la plus grande partie des témoignages du groupe précédent. Je suis arrivé avec un peu de retard.

Comme je l'ai mentionné auparavant, je suis étonné qu'on puisse penser qu'avant 2000 ou 2012, aucune consultation n'était menée auprès des Autochtones et que leur participation n'était pas sollicitée. Comme je l'ai mentionné, pour ce qui est du projet gazier Mackenzie, ce n'est assurément pas ce que j'ai vécu.

Aussi, dans le cas du projet Northern Gateway, je sais que de multiples ententes ont été conclues avec des groupes autochtones établis le long de l'emprise et du tracé de ce projet en 2013, si je me souviens bien. Dans le cas de ces deux projets, il y a eu beaucoup de discussions. Quelqu'un pourrait peut-être trouver

what was it, but there was absolutely a lot of engagement on both projects. In TMX, we know there was.

quelque chose à redire à propos du genre de participation, du dialogue de nation à nation, et ainsi de suite, mais il y a assurément eu beaucoup de discussions dans le cadre de ces deux projets. Nous savons aussi qu'il y en a eu dans le cas du projet d'expansion du pipeline Trans Mountain.

Mr. Bloomer: On the question of "must" versus "may" in the context of clarity and public engagement, correct?

M. Bloomer : La question portait sur les termes « établit » et « peut établir » dans un contexte de clarté et de participation du public, est-ce bien cela?

Senator Cordy: Yes.

La sénatrice Cordy : Oui.

Mr. Bloomer: The "must" versus "may" is basically trying to be less prescriptive, giving some flexibility and options to deal with some of these issues.

M. Bloomer : La proposition d'utiliser « peut établir » au lieu d'« établit » vise essentiellement à être moins directif, et à offrir de la souplesse et des options pour traiter certaines de ces questions.

On issues of policy, one of our concerns around aspects of the bill is that there are broader policy issues that are being cast as you must look at this. How do you scope those things? The "may" allows for the ability to scope these things within the process. It is not suggesting we ignore it. In the public consultation part of it, it is setting up, it really is around who is going to come in the early engagement process, who is going to be qualified or will have the input that's required rather than having a broad-based public consultation process whereas it's really wide open. That can lead to a lot of uncertainty and timing.

En ce qui concerne les politiques, une de nos préoccupations liées aux aspects du projet de loi porte sur le fait que des questions stratégiques plus larges sont soulevées en raison de l'obligation d'examiner ces questions. De quelle façon établit-on la portée? Le fait d'utiliser le terme « peut établir » permet d'inclure ces questions dans le processus. Cela ne signifie pas que nous n'en tenons pas compte. Dans la partie portant sur la participation du public, il s'agit d'effectuer une planification, et cela porte vraiment sur la question de cerner qui prendra part au premier processus de participation, qui y aura accès ou qui sera en mesure de communiquer les renseignements requis, plutôt que de mener un processus de consultation très large et ouvert à tous. Cela peut créer beaucoup d'incertitude et avoir des incidences sur les échéanciers.

I think, from the Indigenous point of view, that early consultation is very important, and they want to be included in that. We need to consider that in the consultation process. We need to narrow it down, be very clear who participates in the consultation, and that the role of Indigenous input is clearly seen as very important and not diluted by very broad-based considerations in the consultation.

Je crois que, du point de vue des Autochtones, il est très important de mener des consultations dès le début, et ils souhaitent y participer. Nous devons en tenir compte dans le processus de consultation. Nous devons le rendre plus ciblé, énoncer très clairement qui participe aux consultations et communiquer le fait que l'on accorde définitivement de l'importance au point de vue des Autochtones et qu'il ne sera pas dilué par des considérations très générales dans le processus de consultation.

Senator Richards: Thank you for being here. I don't think it would be any surprise to anyone here that I think is a terrible piece of legislation. I'm going to ask: Do you believe this will lead to unending litigation, as I think it will. In that case will it crush our economy even more? Would you prefer the bill from 2012 instead of this bill today? Either of you could answer that.

Le sénateur Richards : Je vous remercie de votre présence. Je ne crois pas que quiconque ici présent soit étonné que je suis d'avis que cette mesure législative est très mauvaise. Je vais vous demander ceci : croyez-vous, comme moi, que cela mènera à des procès sans fin? Si c'est le cas, notre économie s'en trouvera-t-elle davantage minée? Préférez-vous le projet de loi de 2012 ou celui d'aujourd'hui? L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre.

Mr. Bloomer: We have concerns with the bill. It will lead to potentially a lot of litigation in a couple of areas. For instance, with the new agency processes and policies and so on and decisions that are made with respect to those — bearing in mind we're not sure how the regulations are going to interplay with all

M. Bloomer : Nous avons des préoccupations à l'égard du projet de loi. Il pourrait en découler beaucoup de procès touchant quelques-uns de ses aspects. Par exemple, cela pourrait être lié, notamment, aux processus et aux politiques du nouvel organisme et aux décisions qui en découlent; il faut garder à l'esprit que

of that. We need to clarify and make sure the intent of the bill is clearer so that we can avoid those kind of litigation concerns.

nous ne savons pas exactement quels seront les effets et les interactions des dispositions réglementaires. Nous devons préciser l'intention du législateur et faire en sorte que le projet de loi soit plus clair, afin d'éviter ce genre de préoccupations concernant les litiges.

With respect to CEAA 2012, our view is that we are where we are. We've gone through three years of consultation, discussion and so on. We have a bill that we have said is not reconcilable with what we think needs to be done going forward. We've proposed amendments to change that. It's not everything that we'd like to see, but it's a way to move forward.

En ce qui concerne la LCEE (2012), nous sommes d'avis que nous nous retrouvons au point où nous en sommes. Il y a eu trois ans de consultations, de discussions, et ainsi de suite. Nous avons un projet de loi que nous avons qualifié d'inconciliable avec notre vision de ce qui doit être fait à l'avenir. Nous avons proposé des amendements pour changer cela. Ils ne contiennent pas tout ce que nous souhaiterions, mais c'est une solution pour continuer d'avancer.

We're focused on what we can do with this bill and how we can make this bill, through the suite of amendments we've proposed, workable and reduce the risk of litigation. We've proposed a privative clause. We think that can be very helpful, decisions being final, and appealing to an appeals court rather than working it up through the system and burning up a lot of time.

Nous portons notre attention aux aménagements possibles de ce projet de loi, et à la façon nous pouvons le rendre applicable, grâce à la série d'amendements que nous avons proposés, et faire en sorte de réduire le risque de litiges. Nous avons proposé d'ajouter une disposition privative. Nous sommes d'avis que cela serait très utile, puisque les décisions rendues seraient définitives, et que les appels seraient interjetés devant un tribunal d'appel, au lieu de suivre le cheminement auprès de toutes les instances du système, ce qui gaspille beaucoup de temps.

There are some key interlocking amendments we have that address that issue around litigation.

Nous avons proposé certains amendements clés qui sont étroitement liés et qui visent les enjeux relatifs aux litiges.

It also clarifies clearly how we can get a process that is clear in its intent that we can all say "this works" and we can all move forward. Because we have to move forward. We need to have something that we can all work with. Our intent is to get something that we can work with, move forward and we can move forward together and get things done.

Nos propositions précisent de façon claire la manière d'obtenir un processus dont l'intention est limpide, qui fonctionne pour tout le monde et qui permet à tous de faire progresser les choses. Parce que nous devons avancer. Nous devons mettre en place quelque chose qui fonctionne pour tous. Notre intention, c'est d'obtenir quelque chose qui fonctionne pour nous, d'avancer et de progresser et de faire des réalisations ensemble.

Senator Richards: What if the amendments that you are proposing aren't taken?

Le sénateur Richards : Qu'arrivera-t-il si les amendements que vous proposez ne sont pas retenus?

Mr. Bloomer: I don't want to be the skunk at the garden party, but if we don't see a bill that's workable, we're going to say that. It's going to be a really big challenge. It's going to impact Canada.

M. Bloomer : Je ne veux pas être un rabat-joie, mais si n'obtenons pas un projet de loi qui est applicable, nous allons le dénoncer. Cela posera un très grand défi. Il y aura des incidences pour le Canada.

We have got to reset what we're about. We have to use this opportunity — and it's a big opportunity for everybody — to get this bill in a place that we can all support and then let's move together to position Canada as a place to invest. This is a real opportunity for everybody to try and achieve that.

Nous devons faire le point sur ce que nous voulons être. Nous devons saisir cette occasion — et il s'agit d'une occasion importante pour tous — de faire en sorte que nous puissions tous soutenir ce projet de loi et ensuite avancer ensemble pour positionner le Canada comme un pays propice aux investissements. Il s'agit d'une véritable occasion de tenter de réaliser cela tous ensemble.

That's our hope in all of this. It is kind of binary; we either get it right or we don't. I think we're on a path to get it right and we're hoping we can do that.

C'est ce que nous souhaitons au bout du compte. Nous sommes dans une situation dont l'issue sera plutôt blanche ou noire; nous pouvons faire les choses correctement ou non. Je crois que nous sommes sur la bonne voie et nous espérons que nous pourrons y arriver.

Senator Mitchell: Thank you very much. Mr. Veldman, I want to echo Senator Cordy's comments about how much we appreciate the way you've laid out your case and you've worked diligently and you represent —

Mr. Bloomer: It's all Ben.

Senator Mitchell: You represent a range of companies from Alberta and elsewhere, good people, great contributions to the country and to the west. I want to emphasize that.

I want to touch on one thing that hasn't come up very much in the hearings at all, and that is strategic assessments and the element of the process contemplated by Bill C-69. It has some advantages and benefits for streamlining and other things. I think that your organization sees some value in that. Could you comment on that and give us your insight?

Mr. Bloomer: It's a very important aspect. As you say, it has been lost in all the other stuff.

Strategic assessments are important in a couple of ways. If we look at past processes, it's our view that part of the reason pipeline projects, assessments and so on have been problematic is because it has become the catchall for a whole litany of concerns that are not necessarily related to the pipelines.

The proposed strategic assessments can be a way to have people engage in a way that deals with things at a local level. This all gets down to a local level, in very many ways. You can have these strategic assessments, you can have the input, and you can take that input from those strategic assessments and feed them into the overall assessment piece. It's a place for engagement and to be heard that can flow into the assessments in the future.

I think frankly it can be a very constructive part of the whole process going forward.

Senator Mitchell: I know we don't have much time, so I'll pass.

Senator Patterson: Canada's been an energy-rich country. Our resources are stranded, currently, and forecasts indicate there will be a demand for oil and gas energy in the world until at least 2040.

You're proposing 19 pages of amendments that are very well presented. We've also heard this morning the bill has fatal flaws that amendments won't fix. Is there any consensus-building in the energy industry about this suite of amendments you've

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Monsieur Veldman, je souhaite me faire l'écho des commentaires de la sénatrice Cordy et réitérer combien nous sommes reconnaissants de la façon dont vous avez présenté votre point de vue et travaillé de façon diligente. Vous représentez...

M. Bloomer : C'est l'œuvre de Ben.

Le sénateur Mitchell : Vous représentez un éventail d'entreprises de l'Alberta et d'ailleurs, formées de bonnes personnes, qui contribuent grandement au pays et à la région de l'Ouest. Je tiens à le souligner.

Je souhaite aborder un sujet dont on n'a pas beaucoup parlé au cours des témoignages. Il s'agit des évaluations stratégiques et du processus qui découlerait de l'adoption du projet de loi C-69. Ces modifications présentent des avantages sur le plan de la simplification, entre autres. Je crois que votre organisation y voit une certaine valeur. Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires et de vos réflexions à ce sujet?

M. Bloomer : C'est un aspect très important. Comme vous l'avez dit, il a été perdu de vue parmi tout le reste.

Les évaluations stratégiques sont importantes pour plusieurs raisons. Si nous examinons les processus antérieurs, à notre avis, une des raisons pour lesquelles les projets de pipeline, les évaluations, et ainsi de suite, ont posé problème, c'est parce que ces projets sont devenus une sorte de fourre-tout pour une longue liste de préoccupations qui ne sont pas nécessairement liées aux pipelines.

Les évaluations stratégiques proposées peuvent être un moyen de faire participer les gens dans un cadre qui porte sur les questions à l'échelle locale. Tout cela revient à l'échelle locale, de bien des façons. On peut mener ces évaluations stratégiques, recueillir les commentaires et les inclure dans l'évaluation globale. C'est un lieu pour participer et se faire entendre, et ce qui en ressort peut être versé dans les évaluations effectuées par la suite.

Je crois, bien franchement, qu'elles peuvent être une partie très constructive de l'ensemble du processus à l'avenir.

Le sénateur Mitchell : Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, donc je vais passer mon tour.

Le sénateur Patterson : Le Canada est connu comme un pays qui possède de riches ressources énergétiques. Nos ressources sont laissées en plan actuellement, et les estimations montrent qu'il y aura une demande en pétrole et en gaz dans le monde au moins jusqu'en 2040.

Votre document de 19 pages présente de belle façon les amendements que vous proposez. Ce matin, on nous a aussi dit que le projet de loi comporte des défauts graves qui ne pourront être corrigés par des amendements. Êtes-vous arrivés

presented? Do you have common cause with other energy advocates in the country?

Mr. Bloomer: The short answer is "yes." We have been working very hard across the spectrum of the upstream industry, service industry, small exporters and producers, smaller organizations and other groups. If you look at the ICBA in B.C., we've worked with them. That's kind of the grassroots labour aspect of these things — and their view of the bill.

We have worked with the provincial governments on these things.

We've been in a very collaborative process around how to amend the bill. The results of what you see, in broad strokes, are very similar. When we put forward our proposals, we were very open to collaborating with the other groups. What you see is reflective of not just CEPA's input but a broader-based collaboration and view of the bill.

That's an important way to look at it: It reflects a broad group of stakeholders' views.

Senator Mockler: Thank you for sharing your ideas with us.

The Council of Atlantic Premiers wrote a letter to the Prime Minister of Canada on February 27, 2019, and they said, collectively:

> Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

They go on to say — and I'm coming to my question:

> A particular concern to be addressed is that the Bill as drafted places final decision-making power in the hands of the Minister or Governor in Council and provides the opportunity to veto the results of thorough scientific assessment and review of evidence.

I've heard from your industry and other industries that Bill C-69 will significantly extend the project approval process — and Canada — 80 per cent plus of our goods and services go south of the border. How long do you expect pipeline

à un consensus dans l'industrie de l'énergie à propos de la série d'amendements que vous avez présentés? Faites-vous cause commune avec d'autres défenseurs de l'industrie de l'énergie au pays?

M. Bloomer : Pour répondre brièvement, oui. Nous avons consenti beaucoup d'effort auprès de l'ensemble des industries en amont, de l'industrie de service, des petits exportateurs et producteurs, des organisations de petite taille et d'autres groupes. Par exemple, nous avons collaboré avec les responsables de l'INBA en Colombie-Britannique. Cette organisation regroupe la main-d'œuvre qui effectue les travaux de base, et nous avons recueilli leur point de vue sur le projet de loi.

Nous avons collaboré avec les gouvernements provinciaux à ce sujet.

Nous avons mené un processus très collaboratif relativement aux amendements à apporter au projet de loi. Les résultats que vous voyez, de façon générale, sont très semblables. Quand nous avons soumis nos propositions, nous étions très ouverts à collaborer avec les autres groupes. Le document dont vous disposez reflète non seulement les commentaires de notre organisation, mais les résultats d'une collaboration et d'un examen plus larges concernant le projet de loi.

C'est une façon importante d'examiner les choses : cela reflète les points de vue d'un grand groupe d'intervenants.

Le sénateur Mockler : Merci de nous faire part de vos idées.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a fait parvenir une lettre au premier ministre du Canada le 27 février 2019, dans laquelle les premiers ministres ont affirmé, collectivement :

> Selon notre examen du projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, les modifications importantes proposées à la portée et à l'échelle des évaluations environnementales fédérales au Canada ne permettront pas d'atteindre le double objectif de la protection de l'environnement et de la croissance économique.

Ils écrivent plus loin, et ma question suivra :

> Une des principales préoccupations qui doivent être dissipées tient au fait que, selon le libellé actuel du projet de loi, le pouvoir de rendre des décisions définitives appartient au ministre ou au gouverneur en conseil et donne la possibilité d'exercer un droit de veto à l'encontre de résultats découlant d'évaluations scientifiques exhaustives et d'un examen des données.

J'ai entendu de la part d'un représentant de votre industrie, et d'autres industries, que le projet de loi C-69 aura pour effet d'allonger de façon importante le processus d'approbation de projet, et, au Canada, plus de 80 p. 100 de nos produits et

reviews to take under what is being proposed to us? How does that compare with other jurisdictions, such as the United States?

services sont vendus aux États-Unis. D'après vous, quelle sera la durée des examens des projets de pipelines selon la mesure législative proposée? De quelle façon cela se compare-t-il aux délais dans d'autres pays, comme aux États-Unis?

Mr. Bloomer: I'll unpack that a bit.

M. Bloomer : Je vais prendre un moment pour expliquer un peu les choses.

The timelines — on the issue of a Governor-in-Council decision at the end, after a project report has been tabled with them for decision and they can decide what they want to do, our review is that when the panel makes a report, it's not just a report; it is a recommendation on the project going into government. The government takes that as a recommendation and considers it within the council.

Tout d'abord, à propos des échéanciers — en ce qui concerne la décision que rend le gouverneur en conseil à la fin, après avoir reçu un rapport aux fins de décision sur le projet, et le fait qu'il puisse décider ce qu'il en sera —, nous sommes d'avis que quand le groupe produit un rapport, il s'agit non pas d'un simple rapport, mais plutôt d'une recommandation sur le projet qui est soumis au gouvernement. Le gouvernement utilise ce document comme recommandation et l'examine en conseil.

Right now, we need more clarity that is absolutely going to be the case.

Actuellement, nous cherchons à nous assurer que c'est réellement ce qui se passera.

One aspect that's in the bill is that it will be incumbent upon the Governor-in-Council to provide its reasons for its decision on the project coming out.

Un aspect qui est prévu dans le projet de loi, c'est qu'il incombera au gouverneur en conseil de fournir ses motifs de décision relativement au projet après son examen.

There is a little bit more transparency in there.

Il y a un peu plus de transparence à cette étape.

The other part of the question was around —

L'autre partie de la question portait...

Senator Mockler: Our process compared to the U.S.

Le sénateur Mockler : Sur notre processus, par rapport à celui qui est en vigueur aux États-Unis.

Mr. Bloomer: Again, in our handy dandy report, we address that issue. I'm being glib, but it is a very serious problem.

M. Bloomer : Encore une fois, nous soulevons ce point dans notre beau rapport utile. Je m'exprime de façon désinvolte, mais il s'agit d'un problème très sérieux.

The U.S. is just able to get things done in rough estimates in half the time we are able to get it done. There's clarity of process. Again, since 2015, that's led to 14 equivalent section 2 projects being proposed and approved in the U.S. versus one in Canada. That's pretty stark data. Those are facts. That's our major competitor.

Aux États-Unis, on arrive à boucler le processus en la moitié du temps environ qu'il nous en faut pour faire la même chose. Le processus est clair. Encore une fois, depuis 2015, cela a permis de présenter et de faire approuver aux États-Unis 14 projets équivalant à ceux visés par l'article 2, alors qu'il n'y en a qu'un seul qui a été approuvé au Canada. Ces données détonnent. Il s'agit de faits. C'est notre principal concurrent.

The point is we have to find access to markets for our production and resources. The NEB, in its recent forecast — in its kind of technical case — said that Canada will be producing over 7 million barrels of oil a day by 2040. We're producing a little over 4 million barrels a day. The NEB is saying we have the resource potential to produce almost double what we're producing right now. It says nothing about the infrastructure, but it says something about the resource base we have and the economic potential that will require.

Nous devons tout simplement réussir à avoir accès à des marchés pour écouler notre production et vendre nos ressources. Selon les plus récentes estimations de l'ONE — dans son dossier plutôt technique —, on affirme que le Canada produira plus de 7 millions de barils de pétrole par jour d'ici 2040. Nous produisons un peu plus de 4 millions de barils par jour. Les responsables de l'ONE affirment que nos ressources offrent la possibilité de produire près du double de la production actuelle. Ils ne mentionnent rien à propos des infrastructures, mais cela met en lumière les ressources que nous avons et le potentiel économique qui sera nécessaire.

That would be a huge impact on the economy. We need to focus on that.

Cela pourrait avoir un effet gigantesque sur l'économie. Nous devons nous concentrer sur cela.

The Chair: I have five names. We have to finish by 10:00.

La présidente : J'ai cinq noms. Nous devons terminer d'ici 10 heures.

Senator Neufeld: There has been a lot of talk that the consultation never took place with groups and individuals, First Nations and non-First Nations, prior to any projects being built. I know, from my experience, that's not true. I can relate to TMX when it went through Jasper, because I was part of that process. There has been a lot of negotiations going on.

Le sénateur Neufeld : On a beaucoup parlé du fait que les consultations n'avaient jamais lieu auprès de groupes et de personnes, autochtones ou non, avant la construction de tous les projets. D'après mon expérience, je sais que ce n'est pas vrai. La situation du projet d'expansion du réseau de Trans Mountain et de la construction de la section du pipeline qui traverse Jasper m'interpelle parce que j'ai fait partie de ce processus. Beaucoup de négociations ont eu lieu.

Maybe you can clarify for us — and if you don't have the information now — TransMountain, for instance. It's real, it's here today and it's an issue that everybody is focusing on. Can you tell us how long Kinder Morgan negotiated prior to the formal review process — and obviously is still negotiating — not Kinder Morgan anymore, but hopefully the government is — now? Can you give us some sense of how much negotiation and consultation took place? You can consult forever, but we have to get something done.

Peut-être pouvez-vous nous préciser, et si vous ne disposez pas de l'information maintenant... Prenons l'exemple de Trans Mountain. C'est réel, c'est là aujourd'hui et c'est un problème sur lequel tout le monde se concentre. Pouvez-vous nous dire pendant combien de temps Kinder Morgan a négocié avant le processus d'examen officiel? Manifestement, des négociations sont encore tenues, mais plus par Kinder Morgan; nous espérons toutefois que le gouvernement mène toujours des négociations. Pouvez-vous nous donner une idée de l'importance des négociations et des consultations qui ont eu lieu? On peut tenir des consultations *ad vitam æternam*, mais nous devons accomplir quelque chose.

Maybe, on the five items — major changes. You have agreement with a broad base of the oil and gas industry. In your estimation, do you think government is sensitive to making those changes? This is for either one of you.

Peut-être, en ce qui a trait aux cinq éléments... Des modifications majeures. Vous avez l'accord d'un grand nombre d'intervenants de l'industrie pétrolière et gazière. Selon votre estimation, pensez-vous que le gouvernement est sensible à la nécessité d'apporter ces modifications? Cette question s'adresse à l'un ou l'autre d'entre vous.

Mr. Veldman: I could say — not having exact dates, but I know CEO Anderson from Kinder Morgan probably spent more time than anybody else I know at that level consulting beforehand. It was multiple years.

M. Veldman : Je pourrais dire... Je ne dispose pas des dates exactes, mais je sais que le PDG de Kinder Morgan, Ian Anderson, a probablement consacré plus de temps que toute autre personne que je connais à cet échelon à la tenue de consultations préalables. Elles ont duré plusieurs années.

I did the TMX or the Trans Mountain looping design through Jasper. I know how much time we spent with the local people and Parks Canada people.

J'ai conçu le projet de doublement du pipeline qui traverse Jasper. Je sais combien de temps nous avons passé auprès des gens de la localité et de Parcs Canada.

Presently, I have been working on the reactivation through Jasper and Robson, and it is the same thing, multiple years before you actually make the submission.

Actuellement, je travaille sur la remise en service du pipeline qui passe par Jasper et Robson, et c'est la même chose; il faut tenir des consultations plusieurs années avant de pouvoir présenter le projet.

Senator Neufeld: Can you get that information and provide it to the clerk so it can be circulated?

Le sénateur Neufeld : Pouvez-vous obtenir cette information et la fournir à la greffière afin qu'elle puisse être distribuée?

Mr. Bloomer: To further Mr. Veldman's comments. In the pipeline industry, there is constant consultation. Kinder operates an operating system and has agreements, relationships and so on with Indigenous groups right along the pipeline. The number is 56 or something like that.

M. Bloomer : Pour donner suite aux commentaires formulés par M. Veldman, dans l'industrie des pipelines, on tient constamment des consultations. Kinder exploite un système opérationnel et a établi des ententes, des relations et ainsi de suite avec des groupes autochtones situés le long du tracé du pipeline. Le chiffre est 56 ou quelque chose de ce genre.

They are constantly communicating, consulting, engaging and so on. It's not an on/off switch, especially for operating pipelines. And the consultation goes on for years.

On est constamment en train de communiquer, de tenir des consultations, d'intervenir et ainsi de suite. On ne peut pas tout arrêter d'un seul coup, surtout lorsqu'il s'agit de l'exploitation de pipelines. Et les consultations se poursuivent pendant des années.

The amendments that are being proposed, as a holistic view of the bill, I do believe there is sincere effort to look at these amendments and take a holistic approach to amending the bill, because it's something that all sides realize we have to move on.

Les modifications qui sont proposées, si on regarde le projet de loi de façon holistique... Je crois qu'un effort sincère est déployé dans le but d'examiner ces amendements et d'adopter une approche holistique pour la modification du projet de loi, car toutes les parties savent que c'est quelque chose que nous devons faire.

Time is not our friend in all of this stuff. We have to get this moving forward, and we need to have something that we can all support, turn the page and get on with doing things. We think the amendments we have proposed can help accomplish that. I think there's sincere effort to do that.

Le temps n'est pas notre allié dans toute cette affaire. Nous devons faire avancer ce projet, et il nous faut quelque chose que nous pouvons tous appuyer. Nous devons tourner la page et commencer la mise en œuvre. Nous pensons que les amendements que nous avons proposés pourront être utiles à cet égard. Selon moi, un effort sincère est déployé à cette fin.

Senator Seidman: I'll just be quick and zero in on you, Mr. Bloomer, if I might. Thank you very much for your substantive submissions.

La sénatrice Seidman : Je me contenterai d'être rapide et me concentrerai sur vous, monsieur Bloomer, si je le puis. Merci beaucoup de vos observations de fond.

I would like to look at your amendments, specifically the ones in your category of limiting discretion of the minister. I would also like to look at section 22 in the impact assessment act and the ability to determine the scope of factors to assess.

Je voudrais me pencher sur vos amendements, surtout ceux qui visent à limiter le pouvoir discrétionnaire du ministre. Je voudrais également examiner l'article 22 de la Loi sur l'évaluation d'impact et la capacité de déterminer la portée des facteurs à évaluer.

We've heard a lot of discussion around section 22. You're very clear about the attempts, in your view, the necessity to depoliticize the process.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'article 22. Votre opinion est très claire au sujet des tentatives, de votre point de vue, de la nécessité de dépolitiser le processus.

You've made some changes here, if I understand correctly. Could you give us some kind of more in-depth understanding of what you're proposing and why?

Vous avez apporté certaines modifications à ce sujet, si je comprends bien. Pourriez-vous nous fournir des explications approfondies quant à ce que vous proposez et aux raisons pour lesquelles vous le faites?

Mr. Bloomer: With the minister's discretion on the things to be considered, there's a long list. It's an extensive list. In principle, some of those issues on that list are policy issues that we feel should be outside the scope of a project review. That's where we go to the "must" versus the "may" aspect of it.

M. Bloomer : En ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire du ministre concernant les choses à prendre en considération, la liste est longue. En principe, certaines des questions qui y figurent sont des enjeux stratégiques qui, nous l'estimons, devraient échapper à la portée de l'examen d'un projet. C'est là qu'entre en jeu la question d'« établit » par rapport à « peut établir ».

We think some of those issues should be moved out, but the discretion of the minister to scope those things should be very clear in terms of what that scoping process would be and what's most important on that list, in terms of determining what's in or what's out, and the depth to which it's evaluated. That's really what we're getting at on that one.

Nous pensons que certaines de ces questions devraient être retirées, mais le pouvoir discrétionnaire du ministre d'établir la portée de ces examens devrait être très clair du point de vue de la nature de ce processus, des éléments de la liste qui sont les plus importants — ce qu'elle contient ou ce qui en est retiré — et de la rigueur de l'évaluation à laquelle ces facteurs sont soumis. C'est vraiment là que nous voulons en venir à ce sujet.

Senator Seidman: It's the "may" as opposed to the "must" that really is the initial —

La sénatrice Seidman : C'est la question d'« établit » par rapport à « peut établir » qui est vraiment la première...

Mr. Bloomer: That's the overarching thing. We're not looking at it — but saying those things are hard. I understand that when we look at that, once it's scoped in, there are elements of that list and there may have been precedent for in the past. We can look to that, and that's scoped in and we can deal it based on what has gone on in the past in other projects.

The broader policy issues that can get wrapped into that are outside the scope of a project review when you are talking about a technical type of analysis on these things.

Senator Seidman: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: I'll ask my question in French. While you put your headphones on, I want to remind you that the Senate committees are bilingual. We always receive your documents in English. I understand that we can accommodate you when deadlines are tight. However, the table of amendments — which is very well done, by the way — is dated March 15. I think that there would have been enough time to prepare a translation.

Can we remind the witnesses and the people who prepare documents that, according to our Rules, the documents must be submitted in both official languages? When deadlines are tight, we can accept documents in one of the two languages to accommodate the witnesses.

The Chair: We just received it yesterday, but I'll take note of your recommendation.

Senator Carignan: Thank you.

My question concerns the substitution in clause 29. In terms of the delegation issue, I agree with the proposed amendment. I just want to hear your thoughts on constitutional jurisdiction. Does this aspect of the delegation of jurisdiction apply only to the impact assessment with the recommendations, or does it apply up to the decision-making power?

Let me refer you to the Energy East pipeline issue, which involved a dispute with Quebec concerning jurisdiction. Quebec took legal action, and TransCanada ended up voluntarily submitting to an impact study in Quebec, which was suspended. Does this mean that you must comply with a province's decision to accept or reject a project, or is this limited to a recommendation based on an impact study?

M. Bloomer : C'est l'aspect déterminant. Nous ne l'examinons pas, mais il est difficile d'affirmer ces choses. Je comprends que, quand nous examinons cela, une fois que la portée est établie, il y a des éléments de cette liste pour lesquels il pourrait y avoir eu des précédents par le passé. Nous pouvons nous pencher là-dessus, la portée est établie, et nous pouvons procéder en fonction de ce qui a été fait par le passé, dans le cadre d'autres projets.

Les vastes enjeux stratégiques qui peuvent être incorporés dans cette liste échappent à la portée de l'examen d'un projet, s'il est question d'une analyse technique de ces éléments.

La sénatrice Seidman : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais poser ma question en français. Pendant que vous mettez vos écouteurs, j'aimerais vous rappeler que les comités sénatoriaux sont bilingues. Nous recevons toujours vos documents en anglais. Je comprends qu'on peut vous accommoder lorsqu'il y a de courts délais, mais le tableau des amendements — qui est très bien fait, d'ailleurs — est daté du 15 mars. Il me semble qu'on aurait eu le temps d'en faire la traduction.

Peut-on rappeler aux témoins et aux gens qui produisent des documents que le Règlement dit qu'ils doivent être déposés dans les deux langues officielles? On peut accepter des documents dans une des deux langues lors d'un court délai pour accommoder les témoins.

La présidente : Nous ne l'avons reçu qu'hier, mais je prends note de votre recommandation.

Le sénateur Carignan : Merci.

Ma question porte sur la substitution à l'article 29. Sur la question de la délégation, je suis d'accord avec l'amendement proposé. J'aimerais juste vous entendre sur la compétence constitutionnelle. Pour vous, est-ce que cette partie de la délégation de la juridiction s'applique seulement à l'évaluation d'impact avec les recommandations, ou est-ce cela s'applique jusqu'au pouvoir décisionnel?

Je vous ramène au dossier du pipeline de l'est, où il y a eu un conflit juridictionnel avec le Québec sur la question de la compétence. Il y a eu des recours exercés par le Québec et, finalement, TransCanada s'est volontairement soumise à une étude d'impact au Québec, qui a été suspendue. Est-ce que cela veut dire que vous devez vous soumettre à la décision d'une province d'accepter ou non un projet, ou est-ce que cela se limite à une recommandation sur la base d'une étude d'impact?

[*English*]

Mr. Bloomer: I lost the last part of the question. To address the substitution and jurisdictional issue, of course, Quebec has its constitutional issues. We're dealing with an issue in B.C. on jurisdiction and being able to do things.

The NEB is a national regulator. The NEB has, in the processes, incorporated, and there was the concept of substitution of environmental assessments and other things in different jurisdictions. The strategic assessment processes can accommodate those regional pieces and have input.

The concept of having substitution for certain process, I think, is still embedded in this. If that's the case, that would have to be adjudicated in the assessment process and determined by the panel as to how to deal with that, we believe.

[*Translation*]

Senator Carignan: How far should the provincial jurisdiction extend in this process?

Mr. Bloomer: Can you repeat that, please?

Senator Carignan: How far should the provincial jurisdiction extend in terms of pipeline expansion or construction projects?

[*English*]

Mr. Bloomer: Again, these are assessed under the National Energy Board. It's a federal government primary jurisdiction, but you have to take into account issues with respect to the provinces. There are environmental processes, there are engagement processes with Indigenous people. That would get rolled into the overall assessment. It's not a matter of whether a province is not competent to deal with that. It's a matter that this is an issue of federal jurisdiction. It's really up to the federal government to be able to determine how it asserts that in these processes.

Right now, it has been passive in all of that. I think it has made accommodations, both in terms of Quebec and British Columbia, in terms of trying to come to grips with that. It's part of the national interest process.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you.

[*Traduction*]

M. Bloomer : J'ai oublié la dernière partie de la question. En ce qui concerne la substitution et la compétence, bien entendu, le Québec présente ses problèmes constitutionnels. En Colombie-Britannique, nous sommes en train de traiter un problème concernant la compétence et la capacité de faire des choses.

L'ONE est un organisme de réglementation national. Dans le cadre des processus, il a été constitué en société, et il y a eu la notion de substitution des évaluations environnementales et d'autres éléments dans diverses administrations. Les processus d'évaluation stratégique peuvent répondre aux besoins de ces volets régionaux et offrir un apport.

La notion de la substitution de certains processus, selon moi, existe toujours. Si c'est le cas, il faudrait que ce soit tranché dans le cadre du processus d'évaluation, et nous croyons que la façon de régler ce problème devrait être déterminée par la commission.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Jusqu'où devrait s'étendre la compétence des provinces dans ce processus, selon vous?

M. Bloomer : Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le sénateur Carignan : Jusqu'à quel niveau devrait porter l'exercice de la compétence de la province dans le cadre de projets d'extension ou de construction d'oléoducs ou de pipelines?

[*Traduction*]

M. Bloomer : Encore une fois, ces éléments sont évalués par l'Office national de l'énergie. Il s'agit d'une compétence principale du gouvernement fédéral, mais il faut tenir compte des problèmes en ce qui a trait aux provinces. Il y a des processus environnementaux et des processus de mobilisation des peuples autochtones. Ces processus sont intégrés dans l'évaluation globale. Il ne s'agit pas de savoir si une province a compétence ou non pour trancher ces questions. Il est question du fait qu'il s'agit d'un problème relevant de la compétence fédérale. En réalité, c'est le gouvernement fédéral qui peut déterminer comment il revendique cette compétence dans le cadre de ces processus.

Actuellement, il est passif. Je pense qu'il a pris des mesures d'accommodement, en ce qui concerne le Québec et la Colombie-Britannique, pour ce qui est de tenter de s'attaquer à ce problème. Cela fait partie du processus relatif à l'intérêt national.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci.

[*English*]

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I want to go back to the litigation risks. We can't limit the conversation of energy to just technical and professional aspects of resource extraction. We need to consider lives of people and life, including the planet. As Indigenous people, we live on this earth and on this planet, as well.

Litigation risks increase as a result of First Nations asserting their rights and expectations of First Nations involvement. Litigation risk exists until First Nations' rights are taken seriously. It sometimes becomes the only option for them to move forward. It's a form of voice.

I would say it is not a specific bill that is causing an increase in litigation. It is the unresolved issues behind the relationship which exists between First Nations, Canada and the people who want to do business, including expediency of resource extraction. Would you agree with that statement?

Mr. Bloomer: Things have obviously evolved through the consultation processes, if you look at what has happened in the courts recently in terms of consultation and accommodation. In both the Gateway and TMX appeals court decisions on those issues, the courts opined it was not the company's consultation that was the issue and it was not the NEB's consultation that was the issue, it was the Crown's consultation that was the issue.

I think somebody earlier used the phrase, "deeper consultation." I think the appeals court, under TMX, really did lay out the process for how you deal with that, and right now the government is grappling with how to go through that consultation process and take that into account so that there is not a basis or a need to litigate, because you have done it properly.

We'll see how that process comes out. That should inform us as to how we go together. That was one of the positive benefits of the appeals court decisions. For the federal government, it showed us how to effect its consultation requirements to come out with a conclusion that avoids litigation and meets the needs of Indigenous people.

The Chair: Thank you very much for your testimony and for answering our questions.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. Je veux revenir sur les risques de litige. Nous ne pouvons pas limiter la conversation relative à l'énergie uniquement aux aspects techniques et professionnels de l'extraction des ressources. Nous devons tenir compte de la vie des gens et de la vie en général, y compris celle de la planète. En tant qu'Autochtones, nous vivons sur cette terre et sur cette planète également.

Les risques de litige augmentent en conséquence de l'affirmation par les Premières Nations de leurs droits et de leurs attentes à l'égard de leur propre participation. Le risque de litige sera présent jusqu'à ce que leurs droits soient pris au sérieux. Cela devient parfois leur seule option pour aller de l'avant. C'est une façon d'avoir leur mot à dire.

J'affirmerais que ce n'est pas un projet de loi particulier qui provoque une augmentation du nombre de litiges. Ce sont les problèmes non réglés qui sous-tendent la relation qui existe entre les Premières Nations, le Canada et les personnes qui veulent faire des affaires, y compris l'opportunisme des responsables des projets d'extraction des ressources. Souscririez-vous à cette déclaration?

M. Bloomer : La situation a manifestement évolué dans le cadre des processus de consultation, si on regarde ce qui est arrivé récemment devant les tribunaux en ce qui concerne les consultations et les mesures d'accommodement. Dans les deux arrêts de la Cour d'appel sur ces enjeux — les projets Gateway et Trans Mountain —, la cour a statué que ce n'était ni les consultations tenues par l'entreprise ni celles de l'ONE qui posent problème, mais les consultations tenues par la Couronne.

Je pense qu'une personne a employé plus tôt l'expression « consultations approfondies ». Je pense que, dans l'arrêt relatif à Trans Mountain, la Cour d'appel a vraiment exposé le processus à suivre relativement à la façon dont on doit régler ce problème, et, actuellement, le gouvernement a de la difficulté à trouver comment suivre ce processus de consultation et tenir compte de ces éléments afin que cela ne donne pas lieu à des litiges, parce que les choses ont été faites adéquatement.

Nous verrons bien ce qui ressortira de ce processus. Cela devrait nous éclairer quant à la façon dont nous devons collaborer. Il s'agissait de l'un des avantages positifs des arrêts de la Cour d'appel. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, ils nous ont montré comment appliquer ces exigences en matière de consultation afin de formuler une conclusion qui évite les litiges et répond aux besoins des peuples autochtones.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage et de vos réponses à nos questions.

Senator Massicotte: We always referred to the project list. We sent a letter to the minister three or four weeks ago. Two weeks ago you said we haven't received a response. Would you give us an update?

The Chair: We will have a meeting after this and we will discuss three points, including this one.

We now welcome, by video conference from Calgary, Ron Wallace and Dennis McConaghy, retired regulatory and industry experts. Good morning. And from the Canadian Chamber of Commerce, Aaron Henry, Director, Natural Resources and Environmental Policy.

Thank you for joining us. I will invite Dr. Wallace in Calgary to offer his opening statement, followed by Mr. Henry, and then we will open for questions and answers.

[*Translation*]

Ron Wallace, Retired regulatory and industry expert, as an individual: Good morning, Madam Chair and honourable members of the committee. My name is Ron Wallace. I'm here to introduce our panel. Mr. Harrison, Mr. McConaghy and I are presenting this joint oral statement, which is accompanied by our detailed written brief.

Detailed biographic information is attached at the end of the brief. Unfortunately, Mr. Harrison was unable to join us today. We'll be highlighting today some of the key points in our written presentation, to which we respectfully refer the committee members.

[*English*]

Honourable senators, our panel presents three spirits of direct interest to this committee. Regulatory law, Mr. Harrison, senior corporate management, Mr. McConaghy who accompanies me, and environmental assessment and energy regulation. There are three major points to our brief. Bill C-69 essentially dismantles the NEB, it does not modernize it.

The consequences of decades of legal precedents will be lost and the consequence that there will be an open door to new and costly legal challenges throughout the resource sector. The NEB and the quasi-judicial appendants of expert tribunals will be lost. There is a vast difference in the functions and outcomes between a proposed assessment agency reporting through the Department of Environment, along with a diminished Canadian energy regulator as proposed, versus an established, quasi-judicial,

Le sénateur Massicotte : Nous avons toujours consulté la liste de projets. Nous avons envoyé une lettre au ministre il y a trois ou quatre semaines. Il y a deux semaines, vous avez affirmé que vous n'aviez pas reçu de réponse. Voudriez-vous faire le point à ce sujet?

La présidente : Nous tiendrons une séance après celle-ci, où nous aborderons trois sujets, y compris celui-là.

Nous accueillons maintenant, par vidéoconférence de Calgary, Ron Wallace et Dennis McConaghy, experts retraités de la réglementation et de l'industrie. Bonjour. Nous accueillons également Aaron Henry, directeur, Ressources naturelles et politique environnementale, de la Chambre de commerce du Canada.

Merci de vous joindre à nous. J'inviterais M. Wallace, qui est à Calgary, à faire sa déclaration préliminaire; il sera suivi de M. Henry, puis nous ouvrirons la période de questions et de réponses.

[*Français*]

Ron Wallace, expert retraité de la réglementation et de l'industrie, à titre personnel : Madame la présidente et honorables sénateurs membres du comité, bonjour. Je m'appelle Ron Wallace. Je suis ici pour présenter notre panel. Cette déclaration orale, accompagnée de notre mémoire écrit et détaillé, est présentée conjointement par M. Harrison, M. McConaghy et moi.

Des informations biographiques détaillées sont jointes à la fin du mémoire. Malheureusement, M. Harrison n'a pu être présent aujourd'hui. Nous soulignerons aujourd'hui certains des points clés de notre présentation écrite, à laquelle nous renvoyons respectueusement les membres du comité.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs, notre groupe est composé d'experts dans trois domaines qui suscitent un intérêt direct pour le comité : M. Harrison est expert en droit réglementaire, M. McConaghy, qui m'accompagne, est expert en haute direction de l'entreprise, et je suis moi-même expert de l'évaluation environnementale et de la régulation de l'énergie. Notre mémoire soulève trois enjeux majeurs. Le projet de loi C-69 démantèle essentiellement l'ONE, il ne le modernise pas.

Des décennies de précédents judiciaires seront perdues, ce qui ouvrira la porte à de nouvelles et coûteuses contestations juridiques partout dans le secteur des ressources. L'ONE et les instances annexes quasi judiciaires que sont les tribunaux spécialisés seront perdus. Il y aura une énorme différence au chapitre des fonctions et des résultats entre un organisme d'évaluation proposé relevant du ministère de l'Environnement assorti d'un organisme canadien réduit de réglementation de

independent, expert tribunal proven to be able to assess, licence and perform life-cycle regulation.

l'énergie et un tribunal quasi judiciaire spécialisé, indépendant et bien établi ayant la capacité éprouvée d'effectuer des évaluations, d'octroyer des permis et d'effectuer des analyses de la réglementation du cycle de vie.

The bills establish an IAA and a CER with diminished powers of decision and accords the minister of ECCC enormous, non-transparent powers. This exceptional discretion will increase investment uncertainties for proponents and entrench decision making at the political level, which is contrary to the stated aims of this government and of this legislation as proposed.

Le projet de loi établit une loi sur l'évaluation d'impact et réduit le pouvoir décisionnel de la Régie canadienne de l'énergie; il confère également au ministre d'ECCC d'énormes pouvoirs non transparents. Ce pouvoir discrétionnaire exceptionnel augmentera les incertitudes à l'égard des investissements pour les promoteurs et attribuera le pouvoir décisionnel à l'échelon politique, ce qui est contraire aux objectifs déclarés du gouvernement et du projet de loi proposé.

The legislation removes the standing test for interveners as being directly affected or possessing relevant information and expertise, and replaces it with a meaningful public participation without defining this term. This will effectively nullify proposed project and review timelines.

Le projet de loi retire les critères liés au droit de participation pour les intervenants qui sont directement touchés ou qui possèdent des informations et une expertise pertinentes, et il les remplace par une participation publique significative sans définir ce terme. Cette disposition annulera effectivement les échéanciers proposés pour les projets et les examens.

Pipeline proponents enter into assessment processes to obtain certificates of public convenience and necessity known as a CPCN which, when granted with appropriate enforceable conditions, continue in perpetuity for that project. Hence the important term "life-cycle regulator" as applied to the NEB and the CNSC.

Les promoteurs de pipelines amorcent des processus d'évaluation dans le but d'obtenir des certificats d'utilité publique, lesquels, une fois octroyés sous des conditions applicables appropriées, seront valides à perpétuité pour le projet en question. C'est donc pourquoi le terme important « organisme de réglementation du cycle de vie » est appliqué à l'ONE et à la CCSN.

I would like to conclude my comments on behalf of myself and Mr. Harrison and turn the mic over to my colleague Mr. McConaghy.

Je voudrais conclure mes commentaires formulés en mon propre nom et au nom de M. Harrison et céder la parole à mon collègue, M. McConaghy.

Dennis McConaghy, Retired regulatory and industry expert, as an individual: I would like to emphasize two points at the outset and hope to have a conversation with the committee.

Dennis McConaghy, expert retraité de la réglementation et de l'industrie, à titre personnel : Pour commencer, j'aimerais souligner deux points, et j'espère avoir une discussion avec les membres du comité à ce sujet.

First, environmental assessment is not an end in itself. It only has relevance in the context of actual projects advanced by private capital seeking regulatory approval. A regulatory regime has no value unless private capitalists prepare to take on the risk of using it. The whole point of the regime is to nullify that process. I exhort the committee to deeply consider that the best path forward is to stand down on Bill C-69 and look to another attempt at genuinely reinventing our regulatory process where we take out the political risks of the process at the outset and have the policy clarifications made at the outset of a regulatory process. After those have been resolved efficiently at the outset, then allowing the technocratic process of a regulatory approval process to unfold in the hands of the regulator themselves, and in that way restore some of the efficiency and competitiveness that is so required if this country still wants an economic contribution from its hydrocarbon sector.

Tout d'abord, l'évaluation environnementale n'est pas une fin en soi. Elle est uniquement pertinente dans le contexte de projets concrets proposés par des investisseurs privés à la recherche d'approbation réglementaire. Un régime de réglementation n'a aucune valeur, à moins que les entrepreneurs privés soient prêts à prendre le risque de l'adopter. Tout l'intérêt du régime est d'invalider ce processus. J'exhorte les membres du comité à réfléchir sérieusement au fait que le meilleur moyen d'aller de l'avant est de laisser tomber le projet de loi C-69 et de songer à une autre tentative pour véritablement réinventer notre processus réglementaire, en éliminant dès le départ les risques politiques et en précisant les politiques dès le début du processus. Une fois que ces problèmes ont été résolus efficacement dès le départ, le processus technocrate relatif à l'approbation réglementaire peut alors s'enclencher sous la responsabilité des organismes de réglementation, ce qui permettra de rétablir une partie de l'efficacité et de la compétitivité nécessaires, si le Canada veut toujours profiter de l'apport économique de son secteur des hydrocarbures.

Thank you.

Aaron Henry, Director, Natural Resources and Environmental Policy, Canadian Chamber of Commerce: Thank you. I'm here on behalf of the Canadian Chamber of Commerce. We are Canada's most broadly based business association. We have over 450 chambers throughout our network and we represent roughly 200,000 businesses. We have approached Bill C-69 with input from many different stakeholders.

That is one point I would like to make from the outset. When we are considering this bill, it is not simply an energy bill. This is a bill that will impact the Canadian economy writ large. It will impact ports. It will have impacts for utilities. It will have impacts on those who create infrastructure and, of course, it has impacts for those in the resource sector, both in the energy sector and mineral development and exploitation.

On that point I want us to think about this at this high level, that this impacts us across the country and impacts a variety of different sectors. To that point, through our chamber network — and I will submit it to the clerk after I'm finished — we have letters from all of our chambers throughout Canada. They come from the West Coast, the East Coast and Northern Canada, all stating their concerns with this bill.

The Canadian Chamber of Commerce recognizes that the status quo of our regulatory system is untenable. It has not treated any industry well. We have seen particular losses of investment over the last two business cycles in our resource sectors, both in energy and mineral development. It is with this position that we have approached Bill C-69. We are of the same view as CEPA, CAPP and other organizations that, as drafted, we cannot support this legislation. However, with the suite of amendments we are trying to put forward here today, we would like to see this work. We would like to see this work because we see, like the government, that if this bill is successful it will be key to this government's objectives of growing the middle class and of economic reconciliation with Indigenous communities. It can also be key to addressing our ability to have an impact on climate change on a global scale.

Where we are coming from is in terms of competitiveness. I need to make this clear: Canada is at an interesting crossroads in terms of competitiveness as a nation. We have had comments today about the competitiveness of our jurisdiction to the south.

Merci.

Aaron Henry, directeur, Ressources naturelles et politiques environnementales, Chambre de commerce du Canada : Merci. Je suis ici au nom de la Chambre de commerce du Canada. Nous sommes l'association commerciale la plus étendue du Canada. Nous avons plus de 450 chambres dans tout notre réseau et nous représentons environ 200 000 entreprises. Nous avons examiné le projet de loi C-69 avec la contribution d'un grand nombre d'intervenants différents.

Voici un point que je tenais à faire valoir dès le départ. Quand on examine ce projet de loi, il ne s'agit pas simplement d'un projet de loi sur l'énergie. Il s'agit d'un projet de loi qui aura des répercussions sur l'économie canadienne en général. Il y aura des répercussions sur les ports et sur les services publics. Ceux qui construisent les infrastructures seront aussi touchés, évidemment, tout comme ceux qui sont dans le secteur des ressources, à savoir les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière.

J'aimerais que nous nous penchions sur la question à une grande échelle, car cela touche tout le pays, et il y a des répercussions sur différents secteurs. À cet égard, par l'entremise de notre réseau — et je les soumettrai à la greffière quand j'aurai fini —, nous recevons des lettres de toutes nos chambres partout au Canada. Elles proviennent de la côte Ouest, de la côte Est et du Nord du Canada, et elles énoncent toutes des préoccupations au sujet de ce projet de loi.

La Chambre de commerce du Canada reconnaît que le statu quo relativement à notre système de réglementation est insoutenable. Il n'a profité à aucun secteur. Nous avons constaté des pertes d'investissement particulières au cours des deux derniers cycles économiques dans nos secteurs des ressources, à la fois dans le développement énergétique et dans l'exploitation minière. C'est dans cette optique que nous avons abordé le projet de loi C-69. Nous avons le même point de vue que l'Association canadienne de pipelines d'énergie, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et d'autres organismes qui ne peuvent pas soutenir ce projet de loi sous sa forme actuelle. Toutefois, si la série de modifications que nous essayons de présenter ici aujourd'hui étaient apportées, nous aimerions voir ce projet se concrétiser. Nous aimerions que cela fonctionne, car nous constatons, comme le gouvernement, que si ce projet de loi aboutit, il sera essentiel pour que le gouvernement actuel atteigne ses objectifs liés à la croissance de la classe moyenne et à la réconciliation économique avec les collectivités autochtones. Il peut également être essentiel pour renforcer nos capacités d'avoir une incidence sur le changement climatique à l'échelle mondiale.

Ce qui nous intéresse, c'est la compétitivité. Je dois préciser la chose suivante : le Canada, en tant que nation, se trouve à un carrefour intéressant sur le plan de la compétitivité. Nous avons aujourd'hui entendu des commentaires sur la compétitivité de

We need to be clear that the United States has become a very competitive jurisdiction for capital investment. As a Canadian state, we do not have the fiscal strength to offer the same discounts in taxes that we might see south of the border. We do not have fiscal manoeuvrability. What we can have is a regulatory system that delivers.

notre voisin du sud. Nous devons préciser que les États-Unis sont devenus très concurrentiels en matière d'investissement de capitaux. Le Canada n'a pas la solidité financière requise pour offrir les mêmes remises en matière de taxes que celles qu'on pourrait voir au sud de la frontière. Nous n'avons pas de marge de manœuvre financière. Nous pouvons, toutefois, avoir un système de réglementation efficace.

As we go forward, we are echoing our associations that we are seeking a suite of amendments. These amendments are broad compromises. They are things that many different stakeholders from our association think, if put in place, will make the bill workable.

À mesure que nous progressons, nous nous faisons l'écho de nos associations qui demandent une série de modifications. Ces modifications sont de grands compromis. Elles reflètent l'opinion de bon nombre d'intervenants de nos associations, qui pensent que, si elles sont mises en place, elles rendront le projet de loi valable.

Our submission today has six principles. Given the course of discussion, especially the testimony provided by the regional chief, there are a few key areas I would like to focus on. One goes back to ministerial discretions, one with section 22, we would like to touch upon public consultation and finally I would like to make reference to a proposition for a federal backstop that addresses some of the concerns we have heard about the Crown's duty to consult, the continued evolution of our relationship with Indigenous communities in this country, while at the same time providing greater certainty for project proponents.

Aujourd'hui, nous vous présentons six principes. Compte tenu de la discussion, surtout du témoignage du chef régional, il y a quelques domaines clés sur lesquels j'aimerais me concentrer. L'un d'entre eux concerne les pouvoirs discrétionnaires du ministre, et un autre concerne l'article 22. Nous aimerions aussi aborder la question de la consultation publique, et enfin, j'aimerais soumettre une proposition relative à un filet de sécurité fédéral qui tiendrait compte de certaines des préoccupations dont nous avons entendu parler au chapitre de l'obligation de consulter de la Couronne et de l'évolution continue de notre relation avec les collectivités autochtones dans notre pays, tout en assurant une plus grande certitude pour les promoteurs de projets.

We have the same concerns as others when it comes to ministerial discretion and we make reference to this. Our main hope in addressing these concerns is simply to provide the ministers involved in this act with a clear economic mandate. We recognize that economic considerations fall under section 22, but we would like to see this strengthened into a further cost/benefit analysis comparable to the practice used in the U.K. with all regulators. We feel that might be one way to ensure the act remains balanced.

Nous avons les mêmes préoccupations que d'autres en ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire des ministres et nous le mentionnons. Notre principal espoir, pour ce qui est de dissiper ces préoccupations, c'est simplement que cette loi donne aux ministres concernés un mandat économique clair. Nous reconnaissons que les considérations économiques relèvent de l'article 22, mais nous aimerions que cette disposition soit renforcée de manière à prévoir une autre analyse de rentabilité comparable à ce qui se fait au Royaume-Uni à l'égard de tous les organismes de réglementation. Nous pensons que cela pourrait être une façon de veiller à ce que la loi reste équilibrée.

We have also called attention to section 22. Our members have been clear about their concerns. Their concerns are not the inclusion of this language, necessarily.

Nous avons également attiré l'attention sur l'article 22. Nos membres ont été clairs au sujet de leurs préoccupations, lesquelles ne concernent pas nécessairement l'utilisation de ces termes.

They are not against considerations of gender and intersection. They are not against Indigenous knowledge; in fact, most of our members are actively engaged in these key areas already on all consultations. These are things they are concerned with.

Ils ne sont pas contre les considérations relatives au genre et à l'interaction avec d'autres facteurs. Ils ne sont pas contre la prise en compte du savoir autochtone; en fait, la plupart de nos membres tiennent déjà activement compte de ces domaines clés dans toutes les consultations. Ce sont des choses qui les préoccupent.

Our concern and point with this is that as this section as currently defined, there are real two issues. It is simply not clearly defined, which means it is a back door to endless judicial challenges. It is a significant concern for our members that this

Ce qui nous préoccupe, c'est que vu le libellé actuel de cet article, deux vrais problèmes se posent. Les termes ne sont pas clairement définis, ce qui ouvre la voie à d'interminables contestations judiciaires. Nos membres craignent fortement que

will be a way for those who do not want to see projects go forward in this country will find a way to derail them.

ce soit un moyen pour ceux qui ne veulent pas voir de projets aller de l'avant dans notre pays de trouver une manière de les faire dérailler.

The other important point, which is similar to the remarks made by CEPA, is that there needs to be some mechanism in place here that ensures the impact factors are tailored to the specific projects. At this point, it's not clear whether one particular project or one area will have to account for all of these factors. As a result, that could be a way that the process gets slowed down further down the line by somebody claiming a particular thing wasn't looked at and is relevant. We would like to see that improved upon, as well, with a clearer way to ensure the impact factors that are used are clear with the project.

L'autre point important, qui est similaire aux remarques faites par les représentants de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, c'est qu'il est nécessaire de mettre en place certains mécanismes qui garantissent que les facteurs qui ont des conséquences sont adaptés aux projets spécifiques. Actuellement, il n'est pas clair si les responsables d'un projet ou d'un secteur en particulier devront tenir compte de tous ces facteurs. Par conséquent, il pourrait s'agir d'une façon de ralentir le processus plus tard, si quelqu'un prétend qu'une chose en particulier n'a pas été prise en compte et qu'elle est pertinente. Nous aimerions voir une amélioration à cet égard également, de façon à ce que les facteurs dont il faut tenir compte soient bien définis dans le cadre d'un projet.

Additionally, this cannot be a moving target; this cannot continually change. That's part of our concerns around these impact factors, as well: For the most part, they remain public policy positions. Our concern is that this becomes a creep of public policy into what should be an objective, technical assessment of a project.

De plus, cet objectif ne doit pas être une cible mobile, en changement continu. C'est une autre partie de nos préoccupations au sujet de ces facteurs : pour la plupart, il continue de s'agir de positions de politique publique. Nous craignons que cela devienne une politique gouvernementale qui viendrait empiéter sur ce qui devrait être une évaluation de projet objective et technique.

In addition to public consultation, as I'm sure as this committee is now realizing with its travel plans, consultation is lengthy and challenging. It can be hard to get people into the room. We agree with the comment being made that broad-based public consultation is not clearly defined in the bill. We would prefer a replication of language closer to CEAA 2012 in that those for whom there would be significant adverse effects would be given priority. To that point, we're making a recommendation for a mechanism that would allow those most affected by a project to be heard most clearly.

En ce qui concerne la consultation publique — et je suis certain que votre comité est en train de le constater avec ses plans de voyage —, ce processus est long et difficile. Il peut être difficile de réunir les gens. Nous souscrivons au commentaire qui a été fait selon lequel les vastes consultations publiques ne sont pas clairement définies dans le projet de loi. Nous aurions préféré un libellé proche de celui de la LCEE (2012), selon lequel ceux qui subissent les plus grands effets néfastes auraient la priorité. Nous recommandons un mécanisme qui permettrait à ceux qui sont les plus touchés par un projet de se faire entendre plus clairement.

That does not mean that others who have concerns would not be able to voice those concerns in other forums, but this is crucial for Indigenous communities and other communities in Canada that are usually impacted by resource projects. It is also key for project proponents. Our members have been clear that it is key for them to actually have that kind of engagement.

Cela ne signifie pas que les autres personnes qui ont des préoccupations ne pourraient pas se faire entendre dans d'autres tribunes, mais c'est une chose essentielle pour les collectivités autochtones et les autres collectivités au Canada qui sont habituellement touchées par des projets d'exploitation des ressources. C'est également essentiel pour les promoteurs de projet. Nos membres ont été clairs sur le fait que c'est essentiel pour eux d'avoir ce genre de discussions.

The last point is that, in the case of project lists, it appears as it is currently designed that designated projects could still be except from assessment. We'd also like to make sure that in the cases of equivalent assessments already existing, especially in the case of ports, that those equivalent assessments are utilized.

Le dernier point, dans le cas des listes de projets, c'est qu'il semble, selon le libellé actuel, que des projets désignés pourraient encore être exclus de l'évaluation. Nous aimerions également nous assurer que, lorsque des évaluations équivalentes existent déjà, surtout dans le cas des ports, qu'elles sont utilisées.

Finally, regarding the federal backstop, which is probably the most important element, given the tone of the discussion today, we recognize that TMX basically has not gone through because of a failure of the Crown to consult meaningfully. We see the

Enfin, en ce qui concerne le filet de sécurité fédéral, qui est probablement l'élément le plus important, compte tenu du ton de la discussion d'aujourd'hui, nous reconnaissons que le projet d'agrandissement de Trans Mountain a été rejeté essentiellement

same issue with Northern Gateway. From a broader perspective, we are seeing that when people want to invest in Canada, you can have project proponents that tick every single box; they do everything right, they follow all the rules. Then, at the eleventh hour, they find that the Crown is not able to carry out meaningful consultation, and the project does not go forward.

parce que le gouvernement n'a pas tenu de consultations significatives. Nous observons la même chose avec le projet Northern Gateway. D'un point de vue général, nous constatons que, quand des personnes veulent investir au Canada, il peut y avoir des promoteurs de projet qui remplissent tous les critères; ils font bien les choses et respectent toutes les règles. Ensuite, à la dernière minute, ils se rendent compte que le gouvernement n'est pas capable de mener des consultations significatives, et le projet ne va pas de l'avant.

We'd like to see a mechanism put in place that when companies invest in the regulatory system and process, and the Crown essentially lets them down, they receive some compensation, as would communities that have signed memorandums of agreement or are dependent upon employment. I recognize that is not an amendment the Senate can put forward, but it could be a recommendation to the House.

Nous aimerions qu'un mécanisme soit mis en place pour que les entreprises qui investissent dans le système et le processus de réglementation, et que l'État laisse essentiellement tomber, reçoivent une certaine indemnisation, tout comme les collectivités qui ont signé des protocoles d'entente ou qui dépendent des emplois liés à un projet. J'admets qu'il ne s'agit pas de modifications que le Sénat peut présenter, mais il pourrait s'agir d'une recommandation qu'on pourrait présenter à la Chambre.

The Chair: We want to keep this panel short, because we need to discuss travel and other issues.

La présidente : Nous aimerions que ce groupe de témoins soit bref, car nous devons discuter des voyages et d'autres questions.

Senator Patterson: Thank you for the these presentations.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de ces exposés.

I believe that the Canadian energy industry and its strength in Alberta have been huge factors in Canada's wealth and its generous social programs, including universal health care.

Je pense que l'industrie énergétique du Canada et sa force en Alberta ont été des facteurs très importants de l'enrichissement du Canada, ainsi que de ses généreux programmes sociaux, y compris les soins de santé universels.

We received a report on regulatory competitiveness from the Canadian Energy Pipeline Association that shows that, up to 2017, U.S. capital spending increased 38 per cent from 2016, and Canadian spending decreased 19 per cent from 2016.

Nous avons reçu un rapport de l'Association canadienne de pipelines d'énergie sur la compétitivité réglementaire, qui montre que, de 2016 à 2017, les dépenses en capital aux États-Unis ont augmenté de 38 p. 100, alors qu'elles ont baissé de 19 p. 100 au Canada.

From your connections with the energy industry, what is the current trend in recent years? How has this controversial bill impacted the investment climate in Canada in recent years?

Selon les personnes que vous connaissez dans l'industrie énergétique, quelle est la tendance de ces dernières années? Quelle incidence ce projet de loi controversé a-t-il eue sur le climat d'investissement au Canada ces dernières années?

Mr. McConaghy: The reality of any of the major energy projects that have gone forward over the last 10 years in Canada, from Northern Gateway to Energy East to TransMountain, require the expenditure on the part of proponent hundreds of millions of dollars just to get through the regulatory process. In some cases, these numbers have approximated $1 billion.

M. McConaghy : La réalité en ce qui concerne tous les grands projets énergétiques qui ont été réalisés au cours des 10 dernières années au Canada, de Northern Gateway, à Énergie Est en passant par Trans Mountain, c'est qu'ils exigent des dépenses de la part des promoteurs à hauteur de centaines de millions de dollars, uniquement pour passer le processus de réglementation. Dans certains cas, ces chiffres s'élèvent à environ 1 milliard de dollars.

The reality of Bill C-69 is that the risk of taking on those kinds of expenditures, which are fundamentally for projects that would realize greater hydrocarbon production in the export market, creating real wealth for this country — Bill C-69 will make that risk much higher than is already the case — that is already the kind of ambiguities and, as has been referred to by others this

La réalité, c'est que le projet de loi C-69 augmentera de beaucoup le risque lié au fait d'assumer ce genre de dépenses, qui sont fondamentalement destinées à des projets qui permettraient d'accroître la production d'hydrocarbures sur le marché d'exportation et de créer une véritable richesse pour notre pays. Voilà le type d'ambiguïtés créées et, comme on l'a

morning, the risk of going through the entire process and still having it upended by a failure on the part of the federal government in terms of its obligations in respect of consultation — obligations that are still set by courts after the fact.

The point that is so important to be understood is that Bill C-69 will make this trend much worse. That is why it has to be fundamentally redesigned rather than expect that tweaking a concept that increases risk, if this country wants a significant economic contribution, especially from its hydrocarbon sector that hangs in the balance.

Senator Cordy: You both spoke about the power of the minister. This bill actually gives the minister less power than CEAA 2012 did, which was part of an omnibus budget bill. In Bill C-69, if the minister suspends the process at any time, the rationale or reasons have to be made public. Currently, under CEAA 2012, that's not the case; the minister can just suspend it.

Mr. Henry, my question is for you. I agree with your comment that the status quo is not tenable. You and others have mentioned that the length of time for the approvals is twice as much as in the United States, and that's before Bill C-69 comes in.

I would like to talk to you about public consultation. The previous panel also mentioned public consultation. It is challenging. We have planned a West Coast and East Coast trip. You're trying to be inclusive, but you can't go to every community across the country. So you are trying to pick where you can go. I understand the challenges of public consultations.

Can you be specific about the changes you want? We want to ensure those who believe they will be affected and are affected are part of the consultation process, without having 5,000 people who want to be on the list.

By the way, do you have a list of your recommendations that you could give to us for amendments?

Mr. Henry: We have our submission, which has our recommendations on it.

I would like to quickly speak to the transparency of the minister's decision. It is welcome that there is transparency. Ultimately, many would feel far more comfortably if those final decisions were made by regulators in the civil service rather than the minister. This goes back to a point other people have made: We are concerned about the politicization this will create for the regulatory system. Part of that concern is the durability of the

dit ce matin, il existe le risque de passer par le processus entier et d'aboutir tout de même à un échec en raison du défaut du gouvernement de respecter ses obligations de consultation, lesquelles sont encore imposées par les tribunaux après coup.

Le point le plus important à comprendre, c'est que le projet de loi C-69 ne fera qu'aggraver cette tendance. C'est pourquoi il faut le remanier fondamentalement plutôt que d'apporter quelques réajustements à un concept qui augmente le risque, si le Canada veut un apport économique important, surtout s'il provient de son secteur des hydrocarbures, qui est ici en jeu.

La sénatrice Cordy : Vous avez tous les deux parlé du pouvoir du ministre. Le projet de loi donne, en fait, moins de pouvoir au ministre qu'en donnait la LCEE (2012), qui s'inscrivait dans le cadre d'un projet de loi omnibus sur le budget. Dans le projet de loi C-69, si le ministre suspend le processus à n'importe quel moment, la justification ou les raisons doivent être rendues publiques. À l'heure actuelle, en vertu de la LCEE (2012), ce n'est pas le cas; le ministre peut simplement le suspendre.

Monsieur Henry, ma question s'adresse à vous. Je suis d'accord avec vous pour dire que le statu quo n'est pas viable. Vous et d'autres personnes avez mentionné que le délai d'approbation est deux fois plus long qu'aux États-Unis, et cela avant que le projet de loi C-69 soit adopté.

J'aimerais vous parler de la consultation publique. Le groupe de témoins précédent a également mentionné la consultation publique. C'est un véritable défi. Nous avons prévu un voyage sur la côte Ouest ainsi que sur la côte Est. On essaie d'être inclusifs, mais on ne peut pas se rendre dans toutes les collectivités du pays. On essaie donc de choisir les endroits où l'on peut se rendre. Je comprends les défis que posent les consultations publiques.

Pouvez-vous préciser les changements que vous souhaitez voir apporter? Nous voulons nous assurer que ceux qui sont touchés ou qui croient qu'ils le seront font partie du processus de consultation, sans que l'on se retrouve avec 5 000 personnes désirant être inscrites sur la liste.

En passant, avez-vous une liste de vos recommandations en vue d'amendements que vous pourriez nous faire parvenir?

M. Henry : Vous avez notre mémoire, qui contient nos recommandations.

J'aimerais parler rapidement de la transparence de la décision du ministre. Nous saluons le fait qu'il y ait de la transparence. Au bout du compte, bon nombre se sentiraient beaucoup plus à l'aise si ces décisions finales étaient prises par les organismes de réglementation de la fonction publique plutôt que par le ministre. Cela nous ramène à un point soulevé par d'autres personnes : nous sommes préoccupés par la politisation que cela va créer

regulatory system. If it seems to be unduly politicized, we might simply have another overhaul with another government down the line. That's something businesses do not want, categorically. They do not want the environment to be more unpredictable.

pour le système de réglementation. Une partie de cette préoccupation concerne la durabilité du système de réglementation. S'il semble trop politisé, nous pourrions tout simplement avoir éventuellement une autre refonte avec un autre gouvernement. C'est quelque chose que les entreprises ne veulent certainement pas. Elles ne veulent pas que l'environnement soit davantage imprévisible.

In terms of the actual consultation process, this is a good one, and it's a challenging question.

Pour ce qui est du processus de consultation proprement dit, il s'agit d'un bon processus, et c'est une question difficile.

It's a process that is challenging because in a democracy, everyone has the right to be heard and needs to be heard.

C'est un processus difficile, car, dans une démocratie, chacun a le droit d'être entendu et doit l'être.

At the same time, as I've stated, consultation is crucial from the project proponent perspective. It is crucial in gathering the knowledge needed to make the project go forward, whether it's from a 90-year-old resident who is helping you cross a river versus all of these other considerations.

En même temps, comme je l'ai dit, la consultation est cruciale du point de vue du promoteur du projet. Il est essentiel de rassembler les connaissances nécessaires pour faire avancer le projet, qu'elles proviennent d'un résidant de 90 ans qui vous aide à traverser une rivière ou de quelque autre considération.

I think that, as a mechanism, we'd like to see that those who are within the projects — all those communities that are going to be directly impacted — are given the first hearing, the first opportunity and the priority. As a mechanism, that consultation needs to proceed in that way. Then I think we could design other ways for people who are not necessarily in the immediate reach of the project to have their say, maybe through an online process such as email platforms. That way, the most crucial information needed to actually move the process along to address those concerns lends a voice to the litigation and is made foremost, and the other broader concerns can go into the process at a more general level.

Je pense que nous aimerions que, dans ce processus, ceux qui font partie des projets — toutes les collectivités qui seront directement touchées — soient entendus en premier, aient la première occasion et la priorité. Comme mécanisme, cette consultation doit se dérouler de cette façon. Ensuite, je pense que nous pourrions concevoir d'autres moyens pour que les personnes qui ne sont pas nécessairement dans la portée immédiate du projet aient leur mot à dire, peut-être par l'entremise d'un processus en ligne, comme les plateformes de courriel. De cette façon, les renseignements les plus cruciaux nécessaires pour faire avancer le processus en vue de répondre aux préoccupations donnent une voix au litige et sont mis en avant, et les autres préoccupations plus générales peuvent être prises en compte dans le processus de façon plus globale.

Senator Mitchell: I want to endorse or emphasize Mr. Henry's assertion that the status quo isn't acceptable. It's in stark difference from what we're hearing from the other two presenters.

Le sénateur Mitchell : Je tiens à appuyer ou à souligner l'affirmation de M. Henry selon laquelle le statu quo n'est pas acceptable. C'est très différent de ce que nous ont dit les deux autres témoins.

My question is to Mr. McConaghy, who is saying the government must be compelled, within the regulatory process, to clarify whether a project is consistent with the public interest as soon as possible, and not disingenuously allow that process to run for years, et cetera.

Ma question s'adresse à M. McConaghy, qui dit que l'on doit obliger le gouvernement, dans le cadre du processus de réglementation, à préciser si un projet est conforme à l'intérêt public dès que possible et à ne pas laisser, de mauvaise foi, ce processus se poursuivre pendant des années, et cetera.

Mr. McConaghy, have you read section 17(1), which does exactly that? It provides for the government to give an early warning that there could be problems so that companies don't get $900 million or $1 billion dollars into a project before somebody tells them it's not going to go ahead. That's exactly what 17(1) does.

Monsieur McConaghy, avez-vous lu le paragraphe 17(1), qui fait exactement cela? Il prévoit que le gouvernement doit avertir rapidement les entreprises du fait qu'il pourrait y avoir des problèmes, afin qu'elles ne reçoivent pas 900 millions ou 1 milliard de dollars pour un projet avant que quelqu'un ne les prévienne que celui-ci ne sera pas mis en œuvre. C'est exactement ce que fait le paragraphe 17(1).

Mr. McConaghy: What 17(1) doesn't do is provide a statement that a project is in the public interest and, by doing so, takes the politics out of the process thereafter. The point that's

M. McConaghy : Ce que le paragraphe 17(1) ne fait pas, c'est de fournir un énoncé selon lequel un projet est dans l'intérêt public et, ce faisant, de retirer la politique du processus

been made here about getting the politicization of the regulators out of this can only get done if the politicians sign off on the project at the beginning of this process, and not at the end. We could write long books about the failures of the Northern Gateway process, where literally hundreds of millions of dollars were expended, including a NEB determination of the public interest, to have that project dismissed years afterwards where politics were imposed after the fact.

This is a fundamental issue of how to actually reinvent this process where the risk to the proponent is made so that they know, within six or 12 months after the initial disclosure, that there is no public interest issue with the project, and the government of the day is prepared to put it into the hands of the regulators to have them impose appropriate conditions on the operations and construction of the project, inclusive of the legitimate impacts of directly affected parties and, within that, signing off on reasonable accommodation proposals.

The issue here is unless that public interest determination, of which there is no absolute onus that that has to be the product of this bill, we will never reduce risk to a level to restore the kinds of competitiveness or economic contribution that we should be realizing, especially from our hydrocarbon sector.

Senator Mitchell: Of course, section 63 is all about establishing the public interest, but there is an interesting contradiction in what you're saying. On the one hand, you want to depoliticize; on the other hand, you want to have politicians declare the public interest long before the process has evolved, without having the information that comes from a fully evolved process.

Given that you were asking a politician to make a decision very early in the process, which precludes whatever the outcome of your former NEB process would be, what kind of credibility does a process like that have when it hasn't run its course, the full information is not available and decisions are being made before that is available? Isn't credibility important in the process?

Mr. McConaghy: I'm keen to respond to your question. You've heard abundantly from others this morning about putting into the regulatory process issues of values, which, fundamentally, are political judgments about whether certain considerations are going to be given more weight than others, or even all of the ambiguities after series of very subjective tests.

I'll give you one clear example of this. The climate test, which is integral to Bill C-69, presently has no guidance as to how it's going to be applied going forward. Are any incremental emissions attributable to any one specific project that comes forward, which could be argued to be at odds with our Paris

par la suite. Ce qui a été dit ici au sujet de la dépolitisation des organismes de réglementation ne peut être fait que si les politiciens approuvent le projet au début du processus, et non à la fin. Nous pourrions écrire bien des pages sur les échecs du projet Northern Gateway, dans le cadre duquel des centaines de millions de dollars ont littéralement été dépensés, et une décision a été rendue par l'ONE relativement à l'intérêt public, avant que ce projet soit rejeté des années plus tard, lorsque la politique a été imposée après coup.

Il s'agit là d'une question fondamentale sur la façon de réinventer ce processus lorsque le risque pour le promoteur est établi de manière à ce qu'il sache, dans les 6 ou 12 mois suivant la divulgation initiale, qu'il n'y a pas de problème relatif à l'intérêt public dans le projet et que le gouvernement en place est prêt à le soumettre aux organismes de réglementation afin qu'ils imposent les conditions appropriées pour les activités et la construction du projet, incluant les répercussions légitimes des parties directement touchées et, dans l'intervalle, à approuver les propositions d'adaptation raisonnables.

La question, c'est que, à moins que l'intérêt public ne soit déterminé, ce qui ne doit absolument pas découler du projet de loi, nous ne réduirons jamais les risques au point de rétablir la compétitivité ou la contribution économique que nous devrions atteindre, en particulier dans notre secteur des hydrocarbures.

Le sénateur Mitchell : Bien sûr, l'article 63 vise à établir l'intérêt public, mais il y a une contradiction intéressante dans ce que vous dites. D'une part, vous voulez dépolitiser; d'autre part, vous voulez que les politiciens déclarent l'intérêt public bien avant que le processus ait évolué, sans disposer de l'information qui provient d'un processus pleinement évolué.

Étant donné que vous demandiez à un politicien de prendre une décision très tôt dans le processus, ce qui exclut tout résultat de votre ancien processus de l'ONE, quel genre de crédibilité un processus comme celui-ci a-t-il lorsqu'il n'est pas achevé, que toute l'information n'est pas accessible et que des décisions sont prises avant que ce soit accessible? La crédibilité n'est-elle pas importante dans le processus?

M. McConaghy : Je me ferai un plaisir de répondre à votre question. D'autres vous ont parlé à maintes reprises ce matin de l'intégration dans le processus de réglementation de questions de valeurs qui, fondamentalement, sont des jugements politiques sur la question de savoir si certaines considérations auront plus de poids que d'autres, ou même toutes les ambiguïtés qui subsistent après une série de tests très subjectifs.

Je vais vous en donner un exemple clair. Il n'y a actuellement aucune orientation quant à la façon d'appliquer à l'avenir le facteur du climat, qui fait partie intégrante du projet de loi C-69. Y a-t-il des émissions supplémentaires attribuables à un projet particulier proposé, pour lequel on pourrait soutenir qu'il va à

commitments, going to nullify that project? If that's the risk a project faces, it should be clarified at the outset.

The point of my design is to force the government to clarify its policy positions so that those clarifications are made with enough rigour that they can make the statement that we're prepared to have hydrocarbon development via pipelines or via SAGD developments in Alberta and they are consistent with the public interest as a matter of policy and we delegate to the regulators the establishment of specific conditions on their operations and construction processes, inclusive of adequate accommodation.

We will never reduce risk if, as I said before, hundreds of millions of dollars have to be expended only to find out, at the very end, that a political judgment has been made to totally reverse everything that has occurred heretofore.

That's really the reinvention that this should have been about. There was feedback in the various consultation processes that occurred in 2017, especially the NEB modernization panel, that made these points. They were largely ignored in the final Bill C-69 design.

Senator Seidman: I'd like to address my question to you, Mr. Henry. You expressed concerns around section 22, specifically the clarification of the project criteria. You said that your members are fearful that the criteria will be in a state of flux and a changing or moving target.

Are you looking for definitions of the factors to be considered? Would you think that hard measures for the criteria should be included in the legislation to make it more transparent and functional?

Mr. Henry: Thank you, senator, for the question. I'll be really honest that this is a very challenging area. We definitely have some members who want these to be ironclad and clear. The reason for that is they believe that will afford them the greatest judicial protection. The Canadian chamber is inclined to see the merit of that.

At the same, time we also have members who are more familiar with CEAA 2012. Their concern in this is if you make this too rigorous, tight and quantitative, then you will also have your hands tied. You can't actually satisfy the impact requirements simply because you might be in an area where they don't apply properly or they can't meet a certain quota.

I don't think there is a clear way to resolve this. Going back to the other comments that have been made, part of the issue here is that the impact assessment criteria include numerous social and

l'encontre de notre engagement de Paris, qui feraient en sorte que le projet serait annulé? Si un projet est exposé à un tel risque, il faut le préciser dès le départ.

Le but de ma démarche est d'obliger le gouvernement à préciser ses positions de principe afin que ces précisions soient apportées avec suffisamment de rigueur pour qu'il puisse déclarer qu'on est prêt à exploiter les hydrocarbures par l'intermédiaire d'oléoducs ou du procédé SAGD en Alberta et que ces procédés sont conformes à l'intérêt public sur le plan de la politique et qu'on délègue aux organismes de réglementation l'établissement de conditions précises à l'égard des activités et des processus de construction, notamment des mesures d'adaptation appropriées.

Nous ne réduirons jamais les risques, comme je l'ai dit, s'il faut dépenser des centaines de millions de dollars pour découvrir, à la toute fin, qu'un jugement politique a été pris pour renverser complètement tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

C'est vraiment de cette réinvention qu'il aurait dû être question. Les divers processus de consultation qui ont eu lieu en 2017, en particulier le groupe d'experts sur la modernisation de l'ONE, ont permis de recueillir des commentaires à ce sujet. Ils n'ont pratiquement pas été pris en compte dans la version finale du projet de loi C-69.

La sénatrice Seidman : J'aimerais vous poser une question, monsieur Henry. Vous avez exprimé des préoccupations au sujet de l'article 22, en particulier en ce qui concerne la clarification des critères du projet. Vous avez dit que vos membres craignent que les critères évoluent et que la cible change.

Voulez-vous qu'il y ait des définitions des éléments à examiner? Pensez-vous qu'il faudrait inclure dans le projet de loi des mesures rigoureuses pour les critères afin de les rendre plus transparents et fonctionnels?

M. Henry : Madame la sénatrice, je vous remercie de cette question. Je vais être très honnête : c'est un domaine très difficile. Il y a certainement des membres qui veulent que ce soit clair et sans équivoque. La raison en est qu'ils croient que cela leur offrira la plus grande protection juridique. La Chambre du commerce du Canada tend à en voir le mérite.

En même temps, nous avons aussi des membres qui connaissent mieux la LCEE (2012). Ce qui les préoccupe, c'est que, si vous rendez cela trop rigoureux, strict et quantitatif, alors vous aurez aussi les mains liées. Vous ne pouvez pas satisfaire aux exigences en matière d'étude d'impact simplement parce que vous vous trouvez dans une région où elles ne s'appliquent pas correctement ou parce qu'un certain quota ne peut pas être respecté.

Je ne pense pas qu'il y ait un moyen clair de régler ce problème. Pour en revenir aux autres commentaires qui ont été faits, une partie de la question qui se pose est que les critères

economic qualities. Some of these are not clear cut, which makes it hard to understand how they will be weighted, put in context and utilized to judge the value of a project.

At the same time, some things are very technical and scientific and that's an easier step forward.

I think one way you might be able to resolve this to a certain degree is, of course, to ensure that these are not moving targets. That means if government is utilizing these categories in reference to a specific policy, that needs to be stated at the outset. At the same time, those categories themselves within the act cannot be the source of the evolution of that policy.

In addition, it might be the case that some of these issues can be mitigated by having impact assessment criteria factors tailored specifically to the projects. In that case, if you were to create a hard and fast category, you would have to keep in mind the discretion that that category doesn't apply to this project. Currently, we do not have any kind of clarity on any of those issues.

Senator Neufeld: Thank you, and thank you all for being here. I'll try to keep my question fairly short.

Mr. Wallace, I believe you worked with NEB for a while. I have great faith in the NEB. I thank you for your work.

We started hearing, prior to an election, that people didn't trust the NEB. I've asked a number of people if, in fact, they ever received letters. Were you ever told that "I don't trust you anymore as the NEB," those kinds of things? Is there any documentation that proves that, other than the current Prime Minister saying it and actually creating a problem and that's why we got Bill C-69?

I'd like to know whether either one of you had been told that they don't trust the system, we don't trust you.

That goes to my other question. The end of it is: How is Bill C-69 supposed to restore that phantom mistrust?

I go to Mr. Henry about employment. I live in northeast B.C. The major industry is oil and gas, second is forestry, and the last one is agriculture. I believe the average age in Fort St. John is somewhere around 30 years old, 20 years old and most of them work in the oil patch. I haven't heard from any of them that they distrust the NEB, but what happens when there's no employment and all these younger people who have actually staked their lives in the area where I live, and the First Nations who have been there before us all have opportunities to work in that industry,

d'évaluation d'impact comprennent de nombreuses qualités sociales et économiques. Certaines d'entre elles ne sont pas clairement définies, il est donc difficile de comprendre comment elles sont analysées, mises en contexte et utilisées pour juger de la valeur d'un projet.

Par ailleurs, certaines choses sont très techniques et scientifiques, et c'est un pas en avant plus facile.

À mon avis, une façon de régler ce problème dans une certaine mesure, c'est, bien sûr, de veiller à ce que ce ne soit pas des cibles flottantes. Cela signifie que, si le gouvernement utilise ces catégories en référence à une politique spécifique, cela doit être énoncé dès le départ. En même temps, ces catégories elles-mêmes comprises dans la loi ne peuvent pas être à l'origine de l'évolution de la politique.

En outre, il se peut que certains de ces problèmes puissent être atténués par des critères d'évaluation d'impact adaptés spécifiquement aux projets. Dans ce cas, si vous deviez créer une catégorie rigoureuse, vous devriez garder à l'esprit que la discrétion de cette catégorie ne s'applique pas à ce projet. À l'heure actuelle, toutes ces questions demeurent floues.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie, et merci à tous d'être ici. J'essaierai de poser une question assez brève.

Monsieur Wallace, je crois que vous avez travaillé avec l'ONE pendant un certain temps. J'ai une grande confiance en l'ONE. Je vous remercie de votre travail.

Avant une élection, nous avons commencé à entendre que les gens ne faisaient pas confiance à l'ONE. J'ai demandé à un certain nombre de personnes si, en fait, elles avaient déjà reçu des lettres. Vous a-t-on déjà dit cela : « Je ne vous fais plus confiance en tant qu'ONE », ou ce genre de choses? Existe-t-il des documents à l'appui, à part le fait que l'actuel premier ministre l'a dit et qu'il a créé un problème, et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté le projet de loi C-69?

J'aimerais savoir si l'un d'entre vous s'est fait dire qu'on ne fait pas confiance au système, qu'on ne vous fait pas confiance.

Cela nous mène à l'autre question que je voulais poser. Cela se termine ainsi : comment le projet de loi C-69 est-il censé rétablir ce manque de confiance fantôme?

Je m'adresse à M. Henry par rapport à la création d'emplois. Je vis dans le nord-est de la Colombie-Britannique. L'industrie principale est celle du pétrole et du gaz; viennent ensuite l'industrie forestière et l'industrie agricole. Il me semble que l'âge moyen à Fort St. John se situe quelque part entre 30 et 20 ans, et que la plupart de ces personnes travaillent dans le secteur pétrolier. Je n'ai jamais entendu ces personnes dire qu'elles ne font pas confiance à l'ONE. Cependant, qu'arrive-t-il lorsqu'il n'y a pas de travail et que tous ces jeunes, qui ont tout misé dans

how do we deal with that? Because if you can't get any investment, our employment goes down.

Mr. Wallace: I'll turn the microphone over to Mr. Henry for your second part, but I can say on the position that were advanced about the trust of the NEB, first, no regulator is perfect. Every regulator has to be very acutely aware not only of the concerns of the public, including Aboriginal concerns, but also the concerns of the local effect on communities, as you pointed out.

There were a number of polls that were released which showed confidence in the NEB, lack of confidence and so on. My concern is not to debate out the polls, one way or the other — yes, there were concerns. What this legislation initially set out to do was to modernize the NEB. The recommendations that were made prior to the formation of this legislation were very much aimed at that modernization approach.

Bill C-69 doesn't modernize the NEB, as I said in my opening statement. It essentially dispenses with the NEB and sends us back.

The next point you have, in terms of the investment potentials, I want to very quickly say that Capital Group — and this is contained in part of our submission — one of the largest institutional investors in the Canadian energy sector, sent a letter to the Prime Minister some time ago saying that increasingly investors are questioning the merits of investing in Canadian energy, and with that, Canadian companies will struggle to access capital, create jobs, develop resources and provide a significant revenue stream for the country.

I can say that in 2018 alone, 37 projects, as reported by the C.D. Howe Institute, with an investment value of $77 billion, were cancelled in Canada. Planned energy sector investment dropped by $100 billion, a figure that represents about 4.5 per cent of the Canadian GDP.

My last, very last comment is, to reinforce what my colleague Mr. McConaghy said, if you go to Hansard, February 14, 2018, and listen to the Minister of ECCC talking, she made a quote saying:

le secteur où j'habite, et que les membres des Premières Nations, qui y étaient avant nous, ont tous des débouchés dans cette industrie, comment pouvons-nous faire face à cela? Parce que si vous ne pouvez pas investir, notre nombre d'emplois chute.

M. Wallace : Je vais céder le micro à M. Henry pour la deuxième partie de votre question, mais, pour en revenir au point de vue qui a été présenté et qui portait sur la confiance en l'ONE, tout d'abord, je tiens à dire qu'aucun organisme de réglementation n'est parfait. Chacun d'entre eux doit être extrêmement conscient non seulement des préoccupations du public, y compris les préoccupations des Autochtones, mais également de celles qui portent sur les répercussions, à l'échelle locale, sur les collectivités, comme vous l'avez signalé.

Un certain nombre de sondages ont été publiés et font état du niveau de confiance — ou du manque de confiance — en l'ONE, ainsi que d'autres points. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas de débattre des résultats des sondages, d'une façon ou d'une autre... oui, il y avait des préoccupations. Ce que ce projet de loi tentait initialement de faire, c'était de moderniser l'ONE. Les recommandations formulées avant la création de ce projet de loi ciblaient en grande partie cette approche concernant la modernisation.

Le projet de loi C-69 ne modernise pas l'ONE, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire. Il démantèle essentiellement l'ONE et nous fait régresser.

Le prochain point que vous avez soulevé, au chapitre des possibilités d'investissement... J'aimerais préciser brièvement que Capital Group, — et cela figure en partie dans notre mémoire — qui compte parmi les investisseurs institutionnels les plus importants dans le secteur canadien de l'énergie, a envoyé une lettre au premier ministre il y a quelque temps, laquelle mentionnait que, de plus en plus, les investisseurs s'interrogent sur les avantages d'investir dans l'énergie canadienne, et que les entreprises canadiennes auront de plus en plus de difficulté à accéder à du capital, à créer des emplois, à exploiter les ressources et à fournir une source de revenus importante pour le pays.

Je peux dire que, en 2018 seulement, 37 projets, comme l'Institut C.D. Howe l'a rapporté, lesquels totalisaient un investissement de 77 milliards de dollars, ont été annulés au Canada. L'investissement projeté dans le secteur de l'énergie a chuté de 100 milliards de dollars, un chiffre qui représente environ 4,5 p. 100 du PIB canadien.

Pour conclure, afin d'appuyer ce que mon collègue, M. McConaghy, a dit, si vous vous reportez au hansard, en date du 14 février 2018, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a déclaré ce qui suit :

. . . the final decision on major projects will rest with me or with the federal cabinet, because our government is ultimately accountable to Canadians for the decisions we make in the national interest.

The National Energy Board is clear it's not going to be part of this process to determine the national interest. The CER will have a greatly diminished role in taking that forward.

An example is the substitution that was made to the National Energy Board by the Government of Canada during the Energy East process. If you liked the Energy East process, you're going to just love the CER.

The Chair: Thank you very much.

Senator LaBoucane-Benson: Mr. Henry, thank you very much for coming today. I don't have your brief in front of me but I did read Senator Mitchell's.

I am very interested in the idea of a backstop. This is something new I haven't heard. I know in the past there has been very good consultation done on some projects and very poor consultations done on other projects with Indigenous people.

Can you flesh out what this backstop is? I think the idea is to force the federal government to properly discharge their duty to consult at fully as they can, and this would decrease litigation risk. Can you explain that?

Mr. Henry: I am also mindful that Senator Neufeld had a question as well. I'll try to speak to both very quickly.

In terms of Senator Neufeld's question, I completely agree, this is a significant challenge. I think some of this goes back to the actual act itself in terms of its framing and rationale. We support, actually, an amendment proposed by the Mining Association of Canada that resource competitiveness and getting our product to market is embedded in the act simply because this is a way for us to go back and think about what it is we are trying to achieve with this.

I completely agree that this is a fundamental jeopardy to the Canadian economy. Right now, all eyes are on the U.K. They are gambling with about 10 per cent of their GDP with Brexit. The energy sector in Canada makes up about 10 per cent of our GDP. We are gambling with it here too. Those are jobs on the line and we need to find a way we can restore confidence. This is where these amendments are kind of coming in.

[...] mais ce sera moi ou le Cabinet fédéral qui aurons le dernier mot sur les grands projets, car, au bout du compte, c'est le gouvernement qui doit répondre aux Canadiens en ce qui concerne les décisions qu'il prend dans l'intérêt national.

L'Office national de l'énergie indique clairement que cela ne fera pas partie du processus ayant pour but de déterminer l'intérêt national. La Régie canadienne de l'énergie jouera un rôle grandement réduit dans la progression de ce projet.

Un exemple serait la substitution du processus d'examen de l'Office national de l'énergie par le gouvernement du Canada pendant le processus d'Énergie Est. Si vous aimiez le processus d'Énergie Est, vous allez adorer la Régie canadienne de l'énergie.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Monsieur Henry, je vous remercie d'être venu aujourd'hui. Je n'ai pas votre mémoire devant moi, mais j'ai lu celui du sénateur Mitchell.

Je suis très intéressée par l'idée d'un filet de sécurité. Il s'agit de quelque chose dont je n'avais pas entendu parler. Je sais que, par le passé, il y a eu à la fois de bonnes consultations avec les peuples autochtones dans le cas de certains projets et des consultations très mauvaises au sujet d'autres projets.

Pourriez-vous élaborer un peu sur la nature de ce filet de sécurité? Je pense que l'idée est de forcer le gouvernement fédéral à assumer pleinement son obligation de consulter, ce qui réduirait les risques de poursuite. Pouvez-vous expliquer cela?

M. Henry : Je suis également conscient du fait que le sénateur Neufeld avait également une question. Je vais tenter de répondre aux deux très rapidement.

Pour ce qui est de la question du sénateur Neufeld, je suis tout à fait d'accord : il s'agit d'un défi important. Je pense que cela se rapporte en partie à la loi elle-même, à son cadre et son fondement. Nous appuyons, en fait, une modification proposée par l'Association minière du Canada, soit d'inscrire dans la loi la compétitivité dans le secteur des ressources et l'accès des produits au marché simplement parce que c'est un moyen pour nous de réfléchir à ce que nous tentons d'accomplir avec cela.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'on met fondamentalement en péril l'économie canadienne. À l'heure actuelle, tous les regards sont tournés vers le Royaume-Uni, qui joue environ 10 p. 100 de son PIB sur le Brexit. Le secteur canadien de l'énergie compte pour environ 10 p. 100 de notre PIB. Nous le mettons en jeu ici également. Il s'agit d'emplois mis en jeu, et nous devons trouver une façon de rétablir la confiance. C'est là où ces modifications entrent en ligne de compte en quelque sorte.

To the backstop, it's an excellent question. We've heard essentially that project proponents come into a country, they can spend billions in the actual regulatory process and, again, they are let down at the last hurdle. But it is not just the project proponents who are let down. It's also the communities that make investments, that make plans, that seek self-economic determination through those projects. And disproportionately that's Indigenous communities. Indigenous communities are generally always within 200 kilometres of a major project. When these projects fail, it hurts everybody a lot.

The federal backstop initiative we want to put forward to the chamber is to state exactly that, we recognize project proponents will not invest in Canada if they can be let down in the final hurdle. They are not going to do it. It's too much risk. They can't expend hundreds of millions of dollars to find out that the project doesn't go through.

At the same time, we recognize that this economy is going to be strengthened by continuous Indigenous reconciliation. We recognize the duty to consult meaningfully is in evolution, continuing to develop and we need to put both those things on the table and realize that there has to be a way forward, that they're not in contradiction.

One way to do that is simply to propose that federal backstop, which means in the instance that a project proponent has met all of the regulatory requirements, they've checked all their boxes, that ultimately they would be awarded compensation for when the government fails to achieve its own duties.

Senator LaBoucane-Benson: If the government fails it.

Mr. Henry: Sometimes they do and sometimes they don't. That is the idea behind this. There would also be a measure in place to ensure that communities who have also lost out on economic opportunities would also be awarded.

Of course, the main point is to restore some investment confidence to give some certainty and at the moment, if the duty to consult fails, it's a huge material risk for a company. It's a limited risk for the government. This evens the playing field, which also makes this something that the government is going to have to pursue more diligently and avoid litigation, as you say.

The Chair: Thank you very much for your testimony, gentlemen. Thank you very much for your answers. This was a very interesting conversation.

En ce qui concerne le filet de sécurité, c'est une excellente question. Nous avons appris essentiellement que lorsque des promoteurs de projets arrivent dans un pays, ils peuvent dépenser des milliards de dollars pour satisfaire au processus de réglementation et, encore une fois, on les laisse tomber au dernier moment. Cependant, on ne laisse pas seulement tomber les promoteurs de projets. On laisse également tomber les collectivités qui investissent, qui font des plans, qui cherchent à accéder à l'autonomie économique par l'entremise de ces projets. De façon disproportionnée, il s'agit de collectivités autochtones. Les collectivités autochtones se situent généralement à environ 200 kilomètres des projets importants. Lorsque ces projets échouent, cela nuit énormément à tout le monde.

Le projet de filet de sécurité fédéral que nous voulons présenter à la Chambre énonce exactement cela; nous reconnaissons que les promoteurs de projets n'investiront pas au Canada si on les laisse tomber au dernier moment. Ils ne le feront pas. C'est trop risqué. Ils ne peuvent pas dépenser des centaines de millions de dollars pour ensuite apprendre que le projet n'ira pas de l'avant.

En même temps, nous reconnaissons que cette économie sera renforcée par la réconciliation continue avec les Autochtones. Nous reconnaissons que l'obligation de consulter sérieusement est en évolution constante, et nous devons mettre ces choses sur la table et réaliser qu'il faut trouver une façon de faire avancer les choses et de s'assurer qu'elles ne sont pas en contradiction.

Une façon de faire serait de simplement proposer la mise en place de ce filet de sécurité fédéral : ainsi, un promoteur de projet qui a répondu à toutes les exigences réglementaires et qui a coché toutes les cases, sera indemnisé si le gouvernement ne parvient pas à s'acquitter de ses propres obligations.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Dans le cas où le gouvernement échoue.

M. Henry : Parfois il réussit et parfois il ne réussit pas. Voilà l'idée sous-jacente. Il y aurait également une mesure en place pour garantir que les collectivités qui ont également perdu des débouchés économiques toucheraient également une compensation.

Bien sûr, le but principal est de restaurer la confiance des investisseurs afin de leur fournir une certaine certitude et, présentement, si l'obligation de consulter échoue, il s'agit d'un important risque matériel pour une entreprise. Le risque est limité pour le gouvernement. Cela met tout le monde sur le même pied d'égalité, de sorte que le gouvernement devra faire preuve de diligence pour éviter les poursuites, comme vous dites.

La présidente : Je vous remercie chaleureusement de votre témoignage et de vos réponses, messieurs. La conversation a été très intéressante.

Colleagues, before I suspend the meeting, do you agree that we resume in camera to discuss travel matters and other matters?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

Chers collègues, avant que je lève la séance, êtes-vous d'accord pour reprendre à huis clos afin de discuter de déplacements et d'autres questions?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Canadian Energy Pipeline Association:

Chris Bloomer, President and Chief Executive Officer;

Ben Coleman, Manager, Government and Stakeholder Relations.

Wim M. Veldman Consulting Inc.:

Wim M. Veldman, President.

Canadian Chamber of Commerce:

Aaron Henry, Director, Natural Resources and Environmental Policy.

As individuals:

Ron Wallace, Retired regulatory and industry expert (by video conference);

Dennis McConaghy, Retired regulatory and industry expert (by video conference).

Association canadienne de pipelines d'énergie :

Chris Bloomer, président et chef de la direction;

Ben Coleman, gestionnaire, Relations gouvernementales et des parties intéressées.

Wim M. Veldman Consulting Inc. :

Wim M. Veldman, président.

Chambre de commerce du Canada :

Aaron Henry, directeur, Ressources naturelles et politique environnementale.

À titre personnel :

Ron Wallace, expert retraité de la réglementation et de l'industrie (par vidéoconférence);

Dennis McConaghy, expert retraité de la réglementation et de l'industrie (par vidéoconférence).

WITNESSES

Monday, April 1, 2019

International Union of Operating Engineers:

Lionel Railton, Canadian Director;

Steven Schumann, Director, Canadian Government Affairs.

As an individual:

Robert Gibson, Professor, University of Waterloo.

MiningWatch Canada:

Jamie Kneen, Communications and Outreach Coordinator.

Federation of Canadian Municipalities:

Brock Carlton, Chief Executive Officer;

Matt Gemmel, Manager, Policy and Research.

Tuesday, April 2, 2019

Smart Prosperity Institute:

Stewart Elgie, Executive Chair.

Canadian Environmental Law Association:

Richard D. Lindgren, Counsel.

West Coast Environmental Law:

Anna Johnston, Staff Lawyer.

Ecojustice:

Joshua Ginsberg, Lawyer and Director of Legislative Affairs.

As individuals:

Andrew Roman, Retired Lawyer;

Martin Papillon, Associate Professor, Université de Montréal (by video conference).

Thursday, April 4, 2019

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Adam Bond, Legal Counsel, Environment, Corporate, Citizenship.

Assembly of First Nations:

Kluane Adamek, Regional Chief, Yukon (by video conference);

Graeme Reed, Senior Advisor, Environment;

Sara Mainville, Partner, Olthuis Kleer Townshend LLP.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le lundi 1er avril 2019

Union internationale des opérateurs-ingénieurs :

Lionel Railton, directeur canadien;

Steven Schumann, directeur, Relations gouvernementales du Canada.

À titre personnel :

Robert Gibson, professeur, Université de Waterloo.

Mines Alerte Canada :

Jamie Kneen, coordonnateur des communications et de la sensibilisation.

Fédération canadienne des municipalités :

Brock Carlton, chef de la direction;

Matt Gemmel, gestionnaire, Politiques et recherche.

Le mardi 2 avril 2019

Institut pour l'IntelliProspérité :

Stewart Elgie, président exécutif.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Richard D. Lindgren, avocat.

West Coast Environmental Law :

Anna Johnston, avocate-conseil à l'interne.

Ecojustice :

Joshua Ginsberg, avocat et directeur des Affaires législatives.

À titre personnel :

Andrew Roman, avocat retraité;

Martin Papillon, professeur agrégé, Université de Montréal (par vidéoconférence).

Le jeudi 4 avril 2019

Association des femmes autochtones du Canada :

Francyne Joe, présidente;

Adam Bond, conseiller juridique, Environnement, entreprise, citoyenneté.

Assemblée des Premières Nations :

Kluane Adamek, chef régionale, Yukon (par vidéoconférence);

Graeme Reed, conseiller principal, Environnement;

Sara Mainville, associée, Olthuis Kleer Townshend LLP.

(*Suite à la page précédente.*)